



# DOCUMENT DE REFERENCE

## 2010







## Document de référence Exercice clos le 31 décembre 2010



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 28 avril 2011, conformément à l'article 212-13 de son Règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Ce document a été établi par l'Emetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

En application de l'article 28 du Règlement CE n° 809/2004 sur les prospectus, les informations suivantes sont incorporées par référence dans le présent document de référence :

- les comptes annuels de la Société NATUREX S.A ainsi que le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de la Société NATUREX S.A pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 tels que présentés aux pages 146 à 173 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30 avril 2010 sous n°D.10-0387 ;
- les comptes consolidés du Groupe ainsi que le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 tels que présentés aux pages 82 à 145 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30 avril 2010 sous n°D.10-0387.
- les comptes annuels de la Société NATUREX S.A ainsi que le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de la Société NATUREX S.A pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 tels que présentés aux pages 90 à 103 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30 avril 2009 sous n°D.09-0370 ;
- les comptes consolidés du Groupe ainsi que le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 tels que présentés aux pages 54 à 89 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30 avril 2009 sous n°D.09-0370.

Ces deux documents de référence ci-dessus cités sont disponibles :

- sur le site Internet de la société, [www.naturex.com](http://www.naturex.com)
- ou sur le site Internet de l'Autorité des Marchés Financiers, [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)

Des exemplaires du présent Document de Référence sont disponibles sans frais auprès de :  
NATUREX SA, Site d'Agroparc – BP 1218 – 84911 Avignon Cedex 9

# Sommaire

<b>1. NATUREX ET SON ENVIRONNEMENT</b>	
	Historique _____ 1
	Organigramme juridique _____ 2
	Chiffres Clés 2010 _____ 3
I-	NATUREX : Leader mondial des ingrédients de spécialité d'origine végétale _____ 5
II-	Un positionnement solide sur des marchés à forte croissance _____ 17
<b>2. DEVELOPPEMENT DURABLE</b>	
I-	Ressources Humaines et politique sociale _____ 33
II-	Informations environnementales _____ 41
III-	Identification et gestion des principaux facteurs de risque _____ 48
<b>3. ORGANISATION ET GOUVERNEMENT DE L'ENTREPRISE</b>	
I-	Renseignements de caractère général _____ 55
II-	Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et les procédures de contrôle interne mises en place _____ 61
	Rapport des commissaires aux comptes sur le Rapport du Président _____ 76
III-	Gouvernement de l'entreprise _____ 78
<b>4. EVOLUTION DU CAPITAL ET DE L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE NATUREX S.A</b>	
I-	Evolution du capital _____ 89
II-	Evolution et répartition de l'actionnariat _____ 95
III-	Capital potentiel _____ 100
IV-	Marché du titre Naturex _____ 104
<b>5. ANALYSE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2010</b>	
I-	Commentaires sur les comptes consolidés du Groupe _____ 107
II-	Commentaires sur les comptes annuels de la société NATUREX S.A _____ 121
III-	Activité en matière de recherche et développement _____ 127
IV-	Dépenses à caractère somptuaire _____ 127
V-	Proposition d'affectation du résultat _____ 128
VI-	Dividendes versés au titre des trois exercices précédents _____ 128
<b>6. COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE NATUREX AU 31 DECEMBRE 2010</b>	
I-	Bilan consolidé _____ 132
II-	Compte de résultat consolidé _____ 133
III-	Tableau des flux de trésorerie consolidés _____ 135
IV-	Tableau de variation des capitaux propres consolidés _____ 136
V-	Notes annexes aux états financiers consolidés _____ 138
VI-	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés _____ 179
<b>7. COMPTES ANNUELS DE LA SOCIETE NATUREX S.A AU 31 DECEMBRE 2010</b>	
I-	Bilan _____ 182
II-	Compte de résultat _____ 183
III-	Notes annexes aux états financiers annuels _____ 184
IV-	Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels _____ 200
V-	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées _____ 202
<b>8. EVOLUTIONS RECENTES ET PERSPECTIVES</b>	
I-	Evolutions récentes _____ 207
II-	Principales orientations du marché _____ 208
III-	Tendances pour l'exercice 2011 _____ 209
<b>9. ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 27 JUN 2011</b>	
I-	Résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire _____ 211
<b>10. RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE ET DU CONTROLE DES COMPTES</b>	
I-	Responsable du document de référence _____ 221
II-	Responsable du contrôle des comptes _____ 222
III-	Politique d'information _____ 223
<b>TABLES DE CONCORDANCE AVEC LE SCHEMA DU REGLEMENT COMMUNAUTAIRE N°809/2004</b>	
	Table de concordance avec le schéma du règlement communautaire N°809/2004 _____ 224
	Table de concordance avec les informations requises dans le rapport financier annuel _____ 227
<b>ANNEXES</b>	
	Honoraires des Commissaires aux Comptes _____ 229
	Document d'information annuel _____ 230

## NATUREX et son environnement



### HISTORIQUE

#### Des opportunités historiques de croissance grâce à des acquisitions stratégiques

- 
- 2010** **Intégration réussie de la division Ingrédients du groupe espagnol Natraceutical et poursuite du développement commercial mondial**  
 Naturex a multiplié sa taille par deux en un an et affiche une croissance organique record sur l'année, tout en poursuivant le développement de son réseau commercial.
- 2009** **Acquisition de la division Ingrédients du groupe espagnol Natraceutical**  
 Avec cette acquisition, Naturex devient le leader mondial des ingrédients naturels de spécialité d'origine végétale grâce à une présence géographique mondiale équilibrée, des sites de production performants et complémentaires, et une offre de produits élargie.
- 2008** **Acquisition de la Division Actifs Innovants de la société française Berkem**  
 Naturex bénéficie d'une gamme d'extraits végétaux innovants à l'efficacité prouvée par des études cliniques.  
 Naturex crée une filiale chinoise basée à Shanghai comprenant un laboratoire Contrôle Qualité dédié au sourcing de matières premières.  
**Création de la Fondation Naturex**, dont l'objectif est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des communautés dans les pays où Naturex source ses matières premières. La Fondation soutient des missions au Maroc, au Pérou et en Inde et a vocation à étendre son programme à de nouveaux projets dans d'autres pays.
- 2007** **Acquisition d'Hammer Pharma et HP Botanicals**, sociétés italiennes basées à Milan.  
 Grâce à Hammer Pharma, Naturex se dote d'un véritable site pharmaceutique.  
**Acquisition de la société américaine Chart Corporation**  
 Cette opération enrichit l'offre de Naturex pour l'industrie aromatique et le marché des boissons.
- 2005** **Acquisition de Pure World Inc.**, société américaine spécialisée dans la production d'extraits de plantes pour les industries agro-alimentaires, nutraceutiques, pharmaceutiques et cosmétiques.  
 Naturex dispose désormais d'une réelle identité sur le marché américain et d'un outil industriel lui permettant de compléter et d'élargir son offre.
- 2004** **Acquisition d'une activité d'extraits de romarin détenue par deux sociétés américaines RFI Ingrédients et Hauser**  
 Naturex devient un acteur majeur sur le marché des antioxydants naturels avec à son actif deux marques de renom et trois brevets sur les extraits de romarin.
- 2002** **Acquisition de la société américaine Brucia Plant Extracts Inc.**  
 Naturex complète ainsi son offre sur le marché nutraceutique et renforce ses positions sur le marché américain.
- 1997** **NATUREX étend ses activités au marché nutraceutique**  
 Naturex ouvre une filiale aux Etats-Unis (Mamaroneck, New York).  
 L'unité de production au Maroc déménage à Casablanca et s'agrandit.
- 1996** **Introduction à la Bourse de Paris (NYSE Euronext Paris)**
- 1992** **Création de NATUREX à Avignon par Jacques DIKANSKY**  
 La société ouvre deux usines, à Avignon en France et à Kenitra au Maroc, et se lance dans la production d'extraits végétaux aux propriétés aromatisantes, colorantes et anti oxydantes à destination de l'industrie agro-alimentaire.





**ORGANIGRAMME JURIDIQUE 2010**

**Une structure multinationale intégrée**



**Légende**

Zone géographique	% chiffre d'affaires 2010
Europe / Afrique	52,0%
Amériques	37,2%
Asie / Océanie	10,8%



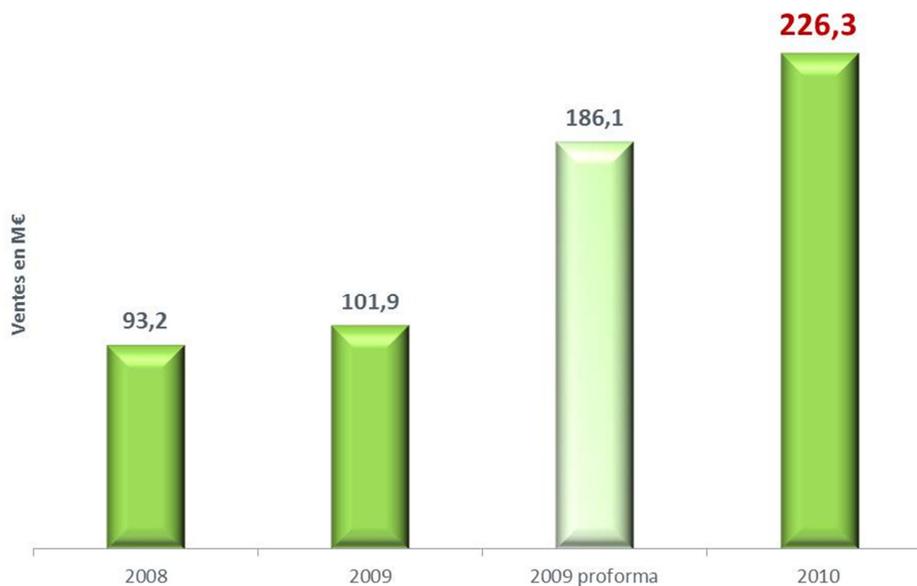


## NATUREX et son environnement

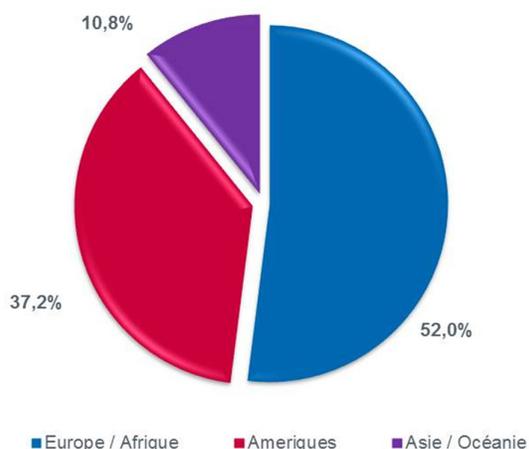
### CHIFFRES CLES 2010

Une croissance remarquable et des objectifs largement dépassés

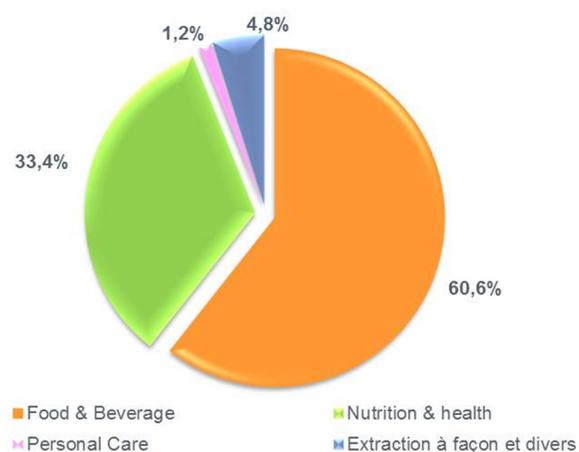
► Une très forte croissance organique



► Chiffre d'affaires par zone géographique



► Chiffre d'affaires par marché



2009 proforma : Inklus division Ingrédients du Groupe Natraceutical consolidée à partir du 1er janvier 2009

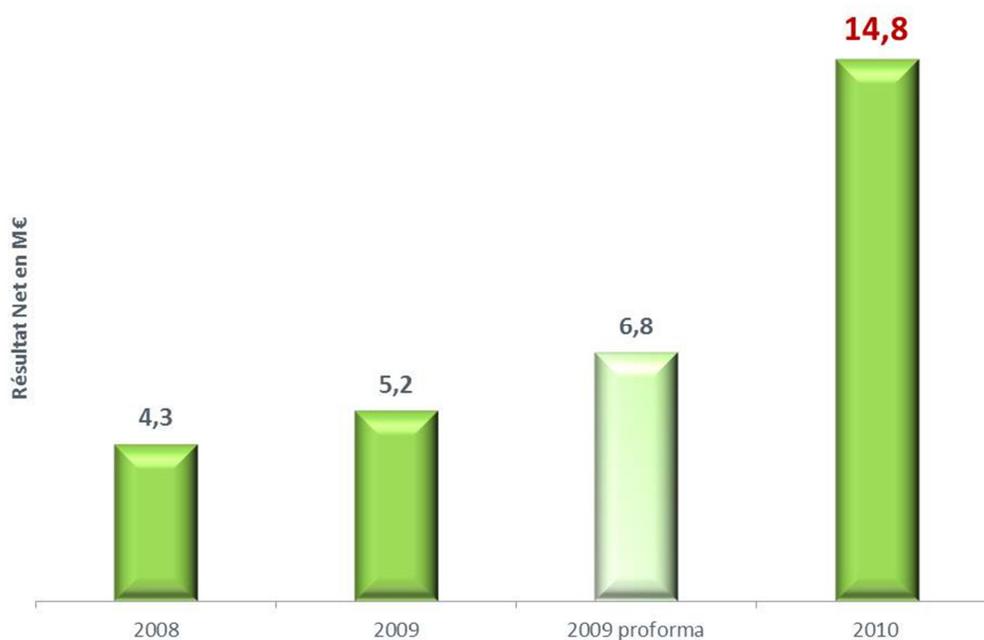




- ▶ **Excellente progression du résultat opérationnel et nette amélioration de la marge opérationnelle**



- ▶ **Un résultat net multiplié par trois en 3 ans**





## I. NATUREX : Leader mondial des ingrédients naturels de spécialité d'origine végétale

NATUREX produit et commercialise des ingrédients naturels de spécialité d'origine végétale à destination des industries agroalimentaires, nutraceutiques, pharmaceutiques et cosmétiques.

La force de NATUREX est d'avoir su développer une véritable expertise sur des produits spécifiques qui constituent des niches de marché.

NATUREX mène une stratégie autour de deux axes, une croissance organique soutenue et une croissance externe continue, se positionnant ainsi comme le leader mondial du marché des ingrédients naturels de spécialité d'origine végétale.

Cette stratégie a permis à NATUREX d'accroître considérablement sa taille en multipliant son chiffre d'affaires par vingt ces dix dernières années, lui conférant ainsi un savoir-faire et une légitimité reconnus dans l'intégration de sociétés ou branches d'activité et la création de valeur.

Le succès de cette stratégie s'appuie sur un modèle économique éprouvé, dont les principaux moteurs sont :

- Des ressources industrielles performantes et certifiées qualité, complétées par une grande expertise dans le sourcing des matières premières et un programme de Recherche & Développement soutenu ;
- Une offre de produits à forte valeur ajoutée, segmentée autour de trois marchés complémentaires ;
- Un réseau commercial mondial dynamique.

### I.1 Une expertise unique dans la production d'ingrédients naturels de spécialité d'origine végétale

NATUREX contrôle toutes les étapes du processus de production, de la sélection des matières premières au produit fini, à travers une démarche qualité des plus rigoureuses.

Au cœur de ce processus, la Recherche et Développement constitue une source majeure d'innovations dans l'élaboration d'ingrédients naturels à forte valeur ajoutée, en vue de satisfaire au mieux les besoins spécifiques de la clientèle.





### *Un sourcing de qualité et responsable*

Fort de son positionnement de leader mondial des ingrédients naturels de spécialité d'origine végétale, NATUREX dispose d'importantes capacités d'approvisionnement lui permettant d'avoir accès à un large choix de plantes et de sélectionner les meilleures espèces dans le monde.

Cette recherche de la qualité s'accompagne d'une politique d'achat très rigoureuse auprès de fournisseurs dans plus de cinquante pays dans le monde, centralisée au niveau du siège social du Groupe, afin de répondre au mieux aux critères de qualité, prix et délais attendus par la clientèle :

- NATUREX a développé, au fil des années, des relations étroites avec ses partenaires et s'approvisionne :
  - directement auprès des producteurs locaux (coopératives, récoltants indépendants...) pour une qualité irréprochable et une traçabilité parfaite des matières premières ;
  - à proximité des sites de production qui représentent des sources d'approvisionnement stratégiques (Romarin, noyaux d'abricots au Maroc...);
  - auprès d'intermédiaires industriels lorsqu'il s'agit d'achats d'extraits bruts (paprika, carmin, ginseng, thé vert...) ou de concentrés (concentré de tomates...).
- NATUREX identifie ses principaux fournisseurs dans le but d'améliorer les performances du processus d'approvisionnement.
- NATUREX apporte une attention particulière à la sélection de transporteurs et transitaires pour un acheminement en toute fiabilité, des matières premières ou produits semi-finis jusqu'aux sites de production.



Le Groupe partage également avec ses partenaires locaux, les règles éthiques essentielles à une collaboration responsable et durable :

- NATUREX est membre du Pacte Mondial des Nations Unies et veille au respect des principes des droits de l'homme, règles du travail, lutte anti-corruption, protection de l'environnement ;
- NATUREX a créé en mars 2008, la Fondation NATUREX, entité indépendante sans intérêt économique, dont le but est d'améliorer les conditions de vie des communautés installées dans les régions où le Groupe source ses matières premières. Depuis sa création, la Fondation NATUREX soutient des missions au Maroc, au Pérou, en Inde, et a étendu son programme à de nouveaux projets en Mongolie et au Cambodge.

## NATUREX et son environnement

---



### *Des ressources industrielles performantes*

Au fil des années NATUREX a constitué un outil industriel très performant, en majeure partie par le biais des acquisitions réalisées. En effet, seuls les sites d'Avignon en France et de Casablanca au Maroc ont fait l'objet de création.

Ses 11 sites de production implantés en Europe (France, Italie, Espagne, Royaume-Uni et Suisse), au Maroc, aux Etats-Unis, au Brésil et en Australie, permettent à NATUREX, non seulement d'accroître ses capacités de production mais également d'acquiescer un avantage concurrentiel non négligeable tant en termes de produits ou de marchés, que de potentiel d'innovation (site pharmaceutique homologué en Italie, plus haute tour de séchage au monde en Suisse...).

Les équipements industriels de chaque site répondent à des standards de qualité élevés et font appel à des moyens technologiques très avancés ; même si la durée de vie de ces équipements est relativement longue, une maintenance régulière, une veille technologique ainsi que des investissements ciblés contribuent à pérenniser l'outil industriel et dynamiser le savoir-faire de NATUREX.

Grâce à la flexibilité et la qualité de ses ressources industrielles, NATUREX a développé une véritable expertise, permettant de proposer des solutions sur-mesure à ses clients, en accord avec les exigences réglementaires. Les différentes étapes du processus de production sont les suivantes :

- **L'extraction**, qui consiste à transformer le végétal en extrait.  
Le savoir-faire d'extraction relève de la chimie du naturel. Il s'agit d'identifier et d'extraire les principes actifs aromatiques, colorants, santé... contenus dans les végétaux.
- **Le séchage**, qui consiste à faire évaporer toute l'humidité contenue dans l'extrait jusqu'à l'obtention d'un produit sec, ou déshydrater un produit liquide et le transformer en poudre, par le biais d'une technique d'atomisation ou de séchage sous vide.  
C'est une étape intermédiaire importante du processus, qui demande un outil industriel puissant et lourd et qui permet d'obtenir des ingrédients de qualité premium (poudres de tomates, ingrédients pour bébé...). NATUREX possède la plus haute tour d'atomisation basse température à Burgdorf en Suisse.
- **La formulation**, qui consiste à transformer l'extrait brut en extrait mis en forme.  
La formulation permet de modifier les propriétés chimiques et physiques des extraits afin de les adapter selon les applications finales.

A ce jour, NATUREX bénéficie de l'une des plus grandes capacités d'extraction et de séchage au monde sur son métier, se traduisant par une production annuelle de plusieurs milliers de tonnes d'extraits de plantes.





► 11 sites industriels dans le monde

**FRANCE**



Création 1992  
Avignon  
3 700m<sup>2</sup> sur 1,6 Ha

**MAROC**



Création 1998  
Casablanca  
3 600m<sup>2</sup> sur 1,4 Ha

**ITALIE**



Acquisition 2007  
Milan  
7 300m<sup>2</sup> sur 2,3 Ha

**ROYAUME UNI**



Acquisition 2010  
Birmingham  
5 600m<sup>2</sup> sur 1,1 Ha

**ESPAGNE**



Acquisition 2010  
Valence  
11 200m<sup>2</sup> sur 11 Ha

**SUISSE**



Acquisition 2010  
Bischofszell  
9 843m<sup>2</sup> sur 1,6 Ha

**ETATS-UNIS**



Acquisition 2002  
Shingle Springs-Californie  
2 460m<sup>2</sup> sur 1,4 Ha



Acquisition 2005  
South Hackensack-New Jersey  
9 000m<sup>2</sup> sur 2,0 Ha

**BRESIL**



Acquisition 2010  
Manaus  
3 140m<sup>2</sup> sur 2,0 Ha

**AUSTRALIE**



Acquisition 2010  
Sydney  
2000m<sup>2</sup> sur 0,4 Ha

## NATUREX et son environnement

---



### *Un contrôle qualité strict pour une traçabilité parfaite*

NATUREX doit son expertise non seulement à son outil industriel sans cesse optimisé, mais également à une équipe d'hommes et de femmes animés d'un même esprit de créativité et de réactivité, soucieux d'accompagner les clients dans le développement de leurs projets, et de leur offrir une prestation soignée et personnalisée, dans le respect des exigences réglementaires nationales et internationales.

NATUREX s'est engagé dans une démarche qualité basée sur le principe de l'amélioration continue, qui s'articule autour de trois axes majeurs :

- L'amélioration de la compétitivité ;
- Le maintien de la dynamique de croissance ;
- La fiabilisation des systèmes existants.

Cette politique Qualité vise, d'une part à affirmer le dynamisme de NATUREX vis-à-vis de ses concurrents et confirmer ainsi sa position de leader sur le marché mondial, et d'autre part à optimiser son organisation en améliorant au quotidien le processus qualité, en adéquation avec les impératifs de ses clients.

NATUREX a mis en place des étapes de contrôle qualité à toutes les phases du processus de fabrication.

- Les matières premières réceptionnées sont échantillonnées et analysées de façon complète ;
- Chaque lot de plantes subit ainsi une série de tests pour vérifier leur identité et leur qualité avant l'entrée dans le cycle de production ;
- Les produits finis (extraits de plantes), sont contrôlés afin de répondre aux normes analytiques les plus strictes et de garantir la sécurité du consommateur (pathogènes, pesticides, métaux lourds...).

Ce travail s'appuie sur le développement et la validation de nouvelles méthodes d'analyse pour les nouveaux produits, en lien avec les attentes des clients.

Enfin, chaque nouveau produit développé fait l'objet d'une revue complète afin de s'assurer de sa conformité avec les exigences réglementaires applicables, les exigences spécifiées par les clients, et les critères qualité internes.

Tous les sites de production du Groupe disposent d'un laboratoire de Contrôle Qualité autonome.

Sur chaque site, un Responsable Management de la Qualité coordonne l'application du Système de Management de la Qualité et veille à son amélioration continue auprès des différents services de l'entreprise par le biais de supports documentaires régulièrement mis à jour, d'indicateurs de suivi et d'audits planifiés, afin de mener toute action corrective et préventive dans le but d'assurer la conformité des objectifs préalablement définis dans le cadre de la politique Qualité.





► Des sites de production certifiés



## NATUREX et son environnement

---



### Une Recherche et Développement soutenue

Au cœur de l'ensemble de ce processus (approvisionnement - production - contrôle qualité), la Recherche et Développement constitue un enjeu stratégique majeur pour développer des solutions innovantes, personnalisées et à forte valeur ajoutée.

Le Groupe dispose d'un département Recherche et Développement dans six pays (dont Espagne, Etats-Unis, France, Royaume-Uni) et 15% des effectifs du Groupe travaillent au sein du Département Scientifique regroupant la R&D, l'assurance Qualité, les affaires réglementaires et le contrôle Qualité.

Au sein de laboratoires à la pointe de la technologie, les équipes R&D de NATUREX ont su développer un savoir-faire unique dans l'identification botanique, l'extraction et la formulation des extraits.

Ce travail au fil des années, a permis de faire des découvertes innovantes (propriétés spécifiques d'un ingrédient naturel, actifs inconnus...) et de mettre au point de nouveaux procédés de fabrication.

Cette forte implication dans la Recherche et Développement et cette capacité d'innovation confèrent à NATUREX un avantage concurrentiel certain. A titre d'illustration, NATUREX dispose aujourd'hui d'une famille de plus de 50 brevets. En 2010, les équipes de recherche de NATUREX ont publié une dizaine d'articles dans des revues scientifiques internationales.

NATUREX travaille également en étroite collaboration avec les départements R&D de ses clients pour davantage de proximité et d'anticipation de leurs exigences techniques, ainsi qu'avec les centres de recherches universitaires internationaux dans le but d'être toujours informé des avancées technologiques.

#### ► **Dossiers ASMF**

NATUREX a constitué depuis des années, des dossiers ASMF pour de nombreux extraits végétaux, autorisant ainsi leur utilisation pour n'importe quelle application, y compris pour des produits pharmaceutiques.

L'ASMF (Active Substance Master File) est un dossier qui comprend toutes les informations sur le mode de préparation et la qualité d'une substance active pharmaceutique. Il est utilisé lors d'une demande d'autorisation de mise sur le marché (AMM) d'un médicament. Il sert de base pour l'évaluation de la substance active et permet aux experts de vérifier la qualité de cette substance avant sa mise sur le marché. Pour ce qui concerne NATUREX, les extraits de plantes entrent dans la composition des médicaments traditionnels à base de plantes.

#### ► **SENIFOOD, une initiative commune avec les industriels de l'agro-alimentaire en Espagne**

Senifood est un projet initié par le Ministère des Sciences et de l'Innovation espagnol dans le cadre du Programme Stratégique National de Recherche Technique (CENIT-E).



Le programme a pour but de définir une ligne de plats élaborés pour les personnes âgées afin de leur permettre d'avoir une alimentation plus équilibrée.

NATUREX est chef de file du projet qui a débuté en 2009 et qui s'achèvera en 2012, autour d'un consortium d'entreprises spécialisées en Recherche et Développement (Biopolis), mais aussi de professionnels du secteur alimentaire (Biobiotica, Ordesa Group, Corporacion Alimentaria Penasanta – Capsa, Campofrio, Fundacion Matia et Mugaritz...) et des centres de recherches ainsi que les principaux centres universitaires d'Espagne spécialisés dans la nutrition.

Par cette initiative, NATUREX entend mettre à profit son expertise dans la Recherche et Développement en proposant des solutions innovantes en matière d'ingrédients naturels de spécialité d'origine végétale en faveur de la santé et du bien-être à destination des seniors, plus exposés à la malnutrition et aux carences alimentaires ainsi qu'à des pathologies issues d'une mauvaise alimentation.





### I.2 Trois marchés stratégiques et complémentaires

Depuis sa création et grâce aux différentes opérations de croissance externes réalisées ces dernières années, le savoir-faire de NATUREX dans la conception et la production d'ingrédients naturels de spécialité d'origine végétale n'a cessé de s'affirmer.

La gamme d'ingrédients naturels développée par NATUREX s'est considérablement élargie au fil du temps, et s'est de plus en plus segmentée compte tenu des propriétés spécifiques offertes par chaque extrait de plantes et des applications possibles :

- propriétés aromatisantes, colorantes, conservatrices, texturantes pour le marché agro-alimentaire d'une part ;
- et d'autre part, effets santé et bien-être étendus aux marchés nutraceutiques, pharmaceutiques et cosmétiques.

De plus, NATUREX jouit d'une tendance de fond très favorable liée à une demande mondiale croissante, y compris dans les pays émergents, pour les produits d'origine naturelle et santé, soutenue par une réglementation de plus en plus stricte.

Afin de valoriser son expertise métier auprès de sa clientèle et bénéficier d'une meilleure visibilité de son offre, NATUREX s'est organisé autour de trois marchés stratégiques et complémentaires :



- **Food & Beverage**, à destination des industries agro-alimentaires et des aromaticiens mondiaux. Cœur de métier du Groupe, cette activité a représenté 60,6% du chiffre d'affaires 2010 ;
- **Nutrition & Health**, à destination des secteurs nutraceutiques et pharmaceutiques. Cette activité, très dynamique aux Etats-Unis ainsi qu'en Asie du Sud Est, et dont la réglementation s'intensifie en Europe, a représenté 33,4% du chiffre d'affaires 2010.
- **Personal Care**, à destination de l'industrie cosmétique, les marques de soins et beauté. Cette activité, dont le potentiel de croissance est important, a représenté 1,2% du chiffre d'affaires 2010.

Cette segmentation permet de concevoir des gammes d'ingrédients naturels de spécialité d'origine végétale parfaitement ciblées et adaptées aux besoins précis de chaque type de clientèle.

Chaque gamme de produits est pilotée par un responsable de marché qui assure la liaison entre les différents services supports (R&D, marketing, commercial...) et les clients, afin de pouvoir apporter toute l'assistance et le conseil propres à leurs attentes dans le respect de leurs contraintes et spécificités.

NATUREX réalise également **une activité d'extraction à façon** pour le compte de certains de ses clients. Cette activité consiste à mettre à disposition des clients, pour leurs besoins spécifiques, les outils et le savoir-faire de NATUREX en matière d'extraction. Cette activité (4,8% du chiffre d'affaires 2010) repose sur des partenariats industriels de longue date et durables, impliquant une étroite collaboration compte tenu du process industriel assez long.

## NATUREX et son environnement



### Food & Beverage, cœur métier du Groupe

Ce marché est spécialisé dans la conception et le développement d'ingrédients naturels de spécialité d'origine végétale aux propriétés aromatiques, colorantes, conservatrices, texturantes ou apportant un bénéfice sur la santé. NATUREX s'adresse aux aromaticiens mondiaux ainsi qu'aux industriels de l'agro-alimentaire (multinationales, filiales de grands groupes ou PME locales).

Sur l'année 2010, l'intérêt croissant des consommateurs pour les produits d'origine naturelle a continué d'influencer les stratégies d'innovation des professionnels de l'agro-alimentaire, soutenues par une réglementation renforcée, notamment dans le cadre de l'usage de colorants artificiels dans les produits alimentaires, et dans l'étiquetage des ingrédients entrants dans la composition des produits.

L'intégration de la division Ingrédients de Natraceutical Group sur 2010 a permis à NATUREX d'enrichir son portefeuille produits avec une gamme de poudres de fruits et légumes, de pectines de fruits, de colorants naturels, de levures et du Talin® (*Thaumatococcus daniellii*).

L'offre Food & Beverage est composée de 6 gammes qui répondent à une demande pour les applications alimentaires et les boissons et qui permettent de satisfaire à la fois les attentes des industriels pour des ingrédients performants et innovants, et la demande des consommateurs pour des produits entièrement naturels :

- **NAT stabil®** est une gamme d'extraits végétaux qui améliorent la conservation des aliments et des boissons.
- **NAT arom®** propose une riche palette d'extraits aromatiques (extraits hydro-alcooliques, oléorésines et huiles essentielles,) pour les aromaticiens, les fabricants de boissons et les industriels de l'agro-alimentaire. Des procédés industriels d'élaboration exclusifs permettent de protéger les composés aromatiques contre la perte et la dégradation naturelle des arômes.
- **NAT color®** regroupe deux segments :
  - Des colorants additifs naturels : pigments colorants déclarés en tant qu'additifs naturels ;
  - Des « Coloring Foodstuffs » : concentrés de fruits et légumes dotés de pouvoirs colorants, qui n'ont pas été isolés ni extraits sélectivement (fruits, légumes, baies, épices...)
- **NAT healthy™** est une ligne d'extraits végétaux reconnus pour leurs bénéfices santé. Elle regroupe des ingrédients naturels aux bienfaits physiologiques (antioxydants, propriétés digestives, énergisantes, anti-stress...) à destination des aliments fonctionnels.
- **Poudres de fruits et légumes.** NATUREX a développé une gamme de poudres de fruits et légumes grâce à un procédé de séchage à la pointe de la technologie. Ces poudres sont élaborées à partir de jus et de concentrés de fruits et légumes et sont destinées à des applications de type aliments pour bébé, soupes, sauces, assaisonnement, céréales...
- **Pectine de fruits.** NATUREX propose une gamme de pectine de pomme et de citrus, pour des applications sur mesure dans la confiserie, les confitures, les préparations pour yaourt...

### Food & Beverage

Ingrédients naturels aux vertus aromatiques, colorantes, conservatrices et santé

NAT stabil®	NAT arom®
NAT color®	NAT healthy™
F&V poudres	Pectines



<b>Extraits végétaux</b> Substitut aux antioxydants chimiques	<b>Extraits aromatiques</b> Oléorésines, huiles essentielles, extraits hydro-alcooliques
<b>Couleurs</b> Solutions sur-mesure avec des pigments naturels	<b>Bénéfice Santé</b> Extraits végétaux (antioxydants, digestion, énergie...)
<b>Poudres de fruits et de légumes</b>	<b>Pectine pomme et citrus pour la confiserie, confiture...</b>

NATUREX a également développé une protéine naturelle extraite du fruit Katemfe, **Talin®** (*Thaumatococcus daniellii*), récolté dans les forêts tropicales d'Afrique Occidentale. Talin® est un ingrédient « multifonctions » qui peut notamment agir en tant qu'exhausteur de goût ou comme masqueur d'amertume. Il peut être utilisé dans les boissons, les pâtisseries, les confiseries... **Talin®** a reçu le prix "Best innovative Stevia Product 2010" à la Conférence 2010 de Malte sur la Stevia (édulcorant naturel), organisée par l'ISANH (International Society of Antioxidant in Nutrition and Health).





### Nutrition & Health, une expertise scientifique reconnue

Ce marché est spécialisé dans la conception et le développement d'extraits végétaux et de concepts d'ingrédients pour les applications nutraceutiques, et d'extraits de plantes à destination des produits pharmaceutiques.

Les tendances de consommation du marché pharmaceutique / nutraceutique (produits vendus en parapharmacies, compléments alimentaires...), sont principalement liées aux préoccupations d'une population plus âgée, plus urbaine, plus attentive à son bien-être et à l'orientation favorable des pouvoirs publics d'une grande majorité de pays dans le monde vers des programmes nutritionnels en faveur de la santé, avec en toile de fond, un cadre réglementaire relatif aux bénéfices et allégations santé particulièrement contraignant.

L'innovation est un axe de développement essentiel pour répondre aux exigences des professionnels du marché et être en conformité avec les autorités réglementaires.

Sur l'année 2010, NATUREX a étoffé son portefeuille produits grâce à une collection de 50 extraits standardisés de polyphénols pour la gamme **NAT activ®**, principalement grâce à un équipement analytique très sophistiqué et aux synergies créées entre le département Recherche et Développement et les sites de production. Egalement, NATUREX a lancé **Cereboost™**, un nouvel ingrédient pour la santé cognitive, dont une étude clinique menée par le Brain Science Institute de l'Université de Melbourne (Australie), a prouvé ses effets bénéfiques sur les fonctions cérébrales. Ce segment de la performance cognitive sera également une grande tendance dans les prochaines années tant pour les compléments alimentaires que pour les aliments et les boissons fonctionnels.

L'offre Nutrition Health est composée de 3 gammes qui répondent non seulement à des exigences réglementaires strictes (Directives Européennes, procédures ASMF – *Active Substance Master Files...*) mais aussi à des contrôles drastiques de la part des partenaires de NATUREX (audits réguliers des usines NATUREX par les laboratoires pharmaceutiques internationaux).

NATUREX compte parmi ses équipes, des scientifiques chevronnés qui apportent leur expertise dans l'identification des caractéristiques précises des matières premières, une assistance dans des recherches bibliographiques approfondies, et la conduite d'études in vitro, in vivo ou cliniques.

Un support réglementaire et marketing est également mis à disposition des clients pour la création de concepts et la commercialisation des produits sous leur propre marque (constitution de dossiers réglementaires, dépôt de brevets, marque déposée, étude de positionnement, site internet d'information consommateurs...).

- **NAT life™** est une gamme d'ingrédients naturels brevetés et commercialisés sous des marques déposées pour les compléments alimentaires et les aliments fonctionnels.

Parmi ces extraits innovants, on peut citer des ingrédients naturels favorisant la performance cognitive (Cereboost®), des ingrédients minceur (Svetol®), des antistress (Cyracos®), des ingrédients améliorant la performance et l'énergie (Powergrape®), des extraits reconnus pour leur action sur les inconforts associés à la ménopause (Lifenol®)...

- **NAT activ®** est une large gamme d'extraits de plantes purs, reconnus pour leurs effets bénéfiques sur la santé, formulés pour le marché nutraceutique.

- **NAT pharma™** est une gamme d'extraits de plantes destinés aux laboratoires pharmaceutiques. Cette gamme bénéficie de dossiers ASMF (Active Substance Master Files) constitués par les équipes de NATUREX pour de nombreux extraits végétaux, afin d'autoriser leur usage dans des produits pharmaceutiques comme les médicaments traditionnels à base de plantes.

### Nutrition & Health

Extraits végétaux et concepts d'ingrédients pour les applications nutraceutiques et les produits pharmaceutiques

NAT life™	NAT activ®
NAT pharma™	



Ingrédients naturels brevetés Marques déposées Extraits innovants (performance cognitive, antistress, ménopause...)	Bénéfice Santé Extraits de plantes connus pour leurs effets bénéfiques sur la santé
Extraits de plantes pour produits pharmaceutiques / dossiers ASMFs (Active Substance Master Files)	

## NATUREX et son environnement



### Personal Care, un marché à fort potentiel

Ce marché est spécialisé dans le développement d'actifs, d'ingrédients naturels et d'extraits végétaux pour les applications cosmétiques.

Le marché des cosmétiques naturels bénéficie d'excellentes perspectives de croissance en Asie, en Europe et aux Etats-Unis pour les quatre années à venir (Etude Kline Group).

Ces tendances confirment en premier lieu la prise de conscience des consommateurs, essentiellement des femmes, sur la toxicité des produits de beauté ordinaires qui se tournent alors vers des produits naturels à base de plantes, et d'autre part le nombre accru de sociétés de cosmétiques d'envergure internationale qui se lancent dans les produits naturels. La qualité des produits naturels sélectionnés pour les applications cosmétiques et les divers modèles de certification sont des facteurs essentiels qui guident les choix des consommateurs très exigeants dans ce domaine.

Sur l'année 2010, NATUREX a étoffé sa gamme de produits, notamment grâce aux complémentarités offertes dans le cadre de l'acquisition de la division Ingrédients de Natraceutical Group :

- les poudres de fruits et légumes permettent de proposer un large éventail de granulométries en fonction de l'application finale ;
- plus de 150 extraits de plantes spécifiquement formulés permettent de répondre aux exigences de l'industrie cosmétique, constituant des alternatives végétales aux couleurs synthétiques. Parmi les nouveautés, on recense le « cat's claw », le « dragon's blood » ou encore le « ginseng américain », qui bénéficient d'un usage traditionnel en cosmétique ;
- des extraits de fruits permettent de compléter les extraits de plantes traditionnels. Ces ingrédients sont proposés sous forme de poudre ou liquide, permettant ainsi leur utilisation pour un large éventail d'applications.

L'offre Personal Care est composée de 3 gammes qui répondent aux besoins spécifiques et aux exigences de l'industrie cosmétique. Les équipes scientifiques de NATUREX mettent à profit leur expertise pour l'identification de matières premières parfaitement adaptées aux applications cosmétiques, la sélection d'extraits très ciblés et standardisés et la conduite d'études in vitro pour la formulation d'extraits uniques.

- **NAT beauty™** propose des actifs innovants. Cette gamme se concentre sur des extraits uniques dont le mécanisme d'action et l'activité ont été démontrés par des études in vitro :

- ▶ Macaderm™ est un actif anti-âge issu du Maca péruvien ;
- ▶ Effineo™ est un actif minceur sans caféine à base de café vert ;
- ▶ Seveov™ est un actif capillaire stimulant la pousse des cheveux ;
- ▶ Aurealis™ est un actif hydratant issu de la fleur d'oranger.

- **NAT select™** est une gamme d'extraits végétaux spécialement formulés pour les applications cosmétiques.

- **NAT protect™** est une gamme d'extraits naturels aux propriétés conservatrices.

- ▶ les antioxydants, sous la marque Natrox™
- ▶ les antimicrobiens sous la marque Efficlear™.

### Personal Care

Concepts d'ingrédients naturels, extraits végétaux et matières premières fonctionnelles

NAT beauty™

NAT select™

NAT protect™



Actifs innovants  
Marques déposées  
Extraits uniques  
Etudes In Vitro  
(actifs anti-âge/Maca Péruvien, actifs minceur/café vert...)

Extraits végétaux spécialement formulés pour les applications cosmétiques

Extraits naturels aux propriétés conservatrices (Antioxydants, antimicrobiens)





### I.3 Un réseau commercial mondial intégré

NATUREX s'appuie sur une présence commerciale mondiale à travers un réseau parfaitement intégré dans 16 pays (France, Italie, Espagne, Royaume-Uni, Belgique, Allemagne, Suisse, Russie, E.A.U, Thaïlande, Singapour, Japon, Chine, Australie, Etats-Unis, Brésil).

Cette implantation locale sur les 5 continents conduit à un maillage géographique dense qui contribue à accroître la visibilité de NATUREX dans le monde et permet de répondre aux demandes spécifiques des multinationales de l'agro-alimentaires, de l'industrie pharmaceutique / nutraceutique et du secteur des cosmétiques.

En effet, l'implantation des bureaux commerciaux a plusieurs avantages :

- Proximité avec les principaux sites de production et les sources de matières premières ;
- Renforcement des relations avec les PME locales ou les filiales des grands groupes internationaux qui ont des problématiques propres à leur site et leur processus de fabrication ;
- Meilleure visibilité et renommée sur le plan local qui peut constituer un point d'entrée sur certains marchés et des prises de position, notamment en Chine.

Ce réseau mondial assure ainsi une réponse flexible, efficace et rapide aux clients.





## II. Un positionnement solide sur des marchés à forte croissance

### II.1 Nouveaux défis dans la perception du naturel et de la santé

#### Une problématique sociétale mondiale

Selon les estimations de l'ONU, les prévisions de croissance démographique mondiale sont impressionnantes : en 2012, la population mondiale atteindrait 7 milliards d'habitants, 8 milliards en 2025 et vers 2050, pas moins de 9 milliards.

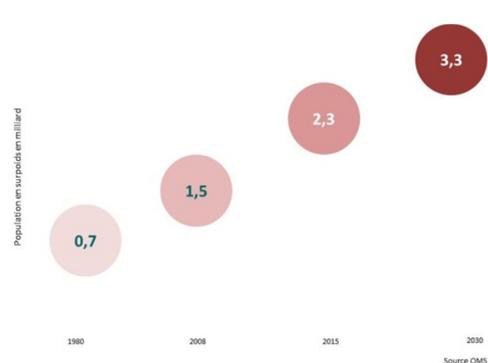
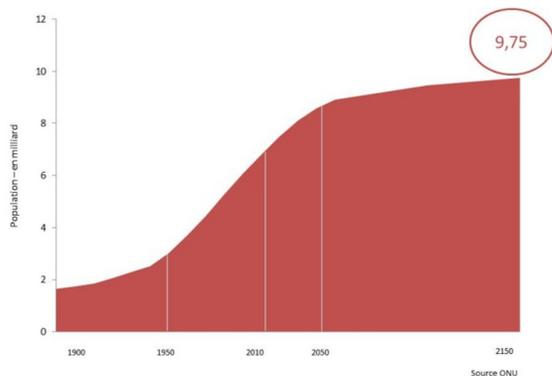
Par ailleurs, les différentes étapes de la transition démographique, surtout dans la seconde moitié du 20<sup>ème</sup> siècle, à la fois dans les pays dits développés (20% de la population mondiale) et les pays intermédiaires (70% de la population mondiale), ont conduit à un vieillissement accéléré de la population.

Par conséquent, les phénomènes de croissance démographique et de vieillissement de la population ont eu des incidences et des répercussions majeures sur l'alimentation et la santé.

Ainsi, d'après les estimations mondiales de l'OMS, l'obésité dans le monde a presque doublé entre 1980 et 2008 :

- Environ 1,5 milliard d'adultes avaient un surpoids ;
- Plus de 300 millions de femmes et près de 200 millions d'hommes étaient obèses.

L'OMS prévoit en outre que d'ici 2015, quelque 2,3 milliards d'adultes auront un surpoids et plus de 700 millions seront obèses. Le surpoids et l'obésité entraînent de graves conséquences pour la santé, notamment les maladies cardiovasculaires, le diabète et certains cancers.



#### ► Croissance et vieillissement de la population

- 9 milliards de personnes dans le monde en 2050 (9,75 milliards en 2150)
- 2 milliards de personnes au-dessus de 60 ans en 2050 (x3 vs 2000)

#### ► Surpoids et obésité

- 3 milliards d'adultes en surpoids ou obèses en 2030 (vs 1,5 milliard en 2008)
- Accroissement des risques de maladies chroniques

La fréquence de plus en plus grande du surpoids et de l'obésité dans le monde est due à plusieurs facteurs, dont :

- un changement d'alimentation observé à l'échelle mondiale : une plus grande consommation d'aliments élaborés industriellement, très caloriques, riches en graisses et en sucres mais pauvres en vitamines, en minéraux et autres micronutriments ;
- et la tendance à faire moins d'exercice physique en raison de la nature de plus en plus sédentaire du mode de vie (travail, transport, urbanisation...).





Autrefois considérés comme des problèmes propres aux pays à haut revenu, le surpoids et l'obésité augmentent également de façon spectaculaire dans les pays à faible ou moyen revenu, surtout en milieu urbain, confirmant ainsi la préoccupation mondiale.

### *Une prise de conscience des pouvoirs publics, des consommateurs et des industriels*

La santé et la nutrition se sont imposées ces dernières années comme des enjeux mondiaux majeurs, suscitant une prise de conscience :

- des pouvoirs publics et des autorités sanitaires et sociales, qui ont multiplié les initiatives dans le but de maîtriser les comportements alimentaires par le biais de mesures préventives, campagnes d'information et de mise en place de politiques nutritionnelles (en Europe – FoodRisC (Food Risk Communication), en France - Programme National Nutrition Santé (PNNS), en Espagne - SENIFOOD...);
- des consommateurs, qui portent un intérêt de plus en plus marqué pour les produits respectueux de leur santé, et sont à la recherche d'aliments de qualité au profil nutritionnel adapté à leurs besoins ;
- des industriels, qui multiplient les innovations en modifiant la composition des aliments transformés afin de proposer aux consommateurs, des produits aux effets spécifiques et ciblés dans le but de construire le capital santé, optimiser les fonctions de l'organisme ou améliorer la qualité de vie.

Par ailleurs, la création d'un environnement permettant de mettre en pratique le choix d'un mode de vie sain est fortement soutenue par une réglementation stricte en faveur d'une meilleure communication sur les risques et les bienfaits alimentaires et nutraceutiques.

### *Des leviers de croissance induits par une évolution des besoins et des réglementations*

Dans ce contexte, les consommateurs sont constamment confrontés à de nouvelles informations sur la santé et ne cessent de se préoccuper de la sécurité alimentaire et des promesses annoncées par les fabricants de compléments alimentaires et nutritionnels.

L'évolution des modes de vie (70% de la population mondiale sera urbaine en 2050 contre 46% aujourd'hui) et la part croissante d'une population vieillissante et par conséquent plus aisée, ont modifié les comportements des consommateurs vis-à-vis de leurs besoins :

- Les besoins physiologiques (faim, soif...) décrits par Maslow sont surpassés par les besoins de sécurité (corps, santé...), d'appartenance (tranche d'âge, groupe...), d'estime et d'accomplissement, se traduisant par la recherche du bien-être qui s'illustre par une forte tendance à la prévention, à l'automédication, et conduit à une demande accrue de produits avec un effet santé instantané pour un épanouissement total ;
- Un nouveau besoin a fait son apparition au sein de nos sociétés (y compris dans les pays émergents), non décrit dans la pyramide des besoins de Maslow, il s'agit du besoin d'éternité, d'immortalité. Il se traduit par une attirance envers des produits qui promettent le rajeunissement ou ayant une action sur le temps, comportement symptomatique d'une population de plus en plus hédoniste.

Ces comportements ont par conséquent des répercussions immédiates sur les marchés sur lesquels NATUREX évolue, et sont porteurs de facteurs de croissance pour les années à venir.

La réglementation mise en place sur les différents segments de marché constitue également un levier de croissance favorable aux ingrédients naturels :

- Si la réglementation vise à renforcer les dispositifs d'informations à l'égard des consommateurs (étiquetage, liste d'ingrédients interdits, alertes sur les risques encourus...), elle peut alors favoriser la substitution des ingrédients de synthèse et autres additifs chimiques par des ingrédients naturels et notamment, des ingrédients naturels de spécialités d'origine végétale ;
- Si la réglementation vise à renforcer les dispositifs de contrôle et de qualité sur la composition d'un ingrédient ou les normes de fabrication (études cliniques, dossiers ASMF, bonnes pratiques de fabrication...), celle-ci peut alors favoriser l'adoption d'ingrédients dont la traçabilité aura été parfaitement vérifiée.

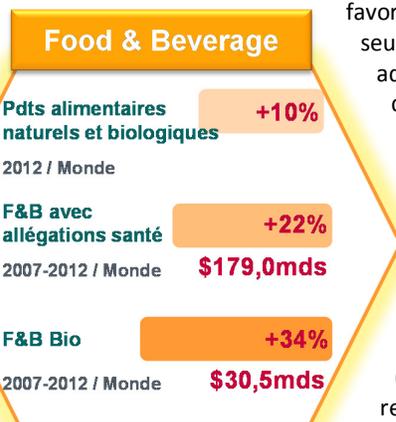
## NATUREX et son environnement



### Marché agro-alimentaire

#### ► Une demande spontanée pour les ingrédients naturels et santé

Une tendance de fond autour du naturel et du bien-être s'est installée durablement depuis quelques années, favorisée par une demande croissante de la part des consommateurs, non seulement soucieux des effets néfastes des produits de synthèse et autres additifs chimiques contenus dans les aliments qu'ils consomment, mais aussi désireux de bénéficier de l'effet santé de certains produits alimentaires.



Cette tendance est d'ailleurs soutenue par une offre élargie de la part des industriels de l'agro-alimentaire qui se positionnent sur les segments des ingrédients naturels et de la nutrition préventive afin de se différencier de leurs concurrents, dans le respect des recommandations réglementaires.

Il existe des ingrédients naturels dans pratiquement tous les segments de produits alimentaires, et même si la substitution d'une catégorie à l'autre est théoriquement possible, celle-ci n'est cependant pas systématique (toutes les fonctionnalités des ingrédients synthétiques ne peuvent pas être remplacées ou restituées par des ingrédients naturels), ni immédiate car elle implique souvent des contraintes techniques et économiques importantes, de la production à la commercialisation.

Les perspectives de croissance du marché des ingrédients naturels et biologiques dans l'agro-alimentaire sont d'ailleurs très favorables sur les différents segments :

- **Le marché des ingrédients naturels** dans le monde atteindra 155 milliards d'euros<sup>1</sup> en 2012 et le marché des produits biologiques 24 milliards d'euros, avec un taux de croissance estimé de 10%. Ces deux catégories continueront d'afficher des taux de croissance significatifs d'ici 2017, +13% en moyenne pour les ingrédients naturels et +7% en moyenne pour les ingrédients biologiques sur le marché américain.
- **Les extraits antioxydants de romarin** font également partie des ingrédients naturels dont les perspectives de croissance seront importantes dans les années à venir compte tenu de l'inscription des extraits de romarin sur la liste des additifs alimentaires autorisés par la réglementation de l'Union Européenne, pour ses propriétés antioxydantes. En effet, les directives 2010/67/EU et 2010/69/EU ont établis les critères de pureté des extraits de romarin antioxydants et les doses maximales d'utilisation dans les applications où leur usage est autorisé. Cette reconnaissance va d'une part encourager les industriels de l'agro-alimentaire qui attendait cette classification pour employer les extraits antioxydants de romarin dans leurs produits, et d'autre part contribuera à satisfaire une demande croissante des consommateurs du monde entier pour des produits naturels de spécialité d'origine végétale, exempts d'additifs d'origine chimique.

*NATUREX a lancé le processus d'enregistrement des extraits de romarin en tant qu'antioxydant alimentaire auprès de l'Union Européenne en 1996 et a investi dans des études toxicologiques aux côtés de deux autres producteurs en constituant l'EREMG (European Rosemary Extracts Manufacturers Group).*

*L'activité antioxydante des extraits de romarin est directement liée à leur teneur en acide carnosique et en carnosol qui sont les principaux composés antioxydants liposolubles issus du romarin. Selon la Directive 2010/69/EU, c'est l'apport total d'acide carnosique et de carnosol qui doit être considéré et non pas la dose globale d'extrait ; cela implique par conséquent de maîtriser l'identification et l'isolation des principes actifs du romarin.*

*NATUREX, leader sur ce marché, dispose de toute l'expertise et des moyens nécessaires afin de proposer aux industriels de l'agro-alimentaire, une alternative sûre, efficace et naturelle aux antioxydants synthétiques.*

- **Le segment des extraits aromatiques naturels** devrait poursuivre sa percée en Europe de l'Ouest et en Amérique du Nord, principaux contributeurs des ventes mondiales d'arômes dans l'industrie agro-alimentaire, tirée par le fort engouement des consommateurs pour les produits naturels dans les aliments et les boissons. La croissance de ce segment dans les pays émergents comme l'Europe de l'Est, la Russie, la Chine, l'Inde et l'Amérique du Sud, devrait être plus rapide compte tenu d'un changement de comportement de la part des consommateurs.

<sup>1</sup> Euromonitor 2009-2010





- **Le marché des couleurs naturelles** est estimé à environ 500-550 millions d'euros<sup>1</sup>, contre 300-350 millions d'euros pour les couleurs de synthèse et 100-150 millions d'euros pour les couleurs semi-artificielles. La part de marché des couleurs naturelles n'est aujourd'hui que de 25%. Compte tenu du potentiel de substitution important sur ce segment et de la volonté des industriels de l'agro-alimentaire d'apporter, en accord avec la réglementation, de réelles innovations dans les applications telles que la catégorie des boissons, confiseries, pâtisseries ..., les effets sur la consommation vont se faire sentir dans les prochaines années, dynamisant les ventes de ce segment dont les taux de pénétration sont encore faibles dans l'ensemble des pays du monde, et notamment dans les pays émergents d'Europe de l'Est, d'Asie et d'Amérique du Sud.

Aujourd'hui, les consommateurs sont plus que jamais conscients que l'alimentation joue un rôle primordial pour favoriser leur bien-être et leur santé ; ils adoptent donc un comportement alimentaire en phase avec cet objectif. Ainsi, dans la **catégorie des aliments fonctionnels**, les ventes mondiales devraient croître de 22% d'ici 2012 pour se situer à 175 milliards de dollars<sup>2</sup> compte tenu d'une demande accrue des consommateurs pour des produits nutritionnels avec action préventive sur la santé, relayée par une offre innovante des professionnels de l'agro-alimentaire. La part de cette catégorie devrait atteindre 23% du marché alimentaire américain en 2017, pionnier dans ce domaine, et la tendance devrait se propager en Europe de l'Ouest et dans les pays émergents, s'agissant de la préoccupation première des consommateurs en matière de nutrition. La frontière entre cette catégorie d'aliments avec « allégation » santé et la nutraceutique est d'ailleurs très mince, et certains spécialistes de l'agro-alimentaire jouent de plus en plus sur un positionnement mixte alors que la réglementation se durcit sur les allégations nutritionnelles et santé d'une part, et les effets bénéfiques sur la santé scientifiquement prouvés d'autre part.

### ► Une réglementation qui accélère l'adoption du naturel

Les consommateurs sont de plus en plus exigeants à la fois sur les fonctionnalités des produits qu'ils consomment mais surtout sur les caractéristiques qu'ils présentent : la couleur, le goût, la texture...

Les nombreux problèmes de santé publique liés aux ingrédients alimentaires les ont conduits à être plus vigilants vis-à-vis des ingrédients de synthèse qu'ils consomment et des effets potentiellement nuisibles sur leur santé.

Communiquer de manière ciblée sur les risques alimentaires est un défi important pour l'Union Européenne ; les multiples sources d'information peuvent accroître la confusion ou les risques d'interprétation erronée.

La réglementation européenne s'est organisée en conséquence, pointant du doigt les effets néfastes sur la santé de certains additifs et colorants alimentaires ou veillant à la conformité des allégations nutritionnelles ou santé figurant sur les étiquettes de certains produits :

- Un nombre croissant d'aliments vendus au sein de l'Union Européenne fait l'objet d'allégations nutritionnelles et de santé. Une allégation nutritionnelle communique ou suggère qu'une denrée alimentaire possède des propriétés nutritionnelles bénéfiques. Par allégation de santé, on entend toute mention utilisée sur les étiquettes, à des fins de publicité ou marketing, selon laquelle la consommation d'un aliment donné peut avoir des bienfaits pour la santé. En 2006, l'Union Européenne a adopté un règlement concernant l'utilisation des allégations nutritionnelles et de santé portant sur les denrées alimentaires, basées sur des profils nutritionnels dont l'un des objectifs clés est de garantir que toute allégation figurant sur l'étiquette d'un aliment vendu au sein de l'Union Européenne soit claire et justifiée par des preuves scientifiques.



Depuis novembre 2010, l'EFSA, l'agence européenne de la sécurité alimentaire, a lancé un vaste programme d'évaluation scientifique sur les produits alimentaires afin de garantir la conformité entre les allégations nutritionnelles et santé figurant sur l'étiquette de ces produits, la publicité dont ils font l'objet et le bénéfice réel pour le consommateur.

- L'agence britannique de sécurité des aliments a financé une étude réalisée par des chercheurs de l'université de Southampton en 2007. Cette étude a démontré qu'un mélange de colorants et d'un conservateur pouvait avoir un effet sur l'hyperactivité des enfants. La plupart de ces colorants (E102-tartrazine, E104-jaune de quinoléine, E110-jaune orangé, E122-carmoisine, E124-Ponceau 4R et E129-rouge allura) et le conservateur (E211-benzoate de sodium) sont surtout présents dans les sucreries et les boissons dont les premières cibles sont les enfants.

<sup>1</sup> Chris Hansen 2010

<sup>2</sup> Euromonitor 2009/2010



## NATUREX et son environnement



En juillet 2008, le parlement européen a décidé d'obliger les fabricants à adapter les étiquettes des produits qui contiennent ces substances en apposant une mention obligatoire (« peut avoir des effets indésirables sur l'activité et l'attention chez les enfants »), obligeant ainsi les industriels de l'agro-alimentaire à retirer ces produits de leur processus de fabrication et à favoriser l'usage de couleurs naturelles.

### Marché de la Nutraceutique

#### ► Une demande de plus en plus ciblée « santé »

Probiotiques, prébiotiques, phytostérols, fibres alimentaires, extraits de plantes, oméga-3, protéines de laits, vitamines et minéraux...le marché mondial des ingrédients santé a connu ces dernières années, une croissance supérieure à l'ensemble du marché des ingrédients alimentaires compte tenu des préoccupations de santé grandissantes de la part des consommateurs et une tendance forte à l'automédication, ainsi que la volonté des industriels du secteur de développer des ingrédients positionnés sur des pathologies porteuses, notamment celles liées au vieillissement et à l'obésité.



Dans ce contexte, le marché mondial **des ingrédients nutraceutiques** devrait croître de 6,2% par an et atteindre 21,8 milliards de dollars dans le monde d'ici 2013<sup>1</sup>. Les Etats-Unis devraient continuer à être les leaders sur ce marché compte tenu d'une gamme extrêmement riche de compléments alimentaires et de préparations nutraceutiques, mais les marchés chinois et indien devraient se développer rapidement du fait de leur croissance économique et de l'évolution de leur savoir-faire séculaire dans la production de

principes actifs à base d'extraits végétaux de plus en plus variés. Les marchés européens, encore peu matures, devrait se développer à un rythme soutenu compte tenu des leviers d'optimisation du marché des ingrédients santé pour les industriels du secteur :

- Innovation dans le processus de fabrication afin de stabiliser et protéger les ingrédients pour qu'ils puissent garantir leurs promesses santé une fois incorporés dans les applications ;
- Diversification et montée en gamme de l'offre produits, via une caution scientifique sur les fonctionnalités et les effets santé annoncés.

Par ailleurs, la demande mondiale en **vitamines naturelles** devrait également augmenter de 5,9% par an pour atteindre 7,1 milliards de dollars d'ici 2013.

Enfin, la popularité grandissante auprès des consommateurs et la reconnaissance progressive des professionnels médicaux, pour **les extraits végétaux** et leurs effets bénéfiques sur la santé (ail-cœur, thé vert-cancer, chou palmiste-prostate...) devraient conduire ce segment à croître de 6,2% par an pour atteindre 2,2 milliards de dollars en 2013.

#### ► Une réglementation proche des standards pharmaceutiques

Cependant, l'insuffisance de fondements scientifiques des ingrédients santé et la surexploitation de l'argument santé/bien-être dans l'offre produits des acteurs du marché nutraceutique, sèment le doute et génèrent la méfiance des consommateurs.

La réglementation sur les produits fonctionnels, nutraceutiques ou les médicaments à base de plantes (Traditional Herbals Remedies) tend à se renforcer, notamment en Europe, en adoptant des standards proches de ceux appliqués pour les produits pharmaceutiques. Ces mesures visent d'une part à lever les craintes des consommateurs, et d'autre part à assainir le marché en s'appuyant sur des études scientifiques poussées et des procédures d'enregistrement strictes, afin d'apporter la preuve du bénéfice réel du principe actif qui compose le produit et d'établir des normes de fabrication universelles.

<sup>1</sup> World Nutraceutical study – Freedonia Group – Novembre 2009





En Amérique du Nord, tout nouvel ingrédient fonctionnel doit faire l'objet d'une demande d'approbation de la FDA (Food & Drug Administration), qui réunit un comité d'experts afin de statuer sur le produit. Par ailleurs, le fabricant du produit doit respecter les « bonnes pratiques de fabrication » dès qu'il s'agit de suppléments diététiques. Ces deux processus sont autant de barrières à l'entrée pour la fabrication et la commercialisation des ingrédients fonctionnels. Les études cliniques ne sont pas obligatoires mais elles sont un atout non négligeable en termes d'argument de vente du produit sur les différents circuits de distribution spécialisés, notamment les pharmacies.

En Europe, le règlement européen n°1924/2006 et les différents processus d'autorisations mis en place, pour les allégations nutritionnelles (source de, riche en,...) et les allégations de santé (bénéfice) des produits sont très contraignants :

- Les allégations « fonctionnelles génériques » relevant de l'article 13.1, du règlement européen, portent sur le rôle d'un nutriment ou d'une autre substance dans la croissance, le développement et les fonctions de l'organisme, les fonctions psychologiques et comportementales, l'amaigrissement et le contrôle du poids, la satiété ou la réduction de la valeur énergétique du régime alimentaire. L'évaluation scientifique de l'EFSA contribue à garantir le sérieux et la précision des allégations concernant l'étiquetage des denrées alimentaires et la publicité sur la nutrition et la santé. La liste des allégations autorisées sera publiée avant fin 2011 pour toutes les substances autres que celles dites « botaniques ».
- Pour les produits aux allégations spécifiques (activité sur la performance cognitive, amélioration de la circulation sanguine...), relevant des articles 13.5 et 14 du règlement européen, il est nécessaire de déposer un dossier ASMF (Active Substance Master File, anciennement EDMF – European Drug Master File), document renfermant des informations sur le mode de préparation d'une substance active médicamenteuse et sur la qualité de celle-ci, en support d'une demande d'autorisation de mise sur le marché.

*Très peu d'acteurs du marché ont la capacité de supporter le montage d'un tel document et cela constitue un réel frein à la commercialisation des produits si le fabricant ne peut prouver la qualité de la substance active utilisée.*

*NATUREX a constitué depuis des années, des dossiers ASMF pour de nombreux extraits végétaux, autorisant ainsi leur utilisation pour n'importe quelle application, y compris pour des produits pharmaceutiques.*

- Selon la directive européenne 2004/24/EC entrée en vigueur le 30 avril 2004, les allégations qui concernent les substances végétales (médicaments à base de plantes entrant dans le cadre des « Traditional Herbals Remedies ») devront également être adossées à des études cliniques afin d'obtenir une autorisation de mise sur le marché. Les médicaments à base de plantes doivent être fabriqués selon les « Bonnes Pratiques Industrielles » (Good Manufacturing Practice - GMP) afin de démontrer leur effet bénéfique et confirmer la qualité du produit fini. Les produits commercialisés avant l'entrée en vigueur de la loi, peuvent continuer à commercialiser leurs produits jusqu'au 30 avril 2011. Seules les substances végétales figurant dans les pharmacopées depuis moins de 30 ans échappent à cette directive ; concernant les extraits végétaux dont les effets bénéfiques ont été consignés dans les pharmacopées il y a plus de 30 ans mais qui sont tombés en désuétude depuis, aucune autorisation de mise sur le marché ne sera accordée sans étude clinique préalable.

*Cette directive constitue de véritables barrières à l'entrée pour les intervenants du marché qui n'auraient pas anticipé le durcissement de cette réglementation et qui n'auraient par conséquent ni les infrastructures nécessaires, ni les moyens techniques adéquats.*

*NATUREX dispose d'un site pharmaceutique basé en Italie, permettant de mener des études cliniques sur les extraits végétaux, ce qui lui confère un avantage compétitif certain pour répondre à une demande très ciblée des principaux laboratoires pharmaceutiques mondiaux en parfaite conformité avec la réglementation en vigueur.*

## NATUREX et son environnement



### Marché des Cosmétiques

#### ► Les cosmétiques naturels, créateurs de tendance dans le monde entier

Selon une enquête menée par Datamonitor<sup>1</sup>, plus de la moitié des consommateurs (52%) dans le monde considère que les produits cosmétiques formulés avec des ingrédients naturels sont meilleurs que les produits de synthèse.

Ce simple constat explique en partie la forte croissance de ce secteur depuis quelques années, peu affecté par les conséquences de la crise financière.



En effet, bien qu'encore marginal en termes de parts de marché, le marché des cosmétiques naturels et biologiques a enregistré entre 2004 et 2009 une croissance moyenne annuelle de 15,1%<sup>2</sup>, surperformant le marché mondial des cosmétiques (croissance moyenne de l'ordre de 5%), et traduisant la crainte induite par certains ingrédients chimiques contenus dans les cosmétiques classiques et l'engouement des consommateurs pour les produits naturels. Les zones géographiques les plus actives ont été l'Asie (+13%), l'Europe (+9%) et les Etats-Unis (+8%).

Sur 2010, les ventes de produits cosmétiques naturels en Europe se sont élevées à 2 milliards d'euros, en croissance de 12% par rapport à 2009. Au niveau mondial, la croissance des ventes de produits cosmétiques naturels et biologiques a atteint +15% à environ 23 milliards de dollars.

Alors qu'en Europe, les cosmétiques naturels représentent environ 3% du marché des cosmétiques ; dans certains pays du monde comme les Etats-Unis, l'Allemagne et la Suisse, leur part de marché approche les 10%. Selon Organic Monitor, les cosmétiques bio et naturels représenteront d'ici 5 ans, 30% du marché total des cosmétiques.

Parmi les différents segments du secteur des cosmétiques naturels dans le monde, les soins s'affirment comme le moteur de croissance du marché tandis que le maquillage, les produits capillaires et d'hygiène-toilette connaissent une croissance plus modérée<sup>3</sup>. Toutefois, le potentiel du maquillage est très fort en Asie, y compris au Japon.

Selon l'institut international d'études de marché Kline Group, les perspectives de croissance pour les cosmétiques naturels d'ici 2014 sont excellentes en Asie, en Europe et aux Etats-Unis :

- Les marchés asiatiques (notamment Japon et Corée) pourraient enregistrer des taux de croissance à deux chiffres (environ 14%), atteignant des ventes de près de 14,8 milliards de dollars, grâce notamment au savoir-faire traditionnel de la population asiatique dans les produits à base d'herbes, notamment en Indonésie, en Chine et en Inde, et à une tendance de consommation positionnée haut de gamme, proche de celle des marchés occidentaux, compte tenu d'une population de plus en plus urbaine.
- En Europe, les spécialistes des études de marché s'attendent pour les cinq prochaines années à un chiffre d'affaires de plus de 6,3 milliards de dollars, avec des croissances très soutenues en Allemagne, en France et au Royaume-Uni.
- Aux Etats-Unis, les ventes sur le segment des cosmétiques naturels pourraient atteindre 5,8 milliards de dollars avec une orientation très marquée vers des produits 100% naturels compte tenu des efforts des industriels dans la formulation des produits.

Le marché brésilien affiche également un excellent dynamisme avec un taux de croissance annuel moyen de 20% entre 2005 et 2010 grâce à la richesse de la biodiversité du pays, et particulièrement la flore de la région d'Amazonie, dont de nombreux extraits sont déjà connus pour leurs propriétés cosmétiques.

<sup>1</sup> Datamonitor juillet/août 2010 – Enquête de consommation 2010

<sup>2</sup> Kline's Global Natural Care Market Report - Mars 2010

<sup>3</sup> Eurostaf





Les principaux facteurs de cette croissance mondiale sont :

- La hausse des investissements R&D de la part des géants mondiaux de la cosmétique, résolument tournés vers l'innovation et la recherche de matières premières performantes sur ce segment de marché fortement concurrentiel ;
- La hausse des investissements marketing associés aux produits naturels, permettant d'élargir l'offre des marques internationales ;
- Le fort engouement des pays émergents pour ce type de produits, rendu possible par l'ouverture de sites de production délocalisés, permettant de répondre à une demande spécifique à des prix plus accessibles ;
- La montée en puissance des réseaux de distribution (GMS et réseaux sélectifs) et la multiplication de la distribution de détail (boutiques exclusives, spas, sites internet...).

### ► Une réglementation longue à se structurer

Face à la multiplication croissante d'une offre cosmétique dite « naturelle » ou « biologique », la problématique de la réglementation s'est imposée d'elle-même.

Cependant, si le nombre de standards de cosmétiques biologiques et naturels prolifère, les perspectives concernant un standard mondial et unifié apparaissent réduites et l'émergence récente de nouveaux labels et logos ainsi que les procédures de certification n'ont pas contribué à faciliter le choix des professionnels ni des consommateurs :

- C'est en Europe que les standards sont le plus largement utilisés, où presque deux tiers des produits font l'objet d'une certification. **Ecocert** et **BDIH** sont les principaux standards, partiellement du fait de taux élevés d'adoption en France et en Allemagne, respectivement. La popularité d'Ecocert est également due au fait qu'il s'agit à la fois d'un standard pour produits naturels et pour produits biologiques, là où la plupart des autres organismes de certification ne proposent que l'un ou l'autre.
- Bien que différents standards aient été introduits en Amérique du Nord au cours des deux dernières années, très peu de produits ont été certifiés. Organic Monitor estime que moins de 5% des produits naturels ou biologiques sont certifiés dans la région.  
Soutenu par les principaux fabricants de cosmétiques naturels, le standard de la **Natural Products Association (NPA)** fait la course en tête mais s'agissant d'une norme privée, il n'est pas reconnu par l'ANSI (American International Standards Institute), représentant officiel de l'ISO aux Etats-Unis. Le standard **NSF ANSI 305 'made with organic'** devrait gagner en popularité dès que le processus de certification aura débuté. L'absence de standard applicable pour les cosmétiques biologiques conduit plusieurs sociétés américaines à adopter le standard NOP de l'USDA. Bien que celui-ci soit conçu pour les produits alimentaires, il est assez populaire parmi les sociétés qui utilisent des ingrédients cosmétiques.
- Des standards de cosmétiques naturels et biologiques sont également créés dans d'autres régions, telles que l'Asie-Pacifique et l'Amérique latine. Les taux d'adoption sont toutefois particulièrement faibles. De nombreuses sociétés cosmétiques de ces régions se focalisent sur l'export et préfèrent utiliser les standards européens. Le référentiel Ecocert est ainsi devenu le plus populaire dans des pays tels que le Japon, la Malaisie et le Brésil.

Bien que les standards gagnent en popularité, leur adoption se fait principalement sur une base nationale.

Très peu de standards ont construit une présence régionale, et encore moins une présence internationale.

Deux initiatives récentes en France pourraient cependant faire évoluer la situation et harmoniser la certification de ce segment de marché :

- Le référentiel **Cosmos-Standard AISBL**, officiellement lancé lors des salons Biofach-Vivaness à Nuremberg en février 2011, a été développé après plus de sept années de négociations entre les principales agences de certification en Europe, également membres fondateurs du label (BDIH en Allemagne, Cosmebio et Ecocert en France, ICEA en Italie et Soil Association au Royaume-Uni).

## NATUREX et son environnement



Le lancement de ce label représente une étape marquante pour l'industrie des cosmétiques naturels et biologiques en Europe et le Cosmos-Standard sera également ouvert à d'autres organismes de certification. Les membres fondateurs du Cosmos-Standard représentent ensemble plus de 1 400 marques de cosmétiques certifiées et plus de 24 000 produits vendus dans plus de 40 pays.

Les produits certifiés conformes au nouveau référentiel seront étiquetés avec la mention « COSMOS ORGANIC » ou « COSMOS NATURAL » selon leur niveau de certification, en conjonction avec le label de l'organisme de certification impliqué.



- Toutefois, son objectif de devenir un standard européen se heurte à la concurrence de **NaTrue**, un groupement d'intérêt international de fabricants de cosmétiques naturels et biologiques, créé en 2007 dans le but de promouvoir les vertus des ingrédients utilisés dans la cosmétique naturelle et biologique, tant pour la santé des consommateurs que pour l'environnement, et qui a également lancé en 2010 son propre label européen du même nom, NaTrue.

NaTrue a défini les critères de son label en établissant trois niveaux de certification, qui répondent à une définition rigoureuse de la cosmétique naturelle et biologique afin de préserver le niveau d'exigences le plus élevé possible pour cette catégorie de produits :

- niveau 1 : « Cosmétiques Naturels » ;
- niveau 2 : « Cosmétiques naturels avec une part biologique » ;
- et niveau 3 « Cosmétiques biologiques ».



NaTrue a annoncé en février 2011 lors des salons Biofach-Vivaness à Nuremberg, un partenariat avec NSF International, un organisme de certification accrédité par l'ANSI (American Standards Institute) pour développer la première norme américaine officielle en matière de cosmétiques naturels.

En parallèle, un accord de reconnaissance mutuelle a été conclu entre NaTrue et NSF International concernant le label NaTrue – niveau 2 (Cosmétiques naturels avec une part biologique) et le NSF 305.

L'harmonisation des différents labels et certifications sur ces segments nécessite des critères de transparence plus stricts au niveau international auxquels les consommateurs pourront faire confiance et auxquels les fabricants pourront adhérer dans un souci de qualité et de réduction des coûts de certification.





### II.2 Preferred Partner, à l'écoute du client

Pour s'assurer la confiance et la satisfaction de ses clients, NATUREX s'est engagé à fournir des matières premières d'une qualité irréprochable et des services en amélioration permanente, avec des règles d'hygiène et de sécurité très strictes.

L'écoute du client est l'un des axes forts de la stratégie mise en œuvre par NATUREX et constitue le fil conducteur de la relation privilégiée qu'entretient NATUREX avec chacun de ses clients.

Ainsi, les besoins et attentes du client sont identifiés par les ingénieurs commerciaux de NATUREX qui assurent le lien avec les différents services du Groupe, et notamment les équipes Recherche et Développement.

#### *Une clientèle internationale et diversifiée*

NATUREX entretient des relations très étroites de longue date avec une clientèle très diversifiée, aromaticiens mondiaux, PME locales indépendantes, filiales de grands groupes internationaux et multinationales de renom sur les marchés de l'agroalimentaire et des boissons, dans l'industrie pharmaceutique et nutraceutique et sur les marchés cosmétiques.

Ces partenariats accélèrent le développement de NATUREX et renforce son positionnement sur les différents marchés.

#### *Fournisseur de solutions personnalisées*

L'offre de NATUREX ne se limite pas à proposer un portefeuille de produits standardisés ; la valeur ajoutée réside dans la capacité du Groupe à créer des solutions techniques personnalisées sur la base d'un cahier des charges très précis, défini préalablement avec les laboratoires des clients et le département Recherche et Développement de NATUREX.

En effet, la relation client s'initie très en amont de la phase de production du produit, soit dans le cadre d'une demande de substitution d'un ingrédient de synthèse par un ingrédient naturel de spécialité d'origine végétale, mais surtout au travers de partenariats de long terme conclus dans le cadre de projets stratégiques concernant le lancement de nouveaux produits.

La gestation d'un projet peut être longue (deux à trois ans) et peut parfois ne pas aboutir ou faire l'objet de nombreuses simulations afin de pouvoir trouver un compromis entre les exigences du client, les spécificités de leur produit final et les propriétés de l'extrait naturel.

Fort de son expertise et grâce à la créativité de ses équipes, NATUREX a su développer un portefeuille très varié de formules et solutions sur mesure, en adéquation avec les exigences des clients et en accord avec les pratiques réglementaires en vigueur.

#### *Un lien permanent pour fidéliser durablement les clients*

La relation client perdure tout au long du cycle de vie du produit afin de détecter les améliorations à apporter dans la composition des ingrédients naturels de spécialité d'origine végétale et anticiper les besoins futurs du client en fonction des tendances et des évolutions du marché.

NATUREX a mis en place une véritable plate-forme informatique centralisée permettant de réunir une base de données régulièrement mise à jour par les services Recherche et Développement et Assurance Qualité, réunissant tous les extraits créés figurant dans le portefeuille produits du Groupe. En cas de demandes d'information de la part

## NATUREX et son environnement



des clients sur leur produit, les équipes commerciales internationales de NATUREX ont accès à l'ensemble des certificats et des fiches techniques afin de pouvoir les renseigner.

De leurs côtés, les clients diligent également des audits qualité sur les sites de production du Groupe afin de s'assurer de la qualité de notre processus de production.

Cette relation d'échanges et de confiance est essentielle pour continuer à innover en parfaite collaboration avec les clients.

### ► Une présence systématique sur les salons professionnels internationaux

NATUREX est également présent sur de nombreux salons professionnels dans le monde afin de faire connaître l'étendue de son savoir-faire en matière d'innovation et de qualité.

Ces manifestations représentent une source essentielle de contacts commerciaux afin de présenter les différentes gammes de produits à l'ensemble des professionnels des marchés sur lesquels NATUREX évolue et initier de nouveaux partenariats.

Les responsables de marché du Groupe interviennent également lors de ces salons dans le cadre de conférences sur des thèmes ciblés afin d'informer les professionnels sur les dernières avancées scientifiques d'un produit ou dresser un panorama des tendances.



Stand HIE – Madrid – Novembre 2010



Stand FIE – Francfort – Novembre 2009





### II.3 Une concurrence encore fragmentée dans un métier qui tend à se consolider

Le marché des ingrédients naturels de spécialité d'origine végétale, sur lequel évolue NATUREX est un marché encore fragmenté malgré une tendance lourde à la consolidation sur ces dix dernières années.

#### *Un marché compartimenté*

Parmi les intervenants qui évoluent sur le marché des ingrédients naturels de spécialité d'origine végétale, on distingue deux catégories :

- **Une multitude d'acteurs de taille petite ou moyenne**, qui représentent près de la moitié du marché  
 Il s'agit le plus souvent d'entreprises familiales de petite taille, bénéficiant d'un savoir-faire historique sur le marché et d'un outil de production presque artisanal.  
 De structures légères, ces PME ont un profil similaire. Elles sont pour la grande majorité, profitables car elles disposent d'une base fidélisée de clients, même si elles voient leur développement entravé par des moyens de plus en plus restreints et des contraintes de plus en plus lourdes (réglementation, concentration des fournisseurs...).
- Il est possible de répartir ces acteurs sous trois catégories :
- ▶ Entreprises de taille moyenne positionnées sur des niches de marché avec des gammes de produits ou des cibles de clients spécifiques.
  - ▶ Petites entreprises ou coopératives implantées à proximité des matières premières qu'elles exploitent. Pour la plupart, elles sont mono-clients.
  - ▶ Des entreprises, dont le cœur métier est différent mais qui exercent une activité accessoire de transformation de matières premières (exemple : aromaticiens...).
- **Environ une quinzaine d'acteurs** de taille moyenne  
 Il s'agit de PME indépendantes ou filiales de grands groupes de l'industrie agro-alimentaire, pharmaceutique ou cosmétique.  
 Peu nombreuses, ces entreprises disposent de capitaux importants provenant soit des marchés financiers, de financements privés de grands groupes ou de banques d'affaires, et bénéficient d'une rentabilité positive sur leur marché.  
 Ces sociétés ont acquis au fil des années, une très forte notoriété sur leur segment, liée à leur expertise métier, la renommée de leur clientèle ou encore la performance de leur outil industriel et leur forte capacité d'innovation.
- C'est dans ce groupe que se trouvent les acteurs les plus dynamiques, concurrents directs ou indirects de NATUREX, à l'origine de la concentration du marché des ingrédients naturels.



## NATUREX et son environnement

---

### *Un positionnement de leader sur le marché des ingrédients naturel de spécialité d'origine végétale*

NATUREX est positionné sur des marchés de niche (produits de spécialité) et couvre les marchés agro-alimentaires, nutraceutiques, cosmétiques :

- Chaque marché possède son propre écosystème et ses propres intervenants ;
- NATUREX est amené à être en concurrence avec plusieurs intervenants dans le monde sur chacun de ses marchés, et ces mêmes intervenants peuvent représenter parfois une cible de clientèle ;
- Enfin, NATUREX n'intervient pas sur les produits traditionnels dits de commodité, mais commercialise des spécialités dont la production initiale nécessite un savoir-faire particulier ou dont la mise en forme répond à des exigences spécifiques. Les concurrents pour chaque produit ou gamme de produits sont alors peu nombreux, d'autant plus que chaque acteur cherche à différencier son propre produit (matière première, propriétés nouvelles, formulation...).

Depuis près de dix ans, NATUREX figure parmi les principaux consolidateurs du marché avec à son actif huit acquisitions réussies en huit ans, et le Groupe estime être le leader sur l'ensemble de ses marchés en termes de chiffre d'affaires. En effet, la stratégie de NATUREX a toujours consisté à acquérir des sociétés ou branches de sociétés qui exercent le même métier, qui ont la capacité d'offrir une gamme de produits complémentaires et qui complètent la présence géographique du Groupe.

L'avantage concurrentiel de NATUREX est d'être une société indépendante bénéficiant d'un outil industriel performant, d'une recherche et Développement très soutenue, d'un accès privilégié à un large choix de matières premières et d'une large gamme de solutions sur mesure à forte valeur ajoutée, à destination du marché des ingrédients naturels de spécialité d'origine végétale, lui permettant d'être le Partenaire Privilégié d'une clientèle de renom international.





► **Principaux concurrents par gamme de produit**

	Food & Beverage					Nutrition & Health
	Couleurs naturelles	Extraits aromatiques	Extraits antioxydants de romarin	Poudres de fruits et légumes	Pectines de fruits	Extraits Santé
<b>Chris Hansen</b> (Danemark)	✓					
<b>CPKelco</b> (Etats-Unis)					✓	
<b>Cargill</b> (Etats-Unis)					✓	
<b>Danisco</b> (Danemark)			✓		✓	
<b>D.D Williamson</b> (Etats-Unis)	✓					
<b>Diana Naturals</b> (France)				✓		
<b>Euromed</b> (Espagne)						✓
<b>Finzelberg-Plantextrakt</b> (Allemagne)						✓
<b>Frutarom</b> (Israël)		✓				
<b>GNT</b> (Allemagne)	✓					
<b>Indena</b> (Italie)						✓
<b>Kalsec</b> (Etats-Unis)		✓	✓			
<b>Kerry</b> (Irlande)				✓		
<b>Sensient</b> (Etats-Unis)	✓					
<b>Vitiva</b> (Slovénie)			✓			

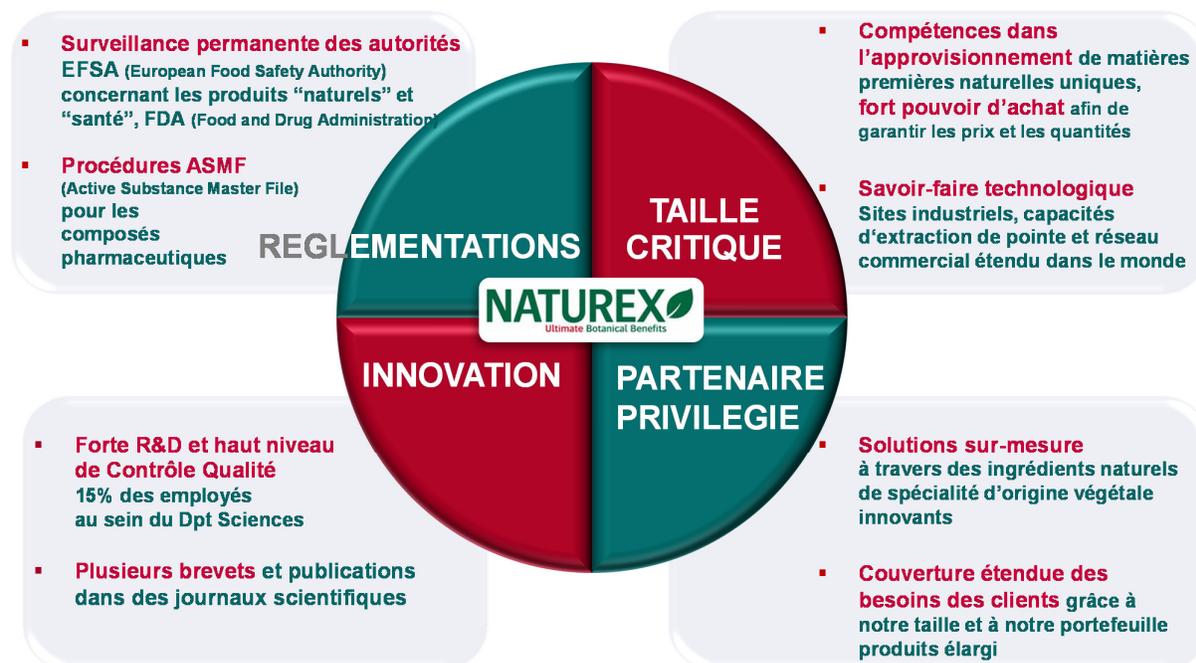


## NATUREX et son environnement

### De solides barrières à l'entrée

Le risque de l'arrivée de nouveaux entrants est limité compte tenu des fortes barrières à l'entrée du marché des ingrédients naturels :

- Les normes réglementaires sur les différents marchés sont de plus en plus contraignantes et nécessitent une véritable organisation interne en termes d'assurance qualité et d'anticipation grâce à une démarche de recherche et développement très active ;
- Les contraintes technologiques sont importantes tant en termes de savoir-faire métier (approvisionnement matières premières, procédés industriels...) qu'en termes de capacité d'innovation et nécessitent de mobiliser des niveaux élevés de capitaux ;
- L'effet de taille est un enjeu stratégique à la fois en termes de pouvoir d'achat pour l'approvisionnement de matières premières spécifiques, mais aussi dans le cadre du référencement auprès de multinationales et des procédures d'audits menées par celles-ci tout au long de l'année ;
- Les produits naturels de spécialité d'origine végétale répondent à un cahier des charges très spécifique réalisé en collaboration étroite avec les clients dans des délais souvent très longs, qui ne peuvent donc être substitués par le portefeuille produits d'un concurrent.





## NATUREX et son environnement

---



## DEVELOPPEMENT DURABLE

### Concilier développement et responsabilités



NATUREX s'est engagée depuis l'origine auprès de ses collaborateurs, de ses partenaires, de ses clients et de ses actionnaires, dans une démarche de responsabilité sociale, commerciale et environnementale.

Pour NATUREX, le développement durable consiste à concilier le développement économique, l'équité sociale et le respect de l'environnement dans une logique d'amélioration continue et de la gestion et de la prévention des risques.

Cette démarche RSE (Responsabilité Sociétale d'Entreprise) s'inscrit sur la durée afin d'être pleinement intégrée dans les prises de décision au sein de NATUREX et ses filiales, et d'être partagée, en tenant compte des spécificités propres à chaque pays.

Le respect de ces engagements constitue le socle du développement à long terme du Groupe qui entend ainsi affirmer sa volonté d'être une entreprise citoyenne.

## I. Informations sociales

---

Le développement de NATUREX et sa capacité à satisfaire les exigences de ses clients reposent en grande partie sur l'expertise et l'implication de ses collaborateurs.

Le Groupe NATUREX s'appuie sur le partage d'une culture d'entreprise forte et de valeurs communes pour mener à bien sa stratégie de développement.

La priorité de la Direction des Ressources Humaines est d'accompagner à la fois la très forte croissance organique générée par le Groupe et la stratégie de croissance externe initiée ces dix dernières années au travers d'acquisitions internationales majeures, et notamment sur l'année 2010, avec l'intégration du personnel des différentes entités de la Division Ingrédients de Natraceutical acquise en décembre 2009.

### I.1 Une politique sociale dynamique et centralisée

Le processus de gestion des ressources humaines comprend :

- la gestion des recrutements ;
- la gestion des formations et des compétences du personnel.

La Direction Générale fixe les grands principes directeurs de la politique sociale du Groupe, dans le but d'anticiper les besoins en ressources humaines et d'identifier les compétences nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie du Groupe pour faire face à son développement et répondre aux futurs enjeux économiques.

La Direction des Ressources Humaines veille à faire appliquer ces orientations auprès de chaque filiale du Groupe, dans le respect des spécificités culturelles et réglementaires locales, en accord avec les valeurs de l'entreprise : réactivité et motivation pour le métier, mobilité, créativité et sens de l'innovation, esprit d'équipe et d'entreprise.





### *Anticiper les besoins en ressources humaines*

#### ▶ Une politique de recrutement proactive

NATUREX mène une politique de recrutement proactive tout au long de l'année, non seulement auprès des cabinets de recrutement internationaux mais également auprès des établissements d'enseignement supérieur spécialisés, notamment dans la chimie et l'agroalimentaire, après identification des besoins par les différents départements du Groupe et la Direction Générale.

#### ▶ Une gestion internationale des carrières

NATUREX conjugue à la fois une politique de mobilité internationale équilibrée et un développement conjoint de talents locaux, favorisant ainsi la diversité culturelle et le partage de savoir-faire dans chacun des métiers du Groupe.

Compte tenu de sa croissance continue et de sa forte expansion à l'international, NATUREX a adopté une gestion internationale des carrières afin :

- de favoriser la mobilité géographique et fonctionnelle des cadres au sein des différentes entités du Groupe ;
- de détecter les jeunes talents ;
- d'anticiper sur les orientations du Groupe en fonction des opportunités de marché.

### *Favoriser l'engagement des hommes*

La politique sociale de NATUREX vise à consolider, valoriser et accroître les compétences du personnel afin de favoriser son évolution.

NATUREX a mis en place une démarche active d'intégration et de formation dans le but de faciliter l'adaptation de chaque salarié à son métier et son environnement de marché.

#### ▶ Un accompagnement individualisé

La Direction des Ressources Humaines remet à chaque nouveau salarié, le jour de son arrivée, un Livret d'Accueil, le Règlement Intérieur ainsi que le Plan de Gestion et Prévention des Risques de la société qu'il intègre.

Une Charte Informatique, visant à préciser les dispositions relatives à la bonne utilisation des ressources informatiques et des services Internet est également remise aux collaborateurs du Groupe.

L'ensemble du personnel est sensibilisé sur l'importance de ses activités et de sa contribution à l'atteinte des objectifs Qualité du Groupe dans le cadre du Système de Management de la Qualité.

#### ▶ Un développement de compétences ciblé

Le développement des savoir-faire et de l'innovation est prioritaire dans la politique de gestion des compétences de NATUREX, compte tenu de son évolution rapide sur des marchés en croissance.

Ainsi, NATUREX a mis en place un processus de développement de compétences qui s'articule autour de deux maillons essentiels : l'organisation d'entretiens annuels d'évaluation et la gestion des formations.

- Les entretiens d'évaluation sont organisés dans l'ensemble du Groupe une fois par an entre le collaborateur et son manager à partir d'un formulaire élaboré par la Direction des Ressources Humaines, afin de mesurer la performance individuelle sur l'année écoulée et de fixer les objectifs de l'année suivante. Ces entretiens sont l'occasion d'évaluer les actions de développement des compétences menées au cours de l'année, et de déterminer les actions à engager ou à poursuivre pour progresser dans la fonction, ou dans la perspective d'une évolution ultérieure (mobilité fonctionnelle ou géographique).

## Développement Durable

---



- La gestion des formations représente non seulement un atout pour le Groupe, mais constitue surtout un outil de promotion sociale au service des collaborateurs.

Chaque manager procède au moins annuellement et chaque fois que nécessaire à l'identification des besoins en formation au sein de son service en accord avec la Direction Générale.

Ces besoins sont identifiés par le biais :

- de l'analyse de la grille de compétences qui permet de définir les besoins de chaque département en termes de polyvalence et d'identifier les opportunités d'évolution et les nouvelles compétences à acquérir pour le collaborateur ;
- des besoins exprimés par le personnel auprès des managers lors des réunions de service, réunions Hygiène et Sécurité et réunions Bonnes Pratiques de Fabrication...

Egalement, toute personne amenée à travailler au sein de la Direction Industrielle ou de la Direction Scientifique est formée aux règles d'hygiène, de sécurité ainsi qu'aux bonnes pratiques environnementales applicables au site de production.

Cette formation a pour objectif de fournir au personnel effectuant un travail ayant une incidence sur la qualité du produit, les compétences requises pour leur poste. Cette formation est conduite par le responsable HSE.

Enfin, NATUREX a mis en place au travers du Système de Management de la Qualité, une démarche d'amélioration de ses performances en matière de santé et de sécurité au travail dans le but de prévenir et maîtriser les risques existants sur ses sites, pour ses propres collaborateurs comme pour tous les sous-traitants y intervenant.

### ► Une véritable cohésion de Groupe

NATUREX maintient un lien permanent avec l'ensemble des salariés du Groupe quelle que soit leur implantation géographique, à travers des supports de communication interne mais également à travers des contacts fréquents.

Ces outils contribuent à renforcer la notion d'appartenance à un Groupe autour de valeurs communes, et par conséquent à stimuler la motivation et l'implication des collaborateurs :

- Un journal interne, édité en six langues, est distribué à l'ensemble du personnel. Ce format permet à la fois de faire un point non seulement sur l'évolution des activités du Groupe mais également une mise en lumière d'un collaborateur qui apporte un témoignage sur son métier, ses expériences... ;
- Les principaux cadres des différentes directions opérationnelles sont fréquemment présents sur les différents sites, contribuant ainsi à diffuser la culture du Groupe ;
- Des réunions de travail ciblées sont régulièrement organisées au siège social du Groupe ou sur l'un des sites principaux, favorisant ainsi les moments de partage d'expérience et de progrès.



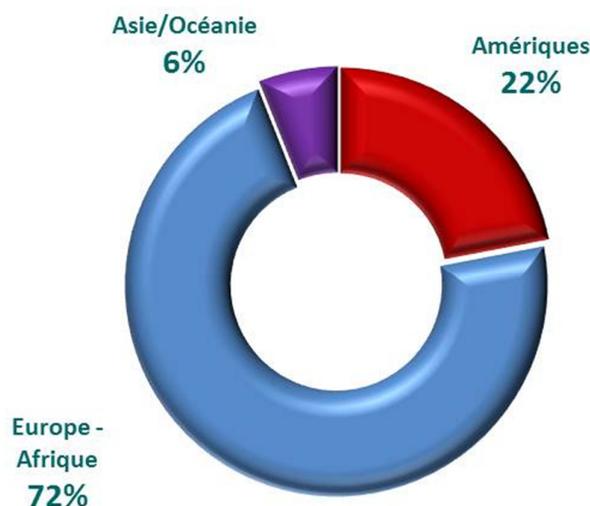


### I.2 La diversité des équipes, source de richesses et de créativité

La proximité avec les clients est un axe majeur de la stratégie de NATUREX dont le dispositif industriel et commercial est largement déployé à l'international.

Le Groupe est implanté sur tous les continents et emploie au 31 décembre 2010, 916 personnes dont 24% en France et 76% à l'international, contre 851 personnes au 31 décembre 2009.

#### ► Répartition par zone géographique de l'effectif Groupe



Compte tenu de sa dimension internationale, NATUREX est signataire du Pacte mondial (Global Compact) initié par les Nations Unies pour promouvoir la responsabilité sociale des entreprises.

NATUREX s'engage ainsi à respecter et promouvoir les principes des droits de l'homme, les règles du travail, la lutte anti-corruption et la protection de l'environnement.

#### *Cultiver la diversité et l'égalité des chances*

La valeur de NATUREX réside dans la diversité de ses collaborateurs.

Cultiver la diversité c'est tirer profit des compétences de chacun et favoriser le partage des meilleures pratiques.

Cette diversité permet une réelle réactivité vis-à-vis des clients et représente une véritable source d'innovation pour favoriser la croissance du Groupe.

NATUREX est aujourd'hui implantée dans 19 pays sur les 5 continents.

NATUREX mène une politique d'égalité professionnelle en organisant le recrutement, la gestion des carrières et le développement personnel des collaborateurs équitablement sans discrimination.

L'égalité des chances, l'égalité dans l'accès à l'emploi entre personnes valides et handicapées, l'égalité professionnelle entre hommes et femmes, sont ainsi des champs d'actions prioritaires de NATUREX dans sa gestion quotidienne des Ressources Humaines.



## Développement Durable

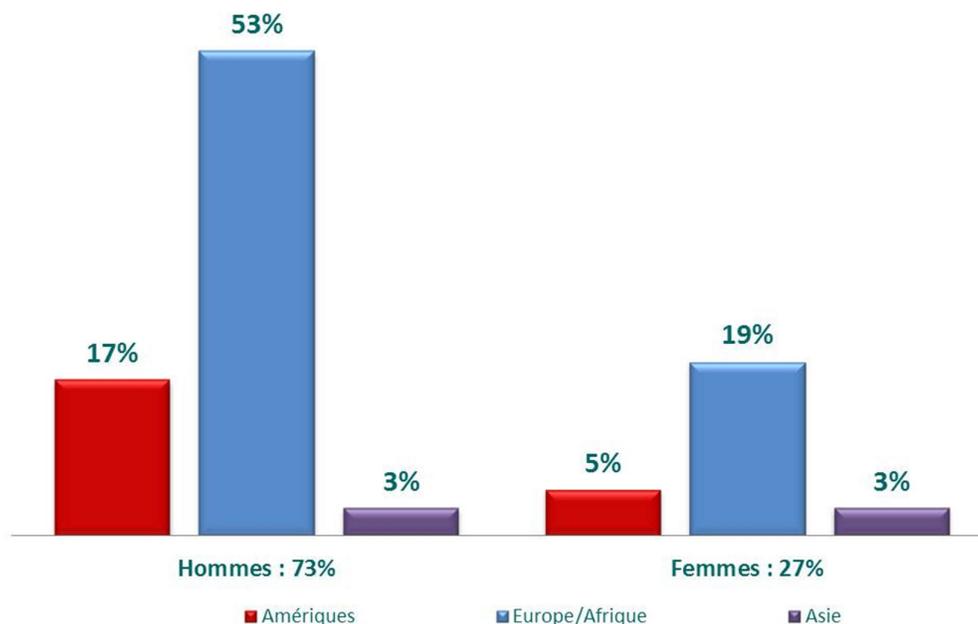


### ► Répartition hommes-femmes de l'effectif Groupe par zone géographique

Les femmes représentent 27% de l'effectif total au 31 décembre 2010.

En France, les femmes représentent 31% de l'effectif total au 31 décembre 2010.

La répartition hommes-femmes par zone géographique se présente comme suit au 31 décembre 2010 :



### ► Emploi et insertion des travailleurs handicapés

Le Groupe emploie au 31 décembre 2010, quatre travailleurs handicapés, répartis en France (1) et en Italie (4).

### *Une politique de rémunération équitable*

La politique du Groupe est d'accorder, dans chaque pays, une rémunération proportionnelle au niveau de compétences, de formation, de responsabilités et de performances de chacun et d'assurer un niveau de vie conforme à la législation locale en termes de droit du travail.

NATUREX s'attache à respecter la législation locale dans chacun de ses pays d'implantation. Tous les effectifs sont situés dans des pays ayant ratifié la convention internationale du travail.

Sur l'exercice 2010, la masse salariale du Groupe a représenté 43,2 millions d'euros contre 23,8 millions d'euros sur l'exercice précédent, compte tenu de l'intégration de la Division Ingrédients de Natraceutical.

La masse salariale de NATUREX S.A France est passée de 8,9 millions d'euros au 31 décembre 2009 à 10,6 millions d'euros au 31 décembre 2010.

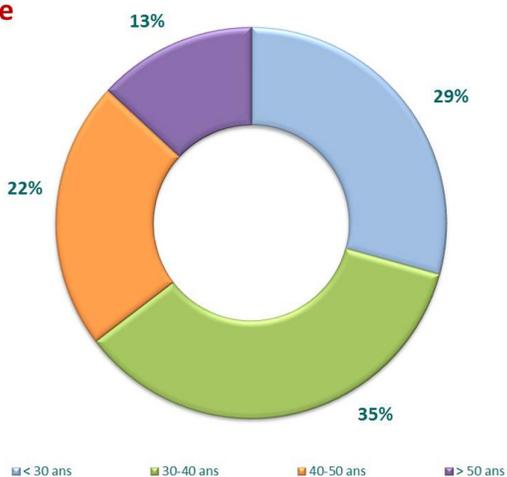




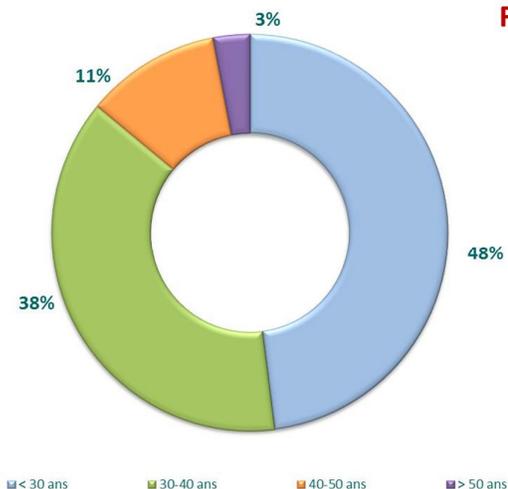
## Un effectif jeune et multiculturel

### ► Répartition de l'effectif par tranche d'âge

#### Groupe



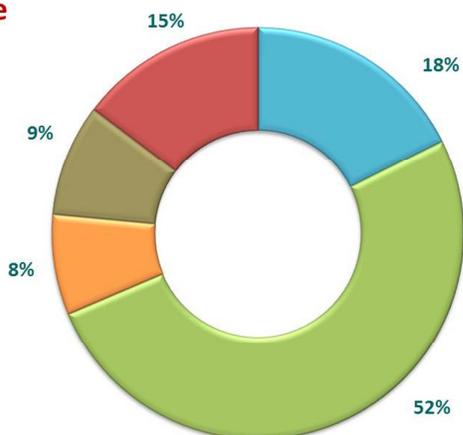
#### France



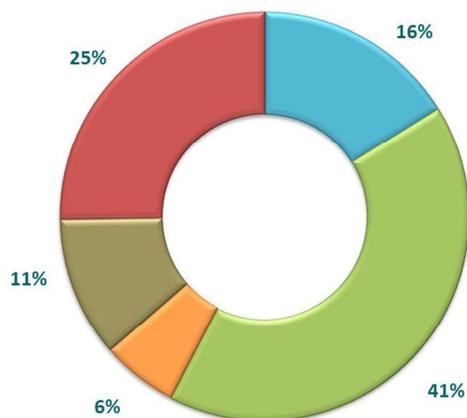
## Une grande diversité de métiers et de savoir-faire

### ► Répartition de l'effectif par département

#### Groupe



#### France

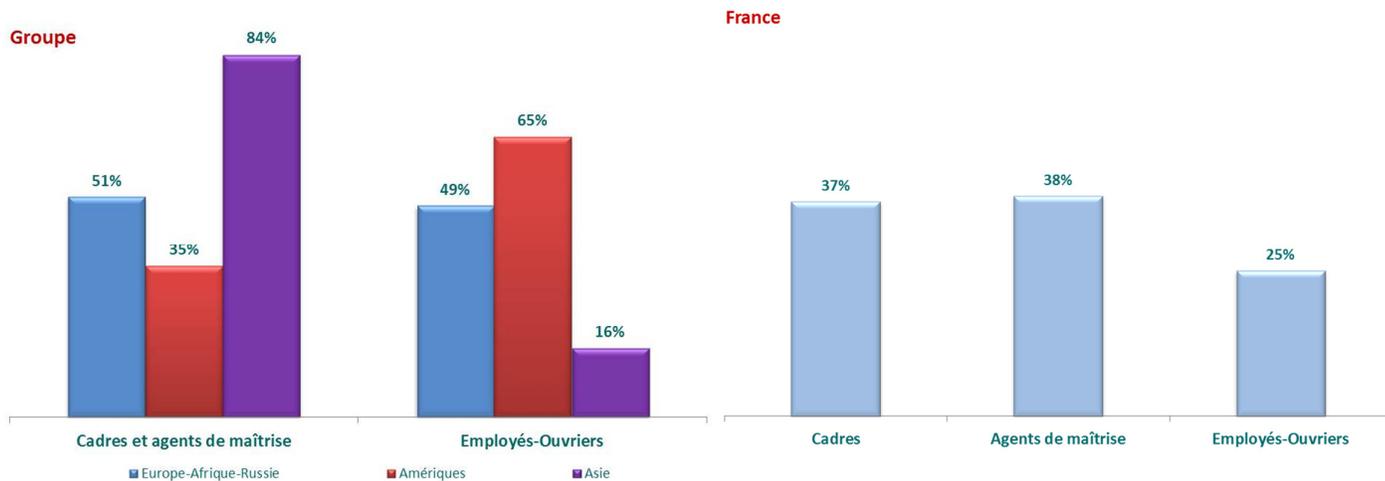




# Développement Durable

## Des responsabilités partagées

### ► Répartition de l'effectif par catégorie



Il n'y a pas de distinction entre les catégories cadres et agents de maîtrise à l'international.





### **I.3 Représentations professionnelles et sous-traitance**

Les informations ci-après concernent uniquement la société NATUREX S.A en France.

#### ***Représentation du personnel***

Par accord collectif signé avec les délégués syndicaux, la durée des mandats des représentants du personnel a été fixée à quatre ans.

Les membres du Comité d'Entreprise et les Délégués du Personnel ont été élus en date du 25 juillet 2007.

#### ***Représentation syndicale***

En application de la loi du 20 août 2008 portant rénovation de la démocratie sociale, trois organisations syndicales (CGT, CFTC, CFDT) sont représentées au sein de NATUREX S.A.

#### ***Accord d'aménagement du temps de travail***

Un accord de réduction sur l'aménagement du temps de travail a été signé le 20 avril 2000, formalisant le passage aux 35 heures sur la base de l'accord de branche de la Chimie dont la Société dépend.

Dans un souci de qualité de service à la clientèle, des amplitudes horaires suffisantes et des aménagements du temps de travail sont mis en place dans certains départements de NATUREX S.A.

Un accord d'entreprise pour les salariés cadres et agents de maîtrise autonomes a été signé le 2 janvier 2007 dans le cadre de l'annualisation du temps de travail.

#### ***Durée du temps de travail***

Sur l'exercice 2010, la durée moyenne hebdomadaire de travail des salariés de la Société est de 35 heures pour les salariés à temps plein.

Les salariés à temps partiel représentent 3% de l'effectif global.

#### ***Intéressement aux résultats de l'entreprise et du Groupe***

Aucun dispositif d'intéressement n'est mis en place au sein de NATUREX S.A.

#### ***Conditions d'hygiène et de sécurité***

Des réunions du Comité d'Hygiène et de Sécurité (CHSCT) ont lieu régulièrement afin de prévenir tout risque dans l'entreprise pour la santé et la sécurité du personnel.

Des formations liées à la prévention des risques ont été organisées tout au long de l'année.

#### ***Œuvres sociales***

La Société a versé sur l'année 2010, 36 milliers d'euros aux œuvres sociales du Comité d'Entreprise.

#### ***Formation***

Les dépenses engagées par NATUREX S.A pour le plan de formation représentent environ 0,6% de la masse salariale pour des formations relatives aux langues, la sécurité et les référentiels Qualité (normes ISO...).

#### ***Importance de la sous-traitance***

La Société fait appel à la sous-traitance pour certaines activités (entretien des espaces verts, des bureaux...)

Sur l'exercice 2010, le montant de ces prestations s'est élevé à 4,5 millions d'euros contre 3,3 millions d'euros sur l'exercice précédent.

# Développement Durable



## II. Responsabilités environnementales

### II.1 Une politique environnementale responsable et mondiale

#### *Economiser les ressources naturelles et respecter l'environnement*

La nature est l'unique source de matières premières pour NATUREX. Depuis sa création, NATUREX a placé le respect de l'environnement et la préservation des ressources naturelles au cœur de stratégie.

Ainsi, NATUREX est un groupe engagé auprès des communautés au sein desquelles il opère et sa fondation contribue à intégrer ces communautés dans un but de développement économique, social et environnemental durable

Les activités industrielles du Groupe sont menées et développées suivant le principe du développement durable. NATUREX s'engage à respecter la réglementation en vigueur dans l'ensemble des pays où le Groupe est implanté.

Enfin, NATUREX entend partager ses préoccupations en matière de développement durable avec l'ensemble des parties prenantes :

- En sensibilisant l'ensemble de ses collaborateurs aux enjeux environnementaux dans le cadre d'une information et de formations régulières en la matière ;
- En partageant son éthique avec ses fournisseurs et sous-traitants afin d'appliquer les principes de développement durable.

#### *Appliquer un Système de Management de l'Environnement*

NATUREX a mis en place un Système de Management de l'Environnement afin d'améliorer ses performances industrielles tout en réduisant les impacts de ses activités sur l'homme et l'environnement dans le respect de la réglementation.

Les dispositions adoptées par NATUREX pour établir et maintenir son Système de Management de l'Environnement reposent sur le principe de l'amélioration continue :

#### **Planifier > Mettre en œuvre > Contrôler > Revoir et améliorer**

Le but étant d'atteindre un niveau de performance toujours plus élevé.

C'est la Direction Générale qui fixe les objectifs du Groupe en matière de développement durable.

Ces objectifs sont déclinés en Politique Environnementale sur chaque site du Groupe NATUREX disposant du Système de Management de l'Environnement.

Le Président Directeur Général rédige une Politique Environnementale cohérente avec les Aspects Environnementaux Significatifs (AES) dans la lignée de l'engagement de développement durable du Groupe. Il y fait figurer les engagements du Groupe ainsi que les objectifs fixés pour satisfaire aux engagements.

La Politique Environnementale est modifiée lors de tout changement notable dans les objectifs.

La Politique Environnementale s'appuie sur les engagements de conformité aux exigences réglementaires pris par NATUREX, et s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue à travers les axes de développement suivants :

- Poursuivre et améliorer la surveillance des impacts environnementaux ;
- Pérenniser le fonctionnement des systèmes de traitement des émissions atmosphériques et de rejets liquides et l'adapter aux évolutions des sites ;
- Poursuivre la généralisation des filières de recyclage et de valorisation des déchets industriels ;
- Impliquer les fournisseurs et sous-traitants dans la démarche environnementale ;
- Maintenir une attitude constructive de transparence et de dialogue vis-à-vis des tiers et des parties intéressées.





La démarche environnementale de NATUREX concerne l'ensemble du personnel et des intervenants travaillant pour NATUREX ; chaque salarié de l'entreprise doit s'impliquer dans sa mise en application.

La Direction Générale de NATUREX s'est engagée à mettre en œuvre l'ensemble des moyens nécessaires à l'atteinte de ces objectifs.

Actuellement, le site de NATUREX d'Avignon, siège social du Groupe, est précurseur en matière de protection environnementale. Il regroupe des ateliers de production, un centre de R&D, des laboratoires de contrôle qualité ainsi que l'ensemble des fonctions et services support du Groupe

Basé sur les engagements en matière de développement durable du Groupe et capitalisant sur les efforts entrepris ces trois dernières années depuis la première certification ISO 14001, NATUREX S.A France entend affirmer et renforcer son Système de Management Environnemental afin de l'adapter aux enjeux actuels.

Le responsable du site d'Avignon, appuyé par le responsable HSE, a en charge la cohérence et l'animation de la démarche développement durable ainsi que le suivi des indicateurs.

Le site de Birmingham au Royaume-Uni possède également la certification ISO 14001 et dispose d'un Système de Management de l'Environnement.

### ***Définir les responsabilités de chacun***

NATUREX met en place un plan d'action afin de diminuer l'impact des Aspects Environnementaux Significatifs (AES) identifiés pour chaque activité.

NATUREX effectue en continu une veille réglementaire afin d'être toujours informé des exigences légales applicables.

Le programme de Management Environnemental se décompose ainsi :

- Une partie veille réglementaire, qui regroupe l'ensemble des non-conformités réglementaires, et la planification sur la durée, des actions correctives nécessaires ;
- Une partie AES, qui planifie les actions correctives mises en œuvre par NATUREX pour diminuer leur impact, en cohésion avec les objectifs du Groupe et la politique environnementale propre au site ;
- Une partie politique environnementale, qui décrit les actions mises en œuvre pour chacun des objectifs décrits ;
- Enfin, une partie revue de Direction, qui synthétise l'ensemble des actions décidées par la Direction Générale.

Les Responsables SME valident les programmes trimestriellement. Le Responsable SME Groupe rend compte à la Direction Générale de l'avancement respectif des programmes.

Les responsabilités de chacun en matière de respect de l'environnement sur site sont clairement définies et supervisées par le Responsable de Site qui est également le Responsable SME Direction (Système de Management de l'Environnement) et le Responsable HSE (Hygiène, Sécurité et Environnement), également Responsable SME Opérationnel :

- Le Responsable HSE est assisté d'un opérateur pour l'entretien des équipements de traitement des eaux et leur fonctionnement quotidien, ainsi qu'une série de tâches liées au fonctionnement quotidien du service ;
- Le Responsable de Site et le Responsable HSE travaillent en collaboration avec le Directeur Industriel Groupe et le Coordinateur HSE Groupe ;
- Le Directeur Industriel Groupe définit les objectifs environnementaux du Groupe et veille à leur déploiement sur l'ensemble des sites ;
- Le Coordinateur HSE Groupe est chargé d'harmoniser les pratiques HSE sur l'ensemble des sites du Groupe ;
- Le Responsable de Site fixe les objectifs environnementaux, valide les actions du Responsable HSE et rend compte à la Direction Générale de l'avancement de la démarche.



## Développement Durable

---

- Le Responsable HSE met en place les actions concrètes sur le terrain et développe un lien fonctionnel avec l'ensemble du personnel ;
- Le Directeur Scientifique et les responsables de laboratoires (CQ et R&D) sont intégrés au processus de décision pour toutes les actions environnementales proposées par les responsables du SME concernant les services Contrôle Qualité (CQ) et Recherche et Développement (RD) ;
- Les responsables de Laboratoires (CQ et R&D) sont chargés de faire respecter les règles internes relatives à l'environnement au sein de leur service respectif, notamment en ce qui concerne le tri des eaux solvantées et le tri des déchets ;
- Tous les responsables de service sont chargés de faire respecter les règles internes relatives à l'environnement dans leur service respectif ;
- Le responsable du service informatique est chargé de veiller au respect des dispositions internes en matière de tri des DEEE (Déchets d'Equipements Electroniques et Electriques). Il doit informer le responsable HSE lorsqu'un équipement informatique ou dérivé est en fin de vie ;
- Le responsable achats France est chargé de l'évacuation des emballages consignés dans le respect des règles de sécurité ;
- Le responsable préparation commandes est chargé de faire appliquer la réglementation concernant le TMD (Transport des Matières Dangereuses) ;
- Le Responsable, les Chefs d'Atelier et les Agents de Maîtrise de Production sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de faire appliquer l'ensemble des procédures et consignes environnementales internes ;
- Le responsable Maintenance/Travaux Neufs est chargé de l'entretien préventif des équipements de traitement de l'air et de l'eau. Il est également chargé de faire appliquer dans son service les règles de stockage des produits techniques et le tri des déchets (Néons, huiles de vidanges...) ;
- Chaque salarié de NATUREX doit être acteur dans la préservation de l'environnement et respecter les consignes environnementales du site (Tri des déchets, tri des eaux usées, alerte en cas de dysfonctionnement d'un procédé de protection de l'environnement...).

## II.2 Un suivi strict des indicateurs environnementaux

### *Un vaste programme de certifications*

NATUREX a engagé un programme de certifications de ses sites industriels selon des normes internationales reconnues, et notamment les normes ISO 9001 (Management de la Qualité), ISO 14001 (Management de l'Environnement) et OHSAS 18001 (Sécurité et Santé au travail) :

- En France, sur le site d'Avignon : ISO 9001, ISO 14001
- Au Royaume-Uni, sur le site de Birmingham : ISO 9001, ISO 14001 et OHSAS 18001 ;
- En Espagne, sur le site de Valence : ISO 9001 ;
- En Suisse, sur les sites de Burgdorf et Bischofszell : ISO 9001 ;
- Au Brésil, le site de Manaus : ISO 9001 ;
- En Australie, sur le site de Sydney : ISO 9001.

Chaque site industriel est sensibilisé aux problématiques liées à l'environnement afin de s'assurer que les procédés de fabrication n'affectent pas l'environnement, pour réduire les déchets et prévenir les pollutions de l'eau et de l'air.

En dehors de ces certifications, les sites d'Avignon, de Casablanca, de Burgdorf et Bischofszell ont reçu la certification biologique européenne et la certification américaine « National Organic Program (N.O.P.) ».

Enfin, les sites d'Avignon et de Birmingham, ont obtenu le référentiel BRC (British Retail Consortium) qui atteste la maîtrise de la qualité et la sécurité alimentaire. Les consommateurs et les autorités exigent de plus en plus que notre alimentation présente des garanties de qualité et de sécurité sanitaire. Pour l'ensemble des acteurs de l'agro-alimentaire, la sécurité sanitaire des denrées alimentaires est devenue un enjeu clé pour pérenniser leur activité et obtenir de nouveaux marchés, notamment dans leurs échanges avec les distributeurs. Ce référentiel prouve non





seulement l'engagement et l'efficacité des équipes de NATUREX en matière de référentiel Qualité, et représente également un avantage concurrentiel non négligeable pour NATUREX.

### *Un tableau de bord qui favorise la mise en place de solutions en faveur de l'environnement*

Afin de suivre son engagement en faveur de l'environnement, NATUREX a mis en place un tableau de bord pour l'ensemble de ses sites industriels comprenant quelques indicateurs de performances selon « les lignes directrices pour un reporting développement durable » issues du cadre GRI (Global Reporting Initiative).

Ce tableau de bord permettra de suivre l'évolution des principaux indicateurs au fil des années et favorisera la mise en place de solutions visant à améliorer les impacts environnementaux de l'activité industrielle des sites du Groupe.

Le tableau de bord ci-après n'inclut pas de comparables sur l'exercice 2009 concernant les sites industriels ex-Division Ingrédients de Natraceutical (Espagne, Royaume-Uni, Suisse, Brésil, Australie).

Sur les années précédentes, un certain nombre d'initiatives ont été menées sur les sites industriels de NATUREX afin de renforcer son engagement en faveur de pratiques industrielles respectueuses de l'environnement :

- Une station d'épuration a été mise en place sur le site d'Avignon en 2008, permettant de maîtriser l'impact environnemental des effluents générés par le site ;
- Une station d'épuration avec un bassin de 28 mètres diamètre a également été construite en 2010 sur le site de Casablanca au Maroc, afin de réduire de plus de 90 % les principaux paramètres de pollution des eaux. Ce bassin produit des boues biologiques qui sont expédiées, après déshydratation, vers une filière de compostage avec les déchets végétaux d'extraction du Groupe ;
- Des systèmes de réduction des émissions de polluants ont également été mis en place sur les sites de production du Groupe dédiés à l'extraction végétale. Ces sites sont soumis à des contrôles réguliers en matière de rejets atmosphériques.

Enfin, les nouveaux sites industriels issus de l'acquisition de la Division Ingrédients de Natraceutical sont tous équipés d'ouvrages de prétraitement des eaux (ou de traitement comme sur le site de Valence en Espagne), adaptés aux besoins et aux types d'effluents afin de respecter les normes de rejet qui leur sont imposées.

# Développement Durable



## ► Principaux indicateurs de performances environnementales

	Avignon, France		Valencia, Spain		Milan, Italy		Birmingham, UK	Bischofszell, Switzerland	Burgdorf, Switzerland	Casablanca, Morocco		Manaus, Brazil	South Hackensack, New Jersey, USA		Shingle Springs, California, USA		Sydney, Australia
	FY 2010	FY 2009	FY 2010	FY 2010	FY 2009	FY 2010	FY 2010	FY 2010	FY 2010	FY 2010	FY 2009	FY 2010	FY 2010	FY 2009	FY 2010	FY 2009	FY 2010
<b>Energy</b>	<b>[ KWh]</b>																
Main type of energy (natural gas, light fuel, heavy fuel, liquid petroleum gas, electricity...)	electricity	electricity	natural gas	natural gas	natural gas	light oil	natural gas	natural gas	natural gas	Fuel	Fuel	Fuel	natural gas	natural gas	electricity	electricity	electricity
Consumption	5 405 250	5 311 013	5 762 733	14 675 758 <sup>(3)</sup>	12 467 449 <sup>(3)</sup>	2 039 320 <sup>(1)</sup>	30 696 314	28 660 827	20 268 502 <sup>(2)</sup>	18 408 499 <sup>(2)</sup>	2 726 650 <sup>(1)</sup>	8 899 280	10 704 131	463 840	460 400	270 226	
Other type of energy used (natural gas, light fuel, heavy fuel, liquid petroleum gas, electricity...)	natural gas	natural gas	electricity	electricity	electricity	electricity	electricity	electricity	electricity	electricity	electricity	electricity	electricity	no other source		gas	
Consumption	3 339 215	3 727 843	3 078 537	3 277 575	3 296 297	1 535 049	5 972 350	6 413 860	5 272 844	4 079 967	1 342 080	6 622 200	6 475 440			138 679	
<b>Water</b>	<b>[m3]</b>																
Quantity used	49 226	48 803	19 605	144 001	130 798	16 413	222 466	122 269	27 483	31 230	8200	98 090	79 207	4 570	5 844	1410	
Quantity rejected	39 176	37 965	not measured	129 715	173 105	not measured	not measured	not measured			not measured						
<b>Solvents</b>	<b>[m3]</b>																
Ethanol 1% MEK	44,321	52,970	not used	229,566	240,693	no solvents used	not used	no solvents used	540,700	293,198	no solvents used	501,354	561,122	no solvent used		no solvent used	
Ethanol 99.9 %	43,720	112,274	241,312	not used	not used		not used		not used	not used		not used	not used				
Ethanol bio	5,096	1,001	not used	not used	not used		not used		10,968	18,460		not used	not used				
Acétone	0,921	1,344	not used	not used	not used		not used		650,437	796,893		not used	not used				
Hexane	39,737	8,745	not used	not used	not used		not used		226,135	155,735		not used	not used				
Méthanol	not used	not used	41,550	60,407	29,396		not used		52,081	70,822		312,984	264,862				
Isopropanol	not used	not used	not used	not used	not used		98,301		not used	not used		not used	not used				
<b>Hazardous Waste</b>	<b>[tonnes]</b>																
	100	36	4,5	140		1,41	2,65	0,2			35	5,46	5,5	0,1		0	
<b>Non hazardous Waste</b>	<b>[tonnes]</b>																
Landfill	64	228	146	0		159	20	100	not monitored		8	463,2		16		20	
Compost (used plants after extraction)	2073	2560	753	1633	1374	0	0	0	not monitored		0	739,218	832,794	0		0	
Incineration with energy recovery	146	0	0	102		0	108,15	256,53	not monitored		0	0		0		0	
Recycled	192	190	109	130		105	68,85	114,47	not monitored		17	43,1		18		20	
<b>CO2 emissions</b>	<b>[tonnes]</b>																
Emission factor for electricity (tCO2/MWh)	0,056	0,056	0,440	0,483		0,543	0,142	0,142	0,809		0,093	0,782		0,350		0,924	
CO2 emissions from electricity	302,69	297,42	1354,56	1583,07	1592,11	833,53	848,07	910,77	4265,73	3300,69	124,81	5178,56	5063,79	162,34	161,14		
CO2 emissions from main fossile energy used	661,16	738,11	1141,02	2905,80	2468,55	540,42	6077,87	5674,84	5371,15	4878,25	722,56	1762,06	2119,42	0	0		

(1) : 1 L de fioul = 9.96 kWh. Données brutes UK : 204 751 L ; BR : 273760 L

(2) : 1 kg de fioul = 11.86 kWh. Données brutes 1 708 980 kg 2010 et 1 552 150 kg 2009

(3) : 1 m3 de gaz = 10.54 kWh. Données brutes 130 198 m3 2009 et 144 001 m3 2010



### II.3 La Fondation NATUREX, un engagement communautaire



La fondation NATUREX a été créée en 2008 à l'initiative de Jacques DIKANSKY, Président Directeur Général de NATUREX. Cette fondation a pour vocation d'améliorer les conditions de vie des populations dans les pays où NATUREX source ses matières premières, de manière désintéressée, indépendante et dans un but strictement humanitaire.

L'environnement, la santé, l'éducation et le développement économique sont ses domaines d'intervention prioritaires. Cette initiative constitue un engagement à long terme et témoigne de la volonté de NATUREX d'assumer sa responsabilité sociétale et environnementale, au travers de valeurs qu'elle a toujours défendues.

La Fondation NATUREX s'implique dans la réalisation de programmes à forte dimension humaine et environnementale et souhaite à ce titre mener un partenariat actif avec les associations porteuses de projets contribuant à l'amélioration de la qualité de vie des populations locales dans les pays où NATUREX intervient.

Soucieuse de donner le maximum d'efficacité aux moyens financiers qui lui sont confiés, la Fondation NATUREX ne collabore qu'avec des associations et ONG pratiquant la plus totale transparence financière.



La Fondation NATUREX soutient des projets au Maroc, au Pérou, en Inde et au Cambodge :

- Au Maroc, le projet lancé en 2008 s'est poursuivi avec succès. L'objectif est de promouvoir l'intégration sociale d'un groupe de jeunes personnes handicapées dans les régions de Ouarzazate et Zagora. Exclues du système éducatif officiel, ces jeunes se retrouvent sans aucune structure scolaire appropriée. Dix jeunes Marocains sont parrainés par la Fondation et ont suivi avec succès leur programme d'apprentissage. Ils disposent à présent de leurs propres fermes.

En 2010, la Fondation a soutenu l'association « Enfance Maghreb Avenir » en faveur de l'aide à la scolarisation des jeunes défavorisés qui vivent dans les bidonvilles. Le projet a pour but de rénover l'école de Nouaceur, en

## Développement Durable

---



périphérie de Casablanca. Des rénovations ont été menées afin d'améliorer durablement le cadre de vie scolaire et favoriser l'accès à l'éducation.

- Au Pérou, le projet en coopération avec « Kalisayas Out Reach » est axé sur l'amélioration des conditions de vie des personnes qui vivent à Ninacaca, un village situé dans les régions montagneuses péruviennes. L'accès aux soins et à l'éducation est restreint pour les populations locales. La Fondation NATUREX a contribué à améliorer le cabinet dentaire du village en fournissant des appareils de soins médicaux. En parallèle, la Fondation a aidé à maintenir un centre Internet dans lequel sont dispensés des cours informatiques aux enfants. Ces actions améliorent durablement la vie des habitants de Ninacaca ;
- En Inde, la Fondation soutient le projet « Lutte contre la pauvreté à travers la promotion de micro-entreprises agricoles ». Situé dans le nord de l'Inde (Sahaspur Block), ce projet est conduit par « Agrisud », une organisation à but non lucratif. Elle aide à lutter contre la pauvreté en créant des petites fermes spécialisées dans la production de plantes aromatiques. Les bénéficiaires sont les populations locales qui vivent sous le seuil de pauvreté. La première phase du projet qui a débuté en février 2010, s'est achevée en octobre 2010 avec la mise en place de 20 parcelles de démonstration de plantes à épices et à fleurs et l'accompagnement de 25 nouveaux producteurs de citronnelle ;
- Au Cambodge, la Fondation NATUREX soutient un projet de diversification de l'agriculture périurbaine dans le nord-ouest du pays. Ce projet est conduit par « AgriSud ». L'objectif est de contribuer à lutter contre la pauvreté des familles en soutenant leur activité par un accompagnement matériel et une assistance technique et de structurer la filière agricole en favorisant la création de groupements de producteurs. La première phase de ce projet est en cours et consiste à expérimenter de nouveaux systèmes de production avec un groupe de 40 exploitants pilotes, afin de pouvoir faire bénéficier de ces techniques 280 autres familles d'ici la fin de l'année. Ce projet est planifié jusque fin 2013.

Ces réalisations et les succès qui en découlent, ouvrent la voie à d'autres projets à travers le monde avec pour objectif de renforcer l'engagement communautaire de NATUREX en aidant à subvenir aux besoins essentiels de populations vulnérables, tout en protégeant les ressources naturelles.





### III. Identification et gestion des principaux facteurs de risques

Conformément aux obligations réglementaires, le Groupe NATUREX a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats, et considère qu'il n'y a pas d'autres risques spécifiques et significatifs identifiés, hormis ceux présentés ci-après :

#### III.1 Risques financiers

Les risques à caractère financier sont décrits en note 16 des annexes aux états financiers consolidés :

- Risques de crédit ;
- Risques de liquidité ;
- Risques de change ;
- Risques de taux.

#### III.2 Risques juridiques

##### *Risques sur le dépôt de brevets*

Les risques juridiques afférents à l'activité sont principalement liés aux brevets.

Les recherches effectuées par NATUREX ont notamment pour but de développer un savoir-faire de fabrication et à la création de solutions sur mesure à destination de la clientèle.

Conformément aux pratiques du marché, NATUREX ne dépose pas systématiquement de brevets et préfère veiller à la confidentialité des formulations conçues.

NATUREX effectue une veille sur les dépôts de brevets, cependant il est possible que des concurrents déposant ou ayant déposé des brevets soient susceptibles d'attaquer NATUREX à ce titre.

Les risques en la matière peuvent être significatifs aux Etats-Unis où les coûts de défense et de remise en cause de brevets peuvent être non négligeables et se traduire par des montants significatifs d'honoraires.

Par ailleurs, il n'existe pas de risque de dépendance vis-à-vis d'un brevet en particulier.

##### *Risques liés à la réglementation*

Compte tenu des problématiques de santé publique consécutives à la croissance démographique mondiale, au vieillissement de la population ainsi que des risques accrus de malnutrition (gras, sucre...) et de carences (vitamines, minéraux, nutriments...), la réglementation s'est considérablement renforcée ces dernières années, principalement sur les marchés agro-alimentaires et nutraceutiques.

Selon les cas, cette réglementation vise à renforcer :

- les dispositifs d'informations à l'égard des consommateurs (étiquetage, liste d'ingrédients interdits, alertes sur les risques encourus...), elle peut alors contribuer favorablement à la substitution des ingrédients de synthèse et autres additifs chimiques par des ingrédients naturels et notamment, des ingrédients naturels de spécialités d'origine végétale ;
- les dispositifs de contrôle et de qualité sur la composition d'un ingrédient ou les normes de fabrication (études cliniques, dossiers ASMF, bonnes pratiques de fabrication...), celle-ci peut alors favoriser l'adoption d'ingrédients dont la traçabilité aura été parfaitement vérifiée.

## Développement Durable

---



Les exemples ci-après détaillent l'étendue des contraintes réglementaires en vigueur :

- Etiquetage obligatoire des produits alimentaires basés sur des profils nutritionnels ;
- Etude de Southampton sur les risques des colorants synthétiques sur l'hyperactivité des enfants et mention obligatoire sur les emballages ;
- Dépôt de dossiers ASMF (Active Substance Master File) obligatoire en Europe pour les « Traditional Herbal Remedies » ;
- Normes GMP (Good Manufacturing Practice) imposées par la FDA (Food and Drug Administration) à l'industrie des compléments alimentaires aux Etats Unis.

Ces évolutions réglementaires sont plutôt favorables à NATUREX car elles constituent d'une part un levier de croissance favorable aux ingrédients naturels de spécialités d'origine végétale, et d'autre part elles représentent de véritables barrières à l'entrée pour certains acteurs n'auraient pas anticipé le durcissement de cette réglementation et qui n'auraient par conséquent ni les infrastructures nécessaires, ni les moyens techniques adéquats.

NATUREX dispose à la fois du potentiel technique et scientifique requis :

- NATUREX a constitué depuis des années, des dossiers ASMF pour de nombreux extraits végétaux, autorisant ainsi leur utilisation pour n'importe quelle application, y compris pour des produits pharmaceutiques ;
- NATUREX dispose d'un site pharmaceutique basé en Italie, permettant de mener des études cliniques sur les extraits végétaux, ce qui lui confère un avantage compétitif certain pour répondre à une demande très ciblée des principaux laboratoires pharmaceutiques mondiaux en parfaite conformité avec la réglementation en vigueur.

### III.3 Risques opérationnels

#### *Risque sur la volatilité du prix des matières premières*

L'année 2010 a été marquée par une hausse généralisée du prix des matières premières agricoles et de certaines denrées alimentaires de base.

D'une manière générale, NATUREX est exposé de façon très limitée à la volatilité du prix de certaines matières premières, comme le poivre, le curcuma, le paprika ou plus récemment le carmin.

En effet, les ingrédients naturels de spécialité d'origine végétale utilisés dans la composition d'un produit sont extrêmement limités en quantité et représentent par conséquent souvent entre 0,1 et 1% du coût de revient industriel, la part la plus importante revenant aux coûts marketing et de publicité.

Néanmoins, la part de « naturel » contenu dans les produits industriels est certes faible en coût mais représente une valeur non négligeable pour les industriels en termes de qualité compte tenu du dispositif de marketing et de communication mis en place autour du positionnement du produit fini.

Sur les produits nutraceutiques comme les compléments alimentaires (capsules), la part de l'ingrédient naturel de spécialité d'origine végétale constitue la totalité du produit : là encore, les coûts marketing et promotionnels du produit fini sont bien supérieurs au prix de revient de la matière première contenue dans la capsule.

Ainsi, NATUREX n'a pas de difficultés à répercuter la hausse des prix des matières premières auprès de ses clients et peut neutraliser ainsi l'effet sur la marge.

Cependant, sur la durée, la probabilité que les prix augmentent de façon significative et sur une part significative des matières premières de niche demeure très faible.





### **Risque sur l'environnement concurrentiel**

Depuis l'intégration de la Division Ingrédients de Natraceutical, NATUREX considère qu'il est le seul Groupe de cette taille à intervenir sur les segments de marché sur lesquels il évolue : Food & Beverage, Nutrition & Health, Personal Care.

En effet, le marché des ingrédients naturels de spécialité d'origine végétale, sur lequel évolue NATUREX est un marché encore fragmenté malgré une tendance lourde à la consolidation sur ces dix dernières années.

Parmi les intervenants sur le marché des ingrédients naturels de spécialité d'origine végétale, on distingue deux catégories :

- Une multitude d'acteurs de taille petite ou moyenne, qui représentent près de la moitié du marché ;
- Environ une quinzaine d'acteurs de taille moyenne, PME indépendantes ou filiales de grands groupes de l'industrie agro-alimentaire, pharmaceutique ou cosmétique.

Peu nombreuses, ces entreprises disposent de capitaux importants provenant soit des marchés financiers, de financements privés de grands groupes ou de banques d'affaires, et bénéficient d'une rentabilité positive sur leur marché.

Ces sociétés ont acquis au fil des années, une très forte notoriété sur leur segment, liée à leur expertise métier, la renommée de leur clientèle ou encore la performance de leur outil industriel et leur forte capacité d'innovation.

C'est dans ce groupe que se trouvent les acteurs les plus dynamiques, concurrents directs ou indirects de NATUREX, à l'origine de la concentration du marché des ingrédients naturels.

Le risque de voir apparaître de nouveaux entrants sur ce marché est très limité pour les raisons suivantes :

- Les normes réglementaires sur les différents marchés sont de plus en plus contraignantes et nécessitent une véritable organisation interne en termes d'assurance qualité et d'anticipation grâce à une démarche de recherche et développement très active ;
- Les contraintes technologiques sont importantes tant en termes de savoir-faire métier (approvisionnement matières premières, procédés industriels...) qu'en termes de capacité d'innovation et nécessitent de mobiliser des niveaux élevés de capitaux ;
- L'effet de taille est un enjeu stratégique à la fois en termes de pouvoir d'achat pour l'approvisionnement de matières premières spécifiques, mais aussi dans le cadre du référencement auprès de multinationales et des procédures d'audits menées par celles-ci tout au long de l'année ;
- Les produits naturels de spécialité d'origine végétale répondent à un cahier des charges très spécifique réalisé en collaboration étroite avec les clients dans des délais souvent très longs, qui ne peuvent donc être substitués par le portefeuille produits d'un concurrent.

### **Risque pays**

NATUREX est un Groupe international, présent dans 19 pays sur les 5 continents.

Ces positions internationales sont un atout indispensable dans le cadre de sa stratégie de développement, sa politique d'approvisionnement en matières premières, et surtout la relation de proximité avec la clientèle mondiale que NATUREX a su créer au fil des années.

La diversité de ses implantations à la fois sur des marchés matures et des pays en développement permet de mieux appréhender les risques de toute nature (environnementaux, politiques, économiques ou financiers) qui pourraient avoir un impact sur la rentabilité et les actifs du Groupe, même si les sites de production ne sont pas dédiés à une zone géographique spécifique.

En effet, compte tenu des capacités de production accrues depuis l'acquisition de la Division Ingrédients de Natraceutical, NATUREX possède à présent 11 sites de productions dans le monde, contre 5 un an auparavant.



## Développement Durable

---

Par conséquent, certains sites peuvent se substituer momentanément à d'autres pour faire face à une situation de crise ou compenser d'éventuels défauts de production.

A titre d'exemple, le site d'Avignon est capable de produire la plupart des ingrédients fabriqués au Maroc.

Egalement, NATUREX a pris les dispositions nécessaires afin de diversifier ses sources d'approvisionnement en matières premières afin d'éviter toute pénurie et faire face à ses engagements.

### *Risque clients*

Compte tenu de la grande diversité de la clientèle de NATUREX, aromaticiens mondiaux, PME locales indépendantes, filiales de grands groupes internationaux et multinationales de renom sur les marchés de l'agroalimentaire, dans l'industrie pharmaceutique et nutraceutique et sur les marchés cosmétiques, le risque clients est relativement dilué.

Ainsi, sur l'exercice 2010, les dix premiers clients représentent 16% du chiffre d'affaires du Groupe, les 20 premiers, 24% et les 30 premiers 29%.

### *Risque lié à l'outil industriel*

Au fil des années NATUREX a constitué un outil industriel très performant, en majeure partie par le biais des acquisitions réalisées. En effet, seuls les sites d'Avignon en France et de Casablanca au Maroc ont fait l'objet de création.

NATUREX compte aujourd'hui 11 sites de production implantés en Europe (France, Italie, Espagne, Royaume-Uni et Suisse), au Maroc, aux Etats-Unis, au Brésil et en Australie,

Les équipements industriels de chaque site répondent à des standards de qualité élevés et font appel à des moyens technologiques très avancés.

La durée de vie de ces équipements est relativement longue ; une maintenance régulière ainsi que des investissements ciblés contribuent à pérenniser l'outil industriel et dynamiser le savoir-faire de NATUREX.

Ainsi, une perte de maîtrise technique de la production paraît improbable, compte tenu des éléments suivants :

- Les équipements sont de caractère « classique » pour fabriquer des produits de cette nature,
- l'essentiel du savoir-faire de fabrication réside dans la mise au point de formules dont la mise en œuvre ne pose pas de problème majeur.

Concernant le risque d'incidents de fonctionnement des installations et du fait de l'utilisation de solvants plus ou moins inflammables ou explosifs, NATUREX est exposée, comme toute entreprise travaillant avec des matières de cette nature. L'outil de production se compose d'un certain nombre de lignes spécialisées par produit et indépendantes, ce qui limite les risques d'arrêts de production prolongés.

NATUREX est également assuré contre les pertes d'exploitation.

De plus, dans le cadre du Système de Management de l'Environnement mis en place par le Groupe, un responsable Hygiène Sécurité et Environnement (HSE) Groupe, chargé de coordonner les responsables Hygiène Sécurité et Environnement de chaque site de production, veille au respect des pratiques HSE sur l'ensemble des sites du Groupe et à l'application des mesures de sécurité définies (tenues de sécurité, ateliers antidéflagrants...).

### *Risque de qualité et d'image de marque*

Les produits de NATUREX sont pour l'essentiel destinés à une consommation alimentaire ou nutraceutique. Il existe donc un risque de toxicité de ces produits, pouvant résulter notamment d'une défaillance lors de leur élaboration. Cependant, ce risque est atténué en alimentaire puisque dans le produit final, les ingrédients développés par NATUREX sont présents dans des proportions extrêmement faibles.





Par ailleurs, les relations de confiance étant très fortes entre les partenaires de ce secteur, tout problème grave concernant la qualité d'une livraison serait susceptible d'entraîner une dégradation de l'image de marque de la Société et du Groupe.

NATUREX a mis en place dans le cadre du Système de Management de la Qualité, une politique de Contrôle Qualité stricte afin :

- de contrôler les matières premières réceptionnées selon des méthodes standardisées prédéfinies et vérifier par le biais de tests leur pureté avant l'entrée dans le cycle de production ;
- de contrôler les extraits de plantes afin de répondre aux normes les plus strictes d'hygiène et de sécurité (microbiologie, pesticides, métaux lourds...).
- d'assurer une revue complète des produits finis avant livraison afin de vérifier leur conformité avec les exigences légales et réglementaires applicables et les exigences spécifiées par les clients.

De leur côté, les clients procèdent également au sein de leurs laboratoires à des tests sur le produit fini.

Tous les sites de production du Groupe sont équipés d'un laboratoire de Contrôle Qualité.

Sur chaque site, un Responsable Management de la Qualité coordonne l'application du Système de Management de la Qualité et veille à son amélioration continue auprès des différents services de l'entreprise par le biais de supports documentaires régulièrement mis à jour, d'indicateurs de suivi et d'audits planifiés, afin de mener toute action corrective et préventive dans le but d'assurer la conformité des objectifs préalablement définis dans le cadre de la politique Qualité.

### ***Risque de dépendance à l'égard des fournisseurs***

Fort de son positionnement de leader mondial des ingrédients naturels de spécialité d'origine végétale, NATUREX dispose d'importantes capacités d'approvisionnement lui permettant d'avoir accès à un large choix de plantes et de sélectionner les meilleures espèces dans le monde.

La Supply Chain, centralisée au niveau du Groupe, a développé une politique d'approvisionnement très rigoureuse auprès de fournisseurs dans plus de cinquante pays dans le monde, afin de répondre au mieux aux critères de qualité, prix et délais fixés par la clientèle.

NATUREX a développé au fil des années des relations étroites avec ses partenaires et veille à identifier ses principaux fournisseurs dans le but d'améliorer les performances du processus d'approvisionnement.

En effet, si les besoins d'approvisionnement de NATUREX sont faibles au regard de la taille des marchés de matières premières, il n'en demeure pas moins vrai que les plantes ne poussent en grande majorité qu'une fois par an et qu'il est par conséquent important de planifier ses approvisionnements en adéquation avec les différentes campagnes de récoltes à travers le monde, et d'anticiper au moins un an à l'avance l'approvisionnement en matières premières pour éviter les conséquences désastreuses d'une rupture de stocks.

Ainsi, outre les mesures d'anticipation et de planification prises par le Groupe, certaines matières premières font l'objet de contrats avec les fournisseurs identifiés.

### ***Risques technologiques et environnementaux***

NATUREX a décidé depuis quelques années, de mettre en place un Système de Management de l'Environnement pour améliorer ses performances industrielles tout en réduisant les impacts de ses activités sur l'homme et l'environnement dans le respect de la réglementation.

L'engagement développement durable est décliné pour l'ensemble des filiales du Groupe NATUREX.



## Développement Durable

---

Le principal risque identifié sur les sites industriels de NATUREX réside dans la manipulation de liquides inflammables (solvants utilisés pour l'extraction des végétaux) ; néanmoins, les quantités utilisées restent très inférieures aux seuils de la directive SEVESO.

NATUREX a mis en œuvre différents moyens techniques, humains et organisationnels pour maîtriser ces risques et savoir réagir en cas d'incident, et le service Hygiène Sécurité et Environnement assure une veille technique et réglementaire permanente afin d'appliquer la démarche d'amélioration continue en termes de sécurité et d'environnement.

### *Risque de dépendance à l'égard des dirigeants*

L'équipe dirigeante de NATUREX est composée de sept personnes qui se complètent parfaitement mais ne sont pas interchangeables.

Le développement de NATUREX réalisé jusqu'à présent tient en grande partie à la « conjugaison des talents » au sein de cette équipe. En cas d'empêchement de longue durée de l'un d'entre eux, spécifiquement les administrateurs, le développement de la Société et du Groupe se trouverait probablement perturbé.

Ce risque a été fortement atténué ces dernières années du fait du renforcement des équipes. Ainsi en cas d'absence prolongée de l'un d'entre eux, la pérennité du Groupe ne serait pas remise en cause.

### *Risques contractuels*

Il n'existe au sein du Groupe aucun contrat important, autre que ceux conclus dans le cadre normal des affaires, concernant des contrats d'approvisionnement en matières premières ou produits semi-finis auprès des fournisseurs référencés par le Groupe NATUREX ou des contrats de partenariat dans le cadre de projets long terme (SENIFFOOD en Espagne...).

A la date de publication du présent document, aucun membre du Groupe n'est partie prenante dans un contrat susceptible de générer une quelconque obligation ou engagement important pour le Groupe dans son ensemble, en dehors des contrats conclus dans le cadre normal des affaires.





### III.4 Autres risques

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société ou le Groupe a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

### III.5 Assurances et couverture des risques

Les objectifs du Groupe en matière d'assurances et couvertures des risques sont de protéger son patrimoine, prévenir les conséquences des responsabilités encourues vis-à-vis des tiers et du personnel et minimiser l'impact des sinistres sur les comptes du Groupe.

Le Groupe a souscrit auprès de compagnies d'assurance de renom, des programmes d'assurances en responsabilité civile, d'assurance dommages aux biens et de pertes d'exploitation consécutives, d'assurances en termes d'atteinte à l'environnement et au transport des marchandises.

Le détail des assurances souscrites par type de risques est présenté ci-après :

Type de risque	Total en M€
Dommages et perte d'exploitation (dans la limite de 50 M€ par sinistre)	350,0
Atteinte environnement	4,6
Marchandises transportées (par sinistre)	0,5
Responsabilité Civile Exploitation	16,0
Responsabilité Civile après livraison	16,0



# Organisation et gouvernement de l'entreprise

---

## ORGANISATION ET GOUVERNEMENT DE L'ENTREPRISE

### I. Renseignements de caractère général

---

#### **Forme juridique (art.1 des statuts)**

Société Anonyme de droit français à Conseil d'Administration régie par le Code de Commerce.

#### **Dénomination sociale (art. 2 des statuts)**

NATUREX

#### **Objet social (art. 3 des statuts)**

La société a pour objet, en France et dans tous pays :

- la fabrication, la commercialisation et la distribution en gros, demi-gros et détail de tous produits comestibles se rapportant à l'alimentation humaine et animale et la prestation de services ;
- la fabrication et la commercialisation de tous extraits destinés aux Industries cosmétiques, diététiques, pharmaceutiques et toutes activités connexes ;
- la prise de participation et la gestion de titres dans toutes sociétés en France et dans tous pays, dans toutes sociétés ayant des activités connexes ou complémentaires.

Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation.

#### **Siège social (art. 4 des statuts)**

Le siège de la société est fixé : Z.A.C. du Pôle Technologique AGROPARC - BP 1218 - 84911 AVIGNON CEDEX 09.

Il peut être transféré en tout endroit du même département ou dans un département limitrophe, par une simple décision du Conseil d'administration, sous réserve de ratification de cette décision par la prochaine assemblée générale ordinaire, et partout ailleurs en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, sous réserve des dispositions légales en vigueur.

#### **Date de constitution et durée de la Société (art. 5 des statuts)**

La durée de la société est de 99 années, à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés le 22 juillet 1992, sauf prorogation ou dissolutions anticipées.

#### **Registre du Commerce et des Sociétés**

La Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Avignon sous le numéro : 384 093 563 RCS AVIGNON

Le code APE de la Société est 2053 Z. Il correspond au secteur Industrie Chimique.

#### **Exercice social (art. 46 des statuts)**

Du 1er janvier au 31 décembre.





### **Consultation des documents juridiques**

Les statuts, procès-verbaux des assemblées générales et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social de la Société.

### **Affectation et répartition du bénéfice (art. 48 des statuts)**

La différence entre les produits et les charges de l'exercice, après déduction des amortissements et des provisions, constitue le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur le bénéfice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve est descendue au-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et du prélèvement prévu ci-dessus et augmenté des reports bénéficiaires.

Sur le bénéfice distribuable, après dotation, le cas échéant à la réserve spéciale des plus-values à long terme, l'assemblée générale ordinaire, sur la proposition du Conseil d'administration, a le droit de prélever toutes sommes qu'elle juge convenables de fixer pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant ou affectées à un ou plusieurs fonds de réserve extraordinaire, généraux ou spéciaux. Ce ou ces fonds de réserve peuvent recevoir toutes affectations décidées par l'assemblée, sur proposition du Conseil d'administration.

Le solde, s'il en existe, est réparti entre toutes les actions, amorties ou non amorties.

En outre, l'assemblée peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, le dividende est prélevé par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

L'écart de réévaluation n'est pas distribuable ; il peut être incorporé en tout ou partie au capital.

L'assemblée a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende ou des acomptes sur dividende mis en distribution une option entre le paiement, en numéraire ou en actions, des dividendes ou des acomptes sur dividende.

### **Assemblées générales (art. 30 à 45 des statuts)**

L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

#### **► Convocation et réunion des assemblées**

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées par le Conseil d'administration. A défaut, elles peuvent l'être par les personnes désignées par le Code de Commerce, notamment par le ou les commissaires aux comptes, par un mandataire désigné par le président du tribunal de commerce statuant en référé à la demande d'actionnaires titulaires d'actions ordinaires représentant au moins 5 % du capital social ou, s'agissant d'une assemblée spéciale, le dixième des actions de la catégorie intéressée.

Les assemblées d'actionnaires sont réunies au siège social ou en tout autre lieu en France Métropolitaine.

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

## Organisation et gouvernement de l'entreprise

---



Trente-cinq jours au moins avant la date de l'assemblée, la société fait paraître un avis de réunion au Bulletin des Annonces légales obligatoires qui précise l'ordre du jour de l'assemblée et contient le texte des projets de résolutions présenté à l'assemblée par le Conseil d'administration.

### ► **Ordre du jour**

L'ordre du jour de l'assemblée est arrêté par l'auteur de la convocation ou par l'ordonnance judiciaire désignant le mandataire chargé de la convoquer. Un ou plusieurs actionnaires représentant la quotité du capital fixé par les dispositions légales et réglementaires ont la faculté de requérir l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée. Le comité d'entreprise dispose des mêmes droits. L'assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour, lequel ne peut être modifié sur deuxième convocation. Elle peut, toutefois, en toutes circonstances révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement.

### ► **Admission aux assemblées – Représentation des actionnaires – Vote par correspondance**

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales ou de s'y faire représenter, quel que soit le nombre de ses actions, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles.

Tout actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire titulaire d'actions de même catégorie ou par son conjoint. Le mandat est donné pour une seule assemblée ; il peut l'être pour deux assemblées, l'une ordinaire, l'autre extraordinaire, si elles sont tenues le même jour ou dans un délai de quinze jours. Il vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

Tout actionnaire peut voter par correspondance dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

La société est tenue de joindre à toute formule de procuration et de vote par correspondance qu'elle adresse aux actionnaires les renseignements prévus par les textes en vigueur.

Les propriétaires de titres n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent se faire représenter par un intermédiaire inscrit dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

En cas de démembrement de la propriété de l'action, le titulaire du droit de vote peut assister ou se faire représenter à l'assemblée sans préjudice du droit du nu-propriétaire de participer à toutes les assemblées générales. Les propriétaires d'actions indivises sont représentés comme il est dit à l'article 14.

Le droit de participer aux assemblées générales est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Tout actionnaire propriétaire d'actions d'une catégorie déterminée peut participer aux assemblées spéciales des actionnaires de cette catégorie, dans les conditions visées ci-dessus.

### ► **Tenue de l'assemblée - Bureau**

L'assemblée est présidée par le président du Conseil d'administration ou en son absence par un vice-président ou par l'administrateur provisoirement délégué dans les fonctions de président. A défaut elle élit elle-même son président. En cas de convocation par les commissaires aux comptes, par un mandataire de justice ou par les liquidateurs, l'assemblée est présidée par celui ou par l'un de ceux qui l'ont convoquée.





Les deux membres de l'assemblée présents et acceptants qui disposent du plus grand nombre de voix remplissent les fonctions de scrutateurs. Le bureau ainsi constitué désigne un secrétaire de séance qui peut être pris en dehors des membres de l'assemblée.

A chaque assemblée, est tenue une feuille de présence dont les mentions sont déterminées par la réglementation en vigueur. Elle est émargée par les actionnaires présents et les mandataires et certifiée exacte par les membres du bureau. Elle est déposée au siège social et doit être communiquée à tout actionnaire le requérant.

Le bureau assure le fonctionnement de l'assemblée, mais ses décisions peuvent, à la demande de tout membre de l'assemblée, être soumises au vote souverain de l'assemblée elle-même.

### ► Effets des délibérations

L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Ses délibérations prises conformément à la loi et aux statuts obligent tous les actionnaires, même les absents, dissidents ou incapables. Toutefois, dans le cas où des décisions de l'assemblée générale portent atteinte aux droits d'une catégorie d'actions, ces décisions ne deviennent définitives qu'après leur ratification par une assemblée spéciale des actionnaires dont les droits sont modifiés.

### ► Procès-Verbaux

Les délibérations des assemblées sont constatées par des procès-verbaux établis dans les conditions prévues par les règlements en vigueur. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont valablement certifiés par le président du Conseil d'administration, par l'administrateur provisoirement délégué dans les fonctions de président ou un administrateur exerçant les fonctions de directeur général. Ils peuvent être également certifiés par le secrétaire de l'assemblée. En cas de liquidation de la société, ils sont valablement certifiés par un seul liquidateur.

### *Droits de vote et Quorum (art. 37, 40 à 43 des statuts)*

#### ► Droits de vote

Le droit de vote attaché aux actions ordinaires de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action ordinaire donne droit à une voix au moins. Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions ordinaires, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions ordinaires entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis deux (2) ans au moins, au nom d'un même actionnaire, étant précisé qu'en ce qui concerne les actions ordinaires résultant ou qui résulteront de la conversion d'actions de préférence, la computation du délai susvisé court à compter de la date à laquelle elles auront été inscrites, sous forme d'actions de préférence, au nom d'un même titulaire.

En outre, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions ordinaires nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions ordinaires anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. Pour le surplus, le droit de vote double s'acquiert, cesse ou se transfère dans les cas et conditions fixés par la loi.

Les votes s'expriment soit à main levée soit par appel nominal. Il ne peut être procédé à un scrutin secret dont l'assemblée fixera alors les modalités qu'à la demande de membres représentant, par eux-mêmes ou comme mandataires, la majorité requise pour le vote de la résolution en cause.

La société ne peut valablement voter avec des actions achetées par elle. Sont en outre privées du droit de vote, notamment : les actions non libérées des versements exigibles, les actions des souscripteurs éventuels dans les assemblées appelées à statuer sur la suppression du droit préférentiel de souscription, les actions de l'intéressé dans la procédure prévue à l'article 27 et les actions de préférence sauf pour les assemblées spéciales réunissant les titulaires de cette catégorie d'actions.

## Organisation et gouvernement de l'entreprise



### ► Quorum et majorité de l'Assemblée générale ordinaire

L'assemblée générale ordinaire prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du Conseil d'administration et qui ne relèvent pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire. Elle est réunie au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de l'exercice, pour statuer sur toutes les questions relatives aux comptes de l'exercice ; ce délai peut être prolongé à la demande du Conseil d'administration par ordonnance du président du tribunal de commerce statuant sur requête.

L'assemblée générale ordinaire ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés possèdent au moins le cinquième des actions ordinaires ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis. Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés.

### ► Quorum et majorité de l'Assemblée générale extraordinaire

L'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sauf à l'occasion d'un regroupement d'actions régulièrement effectué ou pour la négociation de « rompus » en cas d'opérations telles que les augmentations ou réductions de capital. Elle ne peut non plus changer la nationalité de la société, sauf si le pays d'accueil a conclu avec la France une convention spéciale permettant d'acquérir sa nationalité et de transférer le siège social sur son territoire, et conservant à la société sa personnalité juridique.

Par dérogation à la compétence exclusive de l'assemblée extraordinaire pour toutes modifications des statuts, les modifications aux clauses relatives au montant du capital social et au nombre des actions qui le représentent, dans la mesure où ces modifications correspondent matériellement au résultat d'une augmentation, d'une réduction ou d'un amortissement du capital, peuvent être apportées par le Conseil d'administration

Sous réserve des dérogations prévues pour certaines augmentations du capital et pour les transformations, l'assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ordinaires ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. Sous ces mêmes réserves, elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés.

Lorsque l'assemblée délibère sur l'approbation d'un apport en nature ou l'octroi d'un avantage particulier, les quorums et majorité ne sont calculés qu'après déduction des actions de l'apporteur ou du bénéficiaire qui n'ont voix délibérative ni pour eux-mêmes ni comme mandataires.

### ► Assemblées spéciales

Les assemblées spéciales ne délibèrent valablement que si les actionnaires présents, votent par correspondance ou représentés possèdent au moins sur première convocation le tiers et sur deuxième convocation le cinquième des actions ayant le droit de vote et dont il est envisagé de modifier les droits. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. Ces assemblées statuent à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés.

### *Droit de communication des actionnaires – questions écrites (art. 45 des statuts)*

Les actionnaires ont un droit de communication, temporaire ou permanent selon son objet, dans les conditions fixées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur qui leur assurent l'information nécessaire à la connaissance de la situation de la société et à l'exercice de l'ensemble de leurs droits.





## Organisation et gouvernement de l'entreprise

---

À compter du jour où il peut exercer son droit de communication préalable à toute assemblée générale, chaque actionnaire a la faculté de poser, par écrit, des questions auxquelles le Conseil d'administration sera tenu de répondre au cours de la réunion.

### ***Forme et transmission des actions (art. 12 et 13 des statuts)***

Les actions ordinaires sont nominatives ou au porteur au choix du titulaire. Elles ne peuvent revêtir la forme au porteur qu'après leur complète libération.

Les actions de préférence sont obligatoirement nominatives et ne peuvent être conventionnellement démembrées.

La société est autorisée à demander à tout moment auprès de l'organisme chargé de la compensation des valeurs mobilières les renseignements prévus par la loi relatifs à l'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote aux assemblées d'actionnaires.

La société est en outre en droit de demander dans les conditions fixées par le Code de Commerce l'identité des propriétaires de titres lorsqu'elle estime que certains détenteurs dont l'identité lui a été révélée sont propriétaires de titres pour le compte de tiers.

Toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder le nombre d'actions ou de droits de vote dépassant les seuils prévus par la réglementation en vigueur doit respecter les obligations d'information prévues par celle-ci. La même information est due lorsque la participation au capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils prévus par la réglementation en vigueur.

Les actions sont librement négociables, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires. Les cessions ou transmissions d'actions sont réalisées à l'égard de la société et des tiers par un virement de compte à compte dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

### ***Titres au porteur identifiables***

Conformément à l'article 263-1 de la loi du 24 juillet 1966, la Société peut recourir à tout moment auprès d'EUROCLEAR à la procédure des titres au porteur identifiables.



## II. Rapport du Président sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société NATUREX S.A

---

Conformément aux dispositions de l'article L225-37 du Code de commerce, modifié par la loi de sécurité financière n°2003-706 du 1<sup>er</sup> août 2003, le Conseil d'Administration rend compte dans ce rapport de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

Ce rapport précise également les principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux et les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale.

Par ailleurs, nous vous informons que conformément aux dispositions de l'article L.225-100-3 du Code de Commerce, les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont exposés dans le rapport de gestion (Chapitre Evolution du capital et de l'actionariat).

Le rapport s'articule en trois parties :

- Gouvernement d'entreprise et conditions de préparation et d'organisation du Conseil d'Administration ;
- Contrôle interne mis en place au sein du groupe ;
- Procédures et méthodes de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et financières.

Le présent rapport a été soumis à l'approbation du Conseil d'Administration le 30 mars 2011 et transmis aux commissaires aux comptes.

Il sera rendu public dans les conditions prévues par la loi.

### II.1 Gouvernement d'Entreprise et Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

#### II.1.1 Code de gouvernement d'entreprise de référence

Lors de sa réunion du 15 avril 2009, le Conseil d'administration de NATUREX S.A a approuvé la référence faite au Code de gouvernement d'entreprise de l'AFEP et du MEDEF d'octobre 2008.

Compte tenu de la situation de la société NATUREX S.A, en particulier de son organisation centralisée, sa taille, son évolution et la composition de son Conseil d'administration, il est apparu plus opportun d'adhérer au Code de gouvernement d'entreprise spécifique aux valeurs moyennes et petites, publié en décembre 2009 par l'association MiddleNext.

Ainsi, en application de la loi du 3 juillet 2008 et au titre de l'article L.225-37 du code de commerce, NATUREX S.A se réfère pour l'exercice 2010, aux principes de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites, publié en décembre 2009 par l'association MiddleNext à laquelle adhère la société, et disponible sur le site internet [www.middlenext.com](http://www.middlenext.com).

Ce code s'inscrit dans le prolongement des lois, règlements et recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers applicables en la matière.

Le Conseil d'Administration a pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » du Code MiddleNext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites, qui ne donnent pas lieu à des recommandations.





Le présent document indique comment la société applique les recommandations du code et explique les raisons pour lesquelles la société a décidé de ne pas appliquer certaines dispositions compte tenu de sa taille, de sa structure, de son organisation et de son fonctionnement historique.

### II.1.2 Rappel des règles de composition du Conseil d'administration

#### Composition

Le nombre de membres du Conseil d'Administration est statutairement limité à trois au moins et dix-huit au plus, sauf dérogation temporaire prévue en cas de fusion.

Au 31 décembre 2010, la Société est administrée par un Conseil d'Administration de 4 membres, dont un administrateur indépendant au regard des critères du Code MiddleNext de gouvernement d'entreprises pour les valeurs moyennes et petites.

En effet, Monsieur Pierre Michel PASSY, administrateur indépendant, coopté par le Conseil d'Administration du 22 décembre 2010 dans l'attente de la ratification de sa nomination par l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2010, n'est ni salarié de NATUREX S.A, ni salarié ou mandataire social d'une société qu'elle consolide et ne l'a pas été au cours des cinq années précédant sa nomination.

Il n'est pas mandataire social d'une société dans laquelle NATUREX détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la Société détient un mandat d'administrateur.

Il n'est pas non plus client, fournisseur, banquier d'affaire ou banquier de financement significatif du Groupe NATUREX ou dont le Groupe NATUREX représente une part significative de l'activité.

En outre, Monsieur Pierre Michel Passy n'a pas de lien familial proche avec un autre mandataire social de la Société, n'a pas été commissaire aux comptes de la Société au sein du Groupe au cours des cinq années précédant sa nomination et n'exerce pas sa fonction d'administrateur indépendant de NATUREX depuis plus de douze ans.

Prénom - Nom	Fonctions	Date de nomination/renouvellement	Date d'échéance du mandat
Jacques DIKANSKY	Président du Conseil d'Administration et Directeur Général	14 juin 2006	AG sur les comptes clos le 31 décembre 2011
Thierry LAMBERT	Directeur Général Délégué et Directeur Administratif et financier	14 juin 2006	AG sur les comptes clos le 31 décembre 2011
Stéphane DUCROUX	Administrateur	30 juin 2008	AG sur les comptes clos le 31 décembre 2013
Edmond de Rothschild Investment Partners SAS représentant permanent Pierre Michel PASSY	Administrateur	22 décembre 2010 (cooptation)	AG sur les comptes clos le 31 décembre 2014

Suite à la démission au titre de leur mandat au sein de NATUREX S.A, en date du 18 novembre 2010, de Natraceutical S.A et Monsieur Adsera, le Conseil d'Administration a coopté la société Edmond de Rothschild Investment Partners, dont le représentant permanent est Monsieur Pierre Michel PASSY, pour la période restant à courir du mandat de Natraceutical S.A, soit jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2014.



## Organisation et gouvernement de l'entreprise

---

### ***Nomination des administrateurs***

Les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui peut les révoquer à tout moment. Les personnes morales nommées administrateurs sont tenues de désigner un représentant permanent soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était administrateur en son propre nom.

Un salarié de la Société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Le nombre des administrateurs liés à la Société par contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

### ***Durée des fonctions***

La durée des fonctions des administrateurs est de 6 années ; elle expire à l'issue de l'Assemblée Générale qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat. Tout administrateur sortant est rééligible.

Le Code MiddleNext de gouvernement d'entreprises pour les valeurs moyennes et petites recommande que le Conseil veille à ce que la durée statutaire des mandats soit adaptée aux spécificités de la société, dans les limites fixées par la loi.

La Société ne juge pas utile de proposer une modification statutaire sur ce point afin de réduire la durée des fonctions des administrateurs dès lors que la loi et les statuts permettent de mettre un terme au mandat d'un membre du Conseil d'Administration, sans préavis ni indemnité. Par ailleurs, la part importante de la représentation de l'actionnariat de la Société au sein du Conseil d'Administration, rend inutile une plus grande fréquence de renouvellement des membres du Conseil.

### ***Limite d'âge***

Le nombre des administrateurs ayant atteint l'âge de 70 ans ne peut dépasser le tiers des membres du Conseil d'administration. Si cette limite est atteinte, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office. L'âge moyen des membres actuels du Conseil d'Administration est de 49,25 ans au 31 décembre 2010.

### ***Déontologie des administrateurs***

Au moment de sa nomination, chaque administrateur est sensibilisé aux responsabilités qui lui incombent et sont encouragés à observer les règles de déontologie relatives aux obligations résultant de leur mandat et se conformer aux règles légales de cumul des mandats (le Code MiddleNext recommande de ne pas accepter plus de trois mandats d'administrateurs dans des sociétés cotées), informer le Conseil en cas de conflit d'intérêt survenant après l'obtention de son mandat, faire preuve d'assiduité aux réunions du conseil et d'assemblée générale, s'assurer qu'il possède toutes les informations nécessaires sur l'ordre du jour des réunions du Conseil avant de prendre toute décision et respecter le secret professionnel.

En outre, les administrateurs étant identifiés comme des « initiés », détenteurs d'informations privilégiées, il leur est recommandé d'adopter une attitude de prudence lorsqu'ils envisagent d'effectuer des opérations sur les titres de la Société et notamment de ne procéder à aucune cession durant les délais précédant et suivant la publication des comptes semestriels et annuels de la société et la prise de connaissance d'information privilégiée par les organes sociaux (« fenêtre négative »).

### ***Actions des administrateurs***

Conformément aux statuts de la Société, chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins une action inscrite au nominatif.

Les actions détenues par les administrateurs dont les titres sont inscrits en nominatif depuis deux ans au moins, bénéficient de droits de vote double, conformément aux statuts de la Société.





Au 31 décembre 2010, les actions détenues par les administrateurs de NATUREX S.A se présentent ainsi :

Administrateurs	Actions NATUREX
Jacques DIKANSKY	15 963
Thierry LAMBERT	1 011
Stéphane DUCROUX	4 026
Edmond de Rothschild Investment Partners SAS. Représentant permanent M. Passy	1

En vertu de l'article L.225-20, Monsieur Pierre Michel PASSY, en sa qualité de représentant permanent d'un administrateur personne morale, a obligation de détenir au moins une action inscrite en nominatif.

Au 31 décembre 2010, Monsieur Pierre Michel PASSY ne remplissait pas cette obligation ; il dispose toutefois d'un délai de six mois jusqu'au 21 juin 2011 pour s'y conformer sous peine d'être considéré comme démissionnaire.

### II.1.3 Fonctionnement du Conseil d'administration

Le fonctionnement du Conseil d'Administration est organisé par un règlement intérieur conformément aux recommandations du code MiddleNext de gouvernement d'entreprises pour les valeurs moyennes et petites.

Aucune mesure n'a été prise durant l'exercice pour évaluer le Conseil d'Administration, contrairement aux recommandations du code MiddleNext.

Compte tenu de sa taille et de la composition de son Conseil d'Administration, la Société ne considère pas nécessaire d'évaluer le fonctionnement du Conseil d'Administration, les échanges d'information et d'opinion entre les différents administrateurs étant suffisants à celui-ci et au bon déroulement de ses séances.

#### *Présidence des séances*

Conformément aux dispositions de l'article 21 des statuts, le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres personnes physiques, un Président ; il détermine sa rémunération et fixe la durée de ses fonctions qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

Le Conseil peut nommer un ou plusieurs Vice-Présidents dont les fonctions consistent exclusivement, en l'absence du Président, à présider les séances du Conseil et les Assemblées générales.

En l'absence du Président et du ou des Vice-Présidents, le Conseil désigne celui des administrateurs présents qui présidera la réunion. Le Conseil peut nommer à chaque séance, un Secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Conformément aux obligations de la loi NRE, le Conseil d'Administration a opté pour un cumul des fonctions de la présidence du Conseil d'Administration et de Direction Générale ainsi que la nomination d'une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le directeur général avec le titre de directeur général délégué.

Ainsi, Monsieur Jacques DIKANSKY assume à la fois les fonctions de Directeur Général et Président du Conseil d'Administration et Monsieur Thierry LAMBERT, les fonctions de Directeur Général Délégué en plus de sa fonction de Directeur Administratif et Financier de la Société.

## Organisation et gouvernement de l'entreprise

---



Les mandats de Président Directeur Général et de Directeur Général Délégué respectivement de Monsieur Jacques DIKANSKY et Monsieur Thierry LAMBERT seront renouvelés par le Conseil d'Administration à l'issue de l'Assemblée Générale du 31 décembre 2014, pour une durée identique à celle des mandats d'administrateurs.

### Réunions

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur convocation de son Président.

Au cours de l'exercice 2010, le Conseil d'Administration s'est réuni cinq fois.

### Convocations

Les convocations au Conseil d'Administration sont faites par tout moyen écrit (lettre, télécopie ou télégramme) et même verbalement. Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

A chaque envoi est joint l'ordre du jour du Conseil.

Le jour de la réunion du Conseil d'Administration, un dossier comprenant les documents afférents aux principaux sujets à l'ordre du jour, est remis à chaque administrateur :

- Pour les réunions relatives aux arrêtés de comptes annuels ou semestriels : les comptes sociaux et/ou consolidés et annexes, le rapport de gestion ainsi que les éléments de gestion prévisionnels et les documents de communication au marché (communiqué de presse, présentation, avis financier...) ;
- Pour les autres réunions : toute information permettant aux administrateurs de prendre une décision sur l'ordre du jour proposé.

Au cours de l'exercice 2010, le délai moyen constaté de convocation formelle du Conseil d'Administration est de 10 jours du fait de la présence quasi-permanente des membres du Conseil au siège social de la Société. Le taux de présence des membres du Conseil d'Administration a d'ailleurs été de 92% au cours des cinq réunions de cet exercice.

Il n'existe pas de calendrier prévisionnel des réunions du Conseil d'administration.

Toutefois, compte tenu du calendrier de communication des informations financières au marché boursier, publié chaque année conformément aux obligations relatives à la cotation en bourse sur NYSE Euronext Paris, les réunions du Conseil d'administration relatives aux arrêtés de comptes annuels et semestriels et de résultats trimestriels sont planifiées en conséquence.

Sont convoqués aux réunions du Conseil d'Administration :

- Les membres du Conseil ;
- Deux membres du comité d'entreprise délégués par ce comité et appartenant, l'un à la catégorie des cadres techniciens et agents de maîtrise, l'autre à la catégorie des employés et ouvriers. Ces membres peuvent assister aux séances du Conseil d'Administration avec voix consultative.
- Les commissaires aux comptes, uniquement pour les réunions qui examinent ou arrêtent les comptes annuels ou intermédiaires (en particulier les arrêtés de comptes semestriels) ou pour tout autre objet qui nécessiterait leur présence.

### Représentation des membres

Tout administrateur peut donner, par écrit (par exemple, lettre, télécopie ou télégramme), mandat à un autre administrateur de le représenter à une séance du Conseil. Chaque administrateur ne peut disposer, au cours d'une même séance, que d'une seule procuration.

Cette faculté a été utilisée au cours de l'exercice 2010.





### **Visioconférence**

Les statuts de la société prévoient la possibilité pour les administrateurs de participer et de voter par visioconférence. Cette possibilité a été utilisée par la Société au cours de l'exercice 2010.

### **Prises de décisions**

Les décisions du Conseil sont prises à la majorité simple des membres présents ou représentés, avec voix prépondérante du président en cas de partage des voix.

### **Délibérations**

Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents. Le règlement intérieur prévoit que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication dans les limites et sous les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Les délibérations du Conseil sont constatées par des procès-verbaux établis conformément aux dispositions légales en vigueur, et signés par le Président de séance et par un administrateur, ou en cas d'empêchement du Président de séance, par deux administrateurs.

Les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration indiquent le nom des administrateurs présents.

Le cas échéant, les copies ou extraits de procès-verbaux des délibérations sont certifiés par le Président du Conseil d'Administration ou le Directeur Général Délégué.

## **II.1.4 Missions du Conseil d'administration**

### **Pouvoirs et attribution**

Outre les prérogatives de la loi, le Conseil d'Administration :

- détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre ;
- gère toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent ;
- examine les opérations de financement, d'aval, cautions donnés aux différentes entités du Groupe,
- étudie toute opération interne ou externe susceptible d'affecter significativement les résultats ou de modifier sensiblement la structure du bilan ;
- procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

### **Les comités du Conseil d'Administration**

Il n'existe aucune disposition statutaire permettant au Conseil d'Administration de décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet, pour avis, à leur examen.

Concernant la mise en place de comité d'audit, il est précisé à l'article 21 de l'ordonnance 2008-1278 que les [dispositions du 2° de l'article L. 823-16 du code de commerce](#) ainsi que celles des articles 14 à 18 de la présente ordonnance entrent en vigueur à l'expiration d'un délai de huit mois qui suit la clôture du premier exercice ouvert à compter du 1er janvier 2008 au cours duquel un mandat au sein de l'organe d'administration ou de surveillance vient à échéance.

Aucun mandat d'administrateur n'étant arrivé à échéance depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008 ou arrivant à échéance à la prochaine assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2010, NATUREX S.A n'est pour le moment pas concernée par la mise en place d'un comité d'audit.

## Organisation et gouvernement de l'entreprise

---



### II.1.5 Activités du Conseil d'administration en 2010

#### *Les travaux du conseil*

Les travaux du Conseil d'Administration durant les réunions de l'exercice 2010 ont porté notamment sur :

▶ **Les comptes et les décisions de gestion**

- Il a arrêté les comptes annuels sociaux et consolidés au 31 décembre 2009 et proposé l'affectation du résultat ;
- Il a arrêté la situation des comptes semestriels de l'exercice 2010 ;
- Il a arrêté les publications trimestrielles de chiffre d'affaires de l'exercice 2010 ;
- Il a procédé à des abandons de créances au profit de sociétés du Groupe ;
- Il a arrêté les comptes annuels sociaux et consolidés au 31 décembre 2010 et proposé l'affectation du résultat.

▶ **La préparation des Assemblées Générales**

- Le Conseil d'Administration a arrêté le texte des résolutions figurant à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale mixte annuelle 2010.

▶ **Les questions relatives au capital**

- Il a procédé à l'attribution d'options de souscription au profit de salariés et/ou mandataires sociaux ;
- Il a constaté les augmentations de capital par l'effet de l'exercice d'options de souscription d'actions et paiement de dividende en actions.

▶ **Les questions de gouvernance**

- Il a pris acte de la démission de mandats d'administrateurs ;
- Il a procédé à la cooptation d'un administrateur ;
- Il a fixé le montant des rémunérations des administrateurs et les rémunérations exceptionnelles des mandataires sociaux dirigeants.

▶ **Les conventions de l'article L225-35 et L.225-38 du Code de Commerce**

Le détail de ces informations est présenté dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

### II.1.6 Liste des mandats des mandataires sociaux

Les mandats sociaux en cours dans l'ensemble des sociétés du Groupe sont établis conformément aux dispositions légales mises en place dans le cadre de la Loi NRE en matière de cumul des mandats sociaux.

La liste de mandats et fonctions exercés par les administrateurs au 31 décembre 2010, en conformité avec les exigences de l'article L. 225-21 du Code de commerce, est détaillée dans le chapitre « *Gouvernement d'entreprise > Liste des mandats des mandataires sociaux* » du document de référence.





### II.1.7 Principes et règles de détermination des rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux

Les montants des rémunérations de toute nature perçues par les mandataires sociaux sur l'exercice 2010 sont détaillés dans le rapport de gestion « *Gouvernement d'entreprise > Rémunération et avantages des mandataires sociaux dirigeants et non dirigeants* ».

La typologie des rémunérations et avantages dont bénéficient le Président Directeur Général et le Directeur Général Délégué, sont les suivantes :

#### ▶ Rémunération du Président Directeur Général et du Directeur Général Délégué

##### **Partie Fixe**

Les deux mandataires dirigeants, Monsieur Jacques DIKANSKY et Monsieur Thierry LAMBERT, respectivement Président Directeur Général et Directeur Général délégué, perçoivent une rémunération au titre de leur mandat sein de la société NATUREX S.A et NATUREX Inc.

##### **Avantages en nature**

Les avantages en nature accordés aux deux dirigeants mandataires sociaux concernent uniquement la mise à disposition d'un véhicule de fonction.

Aucun autre avantage n'est accordé.

##### **Partie variable**

Aucune partie variable assise sur des objectifs chiffrés n'est versée aux mandataires sociaux dirigeants et non dirigeants.

Le Conseil d'administration fixe chaque année, le montant maximum de la rémunération exceptionnelle dont pourra bénéficier chacun des mandataires sociaux dirigeants.

#### ▶ Autres avantages

Il n'existe au sein du Groupe :

- aucun régime de retraite supplémentaire ou autre avantage social spécifiques aux dirigeants mandataires sociaux ;
- aucun engagement liant les dirigeants mandataires sociaux à la Société ou au Groupe et qui prévoit l'octroi d'indemnités ou d'avantages liés ou résultant de la cessation de leurs fonctions ;
- aucune indemnité qui serait due aux dirigeants mandataires sociaux au titre de clauses de non concurrence ;
- aucun système de prime de départ.

Le dispositif de rémunération est complété par les éléments suivants :

##### **Plan d'options de souscription d'actions**

Les mandataires sociaux bénéficient d'attributions d'options de souscription d'actions. Le détail de ces attributions est disponible dans le chapitre « *Gouvernement d'entreprise > Rémunération et avantages des mandataires sociaux dirigeants et non dirigeants > principes et règles de détermination des jetons de présence, options de souscription d'actions et attribution gratuite d'actions en faveur des mandataires sociaux* » du document de référence.

## Organisation et gouvernement de l'entreprise

---



Les plans d'options de souscription d'actions en vigueur à la date du présent document, attribués par le Conseil d'Administration répondent aux caractéristiques suivantes :

- Prix d'exercice : moyenne des cours d'ouverture cotés lors des vingt séances de Bourse précédant l'attribution ;
- Durée de validité : cinq ans à compter de la date d'attribution des options ;
- Période d'exercice : à l'issue d'une période d'acquisition de trois ans à compter de la date d'attribution ;
- Obligation de conservation des actions pendant deux ans à compter de la date de début d'exercice ;
- Annulation de plein droit en cas de rupture du contrat de travail ou du mandat social, sauf décès ou départ à la retraite.

Les plans d'options de souscription d'actions ne sont pas liés à des critères de performance contrairement aux recommandations du Code MiddleNext.

Il n'existe pas d'autre dispositif de rémunération mis en place par le Groupe tels que l'allocation de jetons de présence ou l'attribution gratuite d'actions.

### II.1.8 Participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Les modalités de participation des actionnaires figurent aux articles 30 à 45 inclus des statuts de la Société.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut prendre part à cette assemblée ou s'y faire représenter par son conjoint ou par un autre actionnaire ou voter par correspondance. Toutefois, pour être admis à assister à cette assemblée, à voter par correspondance ou à s'y faire représenter :

- a) Les actionnaires propriétaires d'actions nominatives devront être inscrits en compte "nominatif pur" ou "nominatif administré", au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris
- b) Les actionnaires propriétaires d'actions au porteur devront être enregistrés au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris. L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité sera constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier. Cette attestation de participation devra être annexée au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire. Une attestation pourra être également délivrée à l'actionnaire au porteur souhaitant participer physiquement à l'assemblée qui n'aura pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'assemblée, à zéro heure, heure de Paris. Il devra demander à son intermédiaire financier de lui délivrer une attestation de participation qui lui permettra de justifier de sa qualité d'actionnaire.

Il est rappelé que, conformément aux textes en vigueur :

- Les actionnaires peuvent obtenir le formulaire unique de vote à distance ou par procuration ou de demande de carte d'admission sur simple demande adressée par lettre simple à leur intermédiaire financier ou à la Société. Cette demande ne pourra être satisfaite que si elle est reçue par la Société 6 jours au moins avant la date de l'assemblée ;
- Les votes par correspondance ou par procuration ne seront pris en compte que pour les formulaires dûment remplis et incluant l'attestation de participation, parvenus au siège de la Société 3 jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale ;
- Tout actionnaire ayant transmis son formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration ou ayant demandé une carte d'admission via son intermédiaire financier peut néanmoins céder tout ou une partie de ses actions. A cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte notifie la cession à la société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires ;
- L'actionnaire ayant voté par correspondance n'aura plus la possibilité de participer directement à l'assemblée ou de s'y faire représenter ;





- Tout actionnaire peut formuler des questions écrites, qui devront être adressées au Président du Conseil d'Administration par lettre recommandée avec accusé de réception au siège social, accompagnée d'une attestation d'inscription en compte, au plus tard quatre jours ouvrés avec l'Assemblée générale.

Les modalités de mise à disposition des documents préparatoires sont publiées par voie de communiqué et sur le site Internet de la Société.

## II.2 Contrôle interne

### II.2.1 Procédures de contrôle interne mises en place au sein du Groupe

La Société a mis en place un dispositif de contrôle interne intégrant les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation, qui couvre l'intégralité des activités du Groupe et répond aux normes actuellement en vigueur.

#### *Référentiel de contrôle interne retenu par le Groupe*

Le processus de contrôle interne mis en œuvre au sein du Groupe, formalisé à l'occasion de la Loi de Sécurité Financière, est inspiré d'une part du guide de mise en œuvre du cadre de référence élaboré par l'AMF à l'attention des petites et moyennes valeurs, et d'autre part des travaux du « COSO » (« Committee Of Sponsoring Organization » de la *Commission Treadway*) qui complète le dispositif de contrôle interne recommandé par l'AMF.

#### *Objectifs du contrôle interne et approche de gestion des risques*

Le contrôle interne a pour objectifs :

- La conformité aux lois et réglementations en vigueur ;
- L'application des instructions et des orientations de la Direction Générale ;
- Le bon fonctionnement des processus internes du Groupe, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs ;
- La prévention des risques d'erreurs et de fraudes ;
- La fiabilité de l'information financière.

Toutefois, comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir la garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés ou maîtrisés.

NATUREX entend associer contrôle interne et gestion des risques afin de donner au contrôle interne un caractère opérationnel pour le management, adapté aux enjeux de l'activité.

Cette initiative complète également le système de management de la qualité mis en place au sein du Groupe.

Cette démarche conduit ainsi à une approche hiérarchisée de la gestion des risques en fonction des niveaux de responsabilité :

- La direction générale conduit la mise en place du dispositif de risques majeurs, identifie les déficiences et donne des recommandations ;
- Les directions fonctionnelles mettent en œuvre le pilotage des bonnes pratiques et plans d'actions et assurent le suivi des recommandations.

Les principaux risques identifiés figurent au chapitre « *Développement Durable* » du document de référence pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 (« *Identification et gestion des principaux facteurs de risques* »).



## Organisation et gouvernement de l'entreprise

---

### *Environnement du contrôle interne*

Le contrôle interne s'organise dans le cadre suivant :

- La Société NATUREX SA centralise les fonctions de direction pour le Groupe.

Dans ce cadre, ses missions principales sont :

- La définition de la stratégie et la conduite des affaires du Groupe,
- La politique financière et l'optimisation de la trésorerie,
- L'animation des différentes filiales,
- La communication du Groupe,
- La politique de croissance externe et de partenariats.

### *Les acteurs du contrôle interne*

Afin de prendre en compte les spécificités de chacun des marchés où le groupe est implanté, chaque filiale correspond à une «entité opérationnelle». Chaque entité opérationnelle est dirigée par une équipe de direction qui comprend des responsables opérationnels nécessaires à l'activité.

Les directions opérationnelles des différents pays sont en relation permanente avec les directions opérationnelles centralisées du Groupe dont la mission est de coordonner, suivre et contrôler.

Ces directions opérationnelles Groupe reportent hiérarchiquement à la Direction Générale :

- La Direction Financière ;
- La Direction Industrielle ;
- La Direction Scientifique ;
- La Direction Informatique ;
- La Direction des Achats ;
- La Direction Commerciale ;
- La Direction Marketing.

## **II.3 Procédures et méthodes de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et financière**

Le contrôle interne de l'information comptable et financière s'organise autour des éléments suivants :

- le reporting de gestion mensuel uniformisé ;
- les méthodes comptables communes au sein du Groupe ;
- la réalisation d'arrêtés trimestriels consolidés.

### **II.3.1 Processus identifiés et procédures mises en place**

#### *Processus clés ayant une incidence sur la fiabilité de l'information financière du Groupe*

Les processus ayant une incidence sur la fiabilité de l'information financière relèvent des domaines suivants :

- **Comptabilité - Finances**  
Etablissement des comptes, consolidation, préparation de la communication financière, gestion juridique et fiscale...





Gestion des actifs immobilisés (corporels et incorporels), gestion des stocks (inventaire physiques, valorisation...) et gestion de la trésorerie et des financements.

- **Achats et approvisionnements**  
Contrats, approvisionnements, comptabilisation des factures, règlement des factures
- **Administration des ventes**  
De la prise de commande à la comptabilisation des factures, règlement des factures et encaissement
- **Informatique**  
Gestion des systèmes d'information et de la sécurité
- **Ressources Humaines**  
Gestion de la paye et des engagements sociaux

### *Procédures mises en place*

#### **Procédures comptables et financières**

##### ▶ **Gestion de l'information comptable consolidée**

Le service consolidation Groupe conçoit et met en place les méthodes, procédures, référentiels comptables et de gestion du Groupe. En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés du groupe NATUREX au titre de l'exercice 2010, sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne.

Les informations comptables sont enregistrées pour chaque site sur un logiciel agréé. L'ensemble des documents comptables est transmis en priorité au service comptable pour enregistrement. Leur cohérence est contrôlée mensuellement grâce à des procédures internes qui consistent notamment à rapprocher les informations de gestion, des informations comptabilisées dans les différents systèmes comptables.

A chaque arrêté de comptes, une fiche de justification par compte comptable est établie afin de justifier le solde du compte ainsi que la nature des mouvements. Le Chef Comptable de chaque filiale valide l'ensemble de ces fiches pour tous les sites.

Les informations consolidées sont produites à partir de données contrôlées en interne mensuellement par les différentes sociétés et auditées par des cabinets externes. Il n'existe aucun lien juridique entre les différents cabinets externes des différentes filiales.

Chaque filiale effectue un reporting de ses comptes mensuels qui permet à la Direction Générale d'avoir une analyse globale de l'activité du Groupe. Ce reporting est traité afin d'analyser les écarts significatifs avec les budgets et d'établir un comparatif systématique sur un certain nombre d'indicateurs de gestion afin de proposer la mise en place d'actions correctives éventuelles.

Les rapprochements inter-sociétés sont effectués mensuellement et validés par le contrôle financier du groupe.

Les comptes consolidés sont centralisés au siège du Groupe, la cohérence des informations financières recueillies ayant fait l'objet au préalable d'un contrôle au sein de chaque filiale.

Le Groupe a changé son système comptable en 2010 afin que chaque société puisse disposer du même logiciel, connecté à l'ERP du Groupe.

##### ▶ **Gestion de la trésorerie et des financements**

La gestion de trésorerie et des financements est assurée par le Directeur Administratif et Financier. Un tableau de bord journalier sur la situation bancaire de chaque compte lui est transmis.

## Organisation et gouvernement de l'entreprise



Sur chaque site une personne est chargée d'établir ces situations quotidiennes et d'informer le Directeur Administratif et Financier de toute anomalie. Chaque site a la possibilité de consulter les relevés de comptes sur Internet ou via un logiciel de télétransmission bancaire.

Seul le Président Directeur Général, le Directeur Général Délégué et les Directeurs de sites industriels ont les habilitations bancaires nécessaires leur permettant d'engager des dépenses conformément à la procédure achats approvisionnements.

### ► Gestion des stocks

Les stocks de tous les sites sont gérés par une application informatique.

Les sorties de stocks faisant suite à des ventes sont enregistrées automatiquement en informatique. Les autres opérations, réceptions, opérations de production sont enregistrées par flashage de codes-barres dans le système par les magasiniers et les responsables de gestion des stocks.

Les responsables de gestion des stocks ont pour mission de veiller à la cohérence de l'inventaire permanent et à la saisie de l'ensemble des opérations de mouvements de stocks. Un certain nombre d'indicateurs ont été mis en place afin de pouvoir détecter d'éventuelles anomalies.

### ► Gestion des actifs immobilisés

L'ensemble des actifs immobilisés est répertorié grâce à des logiciels spécifiques.

Le service consolidation Groupe valide auprès de chaque entité opérationnelle que les acquisitions de l'année sont bien répertoriées dans le système en tant qu'actifs immobilisés.

Chaque responsable de service conserve un double des factures des actifs immobilisés qui leur sont propres, et doit le cas échéant faire remonter ce double au service comptable en cas de cession ou de mise au rebut.

Périodiquement, un inventaire physique est effectué afin de mettre en parallèle les actifs comptables et les actifs physiques.

### Procédures informatiques

La sécurité informatique comprend différentes protections indépendantes les unes des autres.

NATUREX dispose d'un anti-virus qui effectue un scan des postes lors de l'ouverture de ceux-ci. Cet anti-virus fait l'objet de mises à jour automatiques toutes les heures via le site Internet du fournisseur afin que les détections et éradications des derniers virus recensés puissent se faire. Cet anti-virus est installé sur chaque poste et serveur et piloté via le serveur de production principal. Il a pour objectif de palier aux virus découlant de l'utilisation de supports externes tels que des disquettes, CD-ROM, mais aussi de supports internes tels que la messagerie ou Internet.

Afin d'éviter les intrusions basiques de Hackers (personne externe au réseau essayant de se faire passer pour un utilisateur) sur notre réseau nous sommes équipés d'un pare-feu informatique. Le pare-feu est configuré pour ne donner l'accès au réseau qu'à un certain nombre d'adresses dites IP qui correspondent soit aux utilisateurs soit à des adresses de fournisseurs d'accès Internet répertoriés. Chaque site est équipé d'un boîtier pare-feu en raison de l'utilisation d'une application logicielle qui permet aux filiales d'avoir accès au réseau d'Avignon. De plus le fournisseur fait partie d'une charte de fournisseurs de sécurité informatique qui lui permet d'obtenir la liste des adresses Internet susceptibles d'infecter notre réseau et donc de les interdire. Ces adresses ne sont plus accessibles par les utilisateurs. Enfin il est défini un certain nombre de mots clés interdits qui empêchent la consultation de site qui contiendraient ces mots.

Afin de conserver les données, une sauvegarde mensuelle sur bande est effectuée.

Le reste de la semaine, un système de snapshot est utilisé ; il réalise une sauvegarde des données à un instant « T ». Cette action est effectuée environ 10 fois par jour. Un snapshot par jour est conservé pour les 5 derniers jours ouvrés ainsi qu'un snapshot par semaine pour les 3 précédentes. Une sauvegarde mensuelle est réalisée en début de mois sur cassette afin d'avoir une sauvegarde des données jusqu'à 3 ans.





Ces sauvegardes sont menées par le responsable réseau sous la responsabilité du responsable des systèmes d'information.

Au niveau logiciel, les serveurs d'exploitation sont virtualisés, ce qui permet une reprise d'activité rapide après un sinistre, afin d'assurer la continuité d'exploitation du réseau.

L'ensemble du matériel permettant le fonctionnement du réseau est entreposé dans une salle serveur climatisée et ignifugée avec son propre accès sécurisé. Cette salle est équipée de détecteurs de fumée et en cas de début d'incendie le système envoie un gaz qui absorbe l'oxygène (FM200).

Seul le personnel du service informatique qui possède le code d'accès (sous la responsabilité du responsable réseau et/ou du RSI) est autorisé à pénétrer dans ce local.

La gestion du réseau est administrée au jour le jour par le personnel informatique de la société.

### Procédures achats et approvisionnement

Chaque facture fait l'objet d'un processus d'approbation géré informatiquement et chaque responsable de département gère ses propres approvisionnements en cohérence avec son budget.

Chaque entité opérationnelle possède son département achats en charge de l'approvisionnement des matières premières en fonction des plannings de production, de la gestion logistique liée au planning des commandes clients, et du respect des aspects juridiques liés aux importations.

Un bon de commande est créé reprenant toutes les informations attendues sur la facture. Il est ensuite envoyé pour être approuvé par la personne responsable de la commande puis à son supérieur si ce dernier n'a pas les délégations de pouvoir à hauteur du montant commandé. En effet la personne qui sera en charge de le valider a signé une délégation de pouvoir correspondant à ses droits ; le montant alors attribué par personne est limité et différent selon les droits de chacun.

Les factures reçues sont envoyées électroniquement au responsable du compte fournisseur qui aura la charge de la rapprocher de la commande pour mise en règlement. La facture ne pourra être rapprochée qu'une fois la commande approuvée et exécutée ou reçue.

### Procédures de gestion et d'administration des ventes

Chaque prise de commande fait l'objet d'une saisie d'un accusé de commande qui alimente un carnet de commande qui lui-même incrémente un planning de production.

A l'établissement de chaque facture celle-ci disparaît du carnet de commande et du planning de production et incrémente un mouvement de sortie de stock.

Chaque fin de mois un rapprochement entre le chiffre d'affaires de l'application de gestion commerciale et celui des comptes comptables est effectué.

Le suivi des comptes clients du Royaume-Uni, de l'Italie, de la Russie, de l'Allemagne, de la Suisse, du Benelux, du Nord et de l'Est de l'Europe et le cas échéant de NATUREX Maroc est réalisé par les Directeurs Commerciaux Europe, par le Directeur Etats-Unis pour NATUREX Inc, par le Directeur Commercial Asie du Nord pour la Chine, le Japon, la Corée et Taiwan, par le Directeur de la zone Moyen-Orient, Asie du Sud-est et Océanie pour les clients de cette zone, ainsi que par la Directrice de la société KF Speciality Ingredients en Australie (ex Kingfood Australia) en ce qui concerne les clients du secteur alimentaire de la zone Océanie. Le suivi des comptes clients est également contrôlé par le service comptable qui informe la Direction Générale de tous retards.



## Organisation et gouvernement de l'entreprise

---

### Procédures de Ressources Humaines

#### ► Gestion de l'information comptable consolidée

Pour le site de NATUREX et de NATUREX Maroc, un planning annuel des déclarations sociales est établi chaque année afin de veiller au respect calendaire des déclarations sociales et de leurs règlements.

Sur ces deux sites une personne est affectée tout particulièrement à la gestion sociale et par conséquent à l'établissement des paies mensuelles.

Chaque mois un compte rendu est fait auprès du responsable des ressources humaines pour la France et comptable pour le Maroc afin de s'assurer du respect de nos engagements sociaux. Pour ces deux sites plusieurs abonnements à des revues spécialisées en droit social ont été contractés et la société fait appel à des juristes le cas échéant.

NATUREX Inc., NATUREX S.p.A., NATUREX Sprl, NATUREX GmbH et NATUREX Trading Shanghai font appel à une société extérieure pour la réalisation des paies et des déclarations sociales.

### II.3.2 Relations avec les commissaires aux comptes

La Société NATUREX S.A est cotée sur NYSE Euronext Paris (compartiment B) et dispose de deux commissaires aux comptes titulaires et de deux suppléants conformément à la loi.

La mission principale des commissaires aux comptes est de certifier la régularité et la sincérité des comptes.

Elle est permanente et exclusive de toute immixtion dans la gestion.

Les commissaires aux comptes interviennent à chaque clôture semestrielle et annuelle.

Toutes les filiales significatives du Groupe sont également dotées de commissaires aux comptes ou de réviseurs.

### II.3.3 Documentation du contrôle interne

La documentation du Contrôle Interne relève en grande partie du système d'assurance qualité du Groupe.

Avignon, le 30 mars 2011

Jacques DIKANSKY

Président Directeur Général





### RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société NATUREX S.A.

**Exercice clos le 31 décembre 2010**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Naturex S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

### Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.



## Organisation et gouvernement de l'entreprise

---

### Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Paris La Défense, le 28 avril 2011

Avignon, le 28 avril 2011

KPMG S.A.

AREs X.PERT Audit

Michel Piette

Laurent Peyre





### III. Gouvernement de l'entreprise

Les informations ci-après complètent le rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et les procédures de contrôle interne mises en place.

#### III.1 Liste des mandats des mandataires sociaux

Le Groupe NATUREX respecte les nouvelles dispositions légales mises en place dans le cadre de la Loi NRE en matière de cumul des mandats sociaux.

##### *Mandats exercés au sein de NATUREX S.A*

Au 31 décembre 2010, la Société est administrée par un Conseil d'Administration de quatre membres, dont un administrateur indépendant.

Le nombre de membres est statutairement limité à trois au moins et dix-huit au plus, sauf dérogation temporaire prévue en cas de fusion.

Prénom - Nom	Fonctions	Date de nomination/renouvellement	Date d'échéance du mandat
Jacques DIKANSKY	Président du Conseil d'Administration et Directeur Général	14 juin 2006	AG sur les comptes clos le 31 décembre 2011
Thierry LAMBERT	Directeur Général Délégué et Directeur Administratif et financier	14 juin 2006	AG sur les comptes clos le 31 décembre 2011
Stéphane DUCROUX	Administrateur	30 juin 2008	AG sur les comptes clos le 31 décembre 2013
Edmond de Rothschild Investment Partners SAS représentant permanent Pierre Michel PASSY	Administrateur	22 décembre 2010 (cooptation)	AG sur les comptes clos le 31 décembre 2014

## Organisation et gouvernement de l'entreprise



### Autres mandats exercés au sein du Groupe et en dehors des sociétés du Groupe

#### ► Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux du Groupe

Au 31 décembre 2010, la liste de mandats et fonctions exercés par les administrateurs du Groupe, en conformité avec les exigences de l'article L. 225-21 du Code de commerce, s'établit comme suit :

Mandats et/ou fonctions dans une autre société (Groupe et hors Groupe)	Nom et Prénom ou dénomination sociale des mandataires		
	Jacques DIKANSKY	Thierry LAMBERT	Stéphane DUCROUX
S.C.I Les Broquetons	Gérant	Gérant	Néant
S.C.I Avenue La Pinède	Gérant	Gérant	Néant
Naturex S.P.R.L	Gérant	Gérant	Néant
Naturex GmbH	Gérant	Gérant	Néant
Naturex Inc	Président Directeur Général	Vice Président & Trésorier	Vice Président
Naturex S.p.A	Président du Conseil	Administrateur	Néant
Naturex Maroc S.A	Président Directeur Général	Directeur Général Délégué	Néant
Naturex UK Ltd	Administrateur	Administrateur	Néant
Naturex Trading Shanghai Co. Ltd	Administrateur	Administrateur	Néant
Naturex A.G	Administrateur	Administrateur	Néant
Naturex Spain S.L	Administrateur	Administrateur	Néant
Naturex Ltd	Administrateur	Administrateur	Néant
KF Specialty Ingredients Pty Ltd	Administrateur	Administrateur	Néant
Naturex Australia Pty Ltd	Administrateur	Administrateur	Néant
Naturex Coopératif U.A	Administrateur	Administrateur	Néant
Naturex Cooperative LLC	Président Directeur Général	Vice Président & Trésorier	Néant
Naturex Holdings Inc	Président Directeur Général	Vice Président & Trésorier	Néant
The Talin Company Ltd	Administrateur	Administrateur	Néant
S.G.D S.A.S	Président	Directeur Général	Néant
Naturex Fondation	Président	Administrateur & Trésorier	Néant
Naturex Fund	Président	Administrateur & Trésorier	Néant
Biopolis	Administrateur	Néant	Néant

#### ► Edmond de Rothschild Investment Partners SAS, administrateur de NATUREX S.A (France)

Le Conseil d'Administration de la Société a coopté la société Edmond de Rothschild Investment Partners, dont le représentant permanent est Monsieur Pierre Michel PASSY, pour la période restant à courir du mandat de Natraceutical S.A suite à la démission de cette société le 18 novembre 2010, soit jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2014.

Compte tenu de l'objet social de la société Edmond de Rothschild Investment Partners SAS, qui est un fond de placement financier, les informations relatives aux mandats de cette société ne sont pas mentionnées.

### III.2 Rémunération et avantages des mandataires sociaux dirigeants et non dirigeants

Les rémunérations et avantages de toute nature versés durant l'exercice 2010 par le Groupe NATUREX à chaque mandataire social et membre du Conseil d'Administration de NATUREX S.A (y compris de la part des sociétés contrôlées) au sens des dispositions de l'article L225-102-1 du Code de Commerce, sont détaillés ci-après.

Cette présentation est également établie conformément à la recommandation AMF du 22 décembre 2008 relative à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé (tableaux 1 à 10).





### *Principes et règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux*

Les déterminations des modalités et conditions de rémunérations pour l'exercice 2010 concernant le Président Directeur Général et le Directeur Général Délégué, ont été fixées par le Conseil d'Administration suivant la typologie décrite ci-après :

#### ▶ **Rémunération du Président Directeur Général et du Directeur Général Délégué**

##### **Partie Fixe**

Les deux mandataires dirigeants, Monsieur Jacques DIKANSKY et Monsieur Thierry LAMBERT, respectivement Président Directeur Général et Directeur Général délégué, perçoivent une rémunération au titre de leur mandat sein de la société NATUREX S.A (France) et NATUREX Inc (Etats-Unis).

##### **Avantages en nature**

Les avantages en nature accordés aux deux dirigeants mandataires sociaux concernent uniquement la mise à disposition d'un véhicule de fonction.

Aucun autre avantage n'est accordé.

##### **Partie variable**

Aucune partie variable assise sur des objectifs chiffrés n'est versée aux mandataires sociaux dirigeants et non dirigeants.

Le Conseil d'administration fixe chaque année, le montant maximum de la rémunération exceptionnelle dont pourra bénéficier chacun des mandataires sociaux dirigeants.

#### ▶ **Autres avantages**

Il n'existe au sein du Groupe :

- aucun régime de retraite supplémentaire ou autre avantage social spécifiques aux dirigeants mandataires sociaux ;
- aucun engagement liant les dirigeants mandataires sociaux à la Société ou au Groupe et qui prévoit l'octroi d'indemnités ou d'avantages liés ou résultant de la cessation de leurs fonctions ;
- aucune indemnité qui serait due aux dirigeants mandataires sociaux au titre de clauses de non concurrence ;
- aucun système de prime de départ.

### *Principes et règles de détermination des jetons de présence, options de souscription d'actions et attribution gratuite d'actions en faveur des mandataires sociaux*

Le dispositif de rémunération est complété par les éléments suivants :

##### **Plan d'options de souscription d'actions**

Les mandataires sociaux bénéficient d'attributions d'options de souscription d'actions.

Les plans d'options de souscription d'actions en vigueur à la date du présent document, attribués par le Conseil d'Administration répondent aux caractéristiques suivantes :

- Prix d'exercice : moyenne des cours d'ouverture cotés lors des vingt séances de Bourse précédant l'attribution ;
- Durée de validité : cinq ans à compter de la date d'attribution des options ;
- Période d'exercice : à l'issue d'une période d'acquisition de trois ans à compter de la date d'attribution ;
- Obligation de conservation des actions pendant deux ans à compter de la date de début d'exercice ;
- Annulation de plein droit en cas de rupture du contrat de travail ou du mandat social, sauf décès ou départ à la retraite.

Les plans d'options de souscription d'actions ne sont pas liés à des critères de performance.

## Organisation et gouvernement de l'entreprise



Les mandataires sociaux bénéficient d'attributions d'options de souscription d'actions. Les informations relatives à l'attribution et à la levée d'options de souscription d'actions sur l'exercice 2010 sont détaillées ci-après (tableaux 4 et 5).

Les caractéristiques des différents plans d'options de souscription d'actions donnant accès au capital de la Société (tableaux 8 et 9) sont détaillées au chapitre « Informations relatives au capital et à l'actionnariat > Capital Potentiel » du document de référence.

Il n'existe pas d'autre dispositif de rémunération mis en place par le Groupe tels que l'allocation de jetons de présence ou l'attribution gratuite d'actions.

### **Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (Tableau 1)**

Le tableau ci-dessous résume les rémunérations brutes dues au titre de l'exercice 2010 aux dirigeants mandataires sociaux ainsi que la valorisation des options de souscription d'actions durant l'exercice.

<i>En milliers d'euros</i>	<b>Exercice 2010</b>	<b>Exercice 2009</b>
<b>Jacques DIKANSKY, Président Directeur Général</b>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice <i>(cf tableau 2)</i>	805	775
Valorisation des options attribuées au titre de l'exercice <i>(cf tableau 4)</i>	82	79
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice <i>(cf tableau 6)</i>	-	-
<b>Total</b>	<b>887</b>	<b>853</b>

<i>En milliers d'euros</i>	<b>Exercice 2010</b>	<b>Exercice 2009</b>
<b>Thierry LAMBERT, Directeur Général Adjoint</b>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice <i>(cf tableau 2)</i>	490	437
Valorisation des options attribuées au titre de l'exercice <i>(cf tableau 4)</i>	20	14
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice <i>(cf tableau 6)</i>	-	-
<b>Total</b>	<b>510</b>	<b>451</b>





## Organisation et gouvernement de l'entreprise

<i>En milliers d'euros</i>	<b>Exercice 2010</b>	<b>Exercice 2009</b>
<b>Stéphane DUCROUX, Directeur NATUREX Inc.</b>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice <i>(cf tableau 2)</i>	214	160
Valorisation des options attribuées au titre de l'exercice <i>(cf tableau 4)</i>	16	11
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice <i>(cf tableau 6)</i>	-	-
<b>Total</b>	<b>230</b>	<b>171</b>

### **Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (Tableau 2)**

Le tableau ci-dessous présente les rémunérations brutes dues et versées aux dirigeants mandataires sociaux, y compris les jetons de présence.

Il est précisé que les jetons de présence alloués au titre d'un exercice sont effectivement versés au cours du premier trimestre de l'exercice suivant.

<i>En milliers d'euros</i>	<b>Exercice 2010</b>		<b>Exercice 2009</b>	
	<b>Montants dus</b>	<b>Montants versés</b>	<b>Montants dus</b>	<b>Montants versés</b>
<b>Jacques DIKANSKY, Président Directeur Général</b>				
Rémunération fixe	578	573	558	553
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	227	189	216	216
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature*	1	1	1	1
<b>Total</b>	<b>805</b>	<b>763</b>	<b>775</b>	<b>770</b>
<b>Montant des frais professionnels</b>	<b>260</b>		<b>140</b>	

\* Véhicule de fonction

## Organisation et gouvernement de l'entreprise



En milliers d'euros	Exercice 2010		Exercice 2009	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
<b>Thierry LAMBERT, Directeur Général Adjoint</b>				
Rémunération fixe	337	333	327	215
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	151	38	108	108
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature*	2	2	2	2
<b>Total</b>	<b>490</b>	<b>373</b>	<b>437</b>	<b>325</b>
Montant des frais professionnels	125		99	

\* Véhicules de fonction

En milliers d'euros	Exercice 2010		Exercice 2009	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
<b>Stéphane DUCROUX, Directeur NATUREX Inc.</b>				
Rémunération fixe	168	168	159	159
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	45	45	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature*	1	1	1	1
<b>Total</b>	<b>214</b>	<b>214</b>	<b>160</b>	<b>160</b>
Montant des frais professionnels	102		64	

\* Véhicule de fonction

### Jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants (Tableau 3)

Aucun jetons de présence ou autres rémunérations bruts, n'ont été dus et versés sur l'exercice clos le 31 décembre 2010 à des mandataires sociaux non dirigeants.





## Organisation et gouvernement de l'entreprise

### *Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social, par l'émetteur et par toute société du Groupe (Tableau 4)*

Dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des options (achats ou souscription)	Variation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Jacques DIKANSKY	Plan n°13 26 avril 2010	Souscription	4,54	18 000	30,12€	Du 26/04/2013 au 26/04/2015
Thierry LAMBERT	Plan n°13 26 avril 2010	Souscription	4,54	4 500	30,12€	Du 26/04/2013 au 26/04/2015
Stéphane DUCROUX	Plan n°13 26 avril 2010	Souscription	4,54	3 500	30,12€	Du 26/04/2013 au 26/04/2015

En date du 15 avril 2011, le Conseil d'administration de NATUREX S.A s'est réuni afin de procéder à l'attribution d'options de souscription d'actions dans le cadre d'un nouveau plan. Le détail de cette attribution est présenté dans le tableau 8 figurant au chapitre « Evolution du capital et de l'actionnariat > Capital potentiel > Attribution d'options de souscription d'actions » du document de référence.

### *Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe (Tableau 5)*

Dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Jacques DIKANSKY	Plan n°8 06 mai 2005	15 000	27,54€	2005
Thierry LAMBERT	Plan n°8 06 mai 2005	2 500	27,54€	2005
Stéphane DUCROUX	Plan n°8 06 mai 2005	2 500	27,54€	2005

### *Actions attribuées gratuitement durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe (Tableau 6)*

Aucune action n'a été attribuée gratuitement durant l'exercice à chaque mandataire social, par l'émetteur et par toute société du Groupe.

### *Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque mandataire social (Tableau 7)*

Néant.

Les tableaux 8 et 9 sont détaillés dans le chapitre « Evolution du capital et de l'actionnariat > Capital potentiel > Attribution d'options de souscription d'actions » du document de référence.



## Organisation et gouvernement de l'entreprise

### Autres informations sur les dirigeants mandataires sociaux (Tableau 10)

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Jacques DIKANSKY		✓		✓		✓		✓
Thierry LAMBERT		✓		✓		✓		✓

### Actifs appartenant aux dirigeants

Aucun autre actif n'appartient directement ou indirectement aux dirigeants ou à des membres de leur famille. Tous les autres actifs appartiennent au Groupe.

### Conflits d'intérêt potentiels

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflits d'intérêt potentiels entre les devoirs, à l'égard de NATUREX des membres du conseil d'administration et leurs intérêts privés.





## Organisation et gouvernement de l'entreprise

### Opérations des dirigeants et des personnes mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code Monétaire et Financier sur les titres de la Société

En application des articles L.621-18-2 du Code Monétaire et Financier et de l'article 222-15-3 du Règlement général de l'AMF modifié par arrêté du 9 mars 2006 publié au Journal Officiel le 21 mars 2006, les opérations suivantes ont été réalisées sur les titres de la Société, au cours de l'exercice 2010 :

Déclarant	Instrument Financier	Nature de l'opération	Date de l'opération	Lieu de l'opération	Prix unitaire	Montant de l'opération
<b>SGD</b>						
	Actions	Acquisition	4 mai 2010	NYSE Euronext Paris	31,40 €	251 200 €
	Actions	Cession	16 sept. 2010	Hors marché	36,00 €	720 000 €
	Actions	Attribution d'actions en paiement du dividende	30 sept. 2010	NYSE Euronext Paris	26,85 €	106 675,05 €
<b>Jacques DIKANSKY</b>						
	Actions	Cession	4 mai 2010	NYSE Euronext Paris	31,40 €	251 200 €
	Actions	Exercice de stock-options	5 mai 2010	NYSE Euronext Paris	27,54 €	413 100 €
	Actions	Attribution d'actions en paiement du dividende	30 sept. 2010	NYSE Euronext Paris	26,85 €	3 436,80 €
	Actions	Cession	11 oct. 2010	Hors marché	42,00 €	189 000 €
	Actions	Cession	15 nov. 2010	NYSE Euronext Paris	44,12 €	26 469,48 €
	Actions	Cession	15 nov. 2010	NYSE Euronext Paris	44,23 €	44 365,80 €
	Actions	Cession	16 nov. 2010	NYSE Euronext Paris	44,11 €	12 439,72 €
	Actions	Cession	17 nov. 2010	NYSE Euronext Paris	43,62 €	27 566,70 €
	Actions	Cession	18 nov. 2010	NYSE Euronext Paris	43,62 €	225 116,62 €
	Actions	Cession	19 nov. 2010	NYSE Euronext Paris	43,65 €	80 831,65
	Actions	Cession	19 nov. 2010	NYSE Euronext Paris	43,85 €	20 609,50 €
	Actions	Cession	22 nov. 2010	NYSE Euronext Paris	43,88 €	62 534,56 €
	Actions	Cession	23 nov. 2010	NYSE Euronext Paris	43,92 €	26 788,58 €
	Actions	Cession	24 nov. 2010	NYSE Euronext Paris	43,55 €	51 863,05 €
	Actions	Cession	25 nov. 2010	NYSE Euronext Paris	43,44 €	10 339,41 €
	Actions	Cession	26 nov. 2010	NYSE Euronext Paris	43,19 €	21 554,01 €
	Actions	Cession	29 nov. 2010	NYSE Euronext Paris	43,00 €	44 594,53 €

## Organisation et gouvernement de l'entreprise



Déclarant	Instrument Financier	Nature de l'opération	Date de l'opération	Lieu de l'opération	Prix unitaire	Montant de l'opération
<b>Thierry LAMBERT</b>						
	Actions	Exercice de stock-options	4 mai 2010	NYSE Euronext Paris	27,54 €	68 850,00 €
	Actions	Attribution d'actions en paiement du dividende	30 sept. 2010	NYSE Euronext Paris	26,85 €	268,50 €
	Actions	Cession	30 sept. 2010	NYSE Euronext Paris	39,45 €	38 976,60 €
	Actions	Cession	11 oct. 2010	Hors marché	42,00 €	21 000,00 €
	Actions	Cession	15 nov. 2010	NYSE Euronext Paris	44,11 €	10 276,86 €
	Actions	Cession	16 nov. 2010	NYSE Euronext Paris	44,11 €	6 219,86 €
	Actions	Cession	17 nov. 2010	NYSE Euronext Paris	43,62 €	13 783,35 €
	Actions	Cession	18 nov. 2010	NYSE Euronext Paris	43,62 €	9 726,99 €
	Actions	Cession	19 nov. 2010	NYSE Euronext Paris	43,85 €	3 831,48 €
<b>Stéphane DUCROUX</b>						
	Actions	Exercice de stock-options	3 mai 2010	NYSE Euronext Paris	27,54 €	68 850,00 €
	Actions	Attribution d'actions en paiement du dividende	30 sept. 2010	NYSE Euronext Paris	26,85 €	402,75 €
	Actions	Cession	9 déc. 2010	NYSE Euronext Paris	48,68 €	41 681,50 €

A la date de publication du présent document, aucune autre opération sur les titres de la Société n'a été effectuée par les dirigeants et les personnes mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code Monétaire et Financier.





### III.3 Déclaration générale concernant les dirigeants

A la date du présent document et à la connaissance de la Société, aucun des administrateurs en fonction, au cours des cinq dernières années au moins :

- n'a été condamné pour fraude ;
- n'a été associé à une quelconque faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- n'a été incriminé et/ou fait l'objet d'une sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires ;
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun lien familial entre les membres du Conseil d'Administration.



## Evolution du capital et de l'actionariat

---

### EVOLUTION DU CAPITAL ET DE L'ACTIONNARIAT

#### I. Evolution du capital

---

##### I.1 Capital social

Au 31 décembre 2010, le capital social, entièrement libéré, s'élève à 9 616 396 euros pour 6 410 931 actions d'une valeur nominale de 1,50 euro chacune.

Les actions sont réparties comme suit :

- 4 959 935 actions ordinaires ;
- 1 450 996 actions de préférence.

Les actions de préférence, sans droits de vote, ne peuvent représenter plus de la moitié du capital social.

##### I.2 Droits de vote

Le droit de vote attaché aux actions ordinaires de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action ordinaire donne droit à une voix au moins.

Toutefois, par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 mars 2001, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions ordinaires, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions ordinaires entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom d'un même actionnaire.

Conformément à l'article L.225-124 du Code de Commerce, les actions converties au porteur ne bénéficient plus du droit de vote double, tout comme les actions ayant fait l'objet d'un transfert de propriété des actions.

Il a été décidé en outre qu'en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double sera conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie dudit droit de vote double.

Il n'existe pas de disposition limitative du droit de vote.

Concernant les actions de préférence, celles-ci ainsi que les droits de leurs titulaires, sont régis par les dispositions applicables du Code de commerce, notamment ses articles L. 228-11 et suivants.

Il est précisé que les actions de préférence ont les mêmes droits que ceux attachés aux actions ordinaires (droits au dividende, droits de souscription) mais sont dépourvues du droit de vote lors des assemblées ordinaires et extraordinaires, et disposent néanmoins du droit de vote en assemblée spéciale.

Les actions ordinaires issues de la conversion des actions de préférence seront assorties d'un droit de vote double à condition que lesdites actions aient été inscrites sur un même compte d'actionnaire pendant une période de deux ans au moins (que ce soit sous la forme d'action de préférence ou celle d'action ordinaire).

La Société a émis en date du 30 décembre 2009, 1 520 403 actions de préférence, privées de droits de vote, aux sociétés apporteurs de la division « Ingrédients » du Groupe Natraceutical, soit Natraceutical, Natra Cacao, Natraceutical Canada, Natraceutical Industrial et Cocatech, en rémunération de cet apport.

Ces actions recouvreront leurs droits de vote dès lors qu'elles seront cédées à des tiers au groupe Natra, et pour toute cession supérieure à 5% du capital, dès lors que cette cession aura été approuvée par le conseil d'administration de NATUREX S.A.





## Evolution du capital et de l'actionnariat

### ► Tableau d'évolution du capital

Exercice	Nature de l'opération	Nombre de titres émis	Augmentation de capital	Prime d'émission (Total / par action)	Valeur nominale	Nombre d'actions	Montant du capital
2005	Augmentation de capital CA du 06/01/2005	414 865	622 297,50 €	10 662 030,50 € 25,70 € / action	1,50 €	2 579 383	3 869 074,50 €
2005	Augmentation de capital par BSA CA du 06/01/05	2 743	4 114,50 €	93 262 € 34 € / action	1,50 €	2 582 126	3 873 189 €
2005	Augmentation de capital par ABSA	79 000	118 500,00 €	784 470 € 9,93 € / action	1,50 €	2 661 126	3 991 689 €
2006	Augmentation de capital par BSA CA du 13/03/06	362	543,00 €	12 308 € 34 € / action	1,50 €	2 661 488	3 992 232 €
2006	Augmentation de capital par BSA CA du 12/09/06	30 747	45 120,50 €	1 045 398 € 34 € / action	1,50 €	2 692 235	4 038 352,50 €
2006	Augmentation de capital	266 148	399 222,00 €	13 227 555,60 € 49,70 € / action	1,50 €	2 958 383	4 437 574,50 €
2006	Augmentation de capital par BSA CA du 30/11/06	255	382,50 €	8 670 € 34 € / action	1,50 €	2 958 638	4 437 957 €
2006	Augmentation de capital par levée d'options de souscription	364	546,00 €	4 317,04 € 11,86 € / action	1,50 €	2 959 002	4 438 503 €
2006	Augmentation de capital par BSA CA du 26/12/06	229	343,50 €	7 786 € 34 € / action	1,50 €	2 959 231	4 438 846,50 €
2006	Augmentation de capital par levée d'options de souscription	8 041	12 061,50 €	95 366,26 € 11,86 € / action	1,50 €	2 967 262	4 450 908 €
2007	Augmentation de capital par BSA CA du 02/07/07	1 453	2 179,50 €	49 402 € 34 € / action	1,50 €	2 968 725	4 453 087,50 €
2007	Augmentation de capital par BSA CA du 31/12/07	18 124	27 186,00 €	616 216 € 34 € / action	1,50 €	2 986 849	4 480 273,50 €
2007	Augmentation de capital par levée d'options de souscription CA du 31/12/07	660	990,00 €	4 233,90 € 12,83 € / action 4 197,60 € 12,83 € / action	1,50 €	2 987 509	4 481 263,50 €
2008	Augmentation de capital par BSA	7 290	10 935,00 €	236 925 € 34 € / action	1,50 €	2 994 799	4 492 198,50 €
2008	Augmentation de capital par levée d'options de souscription	18 590	27 885,00 €	208 579,80 € 12,72 € / action	1,50 €	3 013 389	4 520 083,50 €
2008	Augmentation de capital par levée d'options de souscription	1 590	2 385,00 €	18 014,70 € 12,83 € / action	1,50 €	3 014 979	4 522 765,50 €
2009	Augmentation de capital par levée d'options de souscription	198	297,00 €	2 221,56 € 12,72 € / action	1,50 €	3 015 177	4 522 765,50 €
2009	Augmentation de capital par BSA CA du 06/03/09	866 863	1 300 294,50 €	15 779 318,71 € 20 € / action	1,50 €	3 882 040	5 823 060,00 €
2009	Augmentation de capital par actions ordinaires AGOE du 30/12/09	961 557	1 442 335,50 €	29 261 703 € 32 € / action	1,50 €	4 843 597	7 265 395,50 €
2009	Augmentation de capital par actions de préférence AGOE du 30/12/09	1 520 403	2 280 604,50 €	46 268 273 € 32 € / action	1,50 €	6 364 000	9 546 000,00 €
2010	Augmentation de capital par levée d'options de souscription CA du 23/08/10	23 192	34 788,00 €	603 920 € 27,54 € / action	1,50 €	6 387 192	9 580 788,00 €
2010	Augmentation de capital par paiement du dividende en actions AGOE du 30/06/10	23 739	35 608,50 €	578 648 € 26,85 € / action	1,50 €	6 410 931	9 616 396,50 €



## Evolution du capital et de l'actionnariat

---

### I.3 Capital autorisé non émis

De nouvelles délégations de compétence accordées au Conseil d'Administration se sont substituées à celles détaillées dans le document de référence D09-0370, autorisées par l'Assemblée Générale du 30 juin 2009, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

#### I.3.1 Emission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société

L'Assemblée Générale mixte des actionnaires du 30 juin 2010, a renouvelé les délégations de compétence accordées au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 30 juin 2009, à l'effet d'émettre des actions et valeurs mobilières donnant accès au capital social.

##### **Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital de la Société par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux actionnaires avec maintien du droit préférentiel de souscription**

Connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions du Code de Commerce et notamment de son article L.225-129-2, l'Assemblée Générale mixte du 30 juin 2010 a délégué au Conseil d'Administration sa compétence à l'effet de procéder à l'augmentation du capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera par émission, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 4 millions d'euros.

Cette délégation est valable pour une durée de 26 mois soit jusqu'au 29 août 2012.

##### **Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital de la Société par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public**

Connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions du Code de Commerce et notamment son article L.225-136, l'Assemblée Générale mixte du 30 juin 2010 a délégué au Conseil d'Administration sa compétence à l'effet de procéder à une augmentation de capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, par une offre au public, par émission soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, d'actions ordinaires et/ou valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la Société, que ce soit par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, étant précisé que ces titres pourront être émise à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la Société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur titres répondant aux conditions fixées par l'article L.225-148 du Code de commerce.

Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à quatre millions d'euros.

Cette délégation est valable pour une durée de 26 mois soit jusqu'au 29 août 2012.

##### **Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital de la Société par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé**

Connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions du Code de Commerce et notamment son article L.225-136, l'Assemblée Générale mixte du 30 juin 2010 a délégué au Conseil d'Administration sa compétence à l'effet de procéder à une augmentation de capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, par émission soit en euros,





soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, d'actions ordinaires et/ou valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la Société, que ce soit par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, étant précisé que ces titres pourront être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la Société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur titres répondant aux conditions fixées par l'article L.225-148 du Code de commerce.

Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à quatre millions d'euros, étant précisé qu'il sera en outre limité à 20% du capital par an.

Cette délégation est valable pour une durée de 26 mois soit jusqu'au 29 août 2012.

### **Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires**

Connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions de l'article L.225-135-1 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale mixte du 30 juin 2010 a délégué au Conseil d'Administration, sa compétence à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, dans la limite des plafonds fixés par l'Assemblée Générale, lorsque le Conseil d'Administration constate une demande excédentaire.

Cette délégation est valable pour une durée de 26 mois soit jusqu'au 29 août 2012.

### **Délégation de pouvoirs à l'effet de procéder à une augmentation de capital en vue de rémunérer des apports en nature de titres de capital ou valeurs mobilières**

Connaissance prise des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux Comptes et conformément à l'article L. 225-147 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale mixte du 30 juin 2010 a délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de :

- Procéder, sur rapport du commissaire aux apports, à une augmentation de capital, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10% du capital social (ce montant étant indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation de capital), en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital lorsque les dispositions de l'article L.225-148 du Code de Commerce ne sont pas applicables ;
- Procéder à l'approbation de l'évaluation des apports, de décider l'augmentation de capital en résultant, d'en constater la réalisation, d'imputer le cas échéant sur la prime d'apport l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'augmentation de capital, de prélever sur la prime d'apport les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et de procéder à la modification des statuts, et faire le nécessaire en pareille matière.

Cette délégation est valable pour une durée de 26 mois soit jusqu'au 29 août 2012.

### **Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes**

Connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et conformément aux dispositions de l'article 225-129-2 et L.225-130 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale mixte du 30 juin 2010 a délégué au Conseil d'Administration sa compétence à l'effet d'augmenter, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il déterminera, le capital social dans la limite d'un montant nominal maximum de quarante millions d'euros par l'incorporation au capital de réserves, bénéfices ou primes, à réaliser par élévation de la valeur nominale des actions ordinaires existantes et/ou attribution gratuite d'actions ordinaires nouvelles.

Cette délégation est valable pour une durée de 26 mois soit jusqu'au 29 août 2012.



## Evolution du capital et de l'actionnariat

---

### I.3.2 Augmentation du capital de la Société par émission d'actions réservées aux adhérents d'un Plan d'Epargne d'Entreprise

Connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et conformément aux dispositions de l'article 225-129-2, L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail, l'Assemblée Générale mixte des actionnaires qui s'est réunie le 30 juin 2010, a délégué au Conseil d'Administration, sa compétence à l'effet d'augmenter le capital social par souscription en numéraire et, le cas échéant par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'autres titres donnant accès au capital, réservées aux salariés et/ou dirigeants de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce, adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise.

A cet effet, l'Assemblée Générale mixte a décidé de :

- Supprimer en faveur de ces personnes, le droit préférentiel de souscription aux actions qui pourront être émises ;
- Limiter le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente autorisation, à 3% du montant du capital social atteint lors de la décision du Conseil d'Administration de réalisation de cette augmentation, ce montant étant indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation de capital.

Le prix de souscription des actions à émettre ne pourra :

- Ni être supérieure à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des vingt séances de bourse précédent le jour de la décision du Conseil d'Administration relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante ;
- Ni être inférieur de plus de 20% ou de 30% à cette moyenne, lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application de l'article L.3332-25 et L.3332-26 du Code de travail est supérieure ou égale à dix ans.

Cette délégation est valable pour une durée de 26 mois soit jusqu'au soit jusqu'au 29 août 2012.

Il sera proposé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 27 juin 2011, de soumettre à l'approbation des actionnaires, de nouvelles résolutions afin de disposer d'un nouveau délai de vingt-six mois pour faire usage de ces délégations.

Les projets de résolutions relatifs à cette Assemblée Générale sont décrits dans le chapitre « Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 27 juin 2011 » du présent document.





## Evolution du capital et de l'actionnariat

### ► Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité au 31 décembre 2010, accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital

Nature de la délégation accordée	Date AGE	Montants autorisés	Echéance de la délégation	Utilisation faite de la délégation accordée
<b>Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance</b>	30 juin 2010	Cf détail ci-après suivant les autorisations	26 mois jusqu'au 29 août 2012	Néant
- Autorisation d'augmenter le capital avec maintien du droit préférentiel de souscription	30 juin 2010	4 000 000 € + montant nominal des actions supplémentaires à émettre, le cas échéant	26 mois jusqu'au 29 août 2012	Néant
- Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, par offre au public	30 juin 2010	4 000 000 € (plafond à imputer sur le plafond nominal de l'autorisation avec suppression du droit préférentiel de souscription, par placement privé)	26 mois jusqu'au 29 août 2012	Néant
- Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, par placement privé visé à l'article L.411-2, II du Code monétaire et financier	30 juin 2010	4 000 000 € dans la limite de 20% du capital social (montant à imputer sur le plafond nominal de l'autorisation avec suppression du droit préférentiel de souscription, par offre au public) + montant nominal des actions supplémentaires à émettre, le cas échéant	26 mois jusqu'au 29 août 2012	Néant
- Autorisation de procéder à une augmentation de capital en vue de rémunérer des apports en nature de titres ou de valeurs mobilières	30 juin 2010	Dans la limite de 10% du capital social (montant indépendant de tout autre plafond prévu en matière d'augmentation de capital)	26 mois jusqu'au 29 août 2012	Néant
- Autorisation d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	30 juin 2010	40 000 000 € (plafond à imputer sur le plafond nominal de l'autorisation avec maintien du droit préférentiel de souscription)	26 mois jusqu'au 29 août 2012	Néant
- Autorisation d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas de demandes excédentaires	30 juin 2010	Dans la limite des plafonds fixés par l'Assemblée générale, lorsque le Conseil d'Administration constate une demande excédentaire	26 mois jusqu'au 29 août 2012	Néant
<b>Autorisation d'augmenter le capital social de la Société par émission d'actions réservées aux adhérents d'un Plan d'Epargne d'Entreprise</b>	30 juin 2010	Dans la limite de 3% du capital social au jour de la décision du conseil d'administration	26 mois jusqu'au 29 août 2012	Néant

### I.4 Titres non représentatifs du capital

Il n'existe pas de titres non représentatifs du capital.



## Evolution du capital et de l'actionnariat

### II. Evolution et répartition de l'actionnariat

#### II.1 Evolution de l'actionnariat au cours des trois derniers exercices

	31 décembre 2010			31 décembre 2009			31 décembre 2008		
	Nombre d'actions	% capital	% droits de vote	Nombre d'actions	% capital	% droits de vote	Nombre d'actions	% capital	% droits de vote
NATUREX S.A (1)	12 632	0,20%	-	12 588	0,20%	-	2 000	0,07%	-
SGD (2)	1 024 167	15,98%	20,34%	1 036 886	0,45%	1,13%	285 250	9,46%	10,88%
Jacques DIKANSKY	15 963	0,25%	0,32%	28 335	16,29%	19,45%	228 335	7,57%	12,94%
Groupe NATRA	2 416 494	37,69%	19,18%	2 406 631	37,81%	19,15%	-	-	-
Action de concert (3)	3 456 624	53,92%	39,84%	3 471 852	54,55%	39,73%	513 585	17,03%	23,82%
Thierry LAMBERT	1 011	0,02%	0,02%	989	0,02%	0,02%	10 989	0,36%	0,62%
Stéphane DUCROUX	4 026	0,06%	0,13%	2 511	0,04%	0,10%	6 511	0,22%	0,29%
Actionnaires dirigeants	5 037	0,008%	0,15%	3 500	0,06%	0,12%	17 500	0,58%	0,91%
Odysée Venture	352 781	5,50%	7,01%	206 301	3,24%	4,11%	420 796	13,96%	12,35%
CIC Banque de Vizille	205 365	3,20%	5,65%	205 042	3,22%	5,66%	182 260	6,05%	7,67%
Public	2 378 492	37,10%	47,35	2 464 717	38,73%	50,38%	2 481 894	62,31%	55,25%
<b>Total</b>	<b>6 410 931</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>6 364 000</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>3 014 979</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

(1) NATUREX S.A détient des actions propres dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec la société Natixis

(2) Le capital de la société SGD est détenu à 67,77% par la famille DIKANSKY.

(3) Il existe une action de concert entre Monsieur Jacques DIKANSKY, la société SGD et le groupe NATRA dans le cadre du pacte d'actionnaires conclu le 30 décembre 2009

Source : Société Générale Securities Service – 31 décembre 2010

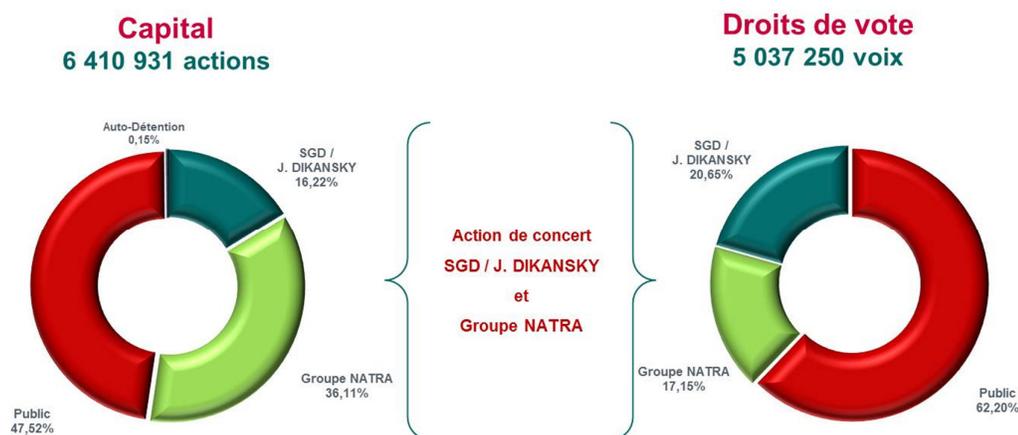
#### II.2 Répartition de l'actionnariat au 31 mars 2011

##### Evolution de l'actionnariat depuis le 31 décembre 2010

Entre le 28 février et le 31 mars 2011, le Groupe NATRA, par l'intermédiaire de sa filiale Natraceutical S.A, a vendu 101 795 actions NATUREX qu'il détenait, représentant 1,59% du capital de la Société.

Au 31 mars 2011, le Groupe NATRA détient un total de 2 314 699 actions NATUREX, dont 1 450 996 actions privées de droit de vote.

La répartition de l'actionnariat est la suivante au 31 mars 2011 (Société Générale Securities Service – 31 mars 2011) :





### **Identification de l'actionnariat**

La Société n'a procédé à aucune enquête TPI (Titres au Porteur Identifiable) afin d'identifier son actionnariat sur l'exercice 2010.

### **Participation des salariés au capital**

A la clôture de l'exercice il n'y a aucune participation de salariés telle que définie à l'article 225-102 du code de commerce.

### **Auto-Détention**

Au 31 décembre 2010, la société NATUREX détient directement 12 632 actions en auto détention, représentant 0,20% du capital social. Ces actions sont privées de droits de vote et ne donnent pas droit aux distributions de dividende, ni remboursement de prime d'émission.

Il s'agit d'actions acquises par le biais de contrats de liquidité : 7 000 actions acquises lors d'un contrat de liquidité auprès de la Société Générale et inscrites en nominatif pur, et 5 632 actions issues du contrat de liquidité en cours conclu avec Natixis.

### **Auto-Contrôle**

Aucune action d'autocontrôle n'est détenue par le biais d'aucune des filiales de la Société.

## **II.3 Franchissements de seuil**

### **Franchissement de seuils statutaires**

La Société n'a fixé dans ses statuts aucune obligation de déclaration de franchissement de seuil du capital ou des droits de vote, à la hausse ou à la baisse, autres que les seuils légaux.

### **Franchissement de seuils légaux**

Toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder le nombre d'actions ou de droits de vote dépassant les seuils prévus par la réglementation en vigueur (article L.233-7 du code de commerce) doit respecter les obligations d'information prévues par celle-ci. La même information est due lorsque la participation au capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils prévus par la réglementation en vigueur.

Ainsi, la Société a été informée des franchissements de seuils ci-après :

- Par courrier réceptionné par la Société en date du 6 janvier 2010, la société Odyssée Venture SAS, domiciliée 26 rue de Berri, 75008 Paris, agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion a déclaré avoir franchi en baisse, le 31 décembre 2009, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la Société, et détenir, pour le compte desdits fonds, 450 319 actions NATUREX, représentant autant de droits de vote, soit 7,08% du capital et 9,08% des droits de vote, sur la base d'un capital composé de 6 364 000 actions (dont 1 520 403 actions de préférence sans droits de vote) représentant 4 957 507 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF ;
- Par courrier réceptionné par la Société en date du 6 janvier 2010, le CIC Banque de Vizille, domicilié 2 rue du Président Carnot, 69293 Lyon Cedex 02, a déclaré avoir franchi en baisse, le 31 décembre 2009, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la Société, et détenir 205 042 actions NATUREX, représentant 284 042 droits de vote, soit 3,22% du capital et 5,73% des droits de vote, sur la base d'un capital composé de 6 364 000 actions (dont 1 520 403 actions de préférence sans droits de vote) représentant 4 957 507 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF ;

Au cours de l'exercice 2010, aucun franchissement de seuil légal à la hausse ou à la baisse n'a été déclaré.

A la date de dépôt du présent document, il n'y a pas, à la connaissance de la Société, d'autres actionnaires détenant plus de 5% du capital social de la Société en actions ou en droits de vote, hormis ceux déjà déclarés et identifiés.



## Evolution du capital et de l'actionariat

---

### II.4 Pacte d'actionnaires

#### *Signature d'un pacte d'actionnaires en date du 31 décembre 2009*

L'Autorité des Marchés Financiers a été informée en date du 4 janvier 2010, de la conclusion d'un pacte d'actionnaires entre le groupe SGD et le Groupe NATRA ; ce pacte ayant été conclu dans le cadre de l'apport par le Groupe NATRA des actifs composant la Division Ingrédients de sa filiale Natraceutical S.A, à la société NATUREX.

Ce pacte est constitutif d'une action de concert et prévoit un certain nombre d'engagements détaillés dans l'avis AMF 210C0009 publié sur le site de l'AMF en date du 6 janvier 2010.

#### *Action de concert*

Le pacte d'actionnaires conclu entre Monsieur Jacques DIKANSKY, la société SGD et le groupe NATRA en date du 31 décembre 2009, est constitutif d'une action de concert.

#### *Promesse de vente*

L'Autorité des marchés Financiers a été informée en date des 14 octobre 2010, 17 novembre 2010 et 24 novembre 2010, d'une promesse de vente concernant les actions de la société NATUREX, conclue sous condition suspensive entre la société Bio Group Brazil, détenue à 100% par le groupe brésilien DAVENE, et le groupe NATRA, par l'intermédiaire de ses filiales Natra Cacao (à concurrence de 207 492 actions) et Cocoatech (à concurrence de 39 769 actions) et dont la condition suspensive (autorisation de la cession par les banques créancières) a été levée le 10 novembre 2010.

Aux termes de cette promesse, le Groupe NATRA s'est engagé à céder à la société Bio Group Brazil, à la demande de cette dernière, un maximum de 247 261 actions NATUREX, représentant 3,86% du capital et 4,95% des droits de vote (sur la base d'un capital de 6 410 931 actions représentant 4 990 393 droits de vote).

Cette promesse de vente a été prolongée jusqu'en Juillet 2011.





### II.5 Actions propres

#### ***Programme de rachat d'actions approuvé lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 30 juin 2010***

L'Assemblée Générale du 30 juin 2010 a autorisé la Société, dans sa huitième résolution ordinaire, à procéder à des achats et ventes d'actions propres dans les limites suivantes :

- Part maximale du capital autorisé : 10%
- Montant maximal consacré au programme : 2 millions d'euros, quel que soit le prix d'achat considéré
- Prix maximal d'achat par action : 50,00 €, hors frais d'acquisition

Les objectifs de ce programme de rachat de ses propres actions sont, par ordre de priorité, les suivants :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité du titre NATUREX par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) ;
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5% du capital de la Société ;
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux de la Société et ou de son Groupe, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions ;
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises. A ce titre, dans sa neuvième résolution extraordinaire, l'Assemblée Générale du 30 juin 2010 a autorisé la Société à annuler en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital par période de 24 mois, les actions que la Société pourra détenir suite au programme de rachat d'actions.

Cette autorisation a été donnée pour 18 mois à compter de l'Assemblée Générale réunie le 30 juin 2010. Elle prive d'effet et se substitue à une précédente autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 30 juin 2009 dont le descriptif a été publié le 1<sup>er</sup> juillet 2009.

Il sera proposé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 27 juin 2011, de renouveler cette autorisation afin de disposer d'un nouveau délai de dix-huit mois.

#### ***Bilan du contrat de liquidité mis en place dans le cadre du programme de rachat d'actions approuvé lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 30 juin 2010***

Le Conseil d'Administration de la Société a approuvé la mise en œuvre de ce programme de rachat d'actions avec pour unique objectif l'animation et la liquidité du marché.

Le mandat d'exécution de ce programme de rachat d'actions a été confié à la NATIXIS, qui intervient en qualité de prestataire de services d'investissement (PSI) pour réaliser des achats de titres au nom et pour le compte de la Société, dans le respect des articles 5 et 6 du Règlement 2273/2003 de la Commission Européenne du 22 décembre 2003, selon les modalités d'intervention sur le titre (prix, nombre de titres par séance, ...) approuvées par le Conseil d'Administration.



## Evolution du capital et de l'actionariat

---

La Société effectue auprès de l'AMF les déclarations mensuelles relatives aux achats et ventes de titres dans le cadre du contrat de liquidité, procède à la diffusion des bilans semestriels du contrat de liquidité et les publie sur son site internet.

La Société n'a pas utilisé de produits dérivés dans le cadre de ce programme de rachat d'actions et ne détient aucune position ouverte sur produits dérivés.

La Société n'a pas fait usage de son autorisation d'annuler les actions détenues suite à ce programme de rachat d'actions.

### ► Bilan du contrat de liquidité

Au titre du contrat de liquidité confié par la société NATUREX à NATIXIS, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité au 30 juin 2010, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 7 578 actions NATUREX
- 86 070,99 euros

Au 31 décembre 2010, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 5 632 actions NATUREX
- 103 376,35 euros





### III. Capital potentiel

#### III.1 Attribution d'options de souscription d'actions

L'Assemblée Générale mixte du 30 juin 2010 a autorisé le Conseil d'Administration, en application des articles L. 225-177 à L. 255-185 du Code de Commerce, à consentir, en une ou plusieurs fois, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles ou des options d'achat d'actions existantes de la Société, au bénéfice des membres du personnel salarié, ou de certains d'entre eux, et/ou des mandataires sociaux visés à l'article L. 225-185 du Code de Commerce, de la Société ou de sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-180 du Code de Commerce.

L'Assemblée générale a décidé que le nombre total des options qui seront ouvertes ne pourra donner droit à souscrire ou à acheter un nombre d'actions supérieur à 3% du capital de la Société existant au jour de la première attribution.

Le prix de souscription des actions nouvelles ou d'achat des actions existantes sera déterminé par le conseil d'administration, le jour de l'attribution des options, et ne pourra être inférieur au prix minimum déterminé par les dispositions légales en vigueur.

L'Assemblée Générale mixte du 30 juin 2010 a pris acte qu'aucune option ne pourra être consentie (i) dans le délai de dix séances de bourse précédant et suivant la date à laquelle les comptes consolidés et annuels sont rendus publics, (ii) dans le délai compris entre la date à laquelle les organes sociaux de la Société ont connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence significative sur le cours des titres de la Société, et la date postérieure de dix séances de bourse à celle où cette information est rendue publique, et (iii) moins de vingt séances de bourse après le détachement des actions d'un coupon donnant droit à un dividende ou à une augmentation de capital.

Cette autorisation est valable pour une durée de 38 mois à compter du 30 juin 2010.

Le Conseil d'Administration faisant usage de l'autorisation précédemment donnée par l'Assemblée Générale mixte du 30 juin 2009, a attribué au cours de sa séance du 29 avril 2010, un total de 52 150 options de souscription d'actions au profit de salariées et/ou mandataires sociaux de la Société ou du Groupe. Le prix de souscription a été arrêté à 30,12 euros, correspondant à la moyenne des cours d'ouverture cotés aux vingt dernières séances de bourse précédant la date d'attribution, sans décote de l'action.

Le Conseil d'Administration faisant usage de l'autorisation précédemment donnée par l'Assemblée Générale mixte du 30 juin 2010, a attribué au cours de sa séance du 15 avril 2011, un total de 56 804 options de souscription d'actions au profit de salariées et/ou mandataires sociaux de la Société ou du Groupe. Le prix de souscription a été arrêté à 45,33 euros, correspondant à la moyenne des cours d'ouverture cotés aux vingt dernières séances de bourse précédant la date d'attribution, sans décote de l'action.

A la date de dépôt du présent document, compte tenu des options devenues caduques, la dilution maximale résultant des différents plans de souscription d'actions serait de 4,0%.

Il sera proposé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 27 juin 2011 de renouveler cette autorisation afin de disposer d'un nouveau délai de trente-huit mois.

## Evolution du capital et de l'actionariat



### ► Historique des attributions d'options de souscriptions d'actions

La situation des plans d'options de souscription d'actions en vigueur à la date du présent document, mis en œuvre par le Conseil d'Administration suite aux décisions prises lors des Assemblées Générales des 28 juin 2004, 14 juin 2006, 30 juin 2007, 30 juin 2008 et 30 juin 2009, est la suivante :

	Plan n°8	Plan n°9	Plan n°10	Plan n°11	Plan n°12	Plan n°13	Plan n°14
Date d'attribution par le Conseil d'administration	06/05/2005	23/03/2006	27/03/2007	25/03/2008	13/03/2009	26/04/2010	15/04/2011
Date de l'AG autorisant les attributions	28/06/2004	28/06/2004	14/06/2006	30/06/2007	30/06/2008	30/06/2009	30/06/2010
Prix d'exercice (€)	27,54	45,15	49,65	27,54	24,00	30,12	45,33
Point de départ de la période d'exercice	06/05/2008	23/03/2009	27/03/2010	25/03/2011	13/03/2012	26/04/2013	15/04/2014
Date d'expiration	06/05/2010	23/03/2011	27/03/2012	25/03/2013	13/03/2014	26/04/2015	15/04/2016
<b>Nombre total d'options attribuées</b>	<b>24 350</b>	<b>39 196</b>	<b>23 929</b>	<b>47 362</b>	<b>53 650</b>	<b>52 150</b>	<b>56 804</b>
<i>dont 10 premiers attributaires</i>	<i>3 690</i>	<i>4 495</i>	<i>4 560</i>	<i>5 600</i>	<i>10 500</i>	<i>12 200</i>	<i>12 000</i>
<i>dont mandataires sociaux</i>	<i>20 000</i>	<i>30 500</i>	<i>13 000</i>	<i>33 000</i>	<i>33 000</i>	<i>26 000</i>	<i>26 000</i>
<i>Jacques DIKANSKY</i>	<i>15 000</i>	<i>25 000</i>	<i>10 000</i>	<i>25 000</i>	<i>25 000</i>	<i>18 000</i>	<i>18 000</i>
<i>Thierry LAMBERT</i>	<i>2 500</i>	<i>3 000</i>	<i>1 500</i>	<i>4 500</i>	<i>4 500</i>	<i>4 500</i>	<i>4 500</i>
<i>Marc DUCROUX</i>	<i>2 500</i>	<i>2 500</i>	<i>1 500</i>	<i>3 500</i>	<i>3 500</i>	<i>3 500</i>	<i>3 500</i>
<b>Nombre total de bénéficiaires</b>	<b>17</b>	<b>35</b>	<b>48</b>	<b>59</b>	<b>64</b>	<b>78</b>	<b>92</b>
<i>dont mandataires sociaux</i>	<i>3</i>						
<b>Nombre d'options caduques</b>	<b>1 158</b>	<b>2 856</b>	<b>3 457</b>	<b>3 046</b>	<b>994</b>	<b>1 660</b>	<b>-</b>
<b>Nombre d'options souscrites</b>	<b>23 192</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<i>dont mandataires sociaux</i>	<i>20 000</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<b>Nombre d'options restant à souscrire</b>	<b>0</b>	<b>36 005</b>	<b>20 122</b>	<b>43 344</b>	<b>51 794</b>	<b>50 490</b>	<b>56 804</b>

Les plans 1 à 7, arrivés à échéance, sont totalement caduques et ne figurent donc plus sur ce tableau récapitulatif.

Le plan n°8 est arrivé à échéance le 6 mai 2010, il est par conséquent totalement caduque à la clôture de l'exercice au 31 décembre 2010.





### ► Options consenties aux mandataires sociaux et aux dix premiers salariés non mandataires sociaux sur la période du 1er janvier au 31 décembre 2010

Options de souscription d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites	Prix (EUR)	Plan	Dates d'échéance
Options consenties sur la période du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010 aux mandataires sociaux par l'émetteur et par toute société du groupe	26 000	30,12	13	26/04/2015
Options levées sur la période du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010 par les mandataires sociaux de l'émetteur et de toute société du groupe	20 000	27,54	8	06/05/2010

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites	Prix moyen pondéré (EUR)	Plan	Dates d'échéance
Options consenties, sur la période du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010, par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	12 200	30,12	13	26/04/2015
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment levées, sur la période du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi souscrites est le plus élevé	1 692	27,54	8	06/05/2010

Aucune levée n'a été enregistrée par la Société à la date de dépôt du présent document.

### III.2 Attribution gratuite d'actions

L'Assemblée Générale mixte du 30 juin 2010 a autorisé le Conseil d'Administration, en application des articles L. 225-197-1 et L. 225-197-2 du Code de Commerce, à consentir, en une ou plusieurs fois, à l'attribution d'actions ordinaires de la Société, existantes ou à émettre, au bénéfice des membres du personnel salarié, ou de certains d'entre eux, et/ou des mandataires sociaux, de la Société ou de sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-1 et L.225-197-2 du Code de Commerce.

L'Assemblée générale a décidé que le nombre total d'actions attribuées gratuitement ne pourra dépasser 3% du capital de la Société existant au jour de la première attribution.

L'attribution des actions aux bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée sera fixée par le Conseil d'Administration, celle-ci ne pouvant être inférieure à deux ans. Les bénéficiaires devront conserver ces actions pendant une durée fixée par le Conseil d'administration, étant précisé que le délai de conservation ne pourra être inférieur à deux ans à compter de l'attribution définitive desdites actions.

L'Assemblée Générale autorise toutefois le Conseil d'administration, dans la mesure où la période d'acquisition pour tout ou partie d'une ou plusieurs attributions serait au minimum de quatre ans, à n'imposer aucun délai de conservations pour les actions en cause.

Cette autorisation est valable pour une durée de 38 mois à compter du 30 juin 2010.

La Société n'a pas fait usage de cette autorisation sur l'exercice 2010.



## Evolution du capital et de l'actionnariat

---

A la date de dépôt du présent document, aucune attribution gratuite d'actions n'a été décidée par le Conseil d'Administration de la Société.

Il sera proposé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 27 juin 2011 de renouveler cette autorisation afin de disposer d'un nouveau délai de trente-huit mois.





### IV. Carnet de l'actionnaire

NATUREX est coté depuis octobre 1996 sur NYSE Euronext à Paris, compartiment B



- Nombre de titres composant le capital : 6 410 931
- ▶ 4 959 935 actions ordinaires (ISIN FR0000054694)
  - ▶ 1 450 996 actions de préférence (ISIN FR0000010833251)

NATUREX fait partie des indices CAC Small et Gaïa Index.

NATUREX est éligible au SRD « long-seulement ».

MNEMO : NRX - Reuters : NATU.PA - Bloomberg : NRX:FP

#### ▶ Evolution de la valeur

	Cours (en €)			Volumes (en nombre de titres)		Capitaux (en millions d'€)
	Moyen clôture	Le + haut	Le + bas	Total mensuel	Moyenne quotidienne	Total mensuel
<b>Exercice 2008</b>	<b>27,08</b>	<b>37,49</b>	<b>20,15</b>	<b>87 728</b>	<b>2 384</b>	<b>4,1</b>
<b>Exercice 2009</b>	<b>25,49</b>	<b>32,10</b>	<b>18,60</b>	<b>1 054 741</b>	<b>4 156</b>	<b>27,8</b>
Janvier 2010	27,58	28,51	26,75	56 391	2 820	1,56
Février 2010	27,66	29,00	26,54	42 539	2 127	1,18
Mars 2010	27,85	29,99	26,91	126 429	5 497	3,52
Avril 2010	30,38	31,00	29,00	70 464	3 523	2,13
Mai 2010	29,75	31,85	25,00	98 205	4 676	2,92
Juin 2010	29,94	30,60	29,50	34 963	1 589	1,05
Juillet 2010	30,31	30,94	29,01	47 825	2 174	1,45
Août 2010	31,18	32,50	30,71	82 601	3 755	2,59
Septembre 2010	36,87	42,77	32,00	253 394	11 518	9,44
Octobre 2010	42,46	45,00	38,01	228 008	10 858	9,62
Novembre 2010	43,49	44,39	41,91	133 367	6 062	5,81
Décembre 2010	41,07	43,60	39,74	114 969	4 999	4,71
<b>Exercice 2010</b>	<b>33,31</b>	<b>45,00</b>	<b>25,00</b>	<b>1 289 155</b>	<b>4 966</b>	<b>45,98</b>
Janvier 2011	42,50	44,49	40,70	147 664	7 032	6,32
Février 2011	42,08	43,45	38,50	109 848	5 492	4,62
Mars 2011	42,31	44,25	40,70	301 525	13 110	12,80

Source : NYSE Euronext Paris

Au cours de l'exercice 2010, le volume moyen de titres échangés s'est élevé à 107 430 titres générant 3,83 millions d'euros de capitaux, et le cours moyen s'est élevé à 33,31 euros par action.

A la clôture de l'exercice, le 31 décembre 2010, le cours de clôture de l'action NATUREX était de 40,73 euros pour 3 301 titres échangés. La capitalisation boursière s'élevait à 261,1 millions d'euros.

Le titre a enregistré une forte envolée à la suite de l'annonce des résultats annuels 2010 publiés le 31 mars 2010 ; la capitalisation boursière a dépassé les 300 millions d'euros.

#### ▶ Gestion des titres

La gestion des titres inscrits en nominatif pur est assurée par l'établissement

#### **SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICE**

Service Nominatif Clientèle Emetteurs

B.P. 81236

44312 NANTES CEDEX 3





## Evolution du capital et de l'actionariat

---

### ► Gestion du contrat de liquidité

NATIXIS Corporate Broking

### ► Suivi analystes

KEPLER CAPITAL MARKET, NATIXIS, PORTZAMPARC, ID Midcaps

### ► Information auprès des actionnaires individuels et investisseurs institutionnels

Depuis son introduction en Bourse, NATUREX entretient avec ses actionnaires, tant individuels qu'institutionnels, une relation de confiance fondée sur le dialogue et la transparence.

NATUREX s'est engagé à informer ses actionnaires sur son activité, sa stratégie et ses perspectives de développement de manière directe, précise et dans la durée.

A cette fin, NATUREX met à la disposition du public l'ensemble des informations financières publiées (communiqués de presse, document de référence, présentations financières...) par le biais de son site internet [www.naturex.com](http://www.naturex.com), accessible en version française et anglaise :

#### Le document de référence

Disponible à la fois en français et en anglais, ce document est téléchargeable depuis le site internet de NATUREX et disponible en version imprimée, sans frais sur simple demande auprès de la Société.

#### La Lettre aux Actionnaires

Editée deux fois par an, elle est disponible sur le site internet et adressée aux actionnaires identifiés par NATUREX.

Soucieux de nouer un dialogue permanent avec ses actionnaires individuels et institutionnels, NATUREX participe tout au long de l'année à de nombreuses manifestations ou rencontres :

#### Réunions d'information et visites de sites

Deux réunions SFAF sont organisées chaque année à l'occasion de la présentation des résultats annuels et semestriels à la communauté financière (investisseurs, analystes, presse financière).

NATUREX organise également des visites de sites industriels en France sur son site d'Avignon et en Europe.

#### Rencontres investisseurs

NATUREX participe à de nombreuses rencontres investisseurs sous forme de one to one, conférences ou road-shows, en France et à l'étranger (Londres, Francfort, Bruxelles, Genève).

#### Le Salon Actionaria

Evènement incontournable de l'année, NATUREX participe au Salon Actionaria de Paris depuis sa création. Cette manifestation est l'occasion de rencontrer les actionnaires individuels et de dialoguer directement avec eux.





### ► Calendrier de communication financière 2011

#### Exercice 2011

Chiffre d'affaires 1 <sup>er</sup> trimestre	25 avril 2011
Résultats 1 <sup>er</sup> trimestre	30 mai 2011
Chiffre d'affaires 1 <sup>er</sup> semestre	26 juillet 2011
Résultats 1 <sup>er</sup> semestre	31 août 2011
Chiffre d'affaires 3 <sup>ème</sup> trimestre	4 novembre 2011
Résultats 3 <sup>ème</sup> trimestre	30 novembre 2011
Chiffre d'affaires annuel	24 janvier 2012
Résultats annuels	30 mars 2012

*Diffusion à la clôture de la Bourse*

### ► Evénements 2011

#### Evénements 2011

Oddo Midcap Lyon	6-7 janvier 2011
Midcap Event Francfort	7-8 mars 2011
Midcap Event Bruxelles	31 mars-1 <sup>er</sup> avril 2011
Réunion SFAF (résultats annuels) Paris	4 avril 2011
Smallcap Event Paris	26-27 avril 2011
Conférence Food & Beverage Londres NYSE Euronext	19 mai 2011
Assemblée Générale Annuelle	27 juin 2011
Réunion SFAF (résultats semestriels) Paris	16 septembre 2011
Midcap Event Paris	22-23 septembre 2011
Actionaria Paris	18-19 novembre 2011



## Analyse de l'activité sur l'exercice 2010

---

### ANALYSE DE L'ACTIVITE SUR L'EXERCICE 2010

#### 2010 : Une stratégie gagnante

## I. Commentaires sur les comptes consolidés 2010

---

### I.1 Faits marquants

#### *Une intégration réussie en un temps record*

L'intégration de la Division Ingrédients de Natraceutical acquise en Décembre 2009, aura été le principal enjeu de l'exercice 2010 pour Naturex.

Cette opération d'envergure a permis au Groupe de doubler de taille et de s'imposer comme leader mondial des ingrédients naturels de spécialités d'origine végétale.

Fort du savoir-faire historique de Naturex en matière d'intégration de sociétés, ce nouvel ensemble unifié a généré dès la première année, une très forte croissance organique, en s'appuyant sur les complémentarités tant en termes de gammes de produits que d'implantations géographiques et d'outils industriels.

#### ► Une structure unifiée selon le modèle Naturex

En une année, la Division Ingrédients de Natraceutical, huitième acquisition du Groupe, a été intégrée suivant les standards de Naturex, dans le but de dynamiser la force de vente, optimiser le portefeuille produits et créer des synergies au-delà des marchés historiques de chaque société acquise.

Cette « mise aux normes » s'est traduite par l'émergence d'un ensemble homogène qui s'appuie à présent sur :

- Une structure marketing et commerciale unique ;
- Une « Supply Chain » centralisée ;
- Une Direction Scientifique unifiée ;
- Un Système Informatique commun.



**Leader mondial**  
**des ingrédients naturels de spécialité d'origine végétale**





## Analyse de l'activité sur l'exercice 2010

### Des complémentarités qui ont renforcé les positions de Naturex

Grâce à cette intégration, Naturex a bénéficié :

- Des gammes de produits élargies, complémentaires et à fort potentiel d'innovation ;
- Un réseau commercial dynamique, qui favorise la pénétration de nouveaux marchés dans le monde entier ;
- Un outil industriel performant, qui renforce l'expertise technique.

#### ► Des complémentarités produits et marché

Les produits de la Division Ingrédients de Natraceutical ont permis non seulement de renforcer les quatre gammes de produits Naturex déjà existantes dans l'agro-alimentaire (extraits antioxydants, couleurs naturelles, extraits aromatiques et extraits végétaux à effet santé), mais également d'étoffer l'offre produits à travers trois gammes supplémentaires, permettant de nouvelles applications, notamment dans les potages et aliments pour bébés grâce à une gamme de poudres de fruits et légumes, dans les crèmes dessert et certaines boissons grâce aux pectines de pomme et de citrus (texturants), dans un grand nombre de produits alimentaires grâce à un édulcorant naturel et masquer d'amertume, le Talin.



## Analyse de l'activité sur l'exercice 2010



Egalement, ces nouvelles gammes de produits permettent de développer des synergies avec les deux autres marchés Nutrition & Health et Personal Care au travers de multiples applications (produits cosmétiques, médicaments...).

Enfin, ces complémentarités produits et marchés confèrent à NATUREX un savoir-faire additionnel pour le développement de produits sophistiqués de valeur-ajoutée et à fort potentiel d'innovation.

A titre d'exemple, Talin® a reçu le prix "Best innovative Stevia Product 2010" à la Conférence 2010 de Malte sur la Stevia (édulcorant naturel), organisée par l'ISANH (International Society of Antioxidant in Nutrition and Health).

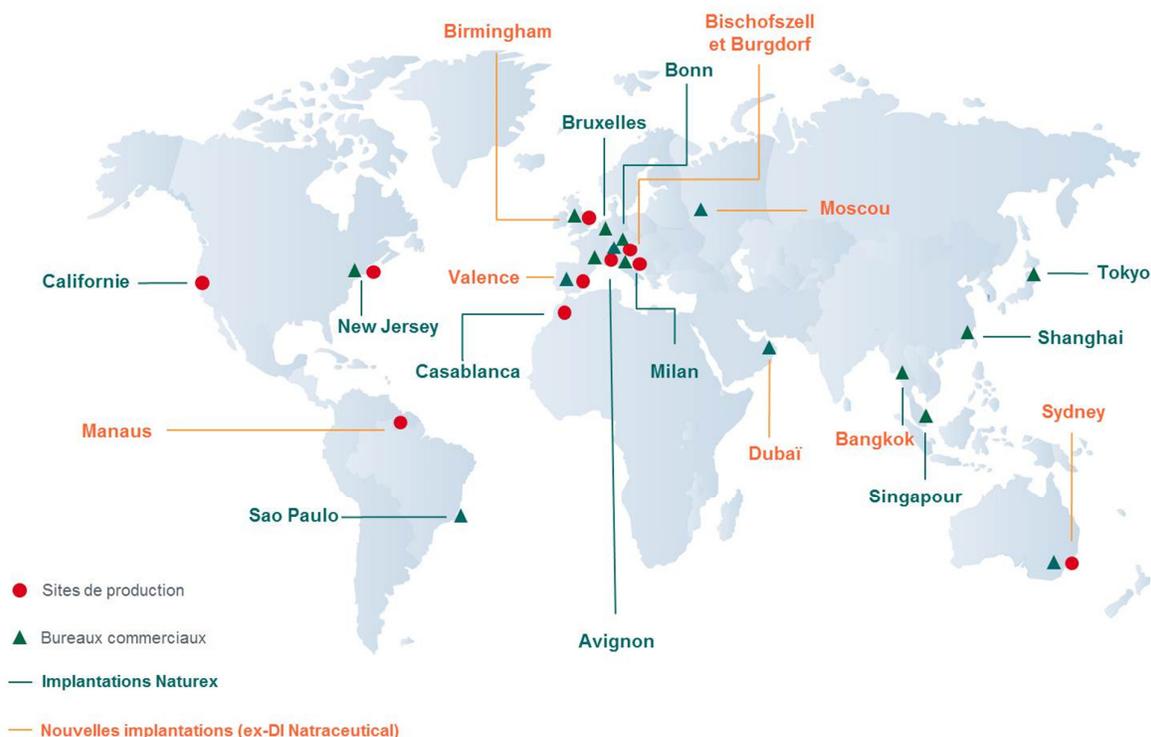
### ► Des complémentarités techniques et commerciales

Au-delà des complémentarités de gammes de produits et de marchés, les complémentarités techniques et commerciales issues de cette acquisition, ont permis à NATUREX d'élargir sa présence vers de nouvelles zones géographiques et de constituer un véritable maillage géographique mondiale.

En effet, avant l'acquisition de la Division Ingrédients de Natraceutical, NATUREX était surtout présent aux Etats-Unis et en Europe, et beaucoup moins dans le reste du monde. Post-acquisition, NATUREX a non seulement renforcé et équilibré ses positions aux Etats-Unis et en Europe, mais a surtout accédé à de nouveaux marchés prometteurs comme l'Asie-Océanie, l'Amérique du Sud, le Moyen Orient et l'Europe de l'Est.

Cette effet de taille a conduit à une meilleure visibilité à travers :

- 11 sites de production, contre 5 un an auparavant ;
- Et des implantations commerciales dans 16 pays, contre 10 un an auparavant.





## Analyse de l'activité sur l'exercice 2010

Les complémentarités issues de ce maillage géographique sont doubles :

- Des complémentarités techniques à la fois grâce à l'intégration de nouveaux sites de production, notamment en Suisse, avec la plus haute tour au monde de séchage par atomisation, et en Espagne, où les capacités d'extraction du site de Valence sont importantes, et grâce à l'acquisition de nouvelles expertises (techniques par membranes).
- Des complémentarités commerciales sur tous les continents, favorisant ainsi la proximité avec la clientèle locale (PME ou filiales de grands groupes internationaux), et diversifiant les accès aux marchés et zones géographiques.

### Une très forte croissance organique : +21,6%

Fort de cette intégration et des tendances favorables au naturel et à la santé, Naturex a réalisé sur l'exercice 2010, un chiffre d'affaires consolidé de 226,3 millions d'euros, en progression de +21,6% comparé à l'exercice 2009 proforma, représentant 40,2 millions d'euros de chiffre d'affaires additionnel sur un an. A devises constantes, la hausse des ventes annuelles sur 2010 de +16,2%, a dépassé l'objectif de croissance déjà révisé à la hausse en septembre 2010 (10-15%).



> 2009 Proforma : Inclus chiffre d'affaires division Ingrédients de Natraceutical Group consolidé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009



# Analyse de l'activité sur l'exercice 2010

## I.2 Analyse du chiffre d'affaires par marché et par zone géographique

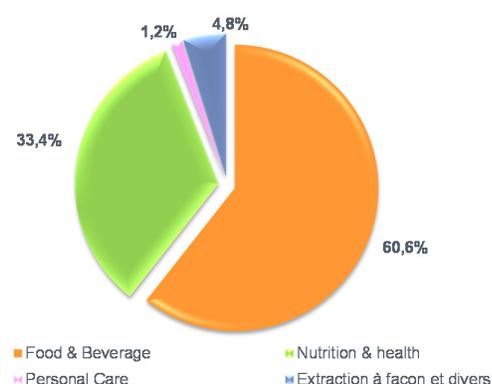
*Une croissance remarquable sur l'ensemble des marchés*

	Food&Beverage	Nutrition&Health	Personal Care	Divers	Total
Ventes en M€	137,1	75,5	2,7	11,0	226,3
	+22,7%	+13,7%	+68,8%	+71,9%	+21,6%

2010 vs 2009 PF

Les trois marchés, Food & Beverage, Nutrition & Health et Personal Care, ont contribué à cette croissance, bénéficiant de l'orientation toujours très marquée de la demande mondiale vers les produits d'origine naturelle et santé, ainsi que d'une réglementation renforcée, notamment dans le cadre de l'usage de colorants artificiels dans les produits alimentaires.

L'intégration réussie de la division Ingrédients de Natraceutical Group a permis d'enrichir la gamme de solutions et produits conçus et commercialisés par Naturex, et de satisfaire plus largement les besoins de la clientèle. La visibilité du Groupe se trouve ainsi largement accrue.



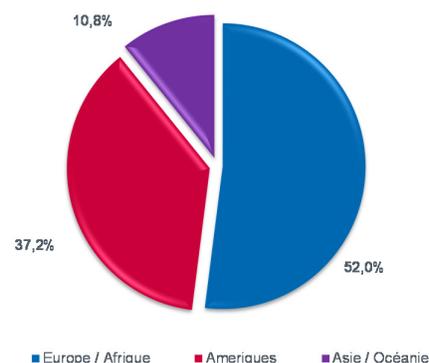
### Des positions renforcées dans toutes les régions

	Europe/Afrique	Amériques	Asie/Océanie	Total
Ventes en M€	117,7	84,1	24,5	226,3
	+28,2%	+15,5%	+14,0%	+21,6%

2010 vs 2009 PF

La dynamique de croissance des trois zones géographiques s'est poursuivie tout au long de l'exercice 2010 à un rythme très soutenu avec une accélération de la demande des pays émergents, notamment en Asie et en Amérique Latine.

La complémentarité des sites de production, associée aux performances du réseau commercial intégré, a fortement contribué à étendre les positions internationales de Naturex sur la période.





### I.3 Analyse des résultats consolidés

#### Compte de résultat

En M€ IFRS	2010	2009 Proforma	2009	Variation 2010/2009
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>226,3</b>	<b>186,1</b>	<b>101,9</b>	<b>+122%</b>
Marge brute	132,1	103,2	68,5	+94%
% marge brute	58,4%	55,5%	67,2%	
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>27,3</b>	<b>16,8</b>	<b>13,1</b>	<b>+108%</b>
% marge opérationnelle	12,1%	9,0%	12,8%	
Coût de l'endettement financier net	(5,6)	(5,3)	(4,1)	+37%
Autres produits et charges financiers	(0,7)	(0,2)	(0,5)	+40%
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>21,1</b>	<b>11,3</b>	<b>8,4</b>	<b>+151%</b>
Charge d'impôt	(6,2)	(3,3)	(1,9)	+226%
Résultats des sociétés mises en équivalence	-	(1,2)	(1,2)	-
<b>Résultat net, part du Groupe</b>	<b>14,8</b>	<b>6,8</b>	<b>5,2</b>	<b>+185%</b>
% rentabilité nette	6,5%	3,7%	5,1%	
<b>Cours moyen du dollar (\$)</b>	<b>1,3220</b>	<b>1,3876</b>	<b>1,3876</b>	

Les comptes 2009 proforma incluent la division Ingrédients du Groupe Natraceutical qui a été consolidée à partir du 1er janvier 2009

**Le chiffre d'affaires annuel consolidé de l'exercice 2010** s'élève à 226,3 millions d'euros, en hausse de 122% comparé à l'exercice 2009. Sur une base de comparaison avec le proforma 2009, le chiffre d'affaires annuel consolidé de l'exercice génère une croissance organique de +21,6%, soit 40,2 millions d'euros de chiffre d'affaires additionnel, et +16,2% à devises constantes, dépassant l'objectif de croissance déjà révisé à la hausse en septembre 2010 (10-15%).

**La marge brute consolidée** s'élève à 132,1 millions d'euros, en hausse de 94% par rapport à l'exercice 2009. Comparée à 2009 proforma, la marge brute est en hausse de 28%.

Le taux de marge brute ressort en nette amélioration comparé à 2009 proforma, à 58,4% du chiffre d'affaires contre 55,5% en 2009 proforma. En 2009, le taux de marge brute représentait 67,2% du chiffre d'affaires.

Même si la marge brute n'est pas un indicateur essentiel pour NATUREX, cette forte amélioration à la fois en valeur et en taux, par comparaison à 2009 proforma, traduit d'une part les mesures prises par le Groupe lors de l'intégration de la Division Ingrédients de Natraceutical afin d'harmoniser la Supply Chain et la gestion des achats, ainsi que l'évolution du mix produits vers des solutions de plus en plus techniques et moins de commodités.

**Le résultat opérationnel** a été multiplié par plus de deux, et s'élève à 27,3 millions d'euros contre 13,1 millions d'euros en 2009 (16,8 millions d'euros en 2009 proforma).

En dépit du fait que le métier de NATUREX est un métier de coûts fixes, la très forte croissance organique sur l'exercice 2010 a généré une évolution des charges opérationnelles, notamment les charges de personnel compte tenu du renforcement de la structure commerciale, les frais de transport et déplacements, les honoraires, ainsi que les frais de fonctionnement et d'entretien des laboratoires et des sites de production.





## Analyse de l'activité sur l'exercice 2010

---

**La marge opérationnelle**, comparée aux données proforma 2009, a très fortement progressé, passant de 9,0% à 12,1% du chiffre d'affaires et se rapprochant de la marge opérationnelle pré-acquisition de 12,8% du chiffre d'affaires en 2009 en un an à peine. Cette progression significative répond à l'objectif du Groupe de rationaliser les charges et optimiser la rentabilité opérationnelle des sociétés acquises en 2009.

L'**EBITDA** de l'exercice 2010 s'élève à 36,9 millions d'euros contre 18,0 millions d'euros en 2009.

**Le coût de l'endettement financier net** s'élève à 5,6 millions d'euros contre 4,1 millions d'euros sur l'exercice 2009, il intègre principalement les intérêts et charges issus des lignes de financement.

Les autres produits et charges financiers s'élèvent à 0,7 million d'euros contre 0,5 million d'euros sur l'exercice 2009, et concernent les pertes et gains de change.

**Le résultat net**, part du Groupe a été multiplié par près de trois, et s'élève à 14,8 millions d'euros, après prise en compte d'une charge d'impôt de 6,2 millions d'euros ; en 2009, il s'élevait à 5,2 millions d'euros, après une charge d'impôt de 1,9 millions d'euros.

Le résultat net par action pour 2010 est de 2,93 euros contre 1,75 euros en 2009.





## Analyse de l'activité sur l'exercice 2010

### Bilan

Le total du bilan au 31 décembre 2010 s'élève à 358,1 millions d'euros contre 298,1 millions d'euros au 31 décembre 2009.

#### ACTIF

En M€ - IFRS	31/12/10	31/12/09
<b>Actifs non courants</b>	<b>189,4</b>	<b>164,0</b>
Goodwill	83,9	74,1
Autres Immobilisations incorporelles	6,3	3,0
Immobilisations corporelles	92,3	83,7
Actifs financiers	0,7	1,4
Impôts différés actifs	5,7	1,8
Instruments dérivés non courants	0,5	-
<b>Actifs courants</b>	<b>168,7</b>	<b>133,3</b>
Stocks	98,2	76,8
Créances d'impôts exigibles	3,1	1,5
Clients et autres débiteurs	49,6	39,4
Instruments dérivés courants	0,3	-
Trésorerie et équivalent de trésorerie	17,5	15,6
<b>Actifs non courants détenus en vue de la vente</b>	<b>-</b>	<b>0,8</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>358,1</b>	<b>298,1</b>

#### ► Actifs non courants

Les actifs non courants s'élèvent à 189,5 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 164,0 millions d'euros au 31 décembre 2009 et incluent principalement :

- 83,9 millions d'euros de goodwill (écarts d'acquisition). L'augmentation de 9,8 millions d'euros correspond pour 3,7 millions d'euros à la valorisation définitive de la Division Ingrédients de Natraceutical acquise en 2009, et pour 6,1 millions d'euros aux écarts de conversion.

Un protocole d'accord a été signé en date du 16 mars 2011 entre le Groupe NATUREX et le Groupe NATRA afin d'arrêter définitivement le prix d'acquisition de la Division Ingrédients de Natraceutical.

L'accord conclu entérine le prix définitif de l'acquisition. L'impact comptabilisé sur la période correspond à une augmentation de prix de 0,5 million d'euros par rapport à ce qui avait été comptabilisé au 31 décembre 2009.

A la date de publication du présent document, les éléments de cet accord sont conditionnés à l'obtention de l'accord des banques de Natraceutical S.A.

- Les autres immobilisations incorporelles nettes s'élèvent à 6,3 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 3,0 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Les autres immobilisations incorporelles brutes s'élèvent à 9,2 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 4,5 millions d'euros au 31 décembre 2009, et prennent en compte principalement :

- les rachats de portefeuilles clients auprès des agents distributeurs de la Division Ingrédients de Natraceutical pour 1,5 million d'euros d'acquisition, effectués postérieurement à l'opération ;
- des frais de développement capitalisés pour 1,5 million d'euros.



## Analyse de l'activité sur l'exercice 2010

---



- Les immobilisations corporelles nettes s'élèvent à 92,3 millions d'euros contre 83,7 millions d'euros au 31 décembre 2009. La progression de 19,2 millions d'euros des valeurs brute de ces immobilisations correspond principalement à des investissements réalisés sur les sites industriels du Groupe pour 11,9 millions d'euros d'acquisition, et des écarts de conversion à hauteur de 7,8 millions d'euros.
- Les actifs financiers nets s'élèvent à 0,7 million d'euros contre 1,4 million d'euros au 31 décembre 2009.
- 5,7 millions d'euros d'impôts différés actifs contre 1,8 million d'euros au 31 décembre 2009.
- 0,5 million d'euros d'instruments dérivés non courants.

### ▶ Actifs courants

Les actifs courants représentent 168,7 millions d'euros contre 133,3 millions d'euros au 31 décembre 2009 et comprennent :

- Les stocks nets s'élèvent à 98,2 millions d'euros contre 76,8 millions d'euros au 31 décembre 2009. La progression de 21,4 millions d'euros correspond pour 16,9 millions d'euros à une variation des stocks et 6,2 millions d'euros liée aux variations de devises.
- Les créances clients nettes augmentent de 10,3 millions d'euros à 49,6 millions d'euros contre 39,4 millions d'euros au 31 décembre 2009. Net de l'impact des devises, l'augmentation est ramenée à 7,0 millions d'euros, soit une variation en rapport avec l'augmentation du chiffre d'affaires du Groupe.
- Les instruments dérivés courants pour 0,3 million d'euros.
- Le poste trésorerie et équivalents de trésorerie s'élève à 17,5 millions d'euros contre 15,6 millions d'euros au 31 décembre 2009.





## Analyse de l'activité sur l'exercice 2010

### PASSIF

En M€ - IFRS	31/12/10	31/12/09
<b>Capitaux Propres</b>	<b>168,8</b>	<b>144,8</b>
<b>Passifs non courants</b>	<b>124,3</b>	<b>91,9</b>
Dettes financières non courantes	108,4	82,8
Avantages du personnel	2,2	1,5
Impôts différés passifs	11,2	7,6
Instruments dérivés non courants	2,5	-
<b>Passifs courants</b>	<b>65,0</b>	<b>61,4</b>
Dettes financières courantes	9,9	16,3
Instruments dérivés courants	0,7	-
Provisions courantes	0,6	2,8
Dettes d'impôts exigibles	1,3	0,4
Fournisseurs et autres créditeurs	51,2	36,7
Concours bancaires	1,3	5,2
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>358,1</b>	<b>298,1</b>

#### ▶ Capitaux propres

L'augmentation des capitaux propres correspond principalement :

- au résultat net de la période s'élevant à 14,8 millions d'euros ;
- aux écarts de conversion pour 10,7 millions d'euros ;
- à la juste valeur des instruments de couverture, nette d'impôt pour 2,7 millions d'euros ;
- aux variations du capital social et prime d'émission (1,3 millions d'euros correspondant aux stock-options exercés sur la période et au dividende payé en actions), et versement du dividende pour 0,7 million d'euros.

#### ▶ Passifs non courants

- Le poste avantages du personnel ressort à 2,2 millions d'euros et concerne au 31 décembre 2010 exclusivement des provisions pour avantages de personnel, contre 1,5 million d'euros au 31 décembre 2009 (comprenant une part non courante de provisions reconnues lors de l'acquisition de la Division Ingrédients de Natraceutical).
- Les dettes financières nettes totales (dettes financières courantes + dettes financières non courantes + concours bancaires nets de la trésorerie) s'élèvent à 102,1 millions d'euros contre 88,8 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Les dettes financières brutes s'élèvent à 119,6 millions d'euros contre 104,4 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Elles prennent notamment en compte :

- Les emprunts mis en place dans le cadre du crédit structuré, pour 119,8 millions d'euros. Au 30 décembre 2009, le Groupe a mis en place un nouveau crédit structuré ; la dette, initialement à taux variable, a été swappée pour partie à taux fixe en 2010. Ainsi, au 31 décembre 2010, ces emprunts sont à taux fixe pour 65,9 millions d'euros et à taux variable pour 51,5 millions d'euros. Les instruments dérivés correspondants ont été souscrits à compter du 31 mars 2010 et sont détaillés en note 5.8 des états financiers consolidés et annexes ;
- Des emprunts liés à des contrats de location-financement pour 0,3 million d'euros contre 0,1 million d'euros au 31 décembre 2009 ;
- Des dettes liées à des participations pour 0,9 million d'euros, contre 0,6 million d'euros au 31 décembre 2009 ;



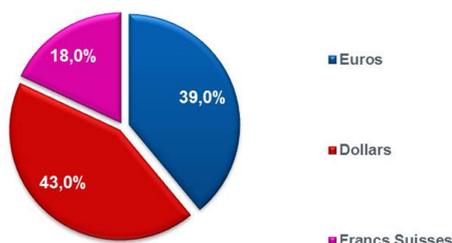
## Analyse de l'activité sur l'exercice 2010



- Des concours bancaires pour 1,3 million d'euros contre 5,2 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Le ratio d'endettement net (Dettes financières nettes/Capitaux propres) représente, au 31 décembre 2010, 60,5% des capitaux propres consolidés contre 61,3% au 31 décembre 2009.

La répartition de la dette financière nette en devises au 31 décembre 2010, est la suivante :



- Les impôts différés passifs s'élèvent à 11,2 millions d'euros contre 7,6 millions d'euros au 31 décembre 2009.
- Les instruments dérivés passifs non courants s'élèvent à 2,5 millions d'euros.

### ► Passifs courants

Le total des passifs courants s'élève à 65,0 millions d'euros au 31 décembre 2010, contre 61,4 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Il comprend outre la part courante des dettes financières pour un montant de 9,9 millions d'euros décrites ci-dessus, les éléments suivants :

- Les provisions, part courante, représentent 0,6 million d'euros contre 2,8 millions d'euros au 31 décembre 2009. Ces provisions correspondent exclusivement à des provisions reconnues lors de l'acquisition de la Division Ingrédients de Natraceutical ;
- Des passifs d'impôts exigibles pour 1,3 million d'euros contre 0,4 million d'euros au 31 décembre 2009 ;
- Le poste fournisseurs et autres créditeurs s'élève à 51,2 millions d'euros contre 36,7 millions d'euros au 31 décembre 2009. Cette augmentation de 14,5 millions d'euros comprend 2,7 millions d'euros liés exclusivement à l'impact des variations de cours de devises ;
- Les instruments dérivés courants s'élèvent à 0,7 million d'euros ;
- 1,3 million d'euros de concours bancaires contre 5,2 millions d'euros au 31 décembre 2009.





## Analyse de l'activité sur l'exercice 2010

### Flux de trésorerie consolidés

En M€ - IFRS	2010	2009
<b>Flux de trésorerie liés à l'activité opérationnelle</b>		
<b>Avant variation de BFR</b>	<b>33,4</b>	<b>18,7</b>
Impôt versé	(6,3)	(0,6)
Variation du BFR	(10,0)	-
<b>Flux nets de trésorerie liés à l'activité opérationnelle</b>	<b>17,1</b>	<b>18,1</b>
<b>Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	<b>(15,7)</b>	<b>(14,7)</b>
<b>Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>4,2</b>	<b>13,3</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>5,6</b>	<b>16,6</b>
<i>Trésorerie de clôture</i>	<i>16,2</i>	<i>10,4</i>
<i>Trésorerie d'ouverture</i>	<i>10,4</i>	<i>(7,5)</i>
<i>Effet des variations de change sur la trésorerie détenue</i>	<i>(0,2)</i>	<i>(1,2)</i>

L'activité opérationnelle génère 17,1 millions d'euros de flux net de trésorerie positif dont 10,0 millions d'euros de variation négative du besoin en fonds de roulement.

Les flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement représentent un besoin de 15,7 millions d'euros et prennent en compte notamment :

- 3,9 millions bruts d'investissements incorporels ;
- 11,6 millions d'euros bruts d'investissements corporels ;
- 0,8 million d'euros de cessions d'immobilisations.

Les flux nets de trésorerie liés aux activités de financement représentent une ressource de 4,2 millions d'euros et prennent en compte notamment :

- 0,6 million d'euros d'augmentation de capital relative à l'exercice d'options de souscription d'actions ;
- 0,08 million d'euros de distribution de dividende aux actionnaires de NATUREX S.A ;
- 27,9 millions d'euros d'encaissements liés aux nouveaux emprunts ;
- 17,9 millions d'euros de remboursements d'emprunts sur la période ;
- 0,3 million d'euros de variation nette des autres passifs financiers ;
- 6,1 millions d'euros d'intérêts financiers versés.

Les variations de taux de change ont eu un effet négatif de 0,2 million d'euros sur la trésorerie contre un impact négatif de 1,2 million d'euros au 31 décembre 2009.

L'ensemble de ces flux explique la variation de trésorerie positive pour 5,6 millions d'euros en 2010, pour une trésorerie à l'actif du bilan de 17,5 millions d'euros.



## Analyse de l'activité sur l'exercice 2010

---

### I.4 Politique de financement

Afin de financer son développement, NATUREX a signé une convention de crédit structuré en date du 30 décembre 2009, en remplacement d'un précédent crédit structuré datant de décembre 2008.

Le montant total du crédit structuré s'élève à 140 millions d'euros, réparti de la manière suivante :

- Une tranche de 20 millions d'euros d'autorisations à court terme. Cette tranche est utilisée à hauteur de 16,3 millions d'euros au 31 décembre 2010, contre 1,5 million de dollars au 31 décembre 2009.
- Une tranche de 20 millions d'euros d'autorisations d'investissements (CAPEX). Cette tranche est utilisée à hauteur de 11,0 millions d'euros au 31 décembre 2010.

La convention de crédit liant le Groupe aux prêteurs comporte une clause relative au respect de deux ratios bancaires qui doivent être évalués chaque semestre.

Ces ratios sont d'une part un ratio de Gearing défini par le rapport « dettes financières nettes / capitaux propres totaux », et d'autre part, un ratio de Leverage financier défini par le rapport « dettes financières nettes / EBITDA ».

Dans le cas où le Groupe ne respecterait pas les ratios contractualisés et où la majorité des prêteurs en ferait la demande, les prêteurs pourraient demander le remboursement de la dette correspondante.

Ces ratios sont respectés au 31 décembre 2010.

### I.5 Propriétés immobilières, usines et équipements

Cf note 7 – Actifs non courants, des états financiers consolidés et annexes.

### I.6 Informations sur les parties liées

L'information relative à la rémunération brute globale des mandataires sociaux dirigeants et non dirigeants est détaillée dans la partie « *Organisation et gouvernement de l'entreprise > gouvernement de l'entreprise > Rémunération et avantages des mandataires sociaux dirigeants et non dirigeants* » du présent document, ainsi qu'en note 23 des états financiers consolidés et annexes.

Concernant la société SGD, détenue à 67,77% par la famille de Monsieur Jacques DIKANSKY, qui possède 15,98% du capital et 20,34% de NATUREX S.A, deux natures de transactions ont été enregistrées sur l'exercice 2010 :

- 3 milliers d'euros versés à NATUREX S.A en rémunération du compte courant présentant à la clôture de l'exercice une dette de 589 milliers d'euros ;
- Au cours de l'année 2010, la société SGD a cédé 25 000 titres pour une valeur de 930 200 euros. Elle a également fait l'acquisition de 8 000 titres pour une valeur de 251 200 euros et reçu 3 973 titres en règlement du dividende versé au titre de l'exercice 2009, à hauteur de 106 675 euros.





### I.7 Engagements hors bilan

Le détail de ces engagements figure en note 23.2 de l'annexe aux états financiers consolidés. Les différents engagements financiers et obligations de la Société peuvent être résumés ainsi :

#### ▶ Engagements donnés

Les engagements donnés par la Société au 31 décembre 2010 représentent :

- Des engagements liés au financement de la Société
  - ▶ 8,0 millions d'euros de garanties des engagements des filiales ;
  - ▶ 111,9 millions d'euros de nantissement de titres et/ou fonds de commerce dans le cadre de la convention de crédit structuré.
- Des engagements liés à l'activité de la Société
  - ▶ 1,3 million d'euros de caution au profit des douanes ;
  - ▶ 0,1 million d'euros de caution au profit de fournisseurs.

#### ▶ Engagements reçus

Les engagements donnés par la Société au 31 décembre 2010 représentent :

- Des engagements liés au financement de la Société
  - ▶ 24,5 millions d'euros en garantie de lignes de crédit.
- Des engagements liés à l'activité de la Société
  - ▶ Une enveloppe illimitée de caution relative aux alcools transportés.



## Analyse de l'activité sur l'exercice 2010

---

### II. Commentaires sur les comptes annuels de NATUREX S.A

---

#### II.1 Faits marquants

▶ **Croissance du chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires de NATUREX S.A a progressé de 47,7 % à 77,2 millions d'euros au 31 décembre 2010, soit 24,9 million d'euros de chiffre d'affaires additionnel par rapport à l'exercice 2009.

La société a bénéficié des premiers signes de synergies avec les sociétés de la Division Ingrédients Natraceutical acquises fin 2009, et les objectifs de croissance pour 2010 ont été dépassés.

▶ **Variation du périmètre de la période**

- Le 15 mars 2010, la filiale belge Naturex SPRL a été créée et le 9 avril 2010 pour Naturex GmbH en Allemagne. Les succursales déjà ouvertes dans ces pays ont été apportées aux nouvelles filiales.
- Le 1<sup>er</sup> février 2010, Naturex S.A a racheté à Naturex Ltd la filiale Russe Naturex LLC pour 0,1 million d'euros.

▶ **Augmentation de capital Naturex Trading Shanghai**

Le 31 mai 2010, Naturex S.A a procédé à une augmentation de capital de 500 milliers d'euros afin de permettre à sa filiale chinoise de subvenir à ses besoins en fond de roulement.

▶ **Participations**

Dans le cadre de l'acquisition de la division Ingrédients du groupe Espagnol Natraceutical, Naturex S.A a acquis une participation de 24,9% dans la société Biopolis, valorisée pour un montant de 1,2 million d'euros. Au regard des premières observations sur les résultats attendus sur 2010 par rapport au business plan présenté lors de la phase d'évaluation des sociétés Natraceutical, et du caractère non stratégique de l'investissement, la valeur de la participation a été réduite de 0,8 million d'euros via une provision à caractère financier.





### II.2 Analyse des résultats annuels

Les comptes annuels de NATUREX S.A sont établis et présentés conformément à la réglementation française en vigueur, résultat des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Au cours de l'exercice 2010, la Société n'a procédé à aucun changement de méthode.

#### Compte de résultat

En M€	2010	2009
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>77,2</b>	<b>52,3</b>
Produits d'exploitation	89,5	59,4
Charges d'exploitation	86,3	55,9
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>3,2</b>	<b>3,5</b>
Résultat financier	(3,9)	(3,9)
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>(0,8)</b>	<b>(0,1)</b>
Résultat avant impôt	(1,5)	(0,6)
Impôt sur les bénéfices	(1,1)	(0,8)
<b>Résultat net</b>	<b>(0,4)</b>	<b>0,2</b>

- **Le chiffre d'affaires** de l'exercice 2010 s'élève à 77,2 millions d'euros contre 52,3 millions d'euros à l'exercice précédent, générant une croissance de 47,7%, à la fois grâce à la croissance organique générée par la Société mais également du fait de l'intégration réussie de la Division Ingrédients de Natraceutical.
- **Les charges de personnel et charges sociales** s'élèvent à 10,6 millions d'euros contre 8,9 millions d'euros sur l'exercice 2009. L'effectif moyen compte 214 personnes au 31 décembre 2010 contre 186 personnes au 31 décembre 2009.
- **Le résultat d'exploitation** est un profit de 3,2 millions d'euros contre un profit de 3,5 millions d'euros à l'exercice précédent. Il prend en compte notamment 18,7 millions d'euros d'autres charges externes contre 13,7 millions d'euros au 31 décembre 2009, et 2,5 millions d'euros de dotations aux amortissements et provisions, contre 2,3 millions d'euros au 31 décembre 2009.
- **Le résultat financier** est une perte de 3,9 millions d'euros, identique à l'exercice précédent. Il prend en compte :
  - des produits financiers pour 7,2 millions d'euros, contre 3,5 millions d'euros sur l'exercice 2009,
  - des charges financières pour 11,1 millions d'euros, contre 7,4 millions d'euros à l'exercice précédent.
- **Le résultat exceptionnel** est une perte de 0,8 million d'euros, contre une perte de 0,1 million d'euros à l'exercice précédent.
- **Le résultat net** est une perte de 0,4 million d'euros contre un profit de 0,2 million à l'exercice précédent. Il intègre une charge d'impôt de 1,1 million d'euros contre une charge d'impôt de 0,8 million d'euros.



## Analyse de l'activité sur l'exercice 2010

### Bilan

Le total du bilan au 31 décembre 2010 s'élève à 298,6 millions d'euros contre 254,1 millions d'euros au 31 décembre 2009.

#### ACTIF

En M€	31/12/10	31/12/09
<b>Actif immobilisé</b>	<b>216,5</b>	<b>198,6</b>
Immobilisations incorporelles	15,1	14,3
Immobilisations corporelles	6,5	6,0
Immobilisations financières	194,9	178,3
<b>Actif circulant</b>	<b>71,0</b>	<b>51,1</b>
Stocks et en cours	21,4	17,4
Clients et comptes rattachés	11,0	7,5
Créances diverses	28,0	15,7
Disponibilités	10,5	10,5
Comptes de régularisation et assimilés	2,3	2,6
Ecart de conversion actif	8,8	1,8
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>298,6</b>	<b>254,1</b>

#### ▶ Actif Immobilisé

- **Le total de l'actif immobilisé net** est de 216,5 millions d'euros contre 198,6 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Il prend en compte :

- 15,1 millions d'euros d'immobilisations incorporelles contre 14,3 millions d'euros au 31 décembre 2009, principalement constituées de fonds de commerce et de concessions et brevets.  
Le total des amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles s'élèvent à 1,6 million d'euros.
- 6,5 millions d'euros d'immobilisations corporelles contre 6,0 millions d'euros au 31 décembre 2009, qui représentent principalement des installations techniques, matériels et outillages industriels, des agencements et aménagements divers et du matériel de bureau et informatique.  
Le total des amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles s'élèvent à 8,6 millions d'euros.
- 194,9 millions d'euros d'immobilisations financières contre 178,3 millions d'euros au 31 décembre 2009 qui correspondent principalement à des titres de participation et des créances rattachées.  
En effet, les acquisitions liées aux participations sur l'exercice 2010 correspondent à :
  - ▶ l'augmentation de capital de Naturex Trading Shanghai à hauteur de 0,5 million d'euros ;
  - ▶ au rachat des titres Naturex LLC pour 0,1 million d'euros
  - ▶ l'augmentation du coût des titres des sociétés de la Division Ingrédients de Natraceutical acquises pour un montant de 1,5 million d'euros, représentant l'ajustement définitif du prix et les frais d'acquisition activés, sous réserve de l'accord des banques du Groupe Natra.

Le total des amortissements et dépréciations des immobilisations financières s'élèvent à 1,3 million d'euros intégrant la provision des titres de la société Biopolis pour 0,8 million d'euros.





### ▶ Actif circulant

- **Le stock brut** s'élève à 21,4 millions d'euros contre 17,4 millions d'euros au 31 décembre 2009.  
Le coût des stocks est évalué par lot au prix de revient et comprend les coûts d'acquisition des matières premières, les coûts de production ou de transformation, la quote-part appropriée des coûts indirects fondée sur la capacité normale de production et les autres coûts encourus pour les amener à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.  
Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.  
Une provision pour dépréciation est constituée lorsque le coût d'achat ou le prix de revient s'avèrent inférieur au prix du marché.  
Aucune dépréciation n'a été enregistrée sur les exercices 2009 et 2010.  
Le stock est réparti de la manière suivante :
  - 5,2 millions d'euros de matières premières au 31 décembre 2010, contre 4,2 millions d'euros au 31 décembre 2009 ;
  - 16,2 millions d'euros de produits finis et semi-finis au 31 décembre 2010, contre 13,2 millions d'euros au 31 décembre 2009.
  
- **Les créances clients et comptes rattachés bruts** s'élèvent à 11,5 millions d'euros contre 7,7 millions d'euros au 31 décembre 2009.  
Les créances ont été évaluées à leur valeur nominale. Lorsque l'encaissement d'une créance présente un risque partiel ou total de non réalisation, une provision pour dépréciation est constituée.  
Ainsi, les créances clients et comptes rattachés nets s'élèvent à 10,9 millions d'euros au 31 décembre 2010 après prise en compte d'une provision de 0,6 million d'euros (4,8% des créances brutes), contre 7,5 millions d'euros au 31 décembre 2009, après prise en compte d'une provision de 0,2 million d'euros (2,4% des créances brutes).  
Toutes les créances de l'actif circulant sont exigibles à un an au plus. Le montant des créances libellées en devises s'élève à 1,2 million d'euros.
  
- **Les créances diverses** de l'actif circulant s'élèvent à 28,0 millions d'euros contre 15,7 millions d'euros et comprennent notamment :
  - 0,5 million d'euros d'avances au personnel ;
  - 1,8 million d'euros de créances sur l'Etat, impôt sur les bénéfices, TVA ;
  - 25,6 millions d'euros de créances relatives aux comptes courants avec les filiales ;
  - 0,2 million d'euros d'autres créances.
  
- **Les disponibilités** au 31 décembre 2010 s'élèvent à 10,5 millions d'euros, identiques à celles au 31 décembre 2009.



## Analyse de l'activité sur l'exercice 2010

### PASSIF

En M€	31/12/10	31/12/09
<b>Capitaux Propres</b>	<b>144,8</b>	<b>143,8</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>2,1</b>	<b>1,6</b>
Emprunts et dettes financières	127,6	92,3
Concours bancaires courants	1,3	3,3
Comptes courants d'associés	0,6	0,4
Fournisseurs et comptes rattachés	9,9	8,5
Autres dettes	5,4	4,0
Écarts de conversion passif	6,9	0,2
<b>Total des dettes</b>	<b>151,6</b>	<b>108,6</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>298,6</b>	<b>254,1</b>

- **Les capitaux propres** ressortent à 144,8 millions d'euros contre 143,8 millions d'euros au 31 décembre 2009, après prise en compte du résultat de la période pour -0,4 million d'euros, du dividende versé en faveur des actionnaires pour 0,7 million d'euros décidé par l'Assemblée Générale Annuelle 30 juin 2010, mis en paiement en septembre 2010.
- **Les provisions pour risques et charges** s'élèvent à 2,1 millions d'euros, contre 1,6 million d'euros au 31 décembre 2009.
- **Les dettes** s'élèvent à 151,6 millions d'euros contre 108,6 millions d'euros au 31 décembre 2009, dont principalement :
  - 127,6 millions d'euros d'emprunts et dettes financières auprès d'établissements de crédit, contre 92,3 millions d'euros au 31 décembre 2009 ;
  - 1,3 million d'euros de concours bancaires courants contre 3,3 millions d'euros au 31 décembre 2009 ;
  - 0,6 million d'euros de comptes courants d'associés contre 0,4 million d'euros au 31 décembre 2009 ;
  - 9,9 millions d'euros de dettes fournisseurs et comptes rattachés contre 8,5 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Les écarts de conversion à l'actif et au passif s'élèvent respectivement à 8,8 millions d'euros et 6,9 millions d'euros et correspondent principalement à des emprunts et les comptes courants des filiales pour les écarts de conversion à l'actif du bilan, et à des prêts accordés aux filiales pour les écarts de conversion au passif du bilan.





## Analyse de l'activité sur l'exercice 2010

### ► Information sur les délais de paiement des fournisseurs

En application de l'article L.441-6-1 du Code de commerce et du décret n°2008-1492 du 30 décembre 2008, la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par échéance à la clôture de l'exercice 2010 de NATUREX S.A est présentée ci-dessous :

En milliers d'euros	31 décembre 2010		31 décembre 2009	
	Montants	%	Montants	%
Non échues	4 962	56%	5 824	74%
1 à 30 jours	2 207	25%	847	11%
31 à 60 jours	639	7%	758	10%
61 à 90 jours	451	5%	117	1%
Plus de 90 jours	533	6%	325	4%
<b>TOTAL</b>	<b>8 792</b>	<b>100%</b>	<b>7 871</b>	<b>100%</b>

*Le dépassement de certains délais est justifié par l'étalement de factures significatives du fait de retards de livraison.*

## Analyse de l'activité sur l'exercice 2010



### II.3 Tableau des résultats sur les cinq derniers exercices

En euros	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	9 616 396	9 546 000	4 522 469	4 481 264	4 450 908
Nombre actions ordinaires existantes	6 410 931	6 364 000	3 014 979	2 987 509	2 967 272
Nombre maximal d'actions futures à créer	201 755	177 306	128 964	107 985	84 716
<b>Opérations et résultats de l'exercice</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	77 225 365	52 493 871	50 932 798	39 144 116	32 514 961
Résultat courant	-682 228	-417 269	482 420	-1 000 068	1 138 784
Impôts sur les bénéfices	-1 131 267	-772 817	-1 060 802	0	235 684
Participation des salariés dues au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
Résultat net	-353 331	206 903	1 328 217	-1 108 309	903 055
Résultat distribué		701 005	387 826	298 751	296 727
<b>Résultats par actions</b>					
Résultat net par actions	-0,06	0,03	0,44	0	0,3
Dividende attribué à chaque action		0,11	0,1	0,1	0,1
<b>Personnel</b>					
<b>Effectif moyen des salariés employés</b>	<b>214</b>	<b>176</b>	176	151	131
Montant des charges de personnel	7 448 710	6 269 357	5 798 724	4 667 688	3 814 727
Montant des charges sociales	3 194 899	2 700 295	2 429 328	1 816 144	1 580 658

### II.4 Activité en matière de recherche et développement

Les dépenses de recherche et développement relatives à NATUREX S.A, enregistrées en charge sur l'exercice 2010 s'élèvent à 2,2 millions d'euros.

Au cours de l'exercice, le Groupe a développé deux projets ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale au travers de ses filiales en Espagne et en Italie :

- Le projet italien porte sur l'obtention et la mise en conformité de dossiers ASMF (Active Substance Master Files) permettant de répondre à la réglementation européenne sur les médicaments à base de plantes et qui permettra à Naturex S.p.A. de continuer à commercialiser certains produits sur ce marché et de compléter sa gamme d'extraits accrédités pharmacie. Les frais liés à ce projet engagés au cours de l'exercice et immobilisés s'élèvent à 0,4 million d'euros ;
- Le projet espagnol SENIFOOD est un projet approuvé par le Ministère des Sciences et de l'Innovation espagnol. Ce projet a pour but de définir des gammes de produits spécialement élaborés pour les personnes âgées en vue de leur proposer une alimentation adaptée. Les frais liés à ce projet engagés au cours de l'exercice et immobilisés s'élèvent à 1,0 million d'euros.

### II.5 Dépenses à caractère somptuaire

Les dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code Général des Impôts, ainsi que l'impôt correspondant, se sont élevées à 14,1 milliers d'euros sur l'exercice 2010.





### II.6 Proposition d'affectation du résultat et distribution de dividende

#### Exercice 2010

Il sera proposé à l'Assemblée Générale de NATUREX S.A du 27 juin 2011, appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2010, d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2010, s'élevant à la somme de 353 330,66 euros, en totalité au poste « Report à nouveau ».

En outre, il sera proposé lors de cette même assemblée générale, de procéder à une distribution de dividende pour un montant total de 704 432,00 euros, hormis les actions auto-détenues privées de droit.

Cette somme sera prélevée sur le poste « Autres réserves statutaires ».

Cette distribution sera mise en paiement le 30 septembre 2011.

Ainsi, le dividende global revenant à chaque action est fixé à 0,11 €, et que l'intégralité du montant distribué est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

#### ► Option pour le paiement du dividende en numéraire ou en actions

Il sera proposé à chaque actionnaire lors de l'Assemblée Générale de NATUREX S.A du 27 juin 2011, appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2010, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions.

Le prix de l'action remise en paiement du dividende sera égal à 90% de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant la date de la présente Assemblée générale, diminué du montant net du dividende, conformément aux dispositions de l'article L.232-19 du Code de commerce.

Cette option porte sur la totalité du dividende mis en distribution, soit 0,11€ par action.

Les actionnaires qui souhaiteraient opter pour le paiement du dividende en actions disposeront d'un délai compris entre le 20 juillet 2011 et le 20 septembre 2011 inclus pour en faire la demande auprès des intermédiaires financiers habilités à payer le dividende et/ou de la société. En conséquence, tout actionnaire qui n'aurait pas opté en faveur du paiement du dividende en actions au terme de ce délai percevra le paiement du dividende en numéraire.

Le paiement du dividende en numéraire sera effectué le 30 septembre 2011.

Les actions émises en paiement du dividende porteront jouissance du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Il est précisé que NATUREX a déjà fait usage de cette option lors de l'Assemblée générale du 30 juin 2010 appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2009.

En effet, NATUREX S.A a proposé à ses actionnaires d'opter pour le paiement du dividende en numéraire (0,11 euro par action) ou en actions.

Le prix de l'action avait alors été fixé à 26,85 euros, soit une décote de 10 % par rapport à la moyenne des cours de clôture des vingt séances de bourse ayant précédé la date de l'Assemblée générale, diminué du montant net du dividende.

Cette première dans l'histoire de Naturex a reçu un accueil très positif de la part des actionnaires puisque l'option de paiement du dividende en actions a été exercée à 85,6%.

### II.7 Dividendes versés au titre des trois exercices précédents

En Euros	Exercice 2009	Exercice 2008	Exercice 2007
<b>Montant total du dividende versé</b>	701 005,13	388 204,00	298 910,20
<b>Montant du dividende par action</b>	0,11 €	0,10 €	0,10 €

La distribution de dividende est éligible à l'abattement de 40% prévu à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France.



## Analyse de l'activité sur l'exercice 2010

---



Il est précisé d'une part, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, que les contributions sociales assises sur les revenus mobiliers (11% au total) ont été obligatoirement déduites du montant de dividende brut à verser, pour être reversées au Trésor Public par la société distributrice des dividendes, et d'autre part, que la distribution du dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, soit à l'abattement de 40% prévu à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts, soit au prélèvement forfaitaire libératoire (PFL) de 18% prévu à l'article 117 quater I du même code.

### ► Actions auto détenues privées de dividende

#### Exercice 2010

L'Assemblée Générale qui se réunira le 27 juin 2011 sera amenée à autoriser le Conseil d'Administration à affecter au poste « Report à nouveau », la fraction du dividende éventuellement non distribuée en cas de variation du nombre d'actions éligibles à la distribution de dividendes, en particulier les actions détenues en propre par la Société, avant la date de mise en paiement de ladite distribution.

A titre d'information, au 31 décembre 2010, NATUREX S.A possède 12 632 actions en auto détention, privées de droit de vote et de droit à versement de dividende.





## Analyse de l'activité sur l'exercice 2010

---



# Etats financiers consolidés et annexes

---

## ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ET ANNEXES AU 31 DECEMBRE 2010

### Sommaire

BILAN CONSOLIDÉ .....	132
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDÉ.....	132
ETAT RESUME DU RESULTAT GLOBAL .....	134
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE .....	135
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS.....	136
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS .....	138
NOTE 1    INFORMATIONS GENERALES.....	138
NOTE 2    PERIMETRE DE CONSOLIDATION .....	139
NOTE 3    DECLARATION DE CONFORMITE .....	142
NOTE 4    PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES .....	143
NOTE 5    METHODES ET REGLES D’EVALUATIONS .....	146
NOTE 6    GOODWILL .....	152
NOTE 7    ACTIFS NON COURANTS .....	154
NOTE 8    JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS .....	157
NOTE 9    ACTIFS ET PASSIFS D’IMPOTS DIFFERES .....	158
NOTE 10    STOCKS ET EN COURS .....	158
NOTE 11    CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS .....	159
NOTE 12    TRESORERIE.....	159
NOTE 13    DETTES FINANCIERES.....	160
NOTE 14    AVANTAGES DU PERSONNEL .....	163
NOTE 15    PROVISIONS COURANTES .....	164
NOTE 16    GESTION DES RISQUES FINANCIERS.....	165
NOTE 17    SECTEURS OPERATIONNELS.....	169
NOTE 18    CHARGES DE PERSONNEL .....	170
NOTE 19    CHARGES EXTERNES ET FRAIS DE DEVELOPPEMENT .....	172
NOTE 20    AUTRES CHARGES OPERATIONNELLES .....	173
NOTE 21    CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS.....	173
NOTE 22    IMPOT SUR LES BENEFICES .....	174
NOTE 23    GESTION DU CAPITAL .....	175
NOTE 24    CONTRATS DE LOCATION.....	176
NOTE 25    PARTIES LIEES ET ENGAGEMENTS HORS BILAN .....	176
NOTE 26    INFORMATIONS COMPARATIVES .....	178
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS .....	179





### Bilan consolidé

<i>En milliers d' euros</i>	Note	31/12/2010	31/12/2009
<b>ACTIF NON-COURANT</b>			
Goodwill	6	83 867	74 091
Autres immobilisations incorporelles	7	6 311	3 003
Immobilisations corporelles	7	92 313	83 694
Actifs financiers	7	724	1 372
Instruments dérivés non courants	8	546	-
Impôts différés actifs	9	5 716	1 849
<b>ACTIF COURANT</b>		<b>168 665</b>	<b>133 294</b>
Stocks	10	98 227	76 819
Instruments dérivés courants	8	267	-
Créances d'impôt exigibles		3 063	1 504
Clients et autres débiteurs	11	49 648	39 359
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12	17 460	15 612
<b>ACTIF NON COURANT DETENU EN VUE DE LA VENTE</b>		<b>-</b>	<b>795</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>358 141</b>	<b>298 097</b>

<i>En milliers d' euros</i>		31/12/2010	31/12/2009
Capital		9 616	9 546
Prime d'émission		118 447	117 265
Réserves		25 882	12 710
Résultat de la période		14 817	5 247
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		<b>168 763</b>	<b>144 767</b>
Part attribuable aux propriétaires de la société		168 403	144 414
Part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		360	353
<b>PASSIF NON-COURANT</b>		<b>124 355</b>	<b>91 953</b>
Dettes financières non courantes	13	108 439	82 880
Instruments dérivés non courants	8	2 534	-
Avantages du personnel	14	2 202	1 511
Impôts différés passifs	9	11 181	7 562
<b>PASSIF COURANT</b>		<b>65 023</b>	<b>61 378</b>
Dettes financières courantes	13	9 852	16 306
Instruments dérivés courants	8	702	-
Provisions courantes	15	632	2 772
Dettes d'impôts exigibles		1 321	397
Fournisseurs et autres créditeurs		51 222	36 663
Concours bancaires	13	1 293	5 238
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF</b>		<b>358 141</b>	<b>298 097</b>



## Etats financiers consolidés et annexes

### Compte de résultat consolidé

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	2010	2009
Chiffre d'affaires	17	226 306	101 917
Production stockée		12 596	-207
Subventions d'exploitation		1 753	1 467
Autres produits de l'activité		9 907	2 505
Achats consommés		-106 843	-33 184
Charges de personnel	18	-43 184	-23 770
Charges externes	19	-55 528	-27 958
Impôts et taxes		-656	-1 018
Dotations aux amortissements	7	-11 315	-5 278
Autres charges opérationnelles	20	-5 750	-1 413
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>	<b>17</b>	<b>27 286</b>	<b>13 062</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		161	43
Coût de l'endettement financier brut		-5 724	-4 188
<b>COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>	<b>21</b>	<b>-5 563</b>	<b>-4 145</b>
<b>AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS</b>	<b>21</b>	<b>-662</b>	<b>-526</b>
<b>RESULTAT AVANT IMPÔT</b>		<b>21 062</b>	<b>8 391</b>
<b>QUOTE PART DU RESULTAT DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE</b>		<b>-</b>	<b>-1 206</b>
<b>CHARGE D'IMPOT</b>	<b>22</b>	<b>-6 244</b>	<b>-1 938</b>
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>14 817</b>	<b>5 247</b>
<b>Résultat de la période attribuable aux :</b>			
propriétaires de la société		14 810	5 247
participations ne donnant pas le contrôle		8	0.3
<b>Résultat par action :</b>	<b>23.2</b>		
résultat de base par action (en euros)		2.3232	1.7475
résultat dilué par action (en euros)		2.2519	1.6500





### Etat résumé du résultat global

<i>En milliers d'euros</i>	2010	2009
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>	<b>14 817</b>	<b>5 247</b>
Profits / pertes résultant de la conversion des états financiers d'une activité à l'étranger	10 645	(1 745)
Juste Valeur des instruments de couverture	(3 236)	
Impôts différés sur les instruments de couverture	1 079	
<b>RESULTAT GLOBAL TOTAL</b>	<b>23 305</b>	<b>3 501</b>
Part du Groupe	23 298	3 504
Intérêts des participations de donnant pas le contrôle	7	-3



## Etats financiers consolidés et annexes

### Tableau des flux de trésorerie

En milliers d'euros	2 010	2 009
Résultat	14 818	5 247
<b>Ajustements n'ayant pas d'impact sur la trésorerie :</b>		
Dotations nettes d'amortissements et provisions	5 928	6 464
Charges et produits liés aux stocks options	139	159
Plus ou moins values de cessions	92	(14)
Coût de l'endettement financier net	5 563	4 145
Autres produits et charges financiers	662	
Charge nette d'impôt	6 244	2 705
<b>Flux de trésorerie lié à l'activité opérationnelle, avant variation de BFR</b>	<b>33 446</b>	<b>18 706</b>
Impôt versé	(6 267)	(647)
Variation des stocks	(15 210)	2 333
Variation des créances clients et comptes rattachés	(6 432)	(4 733)
Variation des dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 583	2 413
<b>Flux net de trésorerie lié à l'activité opérationnelle</b>	<b>A</b>	<b>17 120</b>
Regroupement d'entreprises	(957)	(5 561)
Investissements incorporels	(3 994)	(951)
Investissements corporels	(11 598)	(8 265)
Investissements financiers	(76)	(58)
Cessions d'immobilisations	751	33
Remboursements immobilisations financières	133	83
<b>Flux net de trésorerie lié aux activités d'investissement</b>	<b>B</b>	<b>(15 741)</b>
Augmentation du capital - actionnaires de la société mère (stocks option)	639	16 771
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère, nets	(87)	(388)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	27 946	70 335
Remboursements d'emprunts, net des instruments dérivés	(17 878)	(69 626)
Variation des autres passifs financiers	(257)	313
Intérêts financiers versés	(6 146)	(4 145)
<b>Flux net de trésorerie lié aux activités de financement</b>	<b>B</b>	<b>4 217</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>A+B+C</b>	<b>16 613</b>
Trésorerie de clôture	16 166	10 373
Trésorerie d'ouverture	10 373	(7 471)
Effet des variations de change sur la trésorerie détenue	(196)	(1 230)





### Tableau de variation des capitaux propres consolidés

#### Part du groupe

<b>Part du Groupe</b> <i>en milliers d'euros</i>	Capital	Primes	Actions propres	Réserves Groupe	Ecart de conversion	Résultat part	Capitaux propres (part du Groupe)
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2010</b>	9 546	117 265	(201)	24 098	(11 540)	5 247	144 414
<b>Résultat de l'exercice</b>						14 810	14 810
Variation des écarts de conversion					10 646		10 646
Juste Valeur des instruments de couverture, nette d'impôt				(2 157)			(2 157)
<b>Autres éléments du résultat global</b>	-	-	-	(2 157)	10 646	-	8 489
<b>Résultat global total de la période</b>	-	-	-	(2 157)	10 646	14 810	23 298
Affectation des résultats	-	-	-	5 247	-	(5 247)	-
Distribution de dividendes	36	579	-	(701)	-	-	(87)
Augmentation du capital	-	-	-	-	-	-	-
Exercice BSA	-	-	-	-	-	-	-
Exercice stocks options	35	604	-	-	-	-	639
Avantages stocks options	-	-	-	139	-	-	139
Variation des actions propres	-	-	-	-	-	-	-
Quote part minoritaires acquise	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des transactions avec les propriétaires</b>	70	1 183	-	4 684	-	(5 247)	691
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2010</b>	9 616	118 447	(201)	26 625	(894)	14 810	168 403

<b>Part du Groupe</b>	Capital	Primes	Actions propres	Réserves Groupe	Ecart de conversion	Résultat part	Capitaux propres (part du Groupe)
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2009</b>	4 522	39 902	(72)	20 077	(9 798)	4 250	58 882
<b>Résultat de l'exercice</b>						5 247	5 247
Variation des écarts de conversion					(1 742)		(1 742)
<b>Autres éléments du résultat global</b>	-	-	-	-	(1 742)	-	(1 742)
<b>Résultat global total de la période</b>	-	-	-	-	(1 742)	5 247	3 504
Affectation des résultats	-	-	-	4 250	-	(4 250)	-
Distribution de dividendes	-	-	-	(388)	-	-	(388)
Augmentation du capital	5 023	77 361	-	-	-	-	82 384
Exercice BSA	-	-	-	-	-	-	-
Exercice stocks options	-	2	-	-	-	-	3
Avantages stocks options	-	-	-	159	-	-	159
Variation des actions propres	-	-	(129)	-	-	-	(129)
Quote part minoritaires acquise	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des transactions avec les propriétaires</b>	5 024	77 363	(129)	4 021	-	(4 250)	82 028
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2009</b>	9 546	117 265	(201)	24 098	(11 540)	5 247	144 414

# Etats financiers consolidés et annexes



## Participations ne donnant pas le contrôle

Consolidés <i>en milliers d'euros</i>	Capitaux propres <small>(part du Groupe)</small>	Participations ne donnant pas le contrôle			Capitaux propres	Total Capitaux Propres
		Réserve	Ecart de conversion	Résultat		
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2010</b>	144 414	408	(55)		353	144 767
<b>Résultat de l'exercice</b>	14 810			8	8	14 817
Variation des écarts de conversion	10 646		(1)		(1)	10 645
Juste Valeur des instruments de couverture, nette d'impôt	(2 157)				-	(2 157)
<b>Autres éléments du résultat global</b>	8 489	-	(1)	-	(1)	8 488
<b>Résultat global total de la période</b>	23 298	-	(1)	8	7	23 305
Affectation des résultats	-			0	-	-
Distribution de dividendes	(87)				-	(87)
Augmentation du capital	-				-	-
Exercice BSA	-				-	-
Exercice stocks options	639				-	639
Avantages stocks options	139				-	139
Variation des actions propres	-				-	-
Quote part minoritaires acquise	-				-	-
<b>Total des transactions avec les propriétaires</b>	691		-	0	-	691
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2010</b>	168 403	408	(56)	8	360	168 763

Consolidés <i>en milliers d'euros</i>	Capitaux propres <small>(part du Groupe)</small>	Participations ne donnant pas le contrôle			Capitaux propres	Total Capitaux Propres
		Réserve	Ecart de conversion	Résultat		
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2009</b>	58 882	368	(58)	40	349	59 231
<b>Résultat de l'exercice</b>	5 247					5 247
Variation des écarts de conversion	(1 742)		3		3	(1 739)
<b>Autres éléments du résultat global</b>	(1 742)	-	3	-	3	(1 739)
<b>Résultat global total de la période</b>	3 504	-	3		3	3 508
Affectation des résultats	-	40		(40)	-	-
Distribution de dividendes	(388)				-	(388)
Augmentation du capital	82 384				-	82 384
Exercice BSA	-				-	-
Exercice stocks options	3				-	3
Avantages stocks options	159				-	159
Variation des actions propres	(129)				-	(129)
Quote part minoritaires acquise	-				-	-
<b>Total des transactions avec les propriétaires</b>	82 028	40	-	(40)	-	82 028
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2009</b>	144 414	408	(55)		353	144 767





### Notes annexes aux états financiers consolidés

#### Note 1 Informations générales

##### 1.1 Faits majeurs de la période

###### 1.1.1 Intégration de la Division Ingrédients de Natraceutical

###### ► Principal enjeu en 2010

Le principal enjeu de l'année 2010 était l'intégration de la Division Ingrédients du groupe Natraceutical acquise le 30 décembre 2009.

En une année, le groupe a doublé de taille et a su intégrer les sociétés acquises suivant le business modèle Naturex. En fin d'année, les structures commerciales et marketing sont unifiées, la supply chain et la direction scientifique centralisée. Les fonctions supports ont également été intégrées au modèle centralisé de Naturex, notamment avec la mise en place de l'ERP Naturex dans la quasi-totalité des sociétés du groupe, et l'harmonisation des logiciels comptables.

###### ► Très forte croissance organique

Grâce à l'acquisition réalisée, le groupe a largement accru sa visibilité.

L'intégration réussie de la division Ingrédients de Natraceutical Group a également permis d'enrichir la gamme de solutions et produits conçus et commercialisés par Naturex, et de satisfaire plus largement les besoins de la clientèle.

Cela se traduit par une croissance du chiffre d'affaires de 21,6% à périmètre constant : le chiffre d'affaires annuel consolidé de l'exercice 2010 s'élève à 226,3 millions d'euros, représentant ainsi 40,2 millions d'euros de chiffre d'affaires additionnel sur un an.

###### ► Effet de levier sur les résultats grâce aux synergies

Pour mémoire, ayant été réalisée le 30 décembre 2009, l'acquisition n'avait pas eu d'impact sur le résultat consolidé du groupe en 2009, tandis que l'intégralité des flux figurent dans les comptes consolidés au 31 décembre 2010.

Une information comparative est présentée en Note 26 et révèle que si les sociétés avaient été acquises en date du 1<sup>er</sup> janvier 2009, le chiffre d'affaires du groupe aurait été de 186,1 millions d'euros et le résultat opérationnel de 16,8 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre un chiffre d'affaires groupe de 226,3 millions d'euros et un résultat opérationnel de 27,3 millions d'euros au 31 décembre 2010.

A périmètre constant, la progression du chiffre d'affaires est ainsi de 21,6% et la progression du résultat opérationnel de 62,6%.

###### ► Modification des dénominations commerciales

L'intégration s'est également traduite par une modification de la dénomination commerciale des sociétés acquises.

Le détail des modifications est repris en note 2.2

###### 1.1.2 Développement de l'implantation commerciale

Au cours de l'exercice, le groupe a amélioré sa visibilité géographique au travers des sociétés acquises et au travers des bureaux commerciaux créés à Dubaï, San Paolo et à Tokyo.

# Etats financiers consolidés et annexes



## 1.2 Evènements post clôture

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, le groupe a créé deux bureaux commerciaux :

- au Canada : « Naturex Inc Canada » en date du 10 février 2011, et immatriculée auprès de la province du Nouveau-Brunswick ;
- au Japon : « NATUREX Kabushiki Kaisha » en date du 16 mars 2011, en remplacement de la succursale japonaise.

## Note 2 Périmètre de consolidation

### 2.1 Sociétés du périmètre et méthodes de consolidation

Au 31 décembre 2010, le périmètre de consolidation est le suivant :

Dénomination Sociale	Nature	Adresse	% de contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation
Naturex S.A.	Société mère	Site D'Agroparc - BP 1218 84911 AVIGNON Cedex 9 N° SIRET 384 093 563 000 29 Code APE : 2053Z	N/A	N/A	Intégration globale
KF Spedyalty Ingredients Pty Ltd (anciennement Kingfood Australia Pty Ltd)	Filiale acquise en 2009	9 Garling Road, Kings Park, NSW 2148, Australie	100%	100%	Intégration globale
Naturex - Ingredientes Naturais Ltda (anciennement Exnama - Extractos Naturais Da Amazonia Ltda )	Filiale acquise en 2009	Av. Burtli 5391 distrito Industrial 69075-000 Manaus Brésil	100%	100%	Intégration globale
Naturex AG (ex Obipektin AG)	Filiale acquise en 2009	Industriestrasse, 8, 9220 Bischofszell Suisse	100%	100%	Intégration globale
Naturex Australia Pty Ltd	Filiale créée en 2010	9 Garling Road, Kings Park, NSW 2148, Australie	100%	100%	Intégration globale
Naturex Coöperatief U.A	Filiale	Lairessestraat 154, 1075 HL Amsterdam, Pays -Bas	100%	100%	Intégration globale
Naturex Cooperative LLC	Filiale	2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, USA	100%	100%	Intégration globale
Naturex GmbH	Filiale créée en 2010	Adenauerallee 15 D-53111 Bonn Allemagne	100%	100%	Intégration globale
Naturex Holdings Inc	Filiale	2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, USA	100%	100%	Intégration globale
Naturex Inc	Filiale	375 Huyler Street South Hackensack, NJ 07606 U.S.A	100%	100%	Intégration globale
Naturex LLC (anciennement Natraceutical Russia OOO)	Filiale acquise en 2009	15 Krijanovskogo Str. Block 5, Office 211 117218 Moscou, Russie	99%	99%	Intégration globale
Naturex Ltd (anciennement Oversea Natural Ingredients Ltd)	Filiale acquise en 2009	Swadlincote, Derbyshire, DE12 6JX, United Kingdom	100%	100%	Intégration globale
Naturex Maroc S.A.	Filiale	Technopole Nouasser BP 42 - 20240 Nouasser MAROC	96.35%	96.35%	Intégration globale
Naturex SpA	Filiale	Via Galileo Ferraris, 44, 21042 Caronno Pertusella (VA) ITALIE	100%	100%	Intégration globale
Naturex SL (anciennement Xerutan SL)	Filiale acquise en 2009	Carretera Nacional III Km. 331, Camino de torrent s/n, Quart de Poblet, 46000 Valencia Espagne	100%	100%	Intégration globale
Naturex SPRL	Filiale créée en 2010	Val d'or Guldelle 96 6th floor 1200 Brussels Belgique	100%	100%	Intégration globale
Naturex Trading Shanghai Co, Ltd	Filiale	Room 308, Building 2 N)8, 1305 Huajing Road, Xuhui District, 200231 Shanghai	100%	100%	Intégration globale
Naturex UK Ltd	Filiale	Masters House 107 Hammersmith Road LONDON W140QH United Kingdom	100%	100%	Intégration globale
SG Les Broquetons	Filiale	Site D'Agroparc - BP 1218 84911 AVIGNON Cedex 9 France	100%	100%	Intégration globale
The Talin Co Ltd	Filiale inactive acquise en 2009	107 Hammersmith Road London, W140QH, United Kingdom	100%	100%	Intégration globale
Biopolis	Participation	Carretera de Liria, S/N 46100 Burjassot, Spain	24.90%	24.90%	Non consolidée
Sanavie	Participation	3 place du marché 1860 Aigle Suisse	34.79%	34.79%	Non consolidée





### 2.2 Variation du périmètre de la période

#### 2.2.1 Nouvelles dénominations sociales

Dans le cadre de l'intégration des sociétés acquises en 2009, le groupe a entamé la modification des dénominations comme suit :

Ancienne dénomination	Nouvelle dénomination
Obipektin AG	Naturex AG
Xerutan SL	Naturex Spain SL
Natraceutical Russia OOO	Naturex LLC
Overseal Natural Ingredients Ltd	Naturex Ltd
Kingfood Australia Pty Ltd	KF Specialty Ingredients Pty Ltd
Exnama – Extractos Naturais Da Amazonia Ltda	Naturex – Ingredientes Naturais Ltda

#### 2.2.2 Naturex GMBH

Le groupe a transformé sa succursale allemande en société sous la dénomination de Naturex GMBH dont le siège social se situe à Bonn.

#### 2.2.3 Naturex SPRL

Le groupe a transformé sa succursale bruxelloise en société sous la dénomination de Naturex SPRL dont le siège social se situe à Bruxelles en Belgique.

#### 2.2.4 Naturex Australia Pty Ltd

Le groupe a créé une société sous la dénomination de Naturex Australia Pty Ltd dont le siège social se situe à Kings Park en Australie.

#### 2.2.5 Overseal Colour Inc

La société inactive a été dissoute.

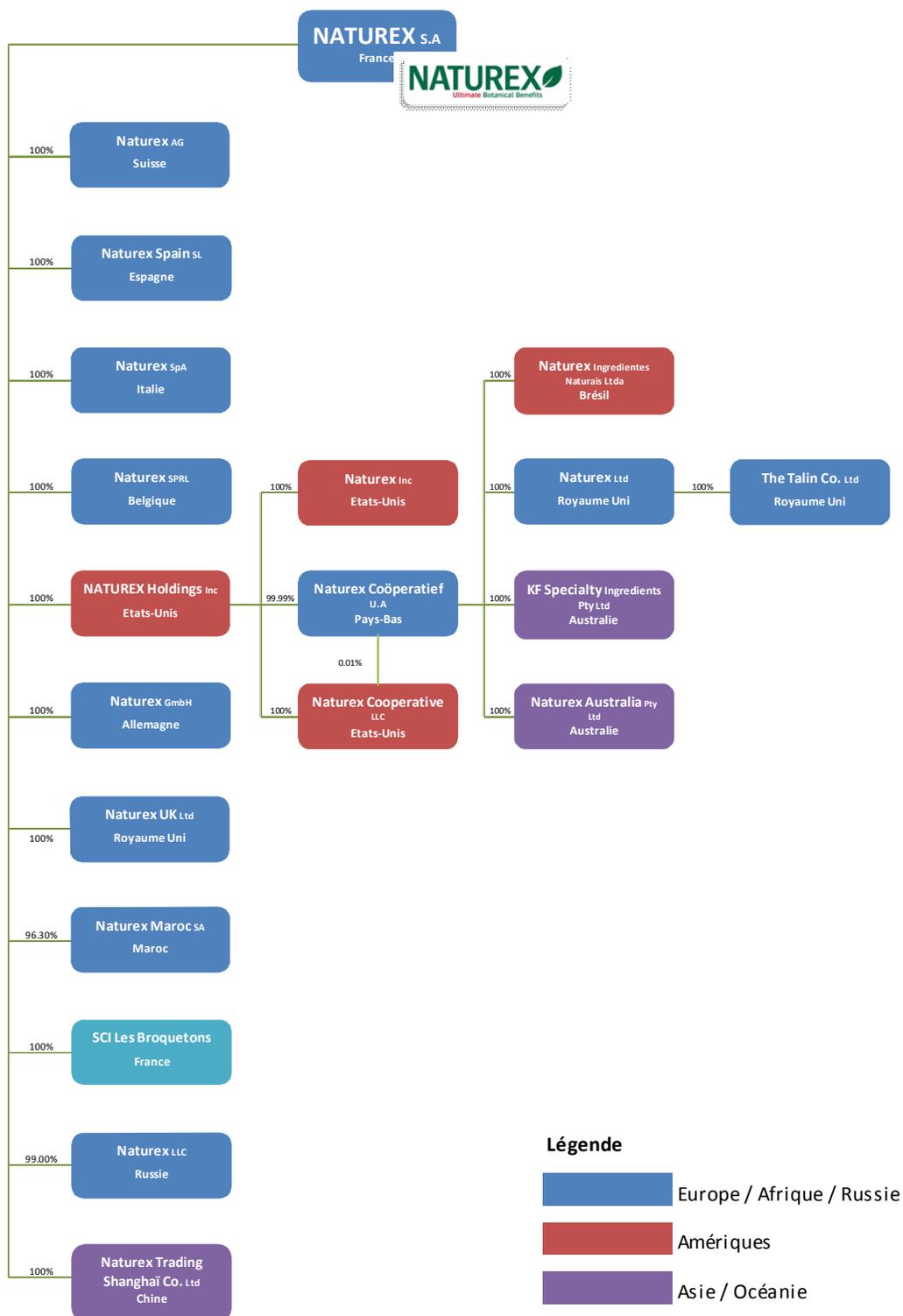
#### 2.2.6 Britannia Natural Product Limited

La société inactive a été dissoute.



# Etats financiers consolidés et annexes

## 2.3 Organigramme





### 2.4 Sociétés associées et participations

Aucune entreprise du périmètre de consolidation n'est actionnaire ou associée d'une entité ad hoc.

#### 2.3.1 Sanavie

La société n'a pas été en mesure de publier des comptes audités au titre de l'exercice 2009 ni 2010. Ainsi, l'intégralité des actifs liés à la société a été dépréciée au cours de l'exercice 2009.

Le groupe Naturex n'est pas engagé au-delà de son investissement, il n'y a donc pas lieu d'évaluer un risque supplémentaire.

Au 31 décembre 2010, aucun changement n'est intervenu.

#### 2.3.1 Biopolis

Au travers du regroupement d'entreprise lors du rachat de la Division Ingrédients de Natraceutical, le groupe a acquis 24.9% des parts de la société de recherche et développement Biopolis SL. La valeur d'entrée de cette participation avait été provisoirement évaluée à 969 milliers d'euros.

Dans le cadre de l'affectation définitive de l'écart d'acquisition de la Division Ingrédients de Natraceutical, la juste valeur de Biopolis SL a été évaluée à 340 milliers d'euros.

Cette réaffectation de valeur dans le cadre de l'acquisition de la Division Ingrédients de Natraceutical n'a pas d'impact sur le compte de résultat et est venue s'imputer sur le goodwill.

### Note 3 Déclaration de conformité

Conformément au règlement CE N° 1606/2002 du 19 juillet 2002, qui s'applique aux comptes consolidés des sociétés européennes cotées sur un marché réglementé, et du fait de sa cotation dans un pays de l'Union européenne, les comptes consolidés de Naturex S.A. et de ses filiales (ci-après dénommés le « Groupe ») sont établis suivant les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards), telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

Aucune des normes et interprétations d'application obligatoire en 2010 n'ont eu d'incidence sur les états financiers consolidés annuels.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2010 ont été préparés en appliquant les principes de comptabilisation et d'évaluation des transactions formulés dans les normes IFRS adoptées dans l'Union Européenne à cette date. Ils ont par ailleurs été préparés conformément aux règles de présentation et d'information financière applicables aux comptes annuels telles que définies dans le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Les états financiers consolidés du Groupe établis en date du 31 décembre 2010 ont été arrêtés par le Conseil d'administration dans sa séance du 30 mars 2011, et seront soumis à l'approbation de la prochaine assemblée qui peut théoriquement les modifier.



## Etats financiers consolidés et annexes

---

### Note 4 Principes et méthodes comptables

#### 4.1 Nouvelles normes d'application obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 ayant conduit à un changement de méthode ou de présentation

Aucune des nouvelles normes applicables au cours de l'exercice 2010 n'a eu pour incidence de conduire à un changement de méthode ou de présentation.

#### 4.2 Nouvelles normes et interprétations d'application obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 n'ayant pas conduit à un changement de méthode ou de présentation

**IFRS 3 révisée (2008) « Regroupements d'entreprises »** comporte les modifications suivantes qui auront probablement un impact sur les opérations du Groupe, mais n'en ont pas eu sur la période:

- La définition d'une entreprise a été élargie ce qui augmentera probablement le nombre d'acquisitions traitées en regroupements d'entreprises,
- La contrepartie éventuelle doit être évaluée à la juste valeur, les variations ultérieures étant comptabilisées en résultat,
- Les frais d'acquisition, autres que les frais d'émission d'actions ou de dettes, sont reconnus en charges lorsqu'ils sont encourus,
- Toute participation antérieure détenue dans la société acquise est évaluée à sa juste valeur, le gain ou la perte en résultant étant comptabilisé en résultat,
- Toute participation (minoritaire) ne donnant pas le contrôle est évaluée soit à la juste valeur, soit sur la base de sa part proportionnelle dans la juste valeur des actifs et des passifs identifiables de la société acquise, le choix s'effectuant transaction par transaction.
- IFRS 3 révisée sera appliquée de façon prospective et en conséquence n'aura pas d'impact sur les périodes antérieures;

**IAS 27 amendée « États financiers consolidés et individuels » (2008)** prévoit que les modifications de la part d'intérêts du Groupe dans une filiale conduisant au maintien du contrôle soient comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres. Quand le Groupe perd le contrôle d'une filiale, toute participation conservée dans cette ancienne filiale est évaluée à sa juste valeur et tout gain ou perte est comptabilisé en résultat.

Cet amendement n'a pas d'impact sur la période.

#### 4.3 Nouvelles normes et interprétations non encore appliquées

Un certain nombre de nouvelles normes, amendements de normes et interprétations seront en vigueur pour les exercices ouverts après le 1er janvier 2010 et n'ont pas été appliqués pour la préparation de ces états financiers consolidés. Aucun de ces textes ne devrait avoir d'effet significatif sur les états financiers consolidés du Groupe, à l'exception d'IFRS 9 : Instruments financiers, qui est applicable obligatoirement pour les états financiers consolidés 2013 du Groupe, et pourrait modifier la classification et l'évaluation des actifs financiers. Le Groupe ne prévoit pas d'adopter cette norme par anticipation et les impacts éventuels n'ont pas été déterminés.

#### 4.4 Recours à des estimations et aux jugements

Dans le cadre du processus d'établissement des états financiers consolidés, la détermination de certaines données figurant dans les états financiers nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations, en particulier pour la détermination des provisions et la réalisation des tests de valeur. Ces hypothèses, estimations ou appréciations sont établies sur la base des informations disponibles ou des situations existantes à la date d'arrêté des comptes. Ces estimations et hypothèses sont effectuées sur la base d'une expérience passée et de divers autres facteurs. Le





contexte actuel de forte dégradation de l'environnement économique et financier rend difficile l'appréhension des perspectives d'activité. Il est possible que les montants effectifs se révèlent ultérieurement et soient différents des estimations et des hypothèses retenues. La réalisation effective de certains événements postérieurement à la date d'arrêtés des comptes pourrait s'avérer différente des hypothèses, estimations et appréciations retenues dans ce cadre.

Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'effet des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les informations sur les principales sources d'incertitudes relatives aux estimations et les jugements exercés pour appliquer les méthodes comptables, susceptibles d'avoir les impacts les plus significatifs sur les montants comptabilisés dans les états financiers, sont incluses dans les notes suivantes :

- Note 5 Méthodes et règles d'évaluations – Goodwill
- Note 5 Méthodes et règles d'évaluations – Stocks

### 4.5 Saisonnalité

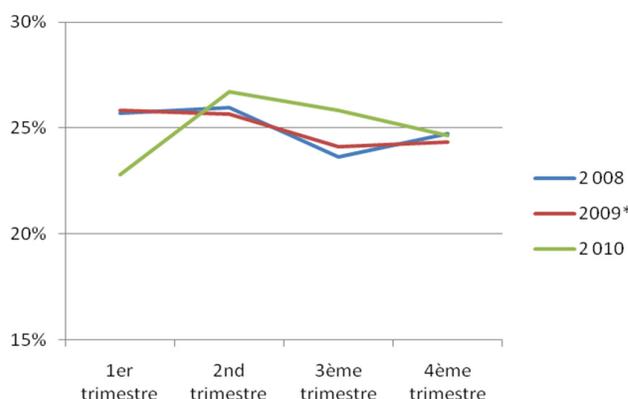
L'activité du Groupe est peu soumise à une saisonnalité.

L'approvisionnement d'une part, même s'il se fait par campagne pour certaines matières premières, est globalement réparti sur l'année entière avec un léger pic au printemps et au début de l'été ; tandis que l'approvisionnement en extrait est lui totalement dénué d'effet saisonnier.

Les ventes sont elles aussi peu soumises à une saisonnalité de manière générale. Certaines gammes spécifiques présentent des effets saisonniers comme les colorants et arômes pour boissons du secteur Food & Beverage au printemps et en été, ou quelques gammes de Nutrition & Health qui voient une plus forte progression en automne et hiver, au global elles se compensent entre elles et le mix produit est tel qu'il n'y a pas de saisonnalité marquée.

A titre illustratif de la saisonnalité, le graphique ci-contre reprend la répartition trimestrielle du chiffre d'affaires pour les 3 dernières années.

Seul le premier trimestre 2010 présente une moindre proportion, expliquée par l'amorce de l'intégration de la Division Ingrédients de Natraceutical, dont les effets sont visibles à compter du deuxième trimestre 2010.



\* La saisonnalité 2009 est présentée sur la base du chiffre d'affaires proforma.

### 4.6 Valeur d'entrée des actifs et des passifs

Les dates d'arrêtés des comptes annuels sont toutes fixées au 31 décembre.

Les états financiers consolidés incluent les états financiers de la société mère ainsi que ceux des entreprises contrôlées par la mère à la date d'arrêtés des comptes. Le contrôle s'entend comme le pouvoir de diriger les politiques financières



## Etats financiers consolidés et annexes

et opérationnelles d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités. Les filiales dont le Groupe détient directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par la méthode de l'intégration globale.

Le Groupe présente ses états financiers selon les principes contenus dans la norme IAS 1 « Présentation des états financiers ».

### Transactions en monnaies étrangères

Les transactions sont comptabilisées au cours historique au moment de leur réalisation.

Les écarts de change résultant de ces conversions sont comptabilisés en résultat, à l'exception d'un passif financier désigné comme couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger, ou d'instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie, qui sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

Lorsque le règlement d'un élément monétaire qui est une créance à recevoir ou une dette payable à une activité à l'étranger, n'est ni planifié, ni probable dans un avenir prévisible, les gains et pertes de change en résultant sont considérés comme faisant partie de l'investissement net dans une activité à l'étranger et sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et sont présentés en réserve de conversion.

### Conversion des comptes exprimés en monnaies étrangères

Les comptes des filiales étrangères du Groupe sont tenus dans leur monnaie fonctionnelle.

Les bilans des sociétés dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de consolidation sont convertis en euros au cours de clôture, à l'exception des capitaux propres qui sont convertis au cours historique.

Le compte de résultat est converti au cours moyen de la période, valeur approchée du cours à la date de transaction en l'absence de fluctuations significatives.

Les différences de conversion du bilan sont enregistrées distinctement au poste « Ecart de conversion » dans les capitaux propres et comprennent : l'incidence de la variation des taux de change sur les actifs et les passifs, la différence entre le résultat calculé au taux moyen et le résultat calculé au taux de clôture.

Les goodwill et ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition de filiales dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont considérés comme des actifs et passifs de la filiale. Ils sont donc exprimés dans la monnaie fonctionnelle de la filiale et convertis au taux de clôture.

Les cours de clôture utilisés sont les suivants :

Pays	Devises	Cours de clôture	
		31-déc-10	31-déc-09
USA	EUR / USD	1,3362	1,4338
UK	EUR / GBP	0,8608	0,9040
Suisse	EUR / CHF	1,2504	1,4878
Maroc	EUR / MAD	11,2412	11,2230
Chine	EUR / RMB	8,8220	9,7861
Australie	EUR / AUD	1,3136	1,6008
Brésil	EUR / BRL	2,2177	2,5113
Russie	EUR / RUB	40,8200	43,1540





Les cours moyen utilisés sont les suivants :

Pays	Devises	Cours moyen	
		31-déc-10	31-déc-09
USA	EUR / USD	1,3220	1,3879
UK	EUR / GBP	0,8588	0,8988
Suisse	EUR / CHF	1,3951	1,4895
Maroc	EUR / MAD	11,1390	11,3404
Chine	EUR / RMB	9,0104	10,0271
Australie	EUR / AUD	1,4597	
Brésil	EUR / BRL	2,2976	
Russie	EUR / RUB	40,3850	

Rappelons que les sociétés acquises en 2009 l'ont été en date du 30 décembre 2009 et qu'à ce titre, seuls leurs bilans ont été consolidés.

## Note 5 Méthodes et règles d'évaluations

### 5.1 Goodwill

En application de la norme IFRS 3 révisée, lors d'un regroupement d'entreprises, les actifs, passifs et passifs éventuels de la filiale sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition.

Depuis le 1er janvier 2010, le Groupe applique IFRS 3 Regroupement d'entreprises (2008) pour la comptabilisation des regroupements d'entreprises. Cette nouvelle norme n'a pas eu d'impact sur la période.

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés par application de la méthode de l'acquisition en date d'acquisition, qui est la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe.

Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Pour apprécier le contrôle, le Groupe prend en compte les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables.

Pour les acquisitions survenues à compter du 1er janvier 2010, le Groupe évalue le goodwill comme la juste valeur de la contrepartie transférée (incluant la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise) augmentée du montant comptabilisé pour toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise, moins le montant net comptabilisé (généralement la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et des passifs repris, tous ces éléments étant évalués à la date d'acquisition. Quand la différence est négative, un profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat.

Le groupe choisi transaction par transaction d'évaluer à la date d'acquisition toute participation ne donnant pas le contrôle, soit à la juste valeur, soit à la quote-part dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise.

Pour les acquisitions réalisées antérieurement au 1er janvier 2010, le goodwill représente l'excédent du coût d'acquisition par rapport à la quote-part du Groupe dans les montants comptabilisés (généralement à la juste valeur) au titre des actifs, passifs et passifs éventuels.

Les coûts liés à l'acquisition, autres que ceux liés à l'émission d'une dette ou de titres de capital, que le Groupe supportait du fait d'un regroupement d'entreprises, ont été pris en compte dans le coût d'acquisition.



## Etats financiers consolidés et annexes

---

Les goodwill sont rattachés aux unités génératrices de trésorerie du Groupe (UGT).

Les UGT retenues par le Groupe correspondent aux secteurs opérationnels, au nombre de 3, tels que décrit en note 5.10 :

- Amériques,
- Europe, Afrique, Russie,
- Asie.

Conformément à la norme IFRS 3 révisée « Regroupement d'entreprises », les goodwill ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au moins une fois par an.

Conformément à la norme IAS 36, la méthode de test de perte de valeur des actifs retenue par le Groupe consiste à :

- élaborer des flux de trésorerie après impôt normatif sur la base du plan stratégique de l'UGT considérée ;
- déterminer une valeur d'utilité par une méthode comparable à toute valorisation d'entreprise en actualisant les flux de trésorerie au coût moyen pondéré du capital (Weighted Average Cost of Capital – WACC-) du secteur ;
- comparer cette valeur d'utilité à la valeur comptable des actifs pour déterminer s'il y a lieu de constater une perte de valeur ou non.

La valeur d'utilité est déterminée à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale. Le taux d'actualisation retenu pour ces calculs est le coût moyen pondéré après impôts du capital.

Les hypothèses utilisées et résultats des tests de sensibilités sont détaillés en note 6 - Goodwill.

### 5.2 Immobilisations incorporelles (hors goodwill)

#### *Recherche et développement*

Les dépenses de recherche supportées en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances scientifiques ou techniques nouvelles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les activités de développement impliquent l'existence d'un plan ou d'un modèle en vue de la production de produits et procédés nouveaux ou substantiellement améliorés. Les dépenses de développement sont comptabilisées en tant qu'immobilisation si et seulement si les coûts peuvent être mesurés de façon fiable et le Groupe peut démontrer la faisabilité technique et commerciale du produit ou du procédé, l'existence d'avantages économiques futurs probables et son intention ainsi que la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement et utiliser ou vendre l'actif. Les dépenses ainsi portées à l'actif comprennent les coûts des matières, de la main d'œuvre directe, les frais généraux directement attribuables nécessaires pour préparer l'actif à être utilisé de la manière prévue et les coûts d'emprunt capitalisés. Les autres dépenses de développement sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses de développement portées à l'actif sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les autres immobilisations incorporelles acquises sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.





Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Catégories d'Immobilisations	Durée d'utilité
Cientèles	Linéaire : 12 ans
Logiciels	Linéaire : 3 à 5 ans
Marques	Linéaire : 4 à 5 ans
Frais de développement	Linéaire : 5 ans

### 5.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les amortissements sont comptabilisés en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée pour chaque composant d'immobilisations corporelles.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Catégories d'Immobilisations	Durée d'utilité
Constructions sur sol propre	Linéaire : 15 à 20 ans
Constructions sur sol d'autrui	Linéaire : 10 à 20 ans
Installations techniques matériels et outillage	Linéaire : 5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	Linéaire : jusqu'à 10 ans

Les contrats de location ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés en tant que contrats de location financement.

### 5.4 Stocks

Le coût des stocks est évalué par lot au prix de revient et comprend les coûts d'acquisition des matières premières, les coûts de production ou de transformation, la quote-part appropriée des coûts indirects fondée sur la capacité normale de production et les autres coûts encourus pour les amener à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

### 5.5 Instruments Financiers

#### 5.5.1 Actifs financiers non dérivés

Le Groupe a les actifs financiers non dérivés suivants : des dépôts et cautionnement, des titres non consolidés, des créances, les équivalents de trésorerie et des actifs financiers disponibles à la vente.

#### Actifs financiers

Les actifs financiers sont constitués de dépôts et cautionnement et de titres non consolidés. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur, dans les rares cas où la juste valeur ne peut être obtenue, ceux-ci sont évalués au coût historique.

Lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation, des pertes de valeurs significatives et durables sont comptabilisées en résultat.



## Etats financiers consolidés et annexes

---

### *Créances et autres débiteurs*

Les créances sont évaluées à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, puis au coût amorti diminué du montant des pertes de valeurs. En effet, une dépréciation est constatée dès lors que l'encaissement d'une créance présente un risque, même partiel, de non réalisation.

### *Trésorerie et équivalents de trésorerie*

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités, les comptes bancaires courants, les valeurs mobilières de placement réalisables à très court terme et facilement convertibles en liquidités et qui ne présentent pas de risque significatif d'évolution de valeur.

#### *5.5.2 Passifs financiers non dérivés*

Les passifs financiers comprennent les emprunts et les découverts bancaires.

Excepté lorsqu'ils font l'objet d'une couverture de juste valeur, les passifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### *5.5.3 Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture*

Le Groupe détient des instruments financiers dérivés afin de couvrir son exposition aux risques de change et de taux.

Lors de la désignation initiale de la couverture, le Groupe documente formellement la relation entre l'instrument de couverture et l'instrument couvert, les objectifs de gestion des risques et la stratégie poursuivie lors de la mise en place de la couverture, ainsi que les méthodes qui seront utilisées pour apprécier l'efficacité de la relation de couverture. Le Groupe apprécie, à la mise en place de la relation de couverture et de façon continue, s'il s'attend à ce que les instruments de couverture soient « hautement efficaces » pour compenser les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie des éléments couverts sur la période sur laquelle la couverture est désignée.

Pour une couverture de flux de trésorerie afférente à une transaction prévue, il doit être hautement probable que la transaction se réalisera et cette transaction doit comporter une exposition aux variations de flux de trésorerie qui pourrait in fine affecter le résultat.

Les dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur. Après la comptabilisation initiale, les dérivés sont évalués à la juste valeur et les variations en résultant sont comptabilisées selon les modalités décrites ci-dessous.

### *Couvertures de flux de trésorerie*

Lorsqu'un dérivé est désigné comme instrument de couverture dans une couverture de variation des flux de trésorerie attribuable à un risque particulier associé à un actif ou passif comptabilisé ou à une transaction prévue hautement probable qui pourrait affecter le résultat, la partie efficace des variations de la juste valeur du dérivé est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et présentée dans la réserve de couverture au sein des capitaux propres. Le montant comptabilisé en autres éléments du résultat global est sorti et inclus dans le compte de résultat sur la période au cours de laquelle les flux de trésorerie couverts affectent le résultat ; ce montant est comptabilisé sur la même ligne du résultat global que l'élément couvert.

Toute partie inefficace dans les variations de juste valeur du dérivé est comptabilisée immédiatement en résultat.

Le groupe a mis en place des swaps de taux en vue de couvrir ses risques sur flux de trésorerie.

### *Couverture de juste valeur*

Une couverture de juste valeur est une couverture de l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé, ou d'un engagement ferme non comptabilisé, pouvant affecter le résultat.

Pour la couverture de juste valeur des actifs et passifs existants, la partie couverte de ces éléments est évaluée au bilan à sa juste valeur. La variation de cette juste valeur est comptabilisée au compte de résultat où elle est compensée par les variations symétriques de juste valeur des instruments financiers de couverture.

Afin de couvrir son risque de change, le groupe a mis en place des couvertures de change sur ses emprunts en devise.





### 5.6 Activités, actifs et passifs destinés à être cédés

En application d'IFRS 5, les actifs et passifs qui sont immédiatement disponibles pour être vendus dans leur état actuel, et dont la vente est hautement probable, sont présentés au bilan en actifs et passifs destinés à être cédés. Quand un groupe d'actifs est destiné à être cédé lors d'une transaction unique, on considère le groupe d'actifs dans son ensemble ainsi que les passifs qui s'y rattachent. La réalisation de la cession est prévue dans l'année suivant cette présentation de l'actif ou du groupe d'actifs.

Les actifs, ou groupe d'actifs, destinés à être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur nette comptable et la juste valeur nette des coûts de cession. Les actifs non courants présentés au bilan comme détenus pour la vente ne sont plus amortis à compter de cette présentation.

Pour les activités abandonnées, leur résultat est présenté en distinguant le résultat des activités poursuivies des activités arrêtées et leurs flux de trésorerie sont présentés sur une ligne distincte du tableau des flux de trésorerie.

### 5.7 Avantages du personnel

Les avantages postérieurs à l'emploi accordés par le Groupe varient en fonction des obligations légales et de la politique de chaque filiale en la matière. Ils comportent des régimes à cotisations définies et des régimes à prestations définies.

En ce qui concerne les régimes à cotisations définies, les obligations du Groupe se limitent au paiement de cotisations périodiques à des organismes extérieurs qui en assurent la gestion administrative et financière. Les charges comptabilisées relatives à ces plans correspondent aux cotisations payées pendant la période de référence.

Conformément à la norme IAS 19, seuls les régimes à prestations définies créent des engagements futurs pour le Groupe. Ils sont constitués d'obligations résultant de régimes de retraite et d'indemnités de cessation de service.

Ces engagements font l'objet d'évaluations périodiques par des actuaires indépendants, sur la base d'hypothèses qui peuvent varier au cours du temps. Ces obligations sont dans la plupart des cas préfinancées par des cotisations employeurs et employés au travers de fonds externes, constituant des entités légales séparées dont les investissements sont soumis aux fluctuations des marchés financiers.

Le Groupe comptabilise, au titre de régimes à prestations définies la totalité des écarts actuariels et la totalité des dépenses au titre des régimes à cotisations définies en charge de personnel.



## Etats financiers consolidés et annexes

---

### 5.8 Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, que l'obligation peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Le montant de la provision est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux, avant impôt, reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à ce passif. L'effet de la désactualisation est comptabilisé dans les charges financières.

### 5.9 Ventes de biens

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur.

Le chiffre d'affaires consolidé est constitué par le montant des ventes hors taxes résultant des activités courantes des sociétés de l'ensemble consolidé, après élimination des opérations internes.

### 5.10 Information sectorielle

En application de la norme IFRS 8 sur l'information sectorielle, le Groupe définit un secteur opérationnel comme une composante d'une entité :

- qui se livre à des activités à partir desquelles elle est susceptible d'acquies des produits des activités ordinaires et d'encourir des charges,
- dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au secteur et à évaluer sa performance,
- et pour laquelle des informations financières isolées sont disponibles.

Le reporting interne mis à la disposition des principaux décideurs opérationnels, PDG et DG délégué, correspond à l'organisation managériale du Groupe Naturex qui est basée sur une segmentation géographique selon les trois zones suivantes :

- **Amériques** : regroupant les sociétés du groupe Naturex Inc et Naturex Ingredients Naturals Ltda (anciennement Exnama),
- **Europe, Afrique, Russie** : regroupant les sociétés du groupe Naturex SA, Naturex Spa, Naturex Ltd (anciennement Overseal Natural Ingredients), SCI Les Broquetons, Naturex Maroc, Naturex UK Ltd, Naturex AG (anciennement Obipektin AG), Naturex SL (anciennement Xerutan SL), Naturex GMBH, Naturex SPRL et Naturex LLC (anciennement Natraceutical Russia OOO).
- **Asie** : regroupant les sociétés du groupe Naturex Trading Shanghai, KF Specialty Ingredients Pty Ltd (ex Kingfood Australia Pty Ltd) et Naturex Australia Pty Ltd.

Le Groupe identifie et présente donc ses secteurs opérationnels basés sur l'information transmise en interne à la Direction.

### 5.11 Impôts sur le résultat

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés en résultat sauf s'ils se rattachent à un regroupement d'entreprises ou à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global.

L'impôt exigible est (i) le montant estimé de l'impôt dû (ou à recevoir) au titre du bénéfice (ou de la perte) imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de reporting, et (ii) tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes. L'impôt exigible inclut également toute dette d'impôt qui provient de la déclaration de dividendes.





Les corrections ou traitements comptables opérés en consolidation peuvent entraîner la modification des résultats des sociétés consolidées. Les différences temporelles apparaissant au bilan entre les valeurs consolidées et les valeurs fiscales des actifs et passifs correspondants donnent lieu au calcul d'impôts différés.

Conformément à la norme IAS 12, le Groupe présente les impôts différés dans le bilan consolidé séparément des autres actifs et passifs. Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils seraient récupérés au cours des années ultérieures. Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte des éléments suivants :

- prévisions de résultats fiscaux futurs ;
- historique des résultats fiscaux des années précédentes.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués selon la méthode bilancielle du report variable, c'est-à-dire en utilisant le taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, en tenant compte des majorations ou minorations de taux dans le futur.

L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé reflète les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont l'entreprise s'attend, à la date de clôture, à recouvrer ou régler la valeur comptable de ces actifs et passifs.

### 5.12 Résultat par action

Le résultat et le résultat dilué par action sont présentés pour le résultat dans son ensemble.

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux porteurs d'actions par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, ajusté des actions propres.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le bénéfice net attribuable aux actions et le nombre moyen d'actions en circulation sont ajustés des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

### 5.13 Avantages sur capitaux propres au profit du personnel

Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », la juste valeur des options d'achat et de souscription d'actions et les offres réservées aux salariés portant sur des actions du Groupe sont évaluées à la date d'octroi.

La valeur des options d'achat et de souscription d'actions est notamment fonction du prix d'exercice, de la probabilité de réalisation des conditions d'exercice de l'option, de la durée de vie de l'option, du prix actuel des actions sous-jacentes, de la volatilité attendue du prix de l'action, des dividendes attendus et du taux d'intérêt sans risque sur la durée de vie de l'option. Cette valeur est enregistrée en charges de personnel linéairement sur la période d'acquisition des droits avec une contrepartie directe en capitaux propres pour les plans dénoués en actions et en dette vis-à-vis du personnel pour les plans dénoués en trésorerie.

## Note 6 Goodwill

	01/01/2010	Ajustements de Juste Valeur	Acquisition	Ecarts de conversion	31/12/2010
<i>En milliers d'euros</i>					
Amériques	36 208	-	-	2 294	38 502
Europe / Afrique / Russie	35 857	3 593	-	3 330	42 782
Asie	2 026	95	-	464	2 584
<b>Total</b>	<b>74 091</b>	<b>3 688</b>	<b>- #</b>	<b>6 087</b>	<b>83 867</b>

Dans la mesure où le groupe n'a pas appliqué par anticipation la norme IFRS 3 révisée en 2009, les frais d'acquisitions sont compris dans le coût du regroupement d'entreprise. La norme IFRS 3 révisée étant applicable de façon prospective, le groupe continue de comptabiliser les dépenses complémentaires liées à l'acquisition de 2009 dans le coût d'acquisition en 2010.

## Etats financiers consolidés et annexes

---



Les variations de goodwill correspondent à la révision des justes valeurs acquises ainsi qu'à l'évolution du coût d'acquisition. L'impact des variations de justes valeurs est décrit dans les notes suivantes.

Un protocole d'accord a été signé le 16 mars 2011 entre les groupes Naturex et Natra dans le but d'arrêter définitivement le prix de l'acquisition de la Division Ingrédients de Natraceutical.

L'accord conclu entérine le prix définitif de l'acquisition : l'impact, comptabilisé sur la période, correspond à une augmentation de prix de 525 milliers d'euros au regard de ce qui avait été comptabilisé au 31 décembre 2009.

Il est à noter qu'à la date de publication du présent document, les éléments de cet accord sont conditionnés à l'obtention de l'accord des banques de Natraceutical.

Les goodwill font l'objet de test d'impairment annuels. Aucun indice de perte de valeur n'a été identifié.

Des tests de perte de valeur ont été réalisés au 31 décembre 2010, les hypothèses retenues étaient les suivantes :

- flux de trésorerie à 5 ans basés sur le réalisé 2010 et des projections pour les 4 exercices suivants correspondants aux projections réalisées pour le business plan du groupe et sur l'ancien périmètre. Ces projections sont principalement indexées sur l'expérience passée, ajustée des perspectives d'évolution du marché à moyen et long terme.
- taux d'actualisation après impôt de 7,82 %, déterminé annuellement selon la méthode de calcul du WACC – Weighted Average Cost of Capital (correspondant à la moyenne pondérée des coûts des capitaux propres et des coûts de la dette);
- une valeur terminale sans taux de croissance à l'infini ;

Le taux d'actualisation retenu est un taux après impôt, l'application d'un taux avant impôt est sans incidence sur les calculs de valeurs d'utilité des UGT.

Un calcul de sensibilité au taux d'actualisation a été réalisé au 31 décembre 2010, tel que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable. Les taux d'actualisation obtenus sont très supérieurs à celui utilisé par le Groupe et ne mettent en évidence qu'il n'y a pas de risque d'impairment.





## Note 7 Actifs non courants

### 7.1 Acquisitions et cessions

Au 31 décembre 2010, les valeurs brutes des immobilisations se décomposent comme suit :

	01/01/2010	Virements de poste à poste	Ajustement Juste Valeur et coûts d'acquisition	Acquisitions	Cessions ou mises au rebut	Ecart de conversion	31/12/2010
<i>En milliers d'euros</i>							
<b>Goodwill :</b>	<b>74 091</b>	-	<b>3 689</b>	-	-	<b>6 087</b>	<b>83 867</b>
<b>Incorporelles :</b>	<b>4 468</b>	<b>140</b>	<b>683</b>	<b>3 854</b>	<b>133</b>	<b>189</b>	<b>9 201</b>
Clientèle	-	-	883	1 547	-	94	2 523
Logiciels et marques	3 130	75	-200	747	122	57	3 688
Frais de développement	1 264	-	-	1 469	-	29	2 762
Immobilisations en cours	74	65	-	91	12	9	228
<b>Corporelles :</b>	<b>119 231</b>	<b>-140</b>	<b>-66</b>	<b>11 978</b>	<b>391</b>	<b>7 776</b>	<b>138 388</b>
Terrains	5 223	4 563	-	202	20	1 260	11 229
Constructions & Aménagements	62 626	-3 672	-	4 531	59	4 048	67 474
Inst. Techn. Mat. Outils	45 092	81	-66	4 299	148	2 101	51 359
Autres immob. corporelles	4 057	568	-	1 619	163	290	6 370
Immobilisations en cours	2 232	-1 680	-	1 327	-	77	1 956
<b>Actifs financiers :</b>	<b>2 579</b>	-	<b>-629</b>	<b>76</b>	<b>133</b>	<b>38</b>	<b>1 931</b>
Titres de participation	2 175	-	-629	-	-	-	1 546
Prêts	37	-	-	-	14	3	27
Dépôts et cautionnements	366	-	-	76	119	35	358
<b>Actifs non courants détenus en vue de la vente:</b>	<b>802</b>	-	-	-	<b>802</b>	-	-
<b>Total</b>	<b>201 170</b>	-	<b>3 677</b>	<b>15 908</b>	<b>1 459</b>	<b>14 091</b>	<b>233 387</b>

Les reclassements correspondent principalement à l'activation d'immobilisations en cours au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

La variation du goodwill est décrite en note 6.

Les principaux investissements incorporels correspondent aux rachats de clientèles effectués postérieurement à l'acquisition de la Division Ingrédients de Natraceutical. La Division travaillait avec de multiples agents dont les principaux portefeuilles ont été rachetés sur l'année.

Les investissements corporels concernent principalement les investissements productifs réalisés sur les unités industrielles du groupe.

# Etats financiers consolidés et annexes



Au 31 décembre 2009, les valeurs brutes des immobilisations se décomposaient comme suit :

En milliers d'euros	01/01/2009	Virements de poste à poste	Entrée de périmètre Valeur nette	Acquisitions	Cessions ou mises au rebut	Ecart de conversion	31/12/2009
<b>Goodwill :</b>	<b>53 591</b>	<b>-226</b>	<b>20 643</b>	<b>1 033</b>	<b>-</b>	<b>-950</b>	<b>74 091</b>
<b>Incorporelles :</b>	<b>3 007</b>	<b>-</b>	<b>555</b>	<b>951</b>	<b>40</b>	<b>-5</b>	<b>4 468</b>
Logiciels et marques	2 211	-	392	573	40	-5	3 130
Frais de développement	797	-	163	304	-	-	1 264
Immobilisations en cours	-	-	-	74	-	-	74
<b>Corporelles :</b>	<b>65 381</b>	<b>-</b>	<b>46 689</b>	<b>8 265</b>	<b>560</b>	<b>-544</b>	<b>119 231</b>
Terrains	2 091	507	2 629	-	-	-4	5 223
Constructions	24 235	498	35 288	2 852	-	-247	62 626
Inst. Techn. Mat. Outill.	34 140	292	8 280	2 746	314	-237	44 907
Inst. Techn. Mat. Outill. en Crédit bail	204	-	-	-	-	-19	185
Autres immob. corporelles	2 981	63	492	766	247	-11	4 044
Mat. Transp. En Crédit Bail	36	-	-	-	-	-22	13
Immobilisations en cours	1 695	-1 359	-	1 901	-	-4	2 232
<b>Actifs financiers :</b>	<b>1 209</b>	<b>226</b>	<b>1 174</b>	<b>58</b>	<b>83</b>	<b>-6</b>	<b>2 579</b>
Avances/immo financières	-	-	-	-	-	-	-
Titres de participation	984	226	969	-	-	-3	2 175
Prêts	51	-	-	-	13	-1	37
Dépôts et cautionnements	174	-	206	58	70	-1	366
<b>Actifs non courants détenus en vue de la vente :</b>	<b>826</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-24</b>	<b>802</b>
<b>Total</b>	<b>124 015</b>	<b>-</b>	<b>69 061</b>	<b>10 307</b>	<b>684</b>	<b>-1 529</b>	<b>201 170</b>

## 7.2 Amortissements et dépréciations

Au 31 décembre 2010, les amortissements et dépréciations des immobilisations se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	01/01/2010	Virements de poste à poste	Dotations	Cessions ou mises au rebut	Provisions	Ecart de conversion	31/12/2010
<b>Incorporelles :</b>	<b>1 465</b>	<b>-</b>	<b>1 465</b>	<b>80</b>	<b>-</b>	<b>40</b>	<b>2 891</b>
Clientèle	-	-	189	-	-	8	197
Logiciels et marques	1 034	-	834	80	-	30	1 817
Frais de développement	431	-	438	-	-	2	871
Autres immob. incorporelles	-	-	5	-	-	-	5
<b>Corporelles :</b>	<b>35 537</b>	<b>-</b>	<b>9 849</b>	<b>396</b>	<b>-2</b>	<b>1 087</b>	<b>46 075</b>
Constructions & Aménagements	9 011	320	4 132	3	-2	319	13 776
Inst. Techn. Mat. Outill.	24 246	-872	4 894	133	-	604	28 739
Autres immob. corporelles	2 280	552	824	260	-	164	3 560
<b>Actifs financiers :</b>	<b>1 206</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 206</b>
Titres de participation	1 206	-	-	-	-	-	1 206
<b>Actifs non courants détenus en vue de la vente :</b>	<b>7</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-7</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total</b>	<b>38 216</b>	<b>-</b>	<b>11 315</b>	<b>477</b>	<b>-9</b>	<b>1 128</b>	<b>50 172</b>





Au 31 décembre 2009, les amortissements et dépréciations des immobilisations se décomposaient comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	01/01/2009	Virements de poste à poste	Entrée de périmètre	Dotations	Cessions ou mises au rebut	Provisions	Ecarts de conversion	31/12/2009
<b><i>Incorporelles :</i></b>	<b>824</b>	-	-	<b>685</b>	<b>40</b>	-	<b>-3</b>	<b>1 465</b>
Logiciels et marques	613	-	-	464	40	-	-3	1 034
Frais de développement	211	-	-	220	-	-	-	431
<b><i>Corporelles :</i></b>	<b>31 764</b>	-	-	<b>4 593</b>	<b>541</b>	-	<b>-280</b>	<b>35 537</b>
Constructions	7 562	-	-	1 503	-	-	-55	9 011
Inst. Techn. Mat. Outill.	22 120	-19	-	2 493	304	-	-184	24 107
Inst. Techn. en Crédit bail	116	-	-	42	-	-	-19	139
Autres immob. corporelles	1 943	19	-	549	237	-	-	2 274
Mat. Transp. En Crédit Bail	23	-	-	6	-	-	-22	7
<b><i>Actifs financiers :</i></b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 206</b>	<b>-</b>	<b>1 206</b>
Titres de participation	-	-	-	-	-	1 206	-	1 206
<b><i>Actifs non courants détenus en vue de la vente :</i></b>	<b>7</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>7</b>
<b>Total</b>	<b>32 595</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5 278</b>	<b>581</b>	<b>1 206</b>	<b>-283</b>	<b>38 216</b>

### 7.3 Actifs détenus en vue de la vente

Au 31 décembre 2009 le groupe détenait des immobilisations en vue de la vente d'une valeur de 795 milliers d'euros correspondant au terrain et bâtiment de l'ancienne filiale Chart (Paterson, NJ, USA ) absorbée par Naturex Inc en 2008.

L'ensemble immobilier a été cédé en 2010 à une valeur proche de sa valeur comptable.

En date du 31 décembre 2010, le groupe ne dispose plus d'actifs détenus en vue de la vente.

# Etats financiers consolidés et annexes



## Note 8 Juste valeur des actifs et passifs financiers

Une évaluation de la juste valeur des instruments financiers du Groupe est effectuée dans la mesure où les données des marchés financiers permettent une estimation pertinente de leur valeur vénale dans une optique non liquidatrice.

Catégories comptables		31/12/2010		31/12/2009	
		Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
<i>En milliers d'euros</i>					
Prêts et dépôts et cautionnements	Prêts et créances	384	384	403	403
Titres de participation, nets	AFS	340	340	969	969
Instruments dérivés actif non courants	Actifs en juste valeur par le biais du compte de résultat	546	546	-	-
Instruments dérivés actif courants	Actifs en juste valeur par le biais du compte de résultat	267	267	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Prêts et créances	17 460	17 460	15 612	15 612
<b>Sous-total Actifs financiers</b>		<b>18 997</b>	<b>18 997</b>	<b>16 984</b>	<b>16 984</b>
Prêts bancaires garantis	Passifs au coût amorti	117 101	127 035	98 421	106 263
Contrats de location financement	Passifs au coût amorti	299	325	146	158
Dettes rattachées à des participations	Passifs au coût amorti	891	891	620	577
Instruments dérivés passif non courants	Passifs en juste valeur, instruments de couverture	2 534	2 534	-	-
Instruments dérivés passif courants	Passifs en juste valeur, instruments de couverture	702	702	-	-
Découverts bancaires	Passifs au coût amorti	1 293	1 293	5 238	5 238
<b>Sous-total Passifs financiers</b>		<b>122 821</b>	<b>132 780</b>	<b>104 425</b>	<b>112 237</b>
<b>Total</b>		<b>103 824</b>	<b>113 783</b>	<b>87 441</b>	<b>95 253</b>

Les actualisations des flux de trésorerie futurs ont été évaluées au taux de 7.82%.

Les valeurs mobilières de placement (juste valeur de niveau 1) et les instruments dérivés (juste valeur de niveau 2) sont les seuls instruments financiers valorisés à la juste valeur.

	Juste Valeur de la classe au 31/12/2010	Cours Cotés	Modèle interne avec paramètres observables	Modèle interne avec des paramètres non observables
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<i>En milliers d'euros</i>				
Valeurs mobilières de placement	408	408		
Instruments dérivés actifs	813		813	
Titres de participation	340			340
Instruments dérivés passifs	3 236		3 236	





La juste valeur des instruments financiers dérivés s'établit ainsi :

<i>En milliers d'euros</i>	Total Actifs	Actifs courants	Actifs non courants	Total Passifs	Passifs courants	Passifs non courants
Dérivés relevant de la comptabilité de couverture	-	-	-	3 236	702	2 534
Dérivés relevant de la comptabilité de juste valeur	813	267	546	-	-	-
<b>Position nette au 31/12/2010</b>	<b>813</b>	<b>267</b>	<b>546</b>	<b>3 236</b>	<b>702</b>	<b>2 534</b>

### Note 9 Actifs et passifs d'impôts différés

La répartition des impôts différés du groupe s'établit comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2010	31/12/2009
Provisions IAS 19	52	47
Immobilisations incorporelles	258	-
Immobilisations corporelles	996	548
Provisions et autres dettes	2 500	548
Déficits reportables	358	299
Autres différences temporelles	518	406
Instruments financiers	1 034	-
<b>Impôts différés actifs</b>	<b>5 716</b>	<b>1 849</b>
Immobilisations incorporelles	(2 930)	(1 774)
Immobilisations corporelles	(5 405)	(4 120)
Autres différences temporelles	(2 846)	(1 669)
<b>Impôts différés passifs</b>	<b>(11 181)</b>	<b>(7 562)</b>

### Note 10 Stocks et en cours

La ventilation des stocks par nature se décompose comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	01/01/2010	Virement de poste à poste	Ajustement de Juste Valeur	Variation	Ecart de conversion	31/12/2010
Matières premières	28 133	1 333	-	6 246	2 875	38 587
Consommables	2 589	-1 911	-	229	47	954
Produits finis et semi finis	48 612	578	-211	8 732	3 789	61 500
En cours de production biens & services	-	-	-	-	-	-
<b>Total Stock Brut</b>	<b>79 334</b>	<b>-</b>	<b>-211</b>	<b>15 207</b>	<b>6 712</b>	<b>101 041</b>
Provisions	-2 515	-	-1 465	1 663	-497	-2 814
<b>Total Stock Net</b>	<b>76 819</b>	<b>-</b>	<b>-1 676</b>	<b>16 870</b>	<b>6 215</b>	<b>98 227</b>



## Etats financiers consolidés et annexes

### Note 11 Clients et autres débiteurs

Le détail des comptes clients et autres comptes débiteurs se présente comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2010	31/12/2009
Créances commerciales	42 507	34 754
Créances fiscales et sociales	7 098	5 177
Autres créances	1 608	1 384
<b>Total brut</b>	<b>51 213</b>	<b>41 314</b>
Dépréciations	-1 565	-1 959
<b>Total net</b>	<b>49 648</b>	<b>39 355</b>

L'antériorité des créances commerciales en date de clôture s'analyse comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	Brut		Dépréciation	
	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2009
Non Echues	29 366	25 195	-	-
1 à 30 jours	7 561	5 637	-	-
31 à 60 jours	2 370	1 520	-	-
61 à 90 jours	973	385	-	-
Plus de 90 jours	2 236	2 018	-1 565	-1 959
<b>Total</b>	<b>42 507</b>	<b>34 754</b>	<b>-1 565</b>	<b>-1 959</b>

Les dépréciations de créances commerciales ont évoluées comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	01/01/2010	Ajustement de Juste Valeur	Dotations	Reprises	Change	31/12/2010
Provisions clients	1 959	236	1 034	-1 795	131	1 565

### Note 12 Trésorerie

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2010	31/12/2009
Trésorerie	17 051	15 203
Valeurs mobilières de placement	408	408
<b>Total</b>	<b>17 460</b>	<b>15 612</b>





### Note 13 Dettes financières

<i>En milliers d'euros</i>	01/01/2010	Nouveaux	Remboursés	Change	31/12/2010
Emprunts	98 421	28 026	-16 551	7 204	117 101
Emprunts liés aux locations financements	146	240	-105	18	299
Dettes liées à des participations	620	268	-	4	891
<b>Sous-total</b>	<b>99 187</b>	<b>28 534</b>	<b>-16 656</b>	<b>7 226</b>	<b>118 291</b>
Concours bancaires	5 238	-	-3 945	-	1 293
<b>Total dette financière</b>	<b>104 425</b>	<b>28 534</b>	<b>-20 601</b>	<b>7 226</b>	<b>119 585</b>

La dette financière nette du groupe s'élève à 102 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 89 millions d'euros au 31 décembre 2009.

La dette financière brute s'élève à 120 millions d'euros au 31 décembre 2010, majoritairement composée du crédit structuré mis en place le 30 décembre 2009 (représentant 120 millions d'euros).

La convention de crédit liant le groupe aux prêteurs comporte une clause relative au respect des covenants bancaires sur des bases semestrielles.

Au 31 décembre 2010, ces ratios sont respectés.

La répartition par échéances de la dette financière brute se détaille comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	Total	Non courant		
		Courant à 1 an	2 à 5 ans	+ de 5 ans
Emprunts	117 400	8 961	74 616	33 822
Dettes rattachées à des participations	-	-	-	-
Concours bancaires	1 293	1 293	-	-
Dettes liées à des participations	891	891	-	-
<b>Total dette financière au 31/12/2010</b>	<b>119 585</b>	<b>11 146</b>	<b>85 616</b>	<b>22 822</b>
<b>Total dette financière en % au 31/12/2010</b>		<b>9.3%</b>	<b>71.6%</b>	<b>19.1%</b>
<b>Total dette financière au 31/12/2009</b>	<b>104 425</b>	<b>21 545</b>	<b>55 768</b>	<b>27 112</b>
<b>Total dette financière en % au 31/12/2009</b>		<b>20.6%</b>	<b>53.4%</b>	<b>26.0%</b>



## Etats financiers consolidés et annexes

### 13.1 Dettes financières non courantes

Les échéances de la dette financière non courante se décrivent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	Total	2 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunts	108 263	74 440	33 822
Emprunts liés aux locations financements	176	176	-
<b>Total dettes financières à plus d'un an au 31/12/2010</b>	<b>108 439</b>	<b>74 616</b>	<b>33 822</b>
<b>Total dettes financières à plus d'un an au 31/12/2009</b>	<b>82 880</b>	<b>55 768</b>	<b>27 112</b>

Les variations de la dette financière non courante se décrivent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	01/01/2010	Nouveaux	Remboursés	Transferts en moins d'un an	Change	31/12/2010
Emprunts	82 811	27 688	-634	-9 719	8 116	108 263
Emprunts liés aux locations financements	69	192	-	-103	18	176
<b>Total dette financière non courante</b>	<b>82 880</b>	<b>27 880</b>	<b>-634</b>	<b>-9 822</b>	<b>8 134</b>	<b>108 439</b>

### 13.2 Autres passifs financiers courants

Les autres passifs financiers courants se décrivent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2010	31/12/2009
Emprunts	8 838	15 610
Emprunts liés aux locations financements	123	76
Dettes liées à des participations	891	620
<b>Total dettes financières à moins d'un an</b>	<b>9 852</b>	<b>16 306</b>

Les variations des autres passifs financiers courants se décrivent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	01/01/2010	Nouveaux	Remboursés	Transferts du plus d'un an	Change	31/12/2010
Emprunts	15 610	338	-15 917	9 719	-912	8 838
Emprunts liés aux locations financements	76	48	-105	103	-	123
Dettes liées à des participations	620	268	-	-	4	891
<b>Total dette financière courante</b>	<b>16 306</b>	<b>654</b>	<b>-16 022</b>	<b>9 822</b>	<b>-909</b>	<b>9 852</b>
<b>Concours bancaires</b>	<b>5 238</b>	<b>-</b>	<b>-3 945</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 293</b>





### 13.3 Concours bancaires

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2010	31/12/2009
Concours bancaires courants	1 293	5 238
<b>Total</b>	<b>1 293</b>	<b>5 238</b>

Tel qu'indiqué en Note 16.2, à la date de clôture, le groupe dispose d'autorisations court terme pour un montant de 20 millions d'euros et 6 millions de dollars.

Au 31 décembre 2010, elles sont utilisées à hauteur de 16,3 millions d'euros, contre 1,5 millions de dollar au 31 décembre 2009.

### 13.4 Répartition de la dette par devises exprimées en euros

La dette répartie par devise après couverture se détaille comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	Total	EUROS	DOLLARS	FRANCS SUISSES	AUTRES
Emprunts	117 400	49 112	47 530	20 403	355
Concours bancaires	1 293	1 293	-	-	-
Dettes liées à des participations	891	890	1	-	-
<b>Total dette financière au 31/12/2010</b>	<b>119 585</b>	<b>51 296</b>	<b>47 531</b>	<b>20 403</b>	<b>355</b>
<b>Total dette financière en % au 31/12/2010</b>		<b>42.9%</b>	<b>39.7%</b>	<b>17.1%</b>	<b>0.3%</b>
<b>Total dette financière au 31/12/2009</b>	<b>104 425</b>	<b>24 069</b>	<b>61 247</b>	<b>16 979</b>	<b>2 131</b>
<b>Total dette financière en % au 31/12/2009</b>		<b>23.0%</b>	<b>58.7%</b>	<b>16.3%</b>	<b>2.0%</b>

L'analyse de la sensibilité aux variations de devises est détaillée en Note 16.3 – Risque de change.

Une partie de la dette initialement libellée en dollar fait l'objet d'une couverture de change à hauteur de 8.5 millions d'euros au cours de la période. La variation de juste valeur de cet instrument de couverture a généré un produit financier de 813 milliers d'euros.



## Etats financiers consolidés et annexes

### 13.5 Répartition de la dette à taux fixes et taux variables

<i>En milliers d'euros</i>	Total	Taux fixe	Taux variable
Emprunts	117 400	65 946	51 454
Concours bancaires	1 293	-	1 293
Dettes liées à des participations	891	891	-
<b>Total dette financière au 31/12/2010</b>	<b>119 585</b>	<b>66 837</b>	<b>52 748</b>
<b>Total dette financière en % au 31/12/2010</b>		<b>55.9%</b>	<b>44.1%</b>
<b>Total dette financière au 31/12/2009</b>	<b>104 425</b>	<b>5 098</b>	<b>99 327</b>
<b>Total dette financière en % au 31/12/2009</b>		<b>4.9%</b>	<b>95.1%</b>

L'analyse de la sensibilité aux variations de taux est détaillée en Note 16.4 – Risque de taux.

La dette, initialement à taux variable, a été swappée pour partie à taux fixe en 2010.

Les instruments dérivés correspondants ont été souscrits à compter du 31 mars 2010 et sont détaillés en note 5.5 et 8.

### Note 14 Avantages du personnel

<i>En milliers d'euros</i>	Total		Régime suisse		Régime italien		Autres régimes	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Juste valeur des actifs du régime	(8 386)	(8 383)	(8 299)	(8 383)	-	-	(87)	-
Valeur actualisée des obligations	10 588	9 894	10 031	9 874	434	431 *	123	20
<b>Déficit (excédent) du régime</b>	<b>2 202</b>	<b>1 511</b>	<b>1 732</b>	<b>1 491</b>	<b>434</b>	<b>-</b>	<b>36</b>	<b>20</b>

\* en 2009, l'engagement lié au régime italien était classé dans les dettes sociales.

La variation de la valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies se décrit comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	2010
Valeur actualisée des obligations au 1er janvier	9 894
Prestations servies par le régime	(2 180)
Coût des services rendus et coût financiers	1 329
(Pertes) et gains actuariels comptabilisés en résultat	(336)
Effet des variations de change	1 880
<b>Valeur actualisée des obligations au 31 décembre</b>	<b>10 588</b>





La variation de la juste valeur des actifs du régime se décrit comme suit:

<i>En milliers d'euros</i>	<b>2010</b>
Juste valeur des actifs du régime au 1er janvier	8 383
Cotisations versées au régime	770
Prestations servies par le régime	(2 486)
Rendement attendu des actifs du régime	385
(Pertes) et gains actuariels comptabilisés en résultat	(258)
Effet des variations de change	1 592
Valeur actualisée des obligations au 31 décembre	8 386

La charge comptabilisée en résultat se décrit comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	<b>2010</b>
Coût des services rendus et coûts financiers	1 329
Ecart actuariel en résultat	(336)
Rendement attendu des actifs du régime	385
Charge comptabilisée en résultat	1 378

Les principales hypothèses actuarielles retenues à la date de clôture sont les suivantes :

<i>En milliers d'euros</i>	<b>2010</b>
Taux d'actualisation au 31 décembre (CHF)	3.25 %
Taux d'actualisation au 31 décembre (zone EUR)	4.27 %
Taux d'augmentation des salaires	2.00 %
Taux de rendement attendu des actifs (CHF)	4.25 %

Les hypothèses de mortalité sont basées sur les statistiques et les tables de mortalité publiées.

### Note 15 Provisions courantes

<i>En milliers d'euros</i>	01/01/2010	Ajustements de juste valeur	Dotations	Reprises	Change	31/12/2010
Autres provisions	2 772	1 222	-	-3 616	255	632
<b>Total provisions</b>	<b>2 772</b>	<b>1 222</b>	<b>-</b>	<b>-3 616</b>	<b>255</b>	<b>632</b>

Le solde des Autres provisions au 31 décembre 2010 est exclusivement constitué de provisions reconnues lors de l'acquisition de la Division Ingrédients de Natraceutical.

Par ailleurs, aucun passif éventuel significatif n'a été identifié au 31 décembre 2010.



## Etats financiers consolidés et annexes

---

### Note 16 Gestion des risques financiers

Les principaux risques susceptibles d'impacter directement les états financiers du Groupe sont détaillés et valorisés ci-après :

- Risque de crédit ;
- Risque de liquidité ;
- Risque de change ;
- Risque de taux.

L'exposition aux risques à caractères non financier est reprise dans le rapport d'activité du document de référence.

#### 16.1 Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

Tout d'abord ce risque est limité par plusieurs aspects, notamment le grand nombre de clients du groupe (la part des 10, 20 et 30 meilleurs clients est détaillée dans le rapport d'activité).

#### 16.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque d'avoir des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance.

L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, par la mise en place d'une gestion de trésorerie Groupe quotidienne, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes qui porteraient atteinte à la réputation du Groupe.

Le crédit structuré mis en place le 30 décembre 2009 comporte une tranche de 20 millions d'euros d'autorisation à court terme, utilisée à hauteur de 16,3 millions d'euros au 31 décembre 2010.

Les autorisations de découverts et en-cours utilisés à la clôture sont détaillés en note 16.2.

La convention de crédit liant le Groupe aux prêteurs comporte une clause relative au respect de deux ratios bancaires qui doivent être évalués chaque semestre. Ces ratios sont (i) d'une part un ratio de Gearing défini par le rapport dettes financières nettes sur les capitaux propres totaux et (ii) d'autre part un ratio de Leverage financier défini par le rapport de la dette financière nette sur l'EBITDA.

Dans le cas où (i) le Groupe ne respecterait pas les ratios contractualisés et où (ii) la majorité des prêteurs en ferait la demande, les prêteurs pourraient demander alors le remboursement de la dette correspondante.

Ces ratios sont respectés au 31 décembre 2010.





## Etats financiers consolidés et annexes

Les échéances contractuelles des passifs financiers s'analysent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur comptable	Flux de trésorerie attendus	Moins de 1 an	Entre 2 et 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts	117 101	-127 035	-9 588	-71 163	-46 284
Passifs relatifs à des contrats de location financement	299	-325	-134	-191	-
Dettes liées à des participations	891	-891	-891	-	-
Découverts bancaires	1 293	-1 293	-1 293	-	-
<b>Total au 31/12/2010</b>	<b>119 584</b>	<b>-129 544</b>	<b>-11 906</b>	<b>-71 354</b>	<b>-46 284</b>
<i>En milliers d'euros</i>	Valeur comptable	Flux de trésorerie attendus	Moins de 1 an	Entre 2 et 5 ans	Plus de 5 ans
Prêts bancaires garantis	98 421	-106 263	-16 854	-60 137	-29 272
Passifs relatifs à des contrats de location financement	146	-158	-83	-75	-
Comptes d'associés	620	-577	-577	-	-
Découverts bancaires	5 238	-5 238	-5 238	-	-
<b>Total au 31/12/2009</b>	<b>104 425</b>	<b>-112 237</b>	<b>-22 753</b>	<b>-60 212</b>	<b>-29 272</b>
<i>En milliers d'euros</i>	Valeur comptable	Flux de trésorerie attendus	Moins de 1 an	Entre 2 et 5 ans	Plus de 5 ans
Swap de taux d'intérêts (passifs)	3 236	-3 511	-265	-1 967	-1 279

## Etats financiers consolidés et annexes



### 16.3 Risque de change

Le Groupe Naturex réalise une part significative de ses opérations en devises et supporte donc un risque de change lié à l'évolution du cours de ces devises. A compter de 2010, l'exposition aux devises est significativement modifiée en intégrant en sus du dollar (46.7% du chiffre d'affaires du Groupe est facturé en dollar), la livre sterling (8.2%) et le franc suisse (6.6%).

Ces trois devises ainsi que l'euro représentent 99.5% du chiffre d'affaires du groupe. La dette financière a été restructurée en 2009 afin de correspondre à cette évolution (cf note 13 – Dette financière).

Concernant les opérations de ventes et achats courants, le risque se neutralise pour partie naturellement dans la mesure où les variations de la Livre Sterling et du Franc Suisse sont indirectement liées à celles du dollar, et où la majeure partie de l'approvisionnement en matières premières est effectué en dollar.

- Les analyses de sensibilités ont permis de déterminer que si le dollar avait baissé de 1% à la clôture, l'impact sur le résultat financier serait un profit de 539 milliers d'euros et l'impact sur les fonds propres serait une baisse de 45 milliers d'euros ;
- L'impact d'une baisse de 1% de la livre sterling à la clôture serait un produit de 39 milliers d'euros sur le résultat financier et une baisse de 86 milliers d'euros sur les fonds propres ;
- L'impact d'une baisse de 1% du Franc Suisse à la clôture serait un produit de 201 milliers d'euros sur le résultat financier et n'aurait pas d'impact sur les fonds propres.

En milliers d'euros	EUR	USD	CHF	GBP	AUTRES	Total
<b>Passifs financiers</b>	<b>51 296</b>	<b>47 531</b>	<b>20 403</b>	-	<b>355</b>	<b>119 585</b>
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-	-
Autres emprunts	48 902	47 530	20 403	-	265	117 101
Emprunts leasing	210	-	-	-	90	299
Découverts bancaires	1 293	-	-	-	-	1 293
Comptes courants d'associés	-	-	-	-	-	-
Dettes rattachées à des participations	890	1	-	-	-	891
Dépôts	-	-	-	-	-	-
Titres de créance négociables	-	-	-	-	-	-
<b>Actifs financiers</b>	<b>10 247</b>	<b>1 424</b>	<b>1 720</b>	<b>1 338</b>	<b>3 455</b>	<b>18 184</b>
Prêts	-	27	-	-	-	27
Dépôts et cautionnements	124	56	135	-	43	358
Participations	340	-	-	-	-	340
Titres mis en équivalence	-	-	-	-	-	-
Trésorerie	9 783	1 341	1 585	1 338	3 413	17 460
Obligations	-	-	-	-	-	-
Bons du trésor	-	-	-	-	-	-
<b>Position nette avant gestion</b>	<b>41 049</b>	<b>46 107</b>	<b>18 683</b>	<b>-1 338</b>	<b>-3 101</b>	<b>101 401</b>
Hors bilan :						
Nantissement des titres dans le cadre du crédit structuré	-111 907	-	-	-	-	-111 907
<b>Position nette après gestion</b>	<b>152 956</b>	<b>46 107</b>	<b>18 683</b>	<b>-1 338</b>	<b>-3 101</b>	<b>213 308</b>





### 16.4 Risque de taux

Au 31 décembre 2010, le risque de taux porte principalement sur les emprunts à taux variable et les concours bancaires.

Le groupe n'est pas exposé au-delà des montants détaillés ci-dessous :

<i>En milliers d'euros</i>	Moins de 1 an	Entre 2 et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
<b>Passifs financiers</b>	<b>5 220</b>	<b>32 703</b>	<b>14 824</b>	<b>52 747</b>
Emprunts obligataires	-	-	-	-
Autres emprunts	3 927	32 703	14 824	51 454
Emprunts leasing	-	-	-	-
Découverts bancaires	1 293	-	-	1 293
Comptes courants d'associés	-	-	-	-
Dettes rattachées à des participations	-	-	-	-
Dépôts	-	-	-	-
Titres de créance négociables	-	-	-	-
<b>Actifs financiers</b>	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-
Dépôts et cautionnements	-	-	-	-
Titres mis en équivalence	-	-	-	-
Trésorerie	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Bons du trésor	-	-	-	-
<b>Position nette avant gestion</b>	<b>5 220</b>	<b>32 703</b>	<b>14 824</b>	<b>52 747</b>

Dans l'hypothèse d'une baisse de 100 points de base des taux d'intérêts, l'impact sur le résultat financier serait de 533 milliers d'euros. Compte tenu du contexte économique de la fin d'année 2009 qui présentait des taux très bas, le groupe a choisi de ne couvrir son exposition qu'à compter du 31 mars 2010.

A la date de clôture, les principales caractéristiques en termes de taux sont les suivantes :

<i>En milliers d'euros</i>	2010	2009
<b>Instruments à taux fixe :</b>	<b>3 236</b>	-
Actifs financiers	-	-
Passifs financiers	3 236	-
<b>Instruments à taux variable:</b>	-	-
Actifs financiers	-	-
Passifs financiers	-	-



## Etats financiers consolidés et annexes

### Note 17 Secteurs opérationnels

Les secteurs opérationnels sont définis en note 5.10.

Les informations financières par secteurs opérationnels sont détaillées ci-après :

#### Au 31 décembre 2010

	Amériques	Europe Afrique Russie	Asie Océanie	Total des secteurs	Retraitements	Eliminations Intersectorielles	Consolidé
<i>En milliers d'euros</i>							
Chiffre d'affaires	83 175	129 761	13 371	226 306	-	-	226 306
Chiffre d'affaires intersecteurs	8 986	96 158	4 539	109 682	-	-109 682	-
Amortissements corporels et incorporels	-1 994	-9 166	-155	-11 315	-	-	-11 315
Résultat opérationnel des secteurs	9 281	14 373	1 275	24 929	-	2 357	27 286
Impôt				-6 244	-	-	-6 244
Résultat net				14 817	-	-	14 817

	Amériques	Europe Afrique Russie	Asie Océanie	Total des secteurs
<i>En milliers d'euros</i>				
Total des actifs	99 036	248 662	10 442	358 141
Total des acquisitions d'investissements incorporels	78	3 776	-	3 854
Total des acquisitions d'investissements corporels	1 930	9 651	332	11 912
Total des passifs	17 747	168 100	3 531	189 378

#### Au 31 décembre 2009

	Amériques	Europe Afrique Russie	Asie Océanie	Total des secteurs	Retraitements	Eliminations Intersectorielles	Consolidé
<i>En milliers d'euros</i>							
Chiffre d'affaires	62 890	39 007	20	101 917	-	-	101 917
Chiffre d'affaires intersecteurs	5 140	43 446	460	49 046	-	-49 046	-
Amortissements corporels et incorporels	-1 328	-3 947	-3	-5 278	-	-	-5 278
Résultat opérationnel des secteurs	6 069	7 366	-108	13 327	5	-269	13 062
QP dans les sociétés mises en équivalence				-1 206	-	-	-1 206
Impôt				-1 938	-	-	-1 938
Résultat net				5 247	-	-	5 247

	Amériques	Europe Afrique Russie	Asie Océanie	Total des secteurs
<i>En milliers d'euros</i>				
Total des actifs	85 595	205 369	7 133	298 097
Total des acquisitions d'investissements incorporels	-	1 985	-	1 985
Total des acquisitions d'investissements corporels	2 734	5 484	46	8 265
Total des passifs	17 428	132 784	3 118	153 330





Il n'existe pas de clients représentant plus de 10% du chiffre d'affaires du groupe.

La répartition du chiffre d'affaires par familles se répartit comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2010	31/12/2009
Food & Beverage	137 107	29 633
Nutrition & Health	75 523	65 940
Personal care	2 709	1 544
Toll & Miscellaneous	10 968	4 800
<b>TOTAL</b>	<b>226 306</b>	<b>101 917</b>

## Note 18 Charges de personnel

### 18.1 Effectifs

<i>Effectif</i>	31/12/2010	31/12/2009
Naturex Inc	179	173
Naturex Ingredientes Naturais Ltda.	24	26
<b>Total Amériques</b>	<b>203</b>	<b>199</b>
Naturex SA	229	186
Naturex Maroc	93	96
Naturex S.p.A	83	70
Naturex AG	133	137
Naturex UK		4
Naturex Ltd	83	85
Naturex Spain	36	36
Naturex LLC	3	5
Naturex GMBH	6	
Naturex SPRL	3	
<b>Total Europe Afrique Russie</b>	<b>669</b>	<b>619</b>
Naturex Australia	9	
KF Specialty Ingredients Pty Ltd	22	27
Naturex Trading Shanghai Co., Ltd.	13	6
<b>Total Asie</b>	<b>44</b>	<b>33</b>
<b>Total Groupe</b>	<b>916</b>	<b>851</b>

## Etats financiers consolidés et annexes



### 18.2 Stock-options

La valeur des options a été évaluée selon le modèle Black & Scholes et enregistrée selon la norme IFRS 2 en charges de personnel pour un montant de 139 milliers d'euros.

L'avantage au personnel issu de l'attribution de stocks options est calculé en retenant le taux Libor à la date de mise en place du plan. La volatilité prise en compte reflète la moyenne annuelle des 20 séances précédant la date d'attribution. La période de maturité est équivalente à la durée moyenne entre la date d'attribution et la date de levée, soit 4 ans. Il n'y a pas de possibilité d'exercice pendant les trois ans suivant la date d'attribution. Le dividende versé par Naturex étant très faible, il n'a pas été retenu d'hypothèse le concernant.

La juste valeur de l'avantage accordé au titre du plan approuvé par le conseil d'administration du 26 avril 2010 s'élève à 159 milliers d'euros.

Les différents plans de stocks options sont résumés dans le tableau suivant :

	Plan n°8	Plan n°9	Plan n°10	Plan n°11	Plan n°12	Plan n°13
Date d'assemblée	28/06/2004	28/06/2004	14/06/2006	30/06/2007	30/06/2008	30/06/2009
Date du conseil d'administration	06/05/2005	23/03/2006	27/03/2007	25/03/2008	13/03/2009	26/04/2010
Type d'option	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription
Point de départ d'exercice des options	06/05/2008	23/03/2009	27/03/2010	25/03/2011	13/03/2012	26/04/2013
Date d'expiration	06/05/2010	23/03/2011	27/03/2012	25/03/2013	13/03/2014	26/04/2015
Prix de souscription ou d'achat	27,54	45,15	49,65	27,54	24,00	30,12
Nombre total d'options attribuées :	24 350	39 196	23 929	47 362	53 650	52 150
<i>dont les mandataires sociaux</i>	20 000	30 500	13 000	33 000	33 000	26 000
<i>dont les salariés</i>	4 350	8 696	10 929	14 362	20 650	26 150
<i>dont 10 salariés ayant reçu les plus importantes enveloppe</i>	3 690	4 495	4 560	5 600	10 500	12 200
Nombre d'actions souscrites ou annulées au 31/12/2009	828	2 856	3 457	3 046	994	-
Nombre d'actions exercées sur la période	23 192	-	-	-	-	-
Nombre d'actions annulées sur la période	330	335	350	972	862	1 660
<b>Options de souscription ou d'achat restantes</b>	<b>0</b>	<b>36 005</b>	<b>20 122</b>	<b>43 344</b>	<b>51 794</b>	<b>50 490</b>





### Note 19 Charges externes et frais de développement

<i>En milliers d'euros</i>	2010	2009
Achats non stockés	14 416	7 813
Sous-traitance	3 234	2 324
Locations	4 056	2 001
Entretien	4 042	1 995
Assurances	1 862	1 143
Honoraires	7 539	3 805
Publicité, foires, expositions	1 414	1 017
Frais de transports	11 845	4 590
Déplacements	4 307	2 301
Télécommunications	1 238	651
Divers	1 576	318
<b>Total</b>	<b>55 528</b>	<b>27 958</b>

La majeure partie des frais de développements ne répondent pas aux critères d'immobilisations visés par la norme IAS 38, notamment en matière de débouchés commerciaux. Ces frais sont inscrits en charge pour un montant de 4,2 millions d'euros d'euros au titre de l'exercice 2010.

Cependant, au cours de l'exercice, des coûts correspondants à des projets ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale ont été activés.

Les projets concernent les sociétés italienne et espagnole.

- Le projet italien porte sur l'obtention et la mise en conformité de dossiers ASMF (Active Substance Master File) permettant de répondre à la réglementation européenne sur les médicaments à base de plantes et qui permettra à Naturex S.p.A. de continuer à commercialiser certains produits sur ce marché et de compléter sa gamme d'extraits accrédités pharmacie. Les frais liés à ce projet engagés au cours de l'exercice et immobilisés s'élèvent à 377 milliers d'euros ;
- Le projet espagnol SENIFOOD est un projet approuvé par le Ministère des Sciences et de l'Innovation espagnol. Ce projet a pour but de définir des gammes spécialement élaborés pour les personnes âgées en vue de leur proposer une alimentation adaptée. Les frais liés à ce projet engagés au cours de l'exercice et immobilisés s'élèvent à 1 048 milliers d'euros.



## Etats financiers consolidés et annexes

### Note 20 Autres charges opérationnelles

<i>En milliers d'euros</i>	2010	2009
Autres charges	2 317	916
Provisions sur actifs circulants	3 234	478
Provisions	12	-
Cessions d'immobilisations	187	19
<b>Total</b>	<b>5 750</b>	<b>1 413</b>

### Note 21 Charges et produits financiers

#### 21.1 Coût de l'endettement financier net

<i>En milliers d'euros</i>	2010	2009
Produits financiers	161	43
Intérêts et charges assimilées	-5 724	-4 188
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>-5 563</b>	<b>-4 145</b>

#### 21.2 Autres produits et charges financiers

<i>En milliers d'euros</i>	2010	2009
Pertes de change	-10 813	-2 195
Gains de changes	10 152	1 648
Reprises financières		20
<b>Autres produits et charges financiers</b>	<b>-662</b>	<b>-526</b>





### Note 22 Impôt sur les bénéfices

#### Ventilation des impôts différés et exigibles du compte de résultat

<i>en milliers d'euros</i>	2 010	2 009
Impôt exigible	5 184	1 915
Impôt différé	1 061	23
<b>Total impôts</b>	<b>6 244</b>	<b>1 938</b>

#### Rapprochement entre la charge d'impôt réelle et théorique

<i>en milliers d'euros</i>	
Résultat net	14 817
Impôt comptabilisé	(6 244)
<b>Résultat net avant IS</b>	<b>21 061</b>
<b>Impôt théorique</b>	<b>7 020</b>
Impact des taux d'imposition locaux	(841)
Impact des différences permanentes	64
<b>Impôt comptabilisé</b>	<b>6 244</b>

Le taux d'imposition du groupe en 2010 est de 30% contre 27% en 2009.

#### Ventilation des actifs et passifs d'impôts différés comptabilisés

Les différences temporaires font l'objet d'une charge ou d'un produit d'impôt différé.

Les variations constatées sur la période sont les suivantes :

<i>en milliers d'euros</i>	Actifs	Passifs	Passifs net
Différences temporaires	5 716	11 181	5 465



## Etats financiers consolidés et annexes

### Note 23 Gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et de soutenir le développement futur de l'activité.

#### 23.1 Gestion du capital

##### Actions ordinaires et actions de préférences

Au 31 décembre 2010, le capital social est composé de 6 411 milliers d'actions contre 6 364 milliers d'actions au 31 décembre 2009, toutes ayant une valeur nominale de 1,50€.

Au 31 décembre 2010, ces actions comprennent 1 451 milliers d'actions privées du droit de vote.

Au 31 décembre 2009, le capital comportait 1 520 milliers d'actions privées du droit de vote, et émises en rémunération de l'opération d'acquisition du 30 décembre 2009. Ces actions recouvriront droit de vote dès lors qu'elles seront cédées à des tiers au groupe Natra, et, pour toute cession supérieure à 5% du capital, que cette cession aura été approuvée par le conseil d'administration de Naturex SA.

Toutes les actions émises ont été entièrement libérées.

Les porteurs d'actions ordinaires ont droit à des dividendes lorsqu'ils sont décidés, et bénéficient d'un droit de vote par action aux assemblées générales.

Les porteurs d'actions préférentielles ont également droit à des dividendes lorsqu'ils sont décidés, mais ne bénéficient pas d'un droit de vote par action aux assemblées générales.

##### Réserve de conversion

La réserve de conversion comprend l'ensemble des écarts de change issus de la conversion des états financiers des activités à l'étranger et de la conversion des passifs désignés comme des investissements de la société dans une filiale étrangère.

##### Actions propres

La réserve relative aux actions propres comprend le coût des actions de la Société détenues par le Groupe. Au 31 décembre 2010, le Groupe détient 12 632 actions de la société.

Le groupe a acquis de ses propres actions sur le marché, en vue de l'attribution d'options d'achats à ses salariés.

Par ailleurs, le groupe a souscrit un contrat de liquidité géré par un prestataire indépendant.

#### 23.2 Résultat dilué par action

	31/12/2010	31/12/2009
Résultat part du Groupe (en milliers d'euro)	14 810	5 247
Nombre d'actions moyen composant le capital	6 374 834	3 002 391
<b>Résultat par action</b>	<b>2.3232</b>	<b>1.7475</b>
Nombre d'options restant à exercer	201 755	177 306
<b>Résultat dilué par action</b>	<b>2.2519</b>	<b>1.6500</b>





Au titre de l'exercice 2010, il sera proposé à l'assemblée générale d'approuver le versement d'un dividende d'un montant de 0,11 euros par action en offrant le choix aux actionnaires de se voir verser tout ou partie du dividende en numéraire ou sous forme d'action avec une décote de 10% par rapport au cours de référence de l'action.

En 2010, le dividende versé au titre de l'exercice 2009 était de 0,11 euros par action.

## Note 24 Contrats de location

### 24.1 Contrats de location financement

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur brute 31/12/2009	Valeur brute 31/12/2010	Valeur nette 31/12/2009	Valeur nette 31/12/2010
Valeur des biens immobilisés	198	438	53	210

### 24.2 Contrats de location simple

L'échéance des contrats de location simple non résiliable se détaille comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	2010
A moins d'un an	732
De un à cinq ans	1 466
A plus de cinq ans	9 793

Ces montants correspondent principalement à des locations d'entrepôts et d'usine, conclus il y a plusieurs années. Il n'est pas prévu de transfert de propriété du terrain.

Le groupe a déterminé que le contrat de location du terrain est un contrat de location simple. Le loyer réglé au propriétaire au titre du bâtiment est augmenté régulièrement en fonction du niveau des loyers du marché et le Groupe ne supporte pas de risque lié à la valeur résiduelle du bâtiment. Le Groupe a donc considéré que le propriétaire conserve la quasi-totalité des risques et des avantages liés au bâtiment, et a conclu que les contrats du bâtiment sont des locations simples.

## Note 25 Parties liées et engagements hors bilan

### 25.1 Parties liées

La rémunération brute globale des organes de direction est de 1 627 milliers d'euros en 2010 contre 1 476 milliers d'euros en 2009. Ces montants incluent rémunérations, avantages en nature et valorisations des stocks options attribuées au cours de l'exercice. Elle est versée par Naturex Inc (1 215 milliers d'euros) et Naturex SA (412 milliers d'euros). Les membres des organes de direction ne bénéficient d'aucun avantage à long terme.



## Etats financiers consolidés et annexes

Concernant la société SGD, détentrice de 15,98% du capital et 20,34% des droits de vote, deux natures de transactions ont eu lieu :

- 3 milliers d'euros versés par Naturex SA en rémunération du compte courant présentant à la clôture de l'exercice un solde de 589 milliers d'euros ;
- Au cours de l'année 2010, SGD a cédé au total 25 000 titres pour une valeur de 930 000 euros. Elle a également acquis 8 000 titres pour une valeur de 251 200 euros et reçu 4 281 titres en règlement du dividende à hauteur de 114 945 euros.

### 25.2 Engagements hors bilan

Engagements reçus	31/12/2010	31/12/2009
<i>En milliers d'euros</i>		
<b>Engagements liés au financement de la société</b>		
Lignes de crédit	24 490	24 185
<b>Engagements liés à l'activité de la société</b>		
Caution relative aux alcools transportés	Illimitée	Illimitée
<b>Engagements donnés</b>		
<i>En milliers d'euros</i>		
<b>Engagements liés au financement de la société</b>		
Garanties des engagements des filiales	7 966	-
Nantissement des titres et/ou fonds de commerce dans le cadre de la convention de crédit structuré	111 907	92 230
<b>Engagements liés à l'activité de la société</b>		
Caution au profit des douanes	1 273	1 402
Caution au profit de fournisseurs	123	101





### Note 26 Informations comparatives

<i>En milliers d'euros</i>	Comptes publiés 31/12/2010	* Comptes Pro forma 31/12/2009
Chiffre d'affaires	226 306	186 068
Production stockée	12 596	-327
Subventions d'exploitation	1 753	1 715
Autres produits de l'activité	9 907	4 999
Achats consommés	-106 843	-82 548
Charges de personnel	-43 184	-37 917
Charges externes	-55 528	-43 248
Impôts et taxes	-656	-1 141
Dotations aux amortissements	-11 315	-8 553
Autres charges opérationnelles	-5 750	-2 262
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>	<b>27 286</b>	<b>16 786</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	161	130
Coût de l'endettement financier brut	-5 724	-5 438
<b>COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>	<b>-5 563</b>	<b>-5 307</b>
<b>AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS</b>	<b>-662</b>	<b>-168</b>
<b>RESULTAT AVANT IMPÔT</b>	<b>21 062</b>	<b>11 311</b>
<b>QUOTE PART DU RESULTAT DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE</b>	<b>-</b>	<b>-1 206</b>
<b>CHARGE D'IMPOT</b>	<b>-6 244</b>	<b>-3 285</b>
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>	<b>14 817</b>	<b>6 820</b>

\*Les informations relatives aux comptes pro forma 2009 sont détaillées dans le Document de Référence 2009 enregistré auprès de l'AMF le 30 avril 2010.



# Etats financiers consolidés et annexes

---

## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

**Exercice clos le 31 décembre 2010**

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Naturex S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### 1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### 2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des goodwill selon les modalités décrites dans la note 5 aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note 5 donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.





### 3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 28 avril 2011

KPMG S.A.

Michel Piette

Avignon, le 28 avril 2011

AREs X.PERT Audit

Laurent Peyre



# Etats financiers NATUREX S.A et annexes

---

## ETATS FINANCIERS NATUREX S.A ET ANNEXES AU 31 DECEMBRE 2010

### Sommaire

BILAN.....	182
COMPTE DE RESULTAT.....	183
NOTE 1    INFORMATIONS GENERALES.....	184
NOTE 2    IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES .....	185
NOTE 3    IMMOBILISATIONS FINANCIERES.....	187
NOTE 4    STOCKS ET EN COURS .....	189
NOTE 5    CREANCES .....	189
NOTE 6    AUTRES CREANCES .....	190
NOTE 7    VALEURS DE PLACEMENTS.....	190
NOTE 8    CHARGES CONSTATEES D'AVANCE .....	191
NOTE 9    NATURE DES ECARTS DE CONVERSION .....	191
NOTE 10    CAPITAUX PROPRES.....	192
NOTE 11    PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES .....	193
NOTE 12    DETTE FINANCIERE .....	194
NOTE 13    FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES.....	194
NOTE 14    AUTRES DETTES .....	195
NOTE 15    CHIFFRE D'AFFAIRES.....	195
NOTE 16    RESULTAT FINANCIER .....	196
NOTE 17    RESULTAT EXCEPTIONNEL .....	196
NOTE 18    RESULTAT FISCAL.....	196
NOTE 19    EFFECTIF MOYEN .....	197
NOTE 20    ENGAGEMENTS .....	197
NOTE 21    REPARTITION DU CAPITAL.....	198
NOTE 22    REMUNERATION DES DIRIGEANTS .....	198
NOTE 23    ACCROISSEMENT ET ALLEGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT .....	198
NOTE 24    DEPENSES DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT .....	199
NOTE 25    LISTE DES TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES .....	199
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS .....	200
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES	202





## Bilan

### Actif

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31/12/2010		31/12/2009
		Valeur Brute	Amort./ prov.	Valeur nette
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>		<b>228 011</b>	<b>11 490</b>	<b>216 521</b>
Immobilisations incorporelles	2	16 749	1 635	15 114
Immobilisations corporelles	2	15 095	8 599	6 496
Immobilisations financières	3	196 167	1 255	194 912
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		<b>71 503</b>	<b>551</b>	<b>70 951</b>
Stocks et en cours	4	21 380	-	21 380
Clients et comptes rattachés	5	11 528	551	10 976
Créances diverses	6	28 046	-	28 046
Disponibilités	7	10 548	-	10 548
Comptes de régularisation et assimilés	8	2 314		2 314
Ecart de conversion actif	9	8 777		8 777
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>310 605</b>	<b>12 041</b>	<b>298 563</b>

### Passif

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31/12/2010	31/12/2009
Capital		9 616	9 546
Primes d'émission, de fusion, d'apport		132 221	131 039
Réserve légale		593	582
Réserves statutaires		1 526	2 031
Réserves réglementées		28	28
Résultat à nouveau		2	1
Résultat de l'exercice		-353	207
Provisions réglementées		1 185	378
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>10</b>	<b>144 818</b>	<b>143 812</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>11</b>	<b>2 111</b>	<b>1 644</b>
Emprunts et dettes financières	12	127 561	92 264
Concours bancaires courants		1 293	3 311
Comptes courants d'associés		589	392
Fournisseurs et comptes rattachés	13	9 869	8 471
Autres dettes	14	5 377	3 988
Ecart de conversion passif	9	6 944	208
<b>TOTAL DETTES</b>		<b>151 634</b>	<b>108 632</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>298 563</b>	<b>254 088</b>



## Compte de résultat

<i>en milliers d'euros</i>	Note	31/12/2010	31/12/2009
Chiffres d'affaires	15	77 225	52 278
Port facturé		262	215
Production stockée		2 949	-322
Production immobilisée		343	280
Autres produits d'exploitation		8 677	6 981
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		<b>89 456</b>	<b>59 434</b>
Achats consommés		53 537	29 499
Autres charges externes		18 680	13 718
Impôts et taxes		714	828
Charges de personnel		7 449	6 269
Charges sociales		3 195	2 700
Dotations aux amortissements et provisions		2 469	2 304
Autres charges		214	590
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>86 257</b>	<b>55 909</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>3 198</b>	<b>3 524</b>
Produits financiers		7 224	3 474
Charges financières		11 105	7 415
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	16	<b>-3 881</b>	<b>-3 941</b>
Produits exceptionnels		159	80 416
Charges exceptionnelles		961	80 564
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	17	<b>-802</b>	<b>-149</b>
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>		<b>-1 485</b>	<b>-565</b>
Impôt sur les bénéfices	18	-1 131	-773
<b>RESULTAT NET</b>		<b>-353</b>	<b>207</b>





## Note 1 Informations générales

### 1.1 Faits majeurs de la période

#### *Poursuite du développement organique*

##### ► Croissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires progresse de 47,7 % soit de 24,9 million d'euros.

Le résultat net après impôt s'établit à -353 milliers d'euros.

La société bénéficie des fortes synergies avec les sociétés de la Division Ingrédients Natraceutical acquises fin 2009 et les perspectives de croissance pour 2010 ont été dépassées.

##### ► Transformation des succursales belge et allemande

Le 15 mars 2010, la filiale belge NATUREX SPRL a été créée et le 9 avril 2010 pour NATUREX GmbH en Allemagne. Les succursales déjà ouvertes dans ces pays ont été apportées aux nouvelles filiales.

#### *Autres faits marquants*

##### ► Biopolis

Dans le cadre de l'acquisition de la division Ingrédients du groupe Espagnol Natraceutical, NATUREX SA a acquis une participation de 24,9% dans la société Biopolis valorisée pour un montant de 1 175 milliers d'euros. Au regard des premières observations sur les résultats attendus sur 2010 par rapport au business plan présenté lors de la phase d'évaluation des sociétés Natraceutical et du caractère non stratégique de l'investissement, la valeur de la participation a été réduite de 835 milliers d'euros via une provision à caractère financier.

##### ► Rachat de la filiale NATUREX LLC

Le 1<sup>er</sup> février 2010, NATUREX SA a racheté à NATUREX Ltd la filiale Russe NATUREX LLC pour 100 milliers d'euros.

##### ► Augmentation de capital NATUREX Trading Shanghai.

Le 31 mai 2010, NATUREX SA a procédé à une augmentation de capital de 500 milliers d'euros afin de permettre à sa filiale chinoise de subvenir à ses besoins en fond de roulement.

### 1.2 Evènements post clôture

NATUREX SA a créé deux nouveaux bureaux commerciaux depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011 :

- au Canada : « NATUREX Inc Canada » en date du 10 février 2011 et immatriculée auprès de la province du Nouveau-Brunswick
- au Japon : « NATUREX Kabushiki Kaisha » en date du 16 mars 2011, en remplacement de la succursale japonaise.

L'ouverture d'un bureau commercial à Séoul en Corée du Sud est en cours.

### 1.3 Principes et méthodes

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la réglementation française en vigueur, résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Au cours de l'année 2010, NATUREX S.A. n'a procédé à aucun changement de méthode.

# Etats financiers NATUREX S.A et annexes



## Note 2 Immobilisations corporelles et incorporelles

### 2.1 Méthode comptable

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les frais de recherche et développement sont comptabilisés en charge de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué afin de comparer la valeur nette de l'actif immobilisé à sa valeur actuelle. Si la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée pour ramener les immobilisations à leur valeur actuelle.

En application de l'avis n° 2006-12 du 24 octobre 2006 du Conseil National de la comptabilité, le plan d'amortissement initial reste inchangé; la dotation aux amortissements de l'exercice est constatée à hauteur de celle qui aurait été pratiquée si aucune dépréciation n'avait été comptabilisée; la reprise de provision pour dépréciation qui en résulte et les dotations aux amortissements correspondantes sont constatées en résultat exceptionnel.

### 2.2 Acquisitions et cessions

<i>En milliers d'euros</i>	01/01/2010	Transfert poste à poste	Acquisitions	Cessions ou mise au rebut	31/12/2010
Frais d'établissement, de recherche et de développement	189				189
Concessions, brevets et droits similaires	1 998		622	49	2 571
Fonds commercial	13 254		734		13 988
<b>Total Immobilisations incorporelles</b>	<b>15 441</b>	<b>-</b>	<b>1 357</b>	<b>49</b>	<b>16 749</b>
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	71		-		71
Terrains	-	113	149		261
Installations techniques, matériels et outillage industriels	5 678	68	687	6	6 427
Installations générales, agencements, aménagements divers	5 657		608	3	6 262
Matériel de transport	478		141	109	511
Matériel de bureau et informatique	896		310	36	1 171
Mobilier	119		50		169
Immobilisations en cours	320	-181	84		223
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>13 219</b>	<b>-</b>	<b>2 030</b>	<b>154</b>	<b>15 095</b>
<b>Total Général</b>	<b>28 660</b>	<b>-</b>	<b>3 386</b>	<b>202</b>	<b>31 844</b>





## 2.3 Amortissement des immobilisations

Nature	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	4 ans
Brevets	Linéaire	20 ans
Frais R&D	Linéaire	5 ans
Fonds commercial	non amorti	-
Construction sur sol d'autrui	Linéaire	10 ans
Matériel et outillage	Linéaire	7 ans
Matériel de laboratoire	Linéaire	5 ans
Installations générales	Linéaire	10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 ans
Matériel de bureau & informatique	Linéaire	4 et 5 ans
Mobilier	Linéaire	7 ans

## 2.4 Amortissements et dépréciations

Au 31 décembre 2010, les amortissements et dépréciations des immobilisations se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	01/01/2010	Dotations de l'exercice	Provisions de l'exercice	Cessions ou mise au rebut	31/12/2010
Frais d'établissement, de recherche et de développement	66	46			112
Concessions, brevets et droits similaires	1 077	447			1 524
Fonds commercial	-				-
Autres immobilisations incorporelles	-				-
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>1 143</b>	<b>493</b>	<b>-</b>		<b>1 635</b>
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	71				71
Installations techniques, matériels et outillage industriels	3 525	638		5	4 158
Installations générales, agencements, aménagements divers	2 679	534			3 213
Matériel de transport	282	81		35	328
Matériel de bureau et informatique	594	150		9	735
Mobilier	72	22			94
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>7 223</b>	<b>1 426</b>	<b>-</b>	<b>50</b>	<b>8 599</b>
<b>Total général</b>	<b>8 365</b>	<b>1 920</b>	<b>-</b>	<b>50</b>	<b>10 235</b>



## Etats financiers NATUREX S.A et annexes

### 2.5 Biens en crédit-bail

Il n'existe aucun contrat de crédit-bail en cours au 31 décembre 2010.

## Note 3 Immobilisations financières

### 3.1 Acquisitions, provisions et cessions

<i>En milliers d'euros</i>	01/01/2010	poste à poste	Acquisitions	cessions / diminution	Ecarts de conversion	31/12/2010
Participations majoritaires	109 694	-	2 333	-	-	112 027
Sanavie	420	-	-	-	-	420
Biopolis	1 175	-	-	-	-	1 175
Créances rattachées	67 354	-	10 000	9 291	5 870	73 934
Instruments financiers (échange de devises)	-	-	9 642	1 928	-821	8 535
Dépôts et cautionnements	67	-	9	1	-	76
<b>Total immobilisations financières brutes</b>	<b>178 711</b>	<b>-</b>	<b>21 985</b>	<b>11 220</b>	<b>5 049</b>	<b>196 167</b>

<i>En milliers d'euros</i>	01/01/2010	Dotations	Reprises utilisées	reprises non utilisées	Ecarts de conversion	31/12/2010
Sanavie	420	-	-	-	-	420
Biopolis	-	835	-	-	-	835
<b>Total provisions</b>	<b>420</b>	<b>835</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 255</b>

Les acquisitions liées aux participations correspondent à :

- la transformation des succursales belge et allemande en filiale avec un capital social respectif de 100 milliers d'euros et 150 milliers d'euros ;
- l'augmentation de capital de NATUREX Trading Shanghai à hauteur de 500 milliers d'euros ;
- le rachat des titres NATUREX LLC pour 100 milliers d'euros ;
- l'augmentation du prix des titres des sociétés de la Division Ingrédients Natraceutical pour un total de 1,5 million d'euros correspondant à l'ajustement définitif du prix (sous réserve de l'accord des banques du groupe Natra) et aux frais d'acquisition activés.

L'investissement net dans les filiales a été augmenté de 10 millions d'euros. Ces dernières ont procédé au cours de l'exercice au remboursement de 9,3 millions d'euros sur les prêts amortissables.

Tel qu'indiqué en note 1.1, les titres Biopolis ont amené une provision de 835 milliers d'euros.

Un contrat de couverture de change a été conclu au cours de l'exercice en vue de couvrir l'exposition de la dette libellée en dollar. La société a pris l'option de comptabiliser le contrat sous forme d'un prêt dans la devise initiale et d'un emprunt dans la devise échangée.





## 3.2 Evaluation des titres de participation – Dépréciation

Les titres sont comptabilisés à leur coût d'acquisition y compris les frais d'acquisitions.

Des dépréciations peuvent être constituées si la valeur comptable est supérieure à la valeur d'utilité, cette valeur d'utilité étant notamment déterminée par référence à la quote-part des capitaux propres, aux perspectives de développement et au chiffre d'affaires réalisé par la filiale. Les perspectives de développement sont appréciées sur la base d'une expérience passée et de divers facteurs.

Il est donc possible que les réalisations futures diffèrent des estimations retenues pour l'appréciation de la valorisation du portefeuille de titres.

## 3.3 Tableau des filiales et participations

Filiales	Naturex Holdings Inc	Naturex Maroc	S.C.I. Les Broquetons	Naturex SpA	Naturex Spain S.L.	Naturex AG	Naturex UK	Naturex Trading Shanghai
<i>En milliers d'euros</i>	USA	Maroc	France	Italie	Espagne	Suisse	Royaume Uni	Chine
Titres : valeur brute	45 645	6 245	580	8 422	11 414	38 622	148	600
Titres : valeur nette	45 645	6 245	580	8 422	11 414	38 622	148	600
Créances rattachées	53 489	-	-	-	-	20 403	-	42
QP Capital détenue	100%	96,34%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Capital		2 192	495	1 200	11 414	12 226	116	636
Réserves, Prime émission et RAN	49 184	8 332	97	5 886	-	18 897	197	-121
Résultat	-1 057	275	78	870	483	232	109	303
Chiffre d'affaires	-	8 984	444	19 859	9 734	52 290	3 687	4 113
Dividendes Encaissés	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêt et avances consenties non remboursées	-	-	-	-	-	-	-	-
Cautions et aval	6 436	1 530	-	-	-	-	-	-

Filiales (suite)	Naturex SPRL	Naturex GmbH	Naturex LLC	Total
<i>En milliers d'euros</i>	Belgique	Allemagne	Russie	
Titres : valeur brute	100	150	100	112 027
Titres : valeur nette	100	150	100	112 027
Créances rattachées	-	-	-	73 934
QP Capital détenue	100%	100%	99%	
Capital	100	150	37	
Réserves, Prime émission et RAN	-	-	64	
Résultat	50	-26	230	
Chiffre d'affaires	4 357	6 949	3 321	
Dividendes Encaissés	-	-	-	
Prêt et avances consenties non remboursées	-	-	-	
Cautions et aval	-	-	-	



## Etats financiers NATUREX S.A et annexes

Participations <i>En milliers d'euros</i>	Sanavie	Biopolis	Total
	Suisse	Espagne	
Titres : valeur brute	420	1 175	<b>1 595</b>
Titres : valeur nette	-	340	<b>340</b>
Créances rattachées	-	-	-
QP Capital détenue	34,79%	24,90%	
Capital	NC	NC	
Réserves, Prime émission et RAN	NC	NC	
Résultat	NC	NC	
Chiffre d'affaires	NC	NC	
Dividendes Encaissés	-	-	
Prêt et avances consenties non remboursées	-	-	
Cautions et aval	-	-	

### Note 4 Stocks et en cours

#### 4.1 Stocks

Le coût des stocks est évalué par lot au prix de revient et comprend les coûts d'acquisition des matières premières, les coûts de production ou de transformation, la quote-part appropriée des coûts indirects fondée sur la capacité normale de production et les autres coûts encourus pour les amener à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque le coût d'achat ou le prix de revient s'avèrent inférieur au prix du marché.

#### 4.2 Ventilation par nature de stocks

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2010	31/12/2009
Matières premières	5 197	4 160
Produits finis et semi-finis	16 182	13 234
<b>Total</b>	<b>21 380</b>	<b>17 394</b>

### Note 5 Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale.

Lorsque l'encaissement d'une créance présente un risque partiel ou total de non réalisation, une provision pour dépréciation est constituée.





Toutes les créances de l'actif circulant sont exigibles à un an au plus.

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2010	31/12/2009
Créances brutes	11 528	7 666
<i>Dont entreprises liées</i>	5 369	2 045
Provisions	-551	-185
<b>Créances nettes</b>	<b>10 976</b>	<b>7 481</b>

Le montant des créances libellées en devises est de 1,2 million d'euros.

### Note 6 Autres créances

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2010	31/12/2009
Comptes courants filiales	25 609	13 892
Etat, impôt sur les bénéfices	1 187	1 019
Avances au personnel	487	150
TVA déductibles	337	187
Créances TVA	227	469
Avoirs à recevoir	100	-
Autres produits à recevoir	44	-
Autres créances	55	-
<b>Total</b>	<b>28 046</b>	<b>15 719</b>

### Note 7 Valeurs de placements

#### 7.1 Actions propres

La société possède 7 000 de ses propres actions acquises au cours moyen de 28,72 euros pour une valeur totale brute de 201 milliers d'euros, soit 0,11% du capital social.

Compte tenu de l'évolution du cours de bourse, la provision à hauteur de 11 milliers d'euros a été reprise au cours de l'exercice.

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2009	Dotations	Reprises		changement de méthode	Autre	31/12/2010
			Utilisée	Non utilisée			
Actions	11			11			-



## Etats financiers NATUREX S.A et annexes

### 7.2 Valeurs mobilières de placement

Au 31 décembre 2010, NATUREX possède pour 408 milliers d'euros de SICAV valorisées au prix d'acquisition.

### Note 8 Charges constatées d'avance

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2010	31/12/2009
Charges sur financement	1 610	2 022
Charges d'exploitation (hors production)	529	431
Charges sur production	176	136
<b>Total</b>	<b>2 314</b>	<b>2 589</b>

Les charges de financement correspondent aux frais d'émission du crédit structuré amortissables sur la durée de l'emprunt.

### Note 9 Nature des écarts de conversion

<i>En milliers d'euros</i>	Actif	Passif
Comptes clients	142	32
Comptes fournisseurs	19	39
Emprunts	6 829	-
Instruments financiers	-	821
Prêts aux filiales	-	6 051
Comptes courants de filiales	1 786	-
<b>Total</b>	<b>8 777</b>	<b>6 944</b>





### Note 10 Capitaux propres

Le capital est divisé en 6 410 931 actions de 1,50 € de valeur nominale entièrement libérées.

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2009	Affectation Résultat 2009	Opération en capital	Amortissements dérogatoires	Dividendes	Résultat 2010	31/12/2010
Capital	9 546	-	35	-	36	-	9 616
Prime d'émission d'actions	130 688	-	604	-	579	-	131 870
Prime de fusion	351	-	-	-	-	-	351
Réserve légale	582	10	-	-	-	-	593
Réserves indisponibles	28	-	-	-	-	-	28
Réserves statutaires	2 031	196	-	-	-701	-	1 526
Report à nouveau	1	1	-	-	-	-	2
Amortissements dérogatoires	378	-	-	807	-	-	1 185
Résultat (Perte)	207	-207	-	-	-	-353	-353
	<b>143 812</b>	<b>-</b>	<b>639</b>	<b>807</b>	<b>-87</b>	<b>-353</b>	<b>144 818</b>

L'augmentation de capital est détaillée comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	Nombre de titres	Prix exercice	Prime émission	Capital social
Levée d'option d'achat plan 8	23 192	27,54	604	35
Paiement dividende en actions	23 739	26,85	602	36
Frais d'augmentation de capital			-23	
<b>TOTAL</b>	<b>46 931</b>		<b>1 183</b>	<b>70</b>

# Etats financiers NATUREX S.A et annexes



Les différents plans de stock-options par souscription sont résumés dans le tableau suivant :

	Plan n°8	Plan n°9	Plan n°10	Plan n°11	Plan n°12	Plan n°13
Date d'assemblée	28/06/2004	28/06/2004	14/06/2006	30/06/2007	30/06/2008	30/06/2009
Date du conseil d'administration	06/05/2005	23/03/2006	27/03/2007	25/03/2008	13/03/2009	26/04/2010
Type d'option	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription
Point de départ d'exercice des options	06/05/2008	23/03/2009	27/03/2010	25/03/2011	13/03/2012	26/04/2013
Date d'expiration	06/05/2010	23/03/2011	27/03/2012	25/03/2013	13/03/2014	26/04/2015
Prix de souscription ou d'achat	27,54	45,15	49,65	27,54	24,00	30,12
Nombre total d'options attribuées :	24 350	39 196	23 929	47 362	53 650	52 150
<i>dont les mandataires sociaux</i>	20 000	30 500	13 000	33 000	33 000	26 000
<i>dont les salariés</i>	4 350	8 696	10 929	14 362	20 650	26 150
<i>dont 10 salariés ayant reçu les plus importantes enveloppe</i>	3 690	4 495	4 560	5 600	10 500	12 200
Nombre d'actions souscrites ou annulées au 31/12/2009	828	2 856	3 457	3 046	994	-
Nombre d'actions exercées sur la période	23 192	-	-	-	-	-
Nombre d'actions annulées sur la période	330	335	350	972	862	1 660
<b>Options de souscription ou d'achat restantes</b>	<b>0</b>	<b>36 005</b>	<b>20 122</b>	<b>43 344</b>	<b>51 794</b>	<b>50 490</b>

## Note 11 Provisions pour risques et charges

### 11.1 Méthode comptable

Les provisions pour risques et charges sont évaluées de manière à couvrir les litiges, contentieux, engagements de garantie et risques liés au cours normal des opérations de la société susceptibles d'entraîner une sortie probable de ressources.

Les dettes et créances en devises des pays ne participant pas à la "zone euro" sont enregistrées pour leur contre-valeur à la date de l'opération, et figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écarts de conversion" (après prise en compte des opérations de couverture). Les pertes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risque de change.

Les indemnités de départs en retraite de NATUREX S.A. sont assurées auprès de la compagnie Predica.

Les obligations de départ à la retraite étant totalement financées, elles ne donnent pas lieu à comptabilisation d'une provision. En conséquence, les provisions ne comportent pas de montant relatif à des engagements de retraite.

Il n'existe pas de régime spécifique aux dirigeants.





## 11.2 Variation des provisions

En milliers d'euros	01/01/2010	Dotations	Reprises		changement de méthode	Autre	31/12/2010
			Utilisée	Non utilisée			
Pertes de change (1)	1 636	2 111		1 636	-	-	2 111
Provision pour litige Prud'homme	8		8				-
	<b>1 644</b>	<b>2 111</b>	<b>8</b>	<b>1 636</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 111</b>

(1) Pertes latentes issues de la réévaluation des dettes et créances en devises.

## Note 12 Dette financière

En milliers d'euros	Total	1 an	2 à 5ans	+ 5 ans
Emprunts	111 843	7 424	61 695	42 724
Intérêts courus non échus	4	4		
Dettes rattachées à des participations	8 589	589		8 000
Instruments financiers (échange de devises)	7 714	2 571	5 143	
Concours bancaires	1 293	1 293		
<b>Total dettes financières 31/12/2010</b>	<b>129 443</b>	<b>11 882</b>	<b>66 838</b>	<b>50 724</b>
<b>Total dettes financières 31/12/2009</b>	<b>95 966</b>	<b>16 912</b>	<b>52 703</b>	<b>26 351</b>

La dette souscrite en 2009 est initialement à taux variable.

L'exposition de la société au risque de taux est en partie couverte d'une part par des prêts aux filiales à hauteur de 59,2 millions d'euros (contractés à des conditions de taux et de périodicité identiques à la dette vis-à-vis des banques) et d'autre part au travers de contrats de swap de taux.

## Note 13 Fournisseurs et comptes rattachés

En milliers d'euros	31/12/2010	31/12/2009
Comptes fournisseurs	9 545	7 936
<i>Dont entreprises liées</i>	<i>1 377</i>	<i>1 062</i>
Factures à recevoir	325	535
<b>Total</b>	<b>9 869</b>	<b>8 471</b>

Les dettes fournisseurs en devise s'élèvent à 1 629 milliers d'euros au 31 décembre 2010.



## Etats financiers NATUREX S.A et annexes

### Note 14 Autres dettes

Les autres dettes sont à échéance à moins d'un an et se décomposent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2010	31/12/2009
Comptes courants filiales	1 558	1 178
Organismes sociaux	1 064	912
<i>Dont charges à payer</i>	<i>466</i>	<i>416</i>
Charges à payer d'exploitation	1 002	489
Charges à payer rémunération du personnel	721	666
Investissements	536	448
Etat	348	136
<i>Dont charges à payer</i>	<i>225</i>	<i>135</i>
Charges à payer de production	72	74
Charges à payer financières	22	37
Divers	55	50
<b>Total</b>	<b>5 377</b>	<b>3 988</b>

### Note 15 Chiffre d'affaires

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur.

Le chiffre d'affaires par zone géographique est le suivant :

<i>En milliers d'euros</i>	<b>Total</b>
Etats-Unis	28 011
Autres pays	37 181
France	12 034
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>77 225</b>





## Note 16 Résultat financier

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2010
<b>Produits</b>	<b>7 224</b>
Intérêts entreprises liées	3 203
Gains de change	2 275
Reprise de provision de perte change	1 647
Divers	99
<b>Charges</b>	<b>11 105</b>
Coût de l'endettement	5 043
Provisions perte de change	2 111
Pertes de change	2 115
Provision sur titres de participations	835
Intérêts entreprises liées	586
Divers	415
<b>Résultat financier</b>	<b>-3 881</b>

## Note 17 Résultat exceptionnel

<i>En milliers d'euros</i>	Produits	Charges
Amortissements dérogatoires	-	807
Cessions d'actifs	159	152
Divers	-	2
<b>Total</b>	<b>159</b>	<b>961</b>

## Note 18 Résultat fiscal

<i>En milliers d'euros</i>	Produits	Charges
Crédit d'impôt Recherche	1 080	
Produit d'intégration fiscale	39	
Credit d'impôt mécénat	35	
Frais d'augmentation de capital		12
Impôts dus à l'étranger		11
<b>total</b>	<b>1 154</b>	<b>23</b>

La SCI les Broquetons est intégrée fiscalement dans NATUREX SA. La convention d'intégration fiscale précise que la prise en charge par NATUREX de l'impôt sur le résultat d'ensemble fait naître à son profit une créance sur la SCI égale



## Etats financiers NATUREX S.A et annexes

au montant de l'impôt qui serait dû par la filiale si elle était imposée séparément. En application de ce principe, NATUREX a comptabilisé un produit d'intégration fiscale de 39 milliers d'euros correspondant à l'impôt dû par la SCI.

### Note 19 Effectif moyen

L'effectif moyen au cours l'année 2010 a été de 214 personnes.

Au 31 décembre 2010, cet effectif est de 229 personnes se répartissant comme suit :

Catégorie	Effectif
Cadres	84
Agents de maîtrise	26
Employés	63
Ouvriers	55
Contrat de professionnalisation	1
<b>Total</b>	<b>229</b>

### Note 20 Engagements

#### 20.1 Engagements donnés

Engagements donnés en milliers d'euros	31/12/2010	31/12/2009
<b>Engagements liés au financement de la société</b>		
Garanties auprès des établissements bancaires au profit des filiales	6 436	-
Nantissement des titres et/ou fonds de commerce acquis dans le cadre de la convention de crédit structuré.	111 907	92 230
<b>Engagements liés à l'activité de la société</b>		
Caution au profit des douanes marocaines	1 530	1 402

#### 20.2 Engagements reçus

Engagements reçus en milliers d'euros	31/12/2010	31/12/2009
<b>Engagements liés au financement de la société</b>		
Lignes de crédit	3 700	20 000
<b>Engagements liés à l'activité de la société</b>		
Caution relative aux alcools transportés	Illimitée	Illimitée





## Note 21 Répartition du capital

Actionnaires	Nombre d'actions détenues au 31/12/2010	Droits de vote au 31/12/2010
Jacques DIKANSKY	0,25%	0,32%
SGD	15,98%	20,34%
Groupe Natra	37,69%	19,18%
Thierry LAMBERT	0,02%	0,02%
Stéphane DUCROUX	0,06%	0,13%
Naturex	0,20%	0,00%
Public	45,80%	60,01%

## Note 22 Rémunération des dirigeants

Le montant global des rémunérations brutes versées aux dirigeants par la société s'élève à 288 milliers d'euros. Le détail des rémunérations versées aux dirigeants est repris dans le chapitre « Organisation et gouvernement de l'entreprise » du document de référence.

## Note 23 Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

Les différences temporaires d'impôt sont décomposées comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2010
Contribution sociale de solidarité	131
Profits de change latents	279
Provision pour dépréciation	2 111
Provision dépréciation de titres	835
Produits latents SICAV	9
<b>total</b>	<b>3 365</b>

Créance d'impôt correspondante : 1 121 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2010, la position fiscale du groupe est la suivante :

En milliers d'euros	31/12/2009	Variation	31/12/2010
Déficits ordinaires	-1 495	168	-1 327
Crédits d'impôts	-1 029	-159	-1 187
Impôts dus à l'étranger	9	16	25
<b>total</b>	<b>-2 515</b>	<b>25</b>	<b>-2 490</b>



## Etats financiers NATUREX S.A et annexes

---

### Note 24 Dépenses de recherche et développement

Le montant des dépenses de recherche et développement passées en charge sur l'exercice est 2,2 millions d'euros.

### Note 25 Liste des transactions avec les parties liées

Aucune transaction d'une importance significative, non conclues à des conditions de marché au sens du décret n°2009-267, concernant les parties liées n'a été opérée au cours de l'exercice.





## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

**Exercice clos le 31 décembre 2010**

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société NATUREX S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### 1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### 2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 3.2 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participation.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### 3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

## Etats financiers NATUREX S.A et annexes

---



Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris La Défense, le 28 avril 2011

Avignon, le 28 avril 2011

KPMG S.A.

AREs X.PERT Audit

Michel Piette

Laurent Peyre





### RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

#### Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article L. 225-40 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## I. Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

---

### Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

#### ► Convention de prestations de services Groupe

- Avec les sociétés suivantes: SCI Les Broquetons, NATUREX Inc, NATUREX SpA, NATUREX UK Ltd, NATUREX Maroc S.A., NATUREX Trading Shanghai Co Ltd, NATUREX SL, NATUREX A.G., NATUREX Ltd, NATUREX Ingredientes Naturais Ltda, KF Speciality Ingredients Pty Ltd, NATUREX LLC, NATUREX SPRL, NATUREX GmbH, NATUREX Australia Pty Ltd ;
- Personnes concernées : Messieurs Jacques Dikansky, Thierry Lambert et Stéphane Ducroux
- Nature et objet :

Sur autorisation du conseil d'administration du 26 avril 2010, une convention de « management support services agreement » a été conclue le 3 mai 2010 entre la société NATUREX S.A. et ses filiales (directes ou indirectes), en vertu de laquelle la société NATUREX S.A. leur fournit un certain nombre de services et une assistance dans de nombreux domaines (ressources humaines, juridique, financier, recherche et développement, marketing,...).



## Etats financiers NATUREX S.A et annexes

---

La rémunération de ces services se détaille comme suit :

- Garantie financière : 0,8% du montant garanti,
- Services de recrutement : montant fixe par recrutement effectué,
- Autres services : coût réel augmenté d'une marge d'au plus 8%.

▪ Modalités :

La rémunération facturée par la société NATUREX S.A. à ses filiales au titre de l'exercice 2010 s'est élevée à € 6 765 211.

### ► Convention de gestion de trésorerie Groupe

- Avec les sociétés suivantes: SCI Les Broquetons, NATUREX SpA, NATUREX UK Ltd, NATUREX A.G., NATUREX Ltd, NATUREX KF Speciality Ingredients Pty Ltd, NATUREX SPRL, NATUREX GmbH, NATUREX Australia Pty Ltd.
- Personnes concernées : Messieurs Jacques Dikansky et Thierry Lambert
- Nature et objet : sur autorisation du conseil d'administration du 26 avril 2010, un contrat de « Group Cash Management » a été conclu le 3 mai 2010 entre la société NATUREX S.A. et ses filiales (directes ou indirectes), en vertu duquel la société NATUREX S.A. assure auprès de ses filiales la gestion de trésorerie centralisée. Le taux d'intérêt applicable à la position journalière de trésorerie est le taux LIBOR pour les comptes-courants en dollars ou EURIBOR pour les comptes-courants en euros, majoré d'une marge déterminée annuellement par les parties.
- Modalités : le taux d'intérêt de l'exercice 2010 a été fixé au taux de référence LIBOR/ EURIBOR majoré d'une marge de 1%. Les intérêts versés/reçus par NATUREX S.A. au titre de l'exercice 2010 se sont élevés à :
  - intérêts versés : €. 122 843,
  - intérêts reçus : €. 433 173.

### ► Convention d'acquisition de titres auprès de la société NATUREX Ltd

- Personnes concernées : Messieurs Jacques Dikansky et Thierry Lambert
- Nature et objet :

Sur autorisation du conseil d'administration du 26 avril 2010, une convention d'acquisition de titres de la société NATUREX LLC été conclue entre la société NATUREX S.A. et NATUREX Ltd le 31 mai 2010.

▪ Modalités :

La société NATUREX S.A. a acquis les titres de la société NATUREX LLC (soit 99% du capital de NATUREX LLC) auprès de la société NATUREX Ltd au prix de 3 763 160 roubles, soit €. 100 000.





### ► **Convention de cession de l'activité commerciale belge à la société NATUREX SPRL**

- Personnes concernées : Messieurs Jacques Dikansky et Thierry Lambert
- Nature et objet :

Sur autorisation du conseil d'administration du 26 avril 2010, une convention de cession d'actifs et de transfert de contrats relatifs à l'activité commerciale exercée par la société NATUREX S.A. en Belgique a été conclue entre les sociétés NATUREX S.A. et NATUREX SPRL.

- Modalités :

Le prix de cession s'est élevé à €. 76 446,76. La société NATUREX SPRL a par ailleurs pris en charge les dettes liées au personnel.

### ► **Convention d'apport en nature de l'activité commerciale allemande à la société NATUREX GmbH**

- Personnes concernées : Messieurs Jacques Dikansky et Thierry Lambert
- Nature et objet :

Sur autorisation du conseil d'administration du 26 avril 2010, une convention d'apport en nature des actifs relatifs à l'activité commerciale exercée par la société NATUREX S.A. en Allemagne a été conclue entre les sociétés NATUREX S.A. et NATUREX GmbH.

- Modalités :

En rémunération de l'apport, la société NATUREX GmbH a réalisé une augmentation de capital de €. 50 000 au profit de la société NATUREX S.A. par émission d'une action nouvelle d'un nominal de €. 50 000.

### ► **Convention d'abandon de créances au bénéfice de la société NATUREX Maroc S.A.**

- Personnes concernées : Messieurs Jacques Dikansky et Thierry Lambert
- Nature et objet :

Sur autorisation du conseil d'administration du 27 décembre 2010, une convention d'abandon de créance a été conclue le 28 décembre 2010 entre les sociétés NATUREX S.A. et NATUREX Maroc, en vertu de laquelle la société NATUREX S.A. consent à abandonner les créances qu'elle détient auprès de la société NATUREX Maroc au bénéfice de cette dernière.

- Modalités :

La société NATUREX S.A. a abandonné une créance de €. 620 624,30 au profit de la société NATUREX Maroc. Cet abandon de créance n'est pas assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.



## Etats financiers NATUREX S.A et annexes

---

### Conventions et engagements non autorisés préalablement

En application des articles L. 225-42 et L. 823-12 du Code de commerce, nous vous signalons que la convention et engagement suivant n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

#### ► Prêt accordé par la société NATUREX A.G. au profit de la société NATUREX S.A.

- Personnes concernées: Messieurs Jacques Dikansky et Thierry Lambert
- Nature et objet:

Une convention de prêt et son amendement ont été conclus le 31 octobre 2010 entre la société NATUREX S.A. et NATUREX A.G. en vertu duquel la société NATUREX A.G. accorde un prêt à long terme à la société NATUREX S.A.. Ce prêt, d'un montant de €.8 000 000, résulte de la conversion du compte-courant de trésorerie que la société NATUREX A.G. détenait sur la société NATUREX S.A. à la date de l'accord. A échéance du 31 octobre 2013, ce prêt pourra faire l'objet de remboursements anticipés ou être prorogé d'un commun accord. Le taux d'intérêt applicable est le taux LIBOR majoré d'une marge de 1%.

- Modalités:

Les intérêts versés au titre de l'exercice 2010 se sont élevés à : €. 26 431

Cette convention n'avait pas été qualifiée comme entrant dans le champ d'application de l'article R. 225-31 du Code de commerce antérieurement à sa conclusion et en conséquence n'a pas été soumise à autorisation préalable du conseil d'administration.

## II. Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

---

### Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### ► Location de bureaux auprès de la SCI Les Broquetons

- Nature et objet :

La société NATUREX S.A. loue à la société civile Les Broquetons, sise même adresse, les locaux dans lesquels s'exerce l'activité sociale.

- Modalités :

Votre société a versé un loyer de €. 444 240 au titre de l'exercice 2010.





► **Conventions de prêts accordés par la société NATUREX S.A. au profit des sociétés NATUREX A.G., NATUREX Holding Inc., et NATUREX Inc.**

▪ Nature et objet :

Des conventions de prêts ont été conclues le 30 décembre 2009 par la société NATUREX S.A. au profit de ses filiales, directes ou indirectes, suivantes:

- NATUREX A.G.,
- NATUREX Holding Inc.,
- NATUREX Inc.

Les prêts accordés aux sociétés NATUREX A.G. et NATUREX Inc. sont à échéance du 31 décembre 2016, le prêt accordé à la société NATUREX Holding Inc. est à échéance du 30 novembre 2016.

Le taux d'intérêt applicable est le taux LIBOR majoré d'une marge définie chaque année.

▪ Modalités :

Au 31 décembre 2010, les prêts accordés par la société NATUREX S.A. au profit de ses filiales ainsi que les intérêts reçus au titre de l'exercice 2010 calculés au taux LIBOR plus 1% se détaillent comme suit:

- Prêt accordé à NATUREX A.G.: CHF 25 512 000 ; intérêts reçus: €.610 476,
- Prêt accordé à NATUREX Holding Inc.: USD 42 904 171 ; intérêts reçus : €.1 635 073,
- Prêt accordé à NATUREX Inc.: USD 8 928 612 ; intérêts reçus: €.388 165.

Paris La Défense, le 28 avril 2011

Avignon, le 28 avril 2011

KPMG S.A.

AREs X.PERT Audit

Michel Piette  
Associé

Laurent Peyre  
Associé



## Evolutions récentes et perspectives

### EVOLUTIONS RECENTES ET PERSPECTIVES

#### Vers une croissance très soutenue sur le long terme

#### I. Un début d'année très prometteur

Le Groupe NATUREX a publié en date du 26 avril 2011, le chiffre d'affaires relatif au 1<sup>er</sup> trimestre de l'exercice 2011.

#### I.1 Un excellent 1<sup>er</sup> trimestre 2011 : +17,5% de croissance organique à devises constantes

K€ IFRS Données non auditées	Exercice 2011	Exercice 2010	Var. %	Var. % devises constantes
<b>Chiffre d'affaires 1<sup>er</sup> trimestre</b>	<b>64 020</b>	<b>51 611</b>	<b>+24,0%</b>	<b>+17,5%</b>
Cours moyen du Dollar	1,36416	1,38995		

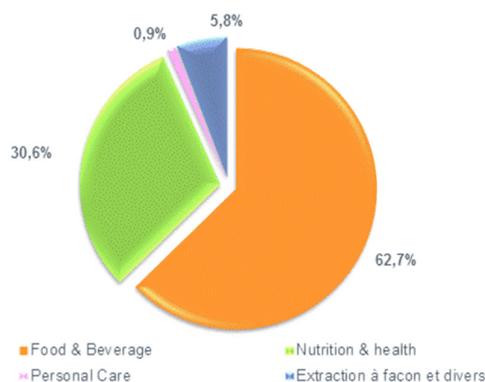
NATUREX entame l'exercice 2011 sous les meilleurs auspices, affichant une très forte croissance de son chiffre d'affaires au 1<sup>er</sup> trimestre : +24,0% à 64,0 millions d'euros, contre 51,6 millions d'euros un an auparavant.

A devises constantes, la croissance organique ressort à +17,5%.

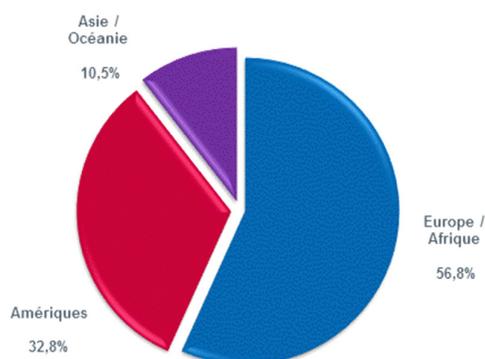
Naturex prend ainsi une large avance sur ses objectifs annuels de croissance à deux chiffres de ses ventes, annoncés lors de la publication des résultats annuels 2010 fin mars 2011.

#### I.2 Des tendances très positives sur les trois marchés et les trois zones géographiques

##### ► Répartition des ventes par marché



##### ► Répartition des ventes par zone géographique





### II. Principales orientations du marché

---

#### II.1 Des tendances toujours aussi favorables et durables en Amérique du Nord et en Europe

La tendance de fond en faveur du naturel s'est installée durablement dans les pays matures d'Amérique du Nord et d'Europe Occidentale, animée par une prise de conscience générale :

- Des pouvoirs publics, qui ont mis en place des politiques nutritionnelles ciblées en faveur d'une alimentation saine et équilibrée (FoodRisC en Europe, PNNS en France, SENIFOOD en Espagne) ;
- Des consommateurs, mieux informés, qui adoptent un mode de vie plus sain et orientent leurs choix vers des produits naturels de confort, de santé ou d'apparence ;
- Des industriels de l'agro-alimentaire qui multiplient les mises sur le marché de produits aux allégations naturelles et santé.

Ces marchés, demeurent de véritables moteurs de croissance, soutenus par une réglementation de plus en plus incitative en termes de substitution des produits de synthèse par des produits d'origine naturelle.

La taille et l'expertise de NATUREX lui permettent de tirer parti de ces évolutions réglementaires de plus en plus contraignantes pour certains intervenants.

#### II.2 Une explosion de la demande des pays émergents

Conséquence de la mondialisation, les tendances du naturel, de la santé et du bien-être ont franchi les frontières et les consommateurs des marchés émergents comme l'Europe de l'Est, l'Asie ou l'Amérique Latine, qui ont un pouvoir d'achat en hausse, orientent leur consommation vers les standards occidentaux et par conséquent les produits naturels d'origine végétale.

Ainsi, les grands groupes internationaux, conscients qu'il existe une réelle demande pour ce type de produits, multiplient les implantations de leurs usines et succursales dans ces zones émergentes. Soucieux de leur image, ils entendent produire les mêmes types de produits qu'en Europe ou en Amérique du Nord, avec les mêmes standards de qualité, et ont par conséquent besoin des mêmes ingrédients, et notamment des ingrédients naturels de spécialité d'origine végétale.

Le terrain de jeu de NATUREX se trouve ainsi considérablement élargi et compte tenu de ses implantations, le Groupe est bien positionné pour répondre à cette nouvelle demande.

## Evolutions récentes et perspectives



### III. Tendances pour l'exercice 2011

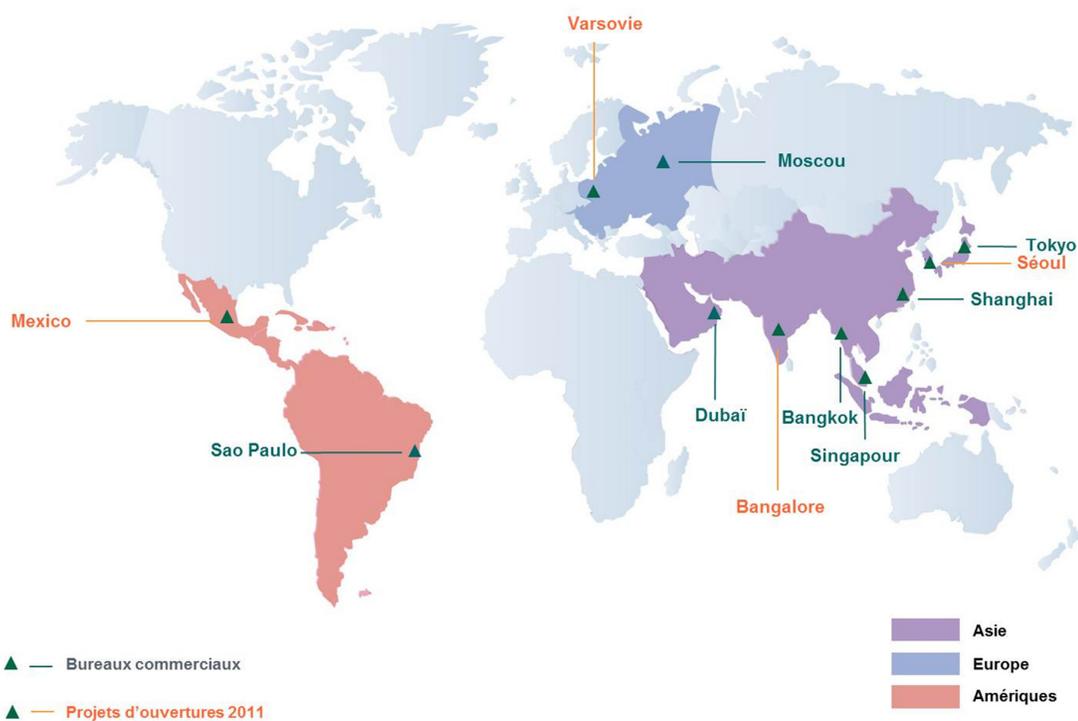
Dans ce contexte, NATUREX est bien positionné pour continuer à surperformer le marché, grâce à ses fortes capacités de sourcing et d'innovation, son outil industriel performant et la puissance de son réseau commercial mondial.

Le Groupe entend générer une croissance de ses ventes à deux chiffres sur l'exercice 2011 ainsi qu'une marge opérationnelle entre 12 et 13% du chiffre d'affaires, à périmètre et devises constants.

Par ailleurs, NATUREX étudie toutes les opportunités stratégiques qui pourraient s'offrir en matière de croissance externe, soit en termes de complémentarités marché (Food & Beverage, Nutrition & Health, Cosmétique) ou en termes de complémentarités géographiques (Pays matures / Pays émergents).

NATUREX compte également poursuivre sur l'exercice 2011 le développement de son réseau commercial avec l'ouverture de quatre bureaux en Corée, au Mexique, en Pologne, et en Inde.

#### ► Projets d'ouvertures de bureaux commerciaux dans les pays émergents





## Évolutions récentes et perspectives

---



## Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2011

### PROJETS DE RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 27 JUIN 2011

#### A titre ordinaire

##### Première résolution

###### Approbation des comptes sociaux

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration, du Président du Conseil et des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2010 approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels de la société NATUREX arrêtés à cette date se soldant par un déficit de 353 330,66€. L'Assemblée générale approuve spécialement le montant global, s'élevant à 14 121€, des dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code Général des Impôts, ainsi que l'impôt correspondant.

##### Deuxième résolution

###### Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration, du Président du conseil et des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2010 approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par un bénéfice net de 14 817 357€ soit un bénéfice (part du groupe) de 14 809 790€.

##### Troisième résolution

###### Affectation du résultat et fixation du dividende

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter l'intégralité du déficit de l'exercice s'élevant 353 330,66€ au poste « Report à nouveau » qui sera ainsi porté de 1 585,98€ à -351 744,68€, et de prélever sur le poste « Réserves statutaires » s'élevant à 1 525 584,27€, la somme 704 432,41€ au titre du dividende.

L'assemblée générale constate que le dividende global revenant à chaque action est fixé à 0,11 €, l'intégralité du montant ainsi distribué est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Le paiement sera effectué le 30 septembre 2011.

Il est précisé qu'au cas où, lors de la mise en paiement de ces dividendes, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondantes aux dividendes non versés à raison de ces actions seraient affectées au report à nouveau.

Mention relative aux distributions antérieures :

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au cours des trois derniers exercices les distributions de dividendes par action ont été les suivantes :

Au titre de l'exercice	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2007	298 910,20 €		
2008	388 204,00 €		
2009	701 005,13 €		





## Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2011

---

### Quatrième résolution

#### Option pour le paiement du dividende en numéraire ou en actions

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide d'offrir à chaque actionnaire une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions.

Le prix de l'action remise en paiement du dividende sera égal à 90 % de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant la date de la présente Assemblée générale, diminuée du montant net du dividende, conformément aux dispositions de l'article L. 232-19 du Code de commerce.

Cette option porte sur la totalité du dividende mis en distribution, soit 0,11€ par action.

Si le montant du dividende auquel l'actionnaire a droit ne correspond pas à un nombre entier d'actions, il pourra :

- soit obtenir le nombre entier d'actions immédiatement inférieur complété d'une soultte en espèces à la date d'exercice de l'option ;
- soit obtenir le nombre d'actions immédiatement supérieur en versant la différence en numéraire.

Les actionnaires qui souhaiteraient opter pour le paiement du dividende en actions disposeront d'un délai compris entre le 20 juillet 2011 et le 20 septembre 2011 inclus pour en faire la demande auprès des intermédiaires financiers habilités à payer le dividende et/ou de la société. En conséquence, tout actionnaire qui n'aurait pas opté en faveur du paiement du dividende en actions au terme de ce délai percevra le paiement du dividende en numéraire.

Le paiement du dividende en numéraire sera effectué le 30 septembre 2011.

Les actions émises en paiement du dividende porteront jouissance du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Président et au Directeur Général Délégué à l'effet de mettre en œuvre la présente résolution, de constater la réalisation de l'augmentation de capital résultant de l'exercice de l'option du paiement du dividende en actions, de modifier les statuts en conséquence et de procéder aux formalités de publicité.

### Cinquième résolution

#### Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation de ces conventions

Statuant sur le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés qui lui a été présenté, l'Assemblée générale approuve les conventions qui y sont mentionnées.

### Sixième résolution

#### Ratification de la cooptation de la société Edmond de Rothschild Investment Partners

L'Assemblée générale ratifie la nomination en qualité d'administrateur de la société Edmond De Rothschild Investment Partners, faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 22 décembre 2010, en remplacement de Monsieur Francisco, Javier ADSERA, démissionnaire.

En conséquence, la société Edmond De Rothschild Investment Partners exercera lesdites fonctions pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

La société Edmond De Rothschild Investment Partners a fait savoir qu'elle acceptait ses fonctions d'administrateur de la Société et qu'elle satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur.

### Septième résolution

#### Nomination de Madame Jacqueline DIKANSKY en qualité d'administrateur

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide de désigner Madame Jacqueline DIKANSKY en qualité d'administrateur de la Société pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Madame Jacqueline DIKANSKY a fait savoir qu'elle acceptait ses fonctions d'administrateur de la Société et qu'elle satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur, notamment en ce qui concerne le cumul de mandats qu'une même personne peut occuper et, qu'elle satisfait à la règle de limite d'âge fixée par les statuts.



## Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2011

### Huitième résolution

#### Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L.225-209 du Code de commerce

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale ordinaire du 30 juin 2010.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de :

- D'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action NATUREX par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF ;
- De conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société ;
- D'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions ;
- D'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- De procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente Assemblée générale des actionnaires dans la neuvième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'administration appréciera.

Ces opérations pourront être effectuées en période d'offre publique dans le respect de l'article 232-15 du règlement général de l'AMF si, d'une part, l'offre est réglée intégralement en numéraire et, d'autre part, les opérations de rachat sont réalisées dans le cadre de la poursuite de l'exécution du programme en cours et qu'elles ne sont pas susceptibles de faire échouer l'offre.

La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat est fixé à 55 € par action. En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 35 260.115 €.

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

### A titre extraordinaire

### Neuvième résolution

#### Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'annuler les actions rachetées par la Société dans le cadre du dispositif de l'article L.225-209 du Code de commerce

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes :

1. donne au Conseil d'administration l'autorisation d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital social calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédents, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur,





## Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2011

2. Fixe à 24 mois à compter de la présente assemblée soit jusqu'au 27 juin 2013, la durée de validité de la présente autorisation,
3. Donne tous pouvoirs au Conseil d'administration pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, de modifier en conséquence les statuts de la société et accomplir toutes les formalités requises.

### Dixième résolution

#### Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2 et L. 225-130 du Code de commerce :

1. Délègue au Conseil d'administration sa compétence pour décider une ou plusieurs augmentations de capital, dans les proportions et aux époques qu'il déterminera, par incorporation au capital de réserves, bénéfiques ou primes, à réaliser par élévation de la valeur nominale des actions ordinaires existantes et/ou attribution gratuite d'actions ordinaires nouvelles.
2. Décide qu'en cas d'usage par le Conseil d'administration de la présente délégation, conformément aux dispositions de l'article L. 225-130 du Code de commerce, en cas d'augmentation de capital sous forme d'attribution gratuite d'actions, les droits formant rompus ne seront pas négociables, ni cessibles et que les titres de capital correspondants seront vendus ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans le délai prévu par la réglementation.
3. Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente assemblée.
4. Décide que le montant d'augmentation de capital résultant des émissions réalisées au titre de la présente résolution ne devra pas excéder le montant nominal de 40 000 000 €, compte non tenu du montant nécessaire pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions.
5. Confère au Conseil d'administration tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre la présente résolution, et, généralement, de prendre toutes mesures et effectuer toutes les formalités requises pour la bonne fin de chaque augmentation de capital, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts.
6. Prend acte que la présente délégation prive d'effet, à compter de ce jour, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

### Onzième résolution

#### Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux actionnaires, avec maintien du droit préférentiel

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de Commerce et, notamment, de son article L. 225-129-2 :

1. Délègue au Conseil d'administration sa compétence pour procéder à l'augmentation du capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera par émission, soit en euro, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la société ou, conformément à l'article L 228-93 du Code de commerce, de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, que ce soit, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière.
2. Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente assemblée.
3. Décide de fixer, ainsi qu'il suit, les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Conseil d'administration de la présente délégation de compétence :
  - Le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 4 000 000 €.

## Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2011



- Le plafond ainsi arrêté n'inclut pas la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès au capital. Il est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente assemblée.
- 4. En cas d'usage par le Conseil d'administration de la présente délégation de compétence dans le cadre des émissions visées au 1 ci-dessus :
  - a/ décide que la ou les émissions seront réservées par préférence aux actionnaires qui pourront souscrire à titre irréductible,
  - b/ décide que si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'administration pourra utiliser les facultés suivantes :
    - limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions,
    - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,
    - offrir au public tout ou partie des titres non souscrits,
  - c/ décide que le nombre de titres à émettre pourra être augmenté dans les conditions de l'article L.225-135-1 du Code de Commerce et dans la limite du plafond prévu par la présente résolution.
- 5. Décide que le Conseil d'administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.
- 6. Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

### Douzième résolution

#### **Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public**

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de Commerce et notamment son article L 225-136 :

1. Délègue au Conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder à l'augmentation du capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, par une offre au public, par émission soit en euro, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la société que ce soit par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, étant précisé que ces titres pourront être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur titres répondant aux conditions fixées par l'article L. 225-148 du Code de commerce.  
Conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.
2. Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente assemblée.
3. Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 4 000 000 €.  
Ce montant s'impute sur le montant du plafond de l'augmentation de capital fixé à la treizième résolution.
4. Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente résolution.
5. Décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la société pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale au minimum requis par les dispositions légales et réglementaires applicables au moment où le Conseil d'administration mettra en œuvre la délégation.
6. Décide, en cas d'émission de titres appelés à rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique





## Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2011

---

d'échange, que le Conseil d'administration disposera, dans les conditions fixées à l'article L. 225-148 du Code de commerce et dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires pour arrêter la liste des titres apportés à l'échange, fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser, et déterminer les modalités d'émission.

7. Décide que le Conseil d'administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et, plus généralement, faire le nécessaire en pareille matière.
8. Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

### Treizième résolution

#### Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de Commerce et notamment son article L 225-136 :

1. Délègue au Conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder à l'augmentation du capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, par émission soit en euro, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la société que ce soit par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière;  
Conformément à l'article L 228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.
2. Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente assemblée.
3. Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 4 000 000 €, étant précisé qu'il sera en outre limité à 20% du capital par an.  
Ce montant s'impute sur le montant du plafond de l'augmentation de capital fixé à la douzième résolution.
4. Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente résolution.
5. Décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la Société pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale au minimum requis par les dispositions légales et réglementaires applicables au moment où le Conseil d'administration mettra en œuvre la délégation.
6. Décide que le Conseil d'administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.
7. Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

### Quatorzième résolution

#### Autorisation à donner au Conseil d'administration pour augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires

Pour chacune des émissions décidées en application de la onzième, douzième et treizième résolution, le nombre de titres à émettre pourra être augmenté dans les conditions prévues par l'article L 225-135-1 du Code de commerce et



## Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2011



dans la limite des plafonds fixés par l'assemblée, lorsque le Conseil d'administration constate une demande excédentaire.

### Quinzième résolution

#### **Autorisation à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital social dans la limite de 10% en vue de rémunérer des apports en nature de titres ou valeurs mobilières donnant accès au capital**

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des commissaires aux comptes et conformément à l'article L 225-147 du Code de commerce :

1. Autorise le Conseil d'administration à procéder, sur rapport du commissaire aux apports, à l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital lorsque les dispositions de l'article L 225-148 du code de commerce ne sont pas applicables.
2. Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente assemblée.
3. Décide que le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 10% du capital social au jour de la présente assemblée, ce montant étant indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation de capital.
4. Délègue tous pouvoirs au Conseil d'administration, aux fins de procéder à l'approbation de l'évaluation des apports, de décider l'augmentation de capital en résultant, d'en constater la réalisation, d'imputer le cas échéant sur la prime d'apport l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'augmentation de capital, de prélever sur la prime d'apport les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et de procéder à la modification corrélative des statuts, et faire le nécessaire en pareille matière.

### Seizième résolution

#### **Délégation à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L.3332-18 et suivants du Code du Travail**

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, statuant en application des articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail :

1. Autorise le Conseil d'administration, s'il le juge opportun, sur ses seules décisions, à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires par souscription en numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'autres titres donnant accès au capital, réservées aux salariés et/ou dirigeants de la société et de sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise,
2. Supprime en faveur de ces personnes le droit préférentiel de souscription aux actions qui pourront être émises en vertu de la présente autorisation,
3. Fixe à vingt-six mois à compter de la présente assemblée la durée de validité de cette autorisation,
4. Limite le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente autorisation à 3% du montant du capital social atteint lors de la décision du Conseil d'administration de réalisation de cette augmentation, ce montant étant indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation de capital,
5. Décide que le prix des actions à émettre, en application du 1) de la présente délégation, ne pourra être ni inférieur de plus de 20 %, ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application de l'article L. 3332-25 et L.3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans, à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du Conseil d'administration relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne.

Le Conseil d'administration pourra ou non mettre en œuvre la présente autorisation, prendre toutes mesures et procéder à toutes formalités nécessaires.





## Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2011

---

### Dix-septième résolution

#### Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes :

- autorise le Conseil d'administration dans le cadre des dispositions des articles L.225-177 à L. 225-185 du Code de Commerce, à consentir en une ou plusieurs fois, au profit des bénéficiaires ci-après indiqués, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société à émettre à titre d'augmentation de capital ou à l'achat d'actions existantes de la Société provenant de rachats effectués dans les conditions prévues par la loi,
- fixe à trente-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée générale la durée de validité de la présente délégation,
- Décide que les bénéficiaires de ces options ne pourront être que :
  - d'une part, les salariés ou certains d'entre eux, ou certaines catégories du personnel,
  - d'autre part, les mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-185 du Code de commerce,

tant de la Société NATUREX que des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de Commerce ;

- Décide que le nombre total des options pouvant être octroyées par le Conseil d'administration au titre de la présente délégation ne pourra donner droit à souscrire ou à acheter un nombre d'actions supérieur à 3 % du capital social existant au jour de la première attribution, étant précisé que sur ce plafond, s'imputera le nombre total d'actions pouvant être attribuées gratuitement par le Conseil d'administration au titre de l'autorisation qui suit.
- Décide que le prix de souscription et/ou d'achat des actions par les bénéficiaires sera fixé le jour où les options seront consenties par le Conseil d'administration et ne pourra être inférieur au prix minimum déterminé par les dispositions légales en vigueur.
- Décide qu'aucune option ne pourra être consentie :
  - ni dans le délai de dix séances de bourse précédant et suivant la date à laquelle les états financiers annuels consolidés sont rendus publics,
  - ni dans le délai compris entre la date à laquelle les organes sociaux de la société ont connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence significative sur le cours des titres de la société, et la date postérieure de dix séances de bourse à celle où cette information est rendue publique,
  - moins de vingt séances de bourse après le détachement des actions d'un coupon donnant droit à un dividende ou à une augmentation de capital ;
- Prend acte de ce que la présente autorisation comporte, au profit des bénéficiaires des options de souscription d'actions, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options.
- Délègue tous pouvoirs au Conseil d'administration pour fixer les autres conditions et modalités de l'attribution des options et de leur levée et notamment pour :
  - fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options et arrêter la ou les catégories de bénéficiaires tels que prévus ci-dessus; fixer, le cas échéant, les conditions d'ancienneté que devront remplir ces bénéficiaires; décider des conditions dans lesquelles le prix et le nombre des actions devront être ajustés notamment dans les hypothèses prévues aux articles R. 225-137 à R.225-142 du Code de Commerce,
  - Fixer la ou les périodes d'exercice des options ainsi consenties, étant précisé que la durée des options ne pourra excéder une période de six (6) ans, à compter de leur date d'attribution,
  - Prévoir la faculté de suspendre temporairement les levées d'options pendant un délai maximum de trois mois en cas de réalisation d'opérations financières impliquant l'exercice d'un droit attaché aux actions,
  - Accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitive la ou les augmentations de capital qui pourront, le cas échéant, être réalisées en vertu de l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution ; modifier les statuts en conséquence et généralement faire tout ce qui sera nécessaire.
  - Sur sa seule décision et s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations du capital social sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation.



## Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2011

### Dix-huitième résolution

#### Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'administration, à procéder, en une ou plusieurs fois, conformément aux articles L. 225-197-1 et L. 225-197-2 du Code de commerce, à l'attribution d'actions ordinaires de la société, existantes ou à émettre, au profit :

- des membres du personnel salarié de la société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce,
- et/ou des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.

Le nombre total d'actions ainsi attribuées gratuitement ne pourra dépasser 3 % du capital social à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'administration étant précisé que sur ce plafond, s'imputera le nombre total d'actions auxquelles pourront donner droit les options pouvant être octroyées par le Conseil d'administration au titre de l'autorisation qui précède.

L'attribution des actions aux bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée sera fixée par le Conseil d'administration, celle-ci ne pouvant être inférieure à deux ans, les bénéficiaires devant conserver ces actions pendant une durée fixée par le Conseil d'administration, étant précisé que le délai de conservation ne pourra être inférieur à deux ans à compter de l'attribution définitive desdites actions.

Toutefois, l'Assemblée générale autorise le Conseil d'administration, dans la mesure où la période d'acquisition pour tout ou partie d'une ou plusieurs attributions serait au minimum de quatre ans, à n'imposer aucun délai de conservation pour les actions en cause.

Par exception, l'attribution définitive interviendra avant le terme de la période d'acquisition en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième et la troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration à l'effet de :

- Fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions ;
- Déterminer l'identité des bénéficiaires ainsi que le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux ;
- Déterminer les incidences sur les droits des bénéficiaires, des opérations modifiant le capital ou susceptibles d'affecter la valeur des actions attribuées et réalisées pendant les périodes d'acquisition et de conservation et, en conséquence, modifier ou ajuster, si nécessaire, le nombre des actions attribuées pour préserver les droits des bénéficiaires ;
- Le cas échéant :
  - constater l'existence de réserves suffisantes et procéder lors de chaque attribution au virement à un compte de réserve indisponible des sommes nécessaires à la libération des actions nouvelles à attribuer,
  - décider, le moment venu, la ou les augmentations de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices corrélative(s) à l'émission des actions nouvelles attribuées gratuitement,
  - procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans le cadre du programme de rachat d'actions et les affecter au plan d'attribution,
  - prendre toutes mesures utiles pour assurer le respect de l'obligation de conservation exigée des bénéficiaires,
  - et, généralement, faire dans le cadre de la législation en vigueur tout ce que la mise en œuvre de la présente autorisation rendra nécessaire.

La présente autorisation emporte de plein droit renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles émises par incorporation de réserves, primes et bénéfices.

Elle est donnée pour une durée de trente-huit mois à compter du jour de la présente assemblée.

### A titre ordinaire et extraordinaire

### Dix-neuvième résolution

#### Formalités

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.





## Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2011

---

# Responsable du Document de Référence et du Contrôle des comptes

---



## RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET DU CONTROLE DES COMPTES

### I. Responsable du Document de Référence

---

#### Président du Conseil d'Administration

Monsieur Jacques DIKANSKY

#### Attestation

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant dans les chapitres<sup>1</sup> : « 2. Développement durable, 3. Organisation et gouvernement de l'entreprise, 4. Evolution du capital et de l'actionnariat, 5. Analyse des résultats de l'exercice 2010, 8. Evolutions récentes et perspectives », présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Le 28 avril 2011

Jacques DIKANSKY  
Président du Conseil d'Administration  
et Directeur Général

---

<sup>1</sup> Informations mentionnées aux articles L.225-100, L.225-100-3, L. 225-102 et L.225-211 alinéa 2 du Code de Commerce





## II. Responsable du Contrôle des comptes

---

### Commissaires aux Comptes titulaires

#### **KPMG S.A.**

Représenté par Monsieur Michel PIETTE

Immeuble le Palatin - 3 cours du triangle  
92 939 Paris La défense Cedex

Durée du présent mandat : 6 ans  
Date d'expiration du présent mandat : Assemblée  
Générale Ordinaire Annuelle à tenir dans l'année 2016 et  
appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31  
décembre 2015

#### **ARES X PERT AUDIT**

Représenté par Monsieur Laurent PEYRE

26 boulevard Saint Roch - BP 278  
84011 Avignon

Durée du présent mandat : 6 ans  
Date d'expiration du présent mandat : Assemblée  
Générale Ordinaire Annuelle à tenir dans l'année 2014 et  
appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31  
décembre 2013

### Commissaires aux Comptes suppléants

#### **KPMG Audit ID SAS**

Représenté par Monsieur Raymond CROSNIER

1 rue de la Pellerine  
35300 Fougères

Durée du présent mandat : 6 ans  
Date d'expiration du présent mandat : Assemblée  
Générale Ordinaire Annuelle à tenir dans l'année 2016 et  
appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31  
décembre 2015

#### **Monsieur Olivier ROUSSET**

26 boulevard Saint Roch - BP 278  
84011 Avignon Cedex 9

Durée du présent mandat : 6 ans  
Date d'expiration du présent mandat : Assemblée  
Générale Ordinaire Annuelle à tenir dans l'année 2014 et  
appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31  
décembre 2013

## Responsable du Document de Référence et du Contrôle des comptes

---



### III. Politique d'information

---

#### Responsable de l'information financière

Thierry LAMBERT

Directeur Général Adjoint et Directeur Financier

Téléphone : +33 4 90 23 96 89

E-mail : [t.lambert@naturex.com](mailto:t.lambert@naturex.com)

#### Communication financière / Relations Investisseurs

Carole ALEXANDRE

Téléphone : +33 4 90 23 96 89

E-mail : [c.alexandre@naturex.com](mailto:c.alexandre@naturex.com)

L'acte constitutif et les statuts de la société NATUREX S.A ainsi que tous les documents légaux et les informations financières historiques des précédents exercices peuvent être consultés au siège social de la Société :  
Pôle Technologique d'Agroparc – BP 1218 – 84 911 Avignon Cedex 09

Le site Internet [www.naturex.com](http://www.naturex.com) met également à disposition du public l'ensemble des communiqués de presse et documents publiés par le groupe NATUREX.





### TABLE DE CONCORDANCE AVEC LE SCHEMA DU REGLEMENT CE N°809/2004

Rubriques	Pages
<b>Personnes responsables</b>	
Personnes responsables des informations contenues dans le document de référence	221 à 223
Déclaration des personnes responsables du document de référence	221
<b>Contrôleurs légaux des comptes</b>	
Présentation des contrôleurs légaux des comptes	222
Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés	N/A
<b>Informations financières sélectionnées</b>	
Informations financières historiques sélectionnées	3, 131 à 179 et 181 à 200
Informations financières sélectionnées pour des périodes intermédiaires et données comparatives couvrant les mêmes périodes de l'exercice précédent	N/A
<b>Facteurs de risques</b>	
Risques particuliers liés à l'activité	49 à 53
Risques industriels et liés à l'environnement	51, 52
Risques de marché	48
Risques juridiques	48, 49
Assurances et couverture des risques	54
<b>Informations concernant l'émetteur</b>	
Historique et évolution de la Société et du Groupe	1, 107 et sq
Investissements	118, 154, 187
<b>Aperçu des activités</b>	
Principales activités	5 à 16
Principaux marchés	12 à 15 et 17 à 27
Événements exceptionnels ayant eu une influence sur l'activité de la Société	107 à 110
Dépendance de la Société à l'égard de brevets, licences, contrats industriels, commerciaux, financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	N/A
Positionnement concurrentiel de la Société	28 à 30
<b>Organigramme</b>	
Organisation du Groupe	2 et 141
Liste des filiales	139, 188 à 189
<b>Propriétés immobilières, usines et équipements</b>	
Immobilisations corporelles consolidées	119, 154 à 156
Impact environnemental	41
<b>Examen de la situation financière et du résultat</b>	
Situation financière	107 à 126
Résultat d'exploitation	112, 122



## Tables de concordance

Rubriques	Pages
<b>Trésorerie et capitaux</b>	
Capitaux de la Société	136, 192
Informations relatives aux flux de trésorerie de la Société	118, 135
Conditions d'emprunt et structure de financement de la Société	160, 161
Restriction à l'usage des capitaux pouvant ou ayant influé sur les opérations de la Société	N/A
Sources de financement attendues et nécessaires pour honorer des investissements futurs et certains ou des immobilisations corporelles importantes	N/A
<b>Recherche et développement, brevets et licences</b>	127, 147, 172, 199
<b>Informations sur les tendances</b>	
Principales tendances ayant affecté l'activité de la Société au cours de l'exercice 2010 et jusqu'à la date de dépôt du présent document de référence	17 à 25, 107 à 109, 207
Tendances et événements divers susceptibles d'affecter l'activité de la Société au cours de l'exercice 2011	17 à 25, 208, 209
<b>Prévisions ou estimations du bénéfice</b>	N/A
<b>Organes d'administration, de direction, de surveillance et direction générale</b>	
Composition des organes d'administration de direction et de surveillance	62, 78
Conflits d'intérêts au sein des organes d'administration de direction et de surveillance	85
<b>Rémunérations et avantages</b>	
Dirigeants mandataires sociaux	79 à 88
<b>Fonctionnement des organes d'administration et de direction</b>	
Fonctionnement des organes d'administration de direction et de surveillance	61 à 76 et 78 à 88
Conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans le pays d'origine	61
<b>Salariés</b>	
Effectifs	33 à 40, 170, 197
Participation et intéressement	N/A
Stock-options	100 à 103, 171
<b>Principaux actionnaires</b>	
Répartition actuelle du capital et des droits de vote	95
Evolution de l'actionnariat	95, 96
Pactes d'actionnaires	97
Informations relatives au contrôle de l'émetteur	95 à 97
<b>Opérations avec des apparentés</b>	119, 176, 199





## Tables de concordance

Rubriques	Pages
<b>Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats</b>	
Informations financières historiques	1, 127
Informations financières pro forma	178
Etats financiers	131 à 178 et 181 à 199
Vérifications des informations historiques annuelles	179, 200
Date des dernières informations financières	131, 181
Informations financières intermédiaires et autres	N/A
Politique de distribution des dividendes	128
Procédures judiciaires et d'arbitrage	54
Changements significatifs de la situation financière ou commerciale	107 à 111
<b>Informations complémentaires</b>	
Capital social	89 à 94
Acte constitutif et statuts	55 à 60
<b>Contrats importants</b>	N/A
<b>Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts</b>	N/A
<b>Documents accessibles au public</b>	230 à 233
<b>Informations sur les participations</b>	137, 142, 188



## Tables de concordance

### TABLE DE CONCORDANCE AVEC LES INFORMATIONS REQUISES DANS LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Le présent Document de Référence comprend tous les éléments du Rapport Financier Annuel visé aux articles L.451-1-2 I du Code monétaire et financier et 222-3 du Règlement Général de l'AMF.

La table de concordance suivante renvoie aux extraits du Document de Référence correspondant aux différentes rubriques du Rapport Financier Annuel.

Rubriques	Pages
1. Comptes consolidés du Groupe	131
2. Comptes annuels de la Société	181
3. Rapport de gestion comprenant au minimum les informations mentionnées aux articles L.225-100, L.225-100-3 et L.225-211 alinéa 2 du Code de Commerce	
3.1 Informations visées aux articles L.225-100 et L.225-102 du Code de commerce	
- Analyse de l'évolution du chiffre d'affaires	107 à 111
- Analyse des résultats	112 à 118
- Analyse de la situation financière	
- Indicateurs clés de ressources humaines et environnementales	33 à 47
- Principaux risques et incertitudes	48 à 54
- Délégations en cours de validité en matière d'augmentation de capital	90 à 94
3.2 Informations visées à l'article L.225-100-3 du Code de commerce	
- Eléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique	78 à 103
3.3 Informations visées à l'article L.225-211 du Code de commerce	98 à 99
- Rachat par la Société de ses propres actions	
4. Déclaration des personnes responsables du rapport financier annuel	221
5. Rapport des Commissaires aux comptes	179 et 200
6. Honoraires des Commissaires aux comptes	229
7. Rapport du Président du Conseil d'administration sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques	61
8. Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration	76





### ANNEXES

#### AU DOCUMENT DE REFERENCE

- I. Tableau des honoraires des Commissaires aux Comptes et membres de leur réseau\_ 229
- II. Document d'information annuel \_\_\_\_\_ 230

# Annexes



## I. Honoraires des commissaires aux comptes et membres de leur réseau

Les honoraires des Commissaires aux Comptes de la Société et membres de leur réseau pris en charge par le Groupe NATUREX au titre de l'exercice 2010, en comparaison avec l'exercice 2009, se répartissent de la manière suivante :

En millier d'euros	KPMG et affiliés		31/12/2010 ARES X PERT		Autres		KPMG et affiliés		31/12/2009 ARES X PERT		Autres	
	Euros	%	Euros	%	Euros	%	Euros	%	Euros	%	Euros	%
<b>Mission d'audit</b>												
a	Certification et examen des comptes individuels et consolidés											
	240	33%	110	15%	-	0%	277	34%	100	12%	-	0%
	169	23%	-	0%	195	26%	23	3%	-	0%	314	39%
b	Autres interventions											
	-	0%	-	0%	-	0%	45	6%	-	0%	-	0%
	6	1%	-	0%	-	0%	-	0%	-	0%	-	0%
	<b>415</b>	<b>57%</b>	<b>110</b>	<b>15%</b>	<b>195</b>	<b>26%</b>	<b>345</b>	<b>43%</b>	<b>100</b>	<b>12%</b>	<b>314</b>	<b>39%</b>
<b>Sous total mission d'audit (1)</b>												
<b>Autres prestations</b>												
c	Juridique, fiscal et social											
	-	0%	-	0%	-	0%	-	0%	-	0%	-	0%
	4	0%	0	0%	14	2%	-	0%	-	0%	48	6%
	<b>4</b>	<b>0%</b>	<b>-</b>	<b>0%</b>	<b>14</b>	<b>2%</b>	<b>-</b>	<b>0%</b>	<b>-</b>	<b>0%</b>	<b>48</b>	<b>6%</b>
	<b>419</b>	<b>57%</b>	<b>110</b>	<b>15%</b>	<b>210</b>	<b>28%</b>	<b>345</b>	<b>43%</b>	<b>100</b>	<b>12%</b>	<b>362</b>	<b>45%</b>
<b>Total (1) + (2)</b>												





## II. Document d'information annuel

Le présent document d'information annuel est établi en application de l'article L.451-1-1 du code monétaire et financier et de l'article 222-7 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Ce document recense les informations publiées ou rendues publiques entre le 1<sup>er</sup> avril 2010 et la date de dépôt du document de référence, pour satisfaire aux obligations législatives et réglementaires.

### II.1 Information réglementée

#### *Communiqués sur comptes, résultats, chiffre d'affaires*

Date de publication	Nature de l'information
03/05/2010	Information financière trimestrielle au 31 mars 2010
03/05/2010	Des résultats 2009 record et une nouvelle dimension
18/05/2010	Forte croissance et très bon niveau de marge au 1 <sup>er</sup> trimestre 2010
27/07/2010	Chiffre d'affaires du 1 <sup>er</sup> semestre 2010 : Très forte accélération de la croissance
30/08/2010	Résultats record au 1 <sup>er</sup> semestre 2010 : Nette avance sur le plan de marche
19/10/2010	Chiffre d'affaires à fin septembre 2010 : La croissance s'accélère encore
09/11/2010	Résultats à fin septembre 2010 : Confirmation de la forte hausse de la marge opérationnelle
25/01/2011	Chiffre d'affaires annuel 2010 : +21,6% de croissance organique, objectif largement dépassé
31/03/2011	2010 : Une stratégie gagnante et des résultats remarquables
25/04/2011	Excellent 1 <sup>er</sup> trimestre : +17,5% de croissance organique à devises constantes

#### *Mise à disposition de documents*

Date de publication	Nature de l'information
03/05/2010	Mise à disposition du document de référence 2009
03/05/2010	Mise à disposition de l'information financière du 1 <sup>er</sup> trimestre 2010
22/06/2010	Mise à disposition des documents préparatoires à l'AGM du 30 juin 2010

### II.2 Information permanente

#### *Rapports financiers*

Date de publication	Nature de l'information
03/05/2010	Document de référence 2009
30/08/2010	Rapport financier semestriel (exercice 2010)

#### *Informations financières trimestrielles*

Date de publication	Nature de l'information
03/05/2010	Information financière du 3 <sup>ème</sup> trimestre 2010
19/10/2010	Information financière trimestrielle au 31 mars 2010





## Annexes

### Présentations

Date de publication	Nature de l'information
03/05/2010	Présentation des résultats annuels 2009
27/09/2010	Présentation des résultats du 1 <sup>er</sup> semestre 2010
25/01/2011	Présentation du chiffre d'affaires annuel consolidé 2010
04/04/2011	Présentation des résultats annuels 2010

### Autres communiqués

Date de publication	Nature de l'information
07/07/2010	Dividende de 0,11€/action voté par l'AGM
27/07/2010	Paiement du dividende en actions : Option ouverte jusqu'au 10 septembre 2010 inclus
27/09/2010	Relèvement des objectifs
03/11/2010	NATUREX salue l'inscription des extraits de romarin dans la réglementation européenne en tant qu'antioxydant alimentaire
06/01/2011	Calendrier de communication financière et prochains événements 2011
16/02/2011	NATUREX éligible au SRD « long-seulement » à compter du 16 février 2011

### Rachat d'actions / Contrat de liquidité

Date de publication	Nature de l'information
06/01/2011	Bilan semestriel du contrat de liquidité

### Information relative au nombre total de droits de vote et d'action composant le capital

Date de publication	Nature de l'information
09/04/2010	Information mensuelle relative au nombre total des droits de vote et d'actions composant le capital social
11/05/2010	Information mensuelle relative au nombre total des droits de vote et d'actions composant le capital social
07/06/2010	Information mensuelle relative au nombre total des droits de vote et d'actions composant le capital social
08/07/2010	Information mensuelle relative au nombre total des droits de vote et d'actions composant le capital social
17/08/2010	Information mensuelle relative au nombre total des droits de vote et d'actions composant le capital social
06/09/2010	Information mensuelle relative au nombre total des droits de vote et d'actions composant le capital social
11/10/2010	Information mensuelle relative au nombre total des droits de vote et d'actions composant le capital social
15/11/2010	Information mensuelle relative au nombre total des droits de vote et d'actions composant le capital social
07/12/2010	Information mensuelle relative au nombre total des droits de vote et d'actions composant le capital social
06/01/2011	Information mensuelle relative au nombre total des droits de vote et d'actions composant le capital social





Date de publication	Nature de l'information
06/01/2011	Information mensuelle relative au nombre total des droits de vote et d'actions composant le capital social
10/02/2011	Information mensuelle relative au nombre total des droits de vote et d'actions composant le capital social
03/03/2010	Information mensuelle relative au nombre total des droits de vote et d'actions composant le capital social
08/04/2011	Information mensuelle relative au nombre total des droits de vote et d'actions composant le capital social

## II.3 Autres publications

### *Lettre aux actionnaires*

Date de publication	Nature de l'information
30/06/2010	Lettre aux actionnaires – juin 2010
15/11/2010	Lettre aux actionnaires – novembre 2010

### *Publications BALO*

Date de publication	Nature de l'information
24/05/2010	Avis de réunion à l'AGM du 30 juin 2010
11/06/2010	Avis de réunion à l'AGM du 30 juin 2010

### *Dépôt Greffe du Tribunal de Commerce d'Avignon*

Date de publication	Nature de l'information
Septembre 2010	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Comptes annuels 2009 de la Société NATUREX S.A</li> <li>- Rapport Général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels</li> <li>- Comptes consolidés annuels 2009</li> <li>- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés</li> <li>- Rapport de gestion de la Société et du Groupe</li> <li>- Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes</li> <li>- Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et aux procédures de contrôle interne mise en place par NATUREX</li> </ul>



## Annexes

---

### II.4 Diffusion de l'information réglementée

Dans le cadre de la Directive Transparence, qui harmonise les obligations d'information, de diffusion et de conservation de l'information réglementée des sociétés cotées, transposée par l'AMF à compter du 20 janvier 2007, NATUREX a sélectionné ACTUSNEWS Wire diffuseur professionnel d'informations financières réglementées, agréé par l'AMF.

Par le biais de ce diffuseur, NATUREX diffuse ses informations financières à travers toute l'Union Européenne, aussi bien en direction des professionnels de la finance et des agences de presse que sur les sites Internet des principaux supports financiers européens.

### II.5 Disponibilité de l'information

#### *En version électronique*

L'ensemble des informations réglementées et périodiques est mis en ligne en français et en anglais, sur le site internet de NATUREX ([www.naturex.com](http://www.naturex.com)), le site de son diffuseur ([www.actusnews.com](http://www.actusnews.com)) et de NYSE Euronext Paris ([www.euronext.fr](http://www.euronext.fr)).

Les parutions BALO sont disponibles sur le site Internet du Bulletin des annonces Légales Obligatoires (BALO) : <http://balo.journal-officiel.gouv.fr/>.

Les comptes annuels déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Avignon peuvent être consultés sur le site <http://www.infogreffe.fr>.

Les archives de l'information réglementée diffusée par NATUREX sont disponibles sur le site des journaux officiels désigné par l'AMF afin de stocker les informations réglementées des sociétés cotées :

<http://www.info-financiere.fr/search.php?action=search&by=societe&q=NATUREX&x=5&y=9>

#### *En version imprimée*

Tous les documents mentionnés dans le présent Document d'information annuel sont disponibles sans frais et sur simple demande auprès de la Société :

NATUREX S.A

Service Actionnaires

Pôle Technologique d'Agroparc – BP 1218 – 84 911 Avignon Cedex 09

Tel. : +33 4 90 23 96 89

E-mail : [c.alexandre@naturex.com](mailto:c.alexandre@naturex.com)



**NATUREX S.A**

**Site d'Agroparc – BP 1218 – 84 911 Avignon Cedex 9 – France**

**SA au capital de 9.616.396 € - RCS Avignon B384 093 563**

**Tél : 33 (0)4 90 23 96 89 – Fax : 33 (0)4 90 23 73 40 – E-mail : [naturex@naturex.com](mailto:naturex@naturex.com)**

**Site Internet : [www.naturex.com](http://www.naturex.com)**

